LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, mardi 30 août 1966 / sainte Rose de Lima / 82e année, No 201 / 3 cahiers / 44 pages / La météo : plus frais, nuageux le matin / Minimum 60 / Maximum 75

Un économiste suggère : front commun des épiciers contre les coopératives • En page 11

Les trains ne rouleront pas cette semaine

L'Opposition combat de toutes ses forces le projet de loi d'Ottawa

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — Les trains ne rouleront pas cette semaine.

Le projet de loi gouvernemental, décrétant la fin de la grève, a péniblement franchi la première étape, aux Communes, et l'Opposition a décidé de le combattre de toutes ses forces.

Le chef conservateur, John Diefenbaker, a ouvert le bal, hier soir, en ridiculisant la hausse de salaire de 6 p. 100 offerte par le gouvernement.

A l'ajournement, à 10 heures, il n'avait pas terminé sa tirade et l'on croyait qu'il présenterait aujourd'hui un premier amendement au projet Pearson. C'est le caucus conservateur qui en a déterminé la forme ce matin. On dit, dans les coulisses, qu'il peut s'agir de sanctions légales, imposées à ceux qui défieraient l'ordre du Parlement forçant les grévistes à retourner au travail.

Les néo-démocrates ne sont pas, non plus, d'humeur facile. Ils ont déjà fait connaître leur farouche opposition à la plupart des articles de la loi, principalement à celui qui décrète l'arbitrage obligatoire, et ont eux aussi préparé au moins deux amendements.

Il faut donc prévoir la tenue de votes sur tous ces amendements. Chaque fois qu'un nouvel amendement est présenté, tous les députés peuvent recommencer à parler.

C'est dans ce contexte qu'ont pris fin les travaux de la Chambre hier soir, exactement à l'heure prévue.

John Diefenbaker était le dernier orateur de la journée. Plusieurs fois, il a demandé au gouvernement des garanties assurant le public que les syndicats obéiront à l'ordre du Parlement.

Le premier ministre a également touché ce point dans un de ses deux discours. Tout ce qu'il a dit, c'est espérer que les syndicats obéiront à la loi.

Cette première journée parlementaire, rendue nécessaire par l'urgence de la situation, a débuté comme toujours par un long débat sur la procédure. Les chefs des cinq partis l'ont finalement vaincue, et le gouvernement a pu déposer ses deux projets de loi qui ont été par la suite adoptés en première lecture.

Le premier ordonne aux cheminots de retourner au travail le jour de la sanction de la loi, leur accorde une augmentation de salaire de 6 p. 100 et fait planer sur eux la menace de l'arbitrage obligatoire.

La loi sur les sociétés ferroviaires est dix fois plus longue et prévoit la mise en place d'un super-organisme qui gouvernera presque tous les modes de transport public. A première vue, ce bill ne semble pas prêter à controverse, car le gouvernement fait savoir qu'il soumettra presque toutes les questions litigieuses à des commissions d'enquête. Au cours des prochains jours, le bill ne franchira que les toutes premières étapes, après quoi il sera envoyé à un comité de la Chambre pour étude.

Le projet de législation s'appuie sur le principe que la concurrence, plutôt que le contrôle gouvernemental, devienne le régulateur normal des tarifs de fret et de transport par chemin de fer; cette façon de considérer le problème a été mise de l'avant par la Commission royale McPherson, il y a plus de cinq ans.

Le projet de loi que présente M. Pearson fera du chemin de fer un système de transport concurrentiel aux autres modes de transport. Libérée des exigences gouvernementales et des subsides, l'industrie du chemin de fer se trouvera parfaitement libre d'agir à sa guise.

C'est ce que redoute l'Opposition, les chemins de fer obtenant du même coup l'autorisation d'abandonner les réseaux de communication dont l'exploitation est déficitaire.

Ce sont décidément messieurs Pearson et Diefenbaker qui ont tenu la vedette au cours de

Voir OPPOSITION en page 2

– retrait du droit de grève jusqu'en 1968

– augmentation annuelle de 6 p.c.

OTTAWA. (J. P.) — Les cheminots ont appris hier ce que le premier ministre entendait par une hausse raisonnable de salaire : c'est une augmentation de 6 p. 100 par année.

Moins de la moitié de ce qu'exigeaient les négociateurs syndicaux.

Elle est pourtant rétroactive. Le gouvernement accorde aux employés du rail 4 p. 100 pour les six premiers mois de l'année et ajoute une augmentation identique pour les six derniers mois de la même année, évidemment 1966.

C'est dire qu'au 31 décembre de cette année, le salaire moyen de l'employé du rail aura été accru, progressivement, jusqu'à 8 p. 100.

Quatre plus quatre ne font pas six, dira-t-on. Il faut niveler ces deux augmentations successives de 4 p. 100 pour établir qu'à la fin de l'année, les cheminots auront eu un salaire de 6 p. 100 plus élevé qu'en 1965.

Le projet de loi Pearson (cinq maigres pages), qui de plus est strictement illisible dans le texte français, enlève également le droit de grève à ces ouvriers et ce jusqu'à 1968.

La loi qu'étudie le Parlement est donc rétroactive au 1er janvier 1966 et laisse de côté tou-

Voir RETRAIT en page 2

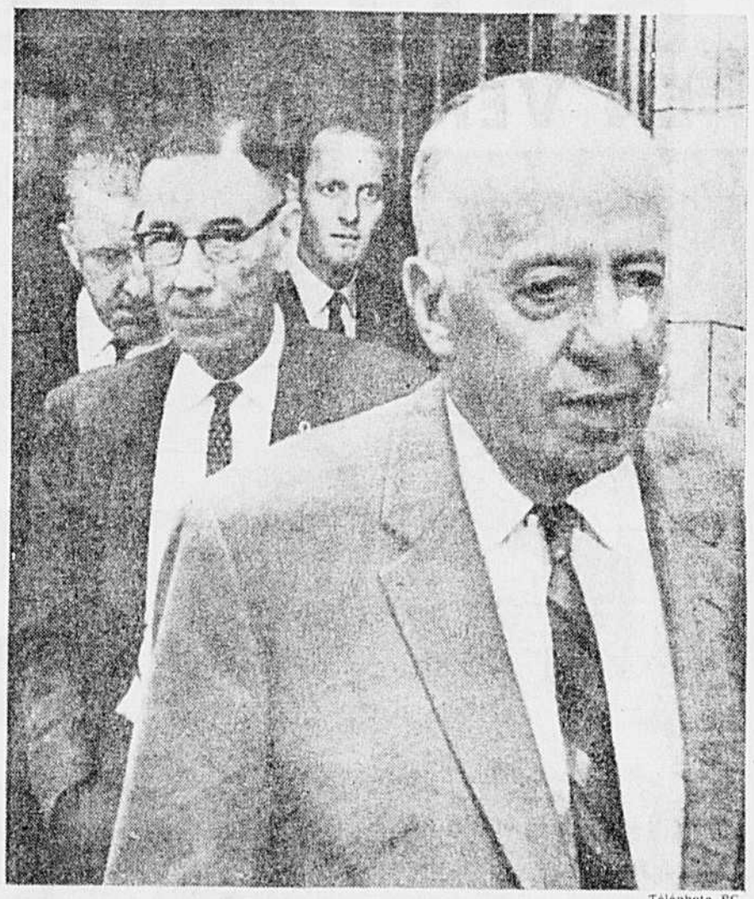

Téléphoto PC

Quatre leaders des syndicats groupant les employés de chemin de fer ont rendu visite au premier ministre Pearson hier afin de protester contre les mesures législatives mises au point par le gouvernement fédéral pour mettre un terme à la grève du rail. MM. W. P. Kelly, W. J. Smith et Frank Hall quittent ici le bureau du premier ministre.

Johnson :
"Le gouvernement entend donner un coup de barre..."

Nous devons trouver le moyen de prévenir les conflits ouvriers

— Johnson

"Le gouvernement entend donner un coup de barre dans le domaine des relations patronales-ouvrières et changer le climat qui y règne actuellement."

C'est en ces termes que le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé la volonté bien arrêtée du gouvernement de mettre en place de nouveaux mécanismes de consultation et de collaboration entre employeurs et employés.

Selon le premier ministre, qui s'adressait hier aux membres de l'Association des manufacturiers canadiens, il s'agit de faire de la "médecine préventive afin de ne pas toujours devoir utiliser le bistouri pour guérir".

Et la meilleure façon de faire de la médecine préventive, a-t-il dit, est de mettre le grand public, tout comme les syndicats et les patrons, au fait des réalités économiques et des conséquences des politiques de salaires mises de l'avant par chacun dans son propre secteur.

Le chef du gouvernement projette, en conséquence, de créer un organisme de recherche paragouvernemental et indépendant dont les travaux seront disponibles à tous. L'organisme sera composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Il s'agit d'ailleurs d'une promesse formulée au cours de la dernière campagne électorale.

Voir MOYEN en page 2

Chutes Churchill : l'Hydro attend l'approbation du gouvernement

(C.B.) — Le Cabinet provincial étudie présentement une lettre d'intention préparée par l'Hydro-Québec au sujet du développement des chutes Churchill au Labrador et pourrait y donner son approbation d'ici quelques jours.

C'est ce qu'a confirmé hier di au représentant de LA PRESSE, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Cela signifie donc que l'Hydro-Québec en est arrivée à un accord de principe avec British Newfoundland Corporation au terme de négociations qui durent depuis plus de deux ans et qu'elle demande au gouvernement de l'approuver.

Si le gouvernement ratifie

Voir CHURCHILL en page 2

La possibilité d'un contrôle des prix et des salaires a surpris les provinces

OTTAWA, (PC — Un mouvement de suprise a accueilli l'annonce faite hier aux Communes par le premier ministre, M. Lester B. Pearson, voulant que les ministres des Finances fédéral et provinciaux doivent discuter la semaine prochaine la possibilité d'une loi sur le contrôle des prix et des salaires.

Une réunion des ministres est prévue à Ottawa, les 14 et 15 septembre, pour discuter le partage fiscal entre le fédéral et les provinces.

Le trésorier de l'Ontario, M. ames Allan, a déclaré lundi soir : "C'est toute une nouvelle. Je vais laisser au premier premier ministre, M. ohn Robearts, le soin de l'évaluer."

M. Allan, qui a affirmé n'avoir jamais songé au contrôle des salaires et des prix, a souligné qu'un tel contrôle relevait de la juridiction provinciale et qu'il pouvait être imposé seulement dans le cadre d'une entente entre le fédéral et chacune des provinces.

Première nouvelle

M. A. O. Aalborg, trésorier provincial de l'Alberta, a noté pour sa part qu'il n'avait jamais reçu d'invitation à participer à une discussion sur ce sujet.

Jusqu'ici, il a été invité à la réunion du comité national de la fiscalité, prévue pour le 14 septembre. Il lui fera toutefois plaisir de participer à tout examen de la situation des prix et des tendances inflationnistes actuelles avec les autres trésoriers provinciaux.

Pour sa part, la Saskatchewan participera avec plaisir à un entretien des ministres fédéral et provinciaux des Finances pour considérer le problème des prix et des salaires, a indiqué M. Ross Thatcher, premier ministre de cette province.

"Mais c'est la première fois que j'entends dire que nous devions discuter ce point au cours de la prochaine réunion du comité national de la fiscalité," a ajouté M .Thatcher, qui est également trésorier provincial.

"J'espère bien que M. Pearson pourra faire coincider cette discussion sur les prix et les salaires avec la réunion du comité sur la fiscalité."

Voir CONTROLE en page 2

Les syndicats doutent que les cheminots plient devant le projet de loi Pearson

OTTAWA (PCf) — Le projet de loi que le gouvernement a présenté aux Communes hier "n'est pas une solution" au conflit qui a provoqué l'arrêt de travail des ouvriers des chemins de fer, ont déclaré hier soir des chefs syndicaux.

Dans un communiqué conjoint, quatre dirigeants qui sont à la tête de l'équipe des négociateurs des syndicats à Ottawa soutiennent que le projet de loi et les circonstances qui entourent le conflit avec les chemins de fer "rendront extrêmement difficiles les efforts des membres des syndicats pour mettre fin à la grève".

Le communiqué est signé par MM. W. P. Kelly, vice-président de la Fraternité des agents de train, William J. Smith, président de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, T. W. Read, président de la division des ateliers, et R. C. Smith, président de sept syndicats associés groupant les employés non itinérants des chemins de fer.

Le communiqué dit que le gouvernement a démontré beaucoup d'anxiété devant la perspective de mettre en vigueur certaines recommandations de la commission royale sur le transport visant à permettre aux compagnies d'abandonner l'exploitation de lignes non rentables.

"Mais cette mesure n'aurait pour effet que d'aggraver le problème des emplois disponibles sur les chemins de fer", disent-ils.

"Cependant, le gouvernement n'a fait preuve d'aucun empressement quant à l'application des mesures préconisées dans le rapport Freedman et recommandant la protection des ouvriers dont l'emploi est menacé.

Le gouvernement tente d'imposer l'arbitrage obligatoire

"En même temps, le gouvernement tente, de toute évidence, d'imposer l'arbitrage obligatoire, ce qui aura pour effet de détruire les principes fondamentaux de la négociation collective," ajoute le communiqué.

"Dans ces circonstances, il sera très difficile aux ouvriers des chemins de fer de retourner à leur travail et de travailler dans des conditions qui leur auront été imposées de force par une législation tandis qu'ils n'ont aucune possibilité de se faire entendre."

Pour sa part, le président du Congrès du travail du Canada a formulé l'espoir qu'aucun projet de loi ne sera requis pour mettre fin à la grève du rail.

M. Jodoin venait d'avoir un entretien de 50 minutes, hier soir, avec le premier ministre, M. Pearson, et le ministre du Travail, M. John R. Nicholson. Le chef ouvrier était accompagné de quelques dirigeants des syndicats impliqués dans le conflit.

M. Jodoin a dit qu'il avait formulé des "observations" au sujet du projet de loi déposé quelques heures plus tôt aux Communes visant à ordonner un retour au travail des 120,000 cheminots en grève.

Invité par un journaliste à décrire la nature de ces observations, le président du CTC a déclaré : "Ce sont évidemment des objections au projet de loi du gouvernement."

Voir LES SYNDICATS en p. 2

- *Judy LaMarsh est victime de la grève*
- *Le CTC et la CSN sont à couteaux tirés*
- *Inflation ou pas, les cheminots veulent de meilleurs salaires*
- *Les piquets ne sont que symboliques*

— En page 8

Le rapport Rand accable le juge Landreville qui sera relevé de ses fonctions

par Luc Beauregard

OTTAWA. — En rendant public un rapport extrêmement accablant pour le juge Léo-Albert Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, le ministre de la Justice du Canada, M. Lucien Cardin, a annoncé hier que le magistrat serait relevé de ses fonctions, mais qu'auparavant il aurait la possibilité de témoigner et de produire une défense devant un comité du Parlement.

Il s'agit là d'une procédure peu commune, mais on connait peu de précédents au Canada à l'affaire que le juge Ivan Cleveland Rand, anciennement de la Cour suprême du Canada, a été chargé d'éclaircir en janvier dernier.

Son rapport, qui compte 143 pages, a été déposé à la Chambre peu après la réouverture de la session hier.

Le commissaire-enquêteur n'y va pas de main-morte à l'endroit du juge ontarien à qui il reproche :

— de ne pas avoir établi son innocence de façon satisfaisante alors que des soupçons pesaient contre lui ;

— de s'être livré à un outrage évident à l'endroit des tribunaux dans sa manière de rendre témoignage ;

— d'avoir manqué tout aussi bien à son devoir de haut fonctionnaire qu'à son devoir de juge en n'apaisant pas les rumeurs de scandale, compromettant ainsi de façon permanente son emploi comme juge.

Telles sont les trois conclusions du juge Rand.

Sudbury et le pipeline

L'affaire remonte à l'époque de la construction du gazoduc durant les années '50 par la

Voir DEFENSE en page 2

"Rapport inique, injuste et malicieux", dit le juge

Le juge Léo Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, a qualifié hier soir le rapport Rand d'"inique, malicieux, injuste et rempli de préjugés".

Le rapport Rand, déposé aux Communes hier, accuse le juge Landreville d'avoir manqué à son devoir tant comme juge qu'à titre de maire de la ville de Sudbury, en réalisant des profits dans une transaction d'actions de Northern Ontario Natural Gas, société qui a obtenu une franchise de la ville de Sudbury, en 1956.

Le juge Landreville a déclaré hier qu'il était prêt à comparaître devant un comité parlementaire ou à suivre toute pro-

Voir INIQUE en page 2

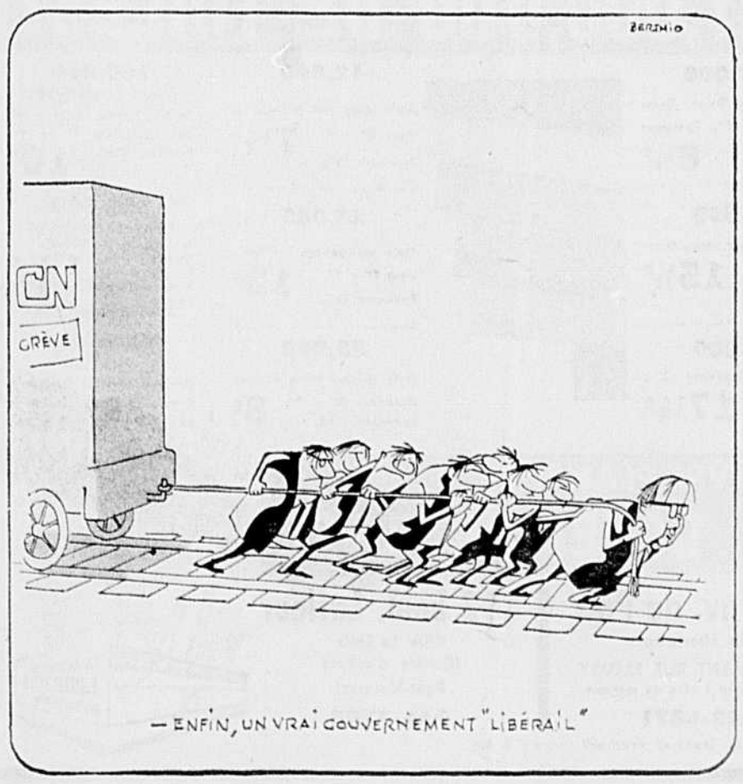

Grégoire quitte les créditistes et siège avec les indépendants

OTTAWA (L.B.) — Gilles Grégoire demeure créditiste convaincu mais il a fait part hier aux Communes de sa décision récente de travailler pour l'indépendance en tant que président du Ralliement national.

"L'indépendance du Québec nous l'aurons et bientôt", s'est il écrié.

Sur ce, M. Grégoire a quitté les banquettes du Ralliement des créditistes et est allé prendre place aux côtés des députés indépendants, MM. Maurice Allard et J.-A. Mongrain.

Les mots que M. Grégoire prononçait de son ton sec habituel ont résonné dans l'enceinte de la Chambre. Tout le monde est cependant resté coi. Accédant à sa demande, l'orateur désigna une nouvelle place à M. Grégoire.

"C'est une question de système et de constitution", a dit M. Grégoire.

S'il a opté pour l'indépendance du Québec, cela ne découle pas des rapports qu'il a eus avec les Canadiens de langue anglaise d'Ottawa.

"Au contraire, dit-il, depuis les cinq années que je siège en cette Chambre je me suis fait des amis dans tous les milieux."

M. Grégoire travaillera à l'indépendance par des moyens démocratiques. "Je viserai et j'exhorterai mes concitoyens du Québec à vivre en bons citoyens canadiens et respectueux des lois canadiennes tant que nous aurons la Confédération. Je blâmerai les actes de violence et de terrorisme mais je dépenserai toutes mes énergies à convaincre démocratiquement les citoyens québécois qu'ils ont tout intérêt à sortir de la Confédération.

"Je n'ai pas pris ma décision à la légère. Quand je suis arrivé à Ottawa en 1962, je croyais que les Canadiens français pouvaient se faire entendre réellement. C'est graduellement, et presque malgré moi, que je suis devenu de plus en plus convaincu que l'avenir du Québec résidait dans l'indépendance."

Plus tôt dans la journée, le

Voir GREGOIRE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 27, 36 à 41
Bandes dessinées / 35
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 43
Editorial / 4
Finance / 22 et 23
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Mots croisés / 37
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 8, 9, 11 et 15
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 18 à 20
Tribunaux / 21
Vie féminine / 32 et 34
Vie mondaine / 33

CKAC 730 AU CANADA

téléphoto UPI

Le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, en compagnie de M. Gilles Grégoire, nouveau chef du Ralliement national, lors du caucus des créditistes, hier, à Ottawa. M. Caouette devait annoncer peu après l'expulsion de M. Grégoire du parti fédéral.

GREGOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, avait exprimé son regret de voir M. Grégoire quitter les rangs de son parti et avait confirmé que le député de Mégantic, M. Raymond Langlois, remplacerait le député de Lapointe comme leader parlementaire des créditistes.

M. Caouette a déclaré qu'il continuait de s'entendre avec M. Grégoire sur le créditisme, mais qu'il y avait mésentente totale sur le séparatisme, car, a-t-il dit, l'indépendance du Québec entrainerait une baisse substantielle du niveau de vie. Le plus ardent séparatiste, dit-il, n'accepterait même pas une baisse de cinq pour cent.

Selon M. Caouette, Gilles Grégoire a pris sa décision de son propre chef.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

cette première journée de session. Le premier ministre a d'abord justifié sa conduite en affirmant que le gouvernement s'est montré décisif, face à une situation des plus critiques.

Il a souligné les interventions de deux gouvernements précédents, placés dans une situation identique, et noté qu'ils ont tous deux présenté à la Chambre des mesures identiques à celles qu'il a déposées.

Le premier ministre a passé en revue tous les événements qui ont donné naissance à cette décision et promis pour bientôt un grand débat sur les questions économiques, c'est-à-dire l'inflation. De plus, le premier ministre a dit que son gouvernement légiférera, encore dans un avenir rapproché, sur les questions de technologie et d'automation, vis-à-vis l'employé du rail.

Le discours du chef du gouvernement n'a ému personne et n'a provoqué que très peu d'applaudissements de la part des ministériels.

Le leader tory n'était pas non plus à son meilleur. D'ailleurs, il a présenté, en 1960, une législation identique pour prévenir une grève du rail. Mais il a su, comme d'habitude, ridiculiser le gouvernement qui, selon lui, commet bourde après bourde.

Les néo-démocrates ne sont guère plus enthousiastes : ils détestent le projet de loi. M. T. C. Douglas a pu s'exprimer durant quelques minutes en fin d'après-midi mais n'avait cependant pas encore le bill en main. A ce moment, il a cependant affiché une attitude absolument incompatible avec les principes mêmes du projet de loi.

Le gouvernement Pearson entreprend donc une dure lutte. Il a vu, hier, s'effriter l'optimisme qui l'avait conduit, quelques heures auparavant, à tenir les sénateurs sur un pied d'alerte. Ces derniers doivent, en effet, ratifier la loi qu'auront adoptée les Communes, après quoi le gouverneur-général sera appelé à y apposer sa griffe.

C'est à ce moment que les dirigeants syndicaux devront, s'ils se conforment à la loi, annuler leur ordre de grève.

Le piquetage continue près des bacs de l'I.-du-P.-E.

HALIFAX — Les grévistes du rail ont placé une ligne de piquetage impressionnante tôt ce matin devant la gare des bacs à Borden, Ile-du-Prince-Edouard. Ils reviennent ainsi sur une décision qu'ils avaient prise hier de maintenir le service des bacs entre la province insulaire et le Nouveau-Brunswick, du moins pour le trafic non commercial.

Ce matin, aux petites heures, les grévistes étaient alignés sur quatre rangs, empêchant qui que ce soit de s'embarquer sur les bacs à destination de Cape Tormentine, N.-B.

On sait que le service de bacs est exploité par le Canadien National.

A Ottawa, un porte-parole de la Fraternité des agents de train s'est dit surpris d'apprendre que les grévistes de l'Ile-du-Prince-Edouard avait organisé ce piquetage.

Il a ajouté que les dirigeants du syndicat vont chercher immédiatement à se renseigner plus complètement sur cet incident.

De son côté, le premier ministre de la province, M. Alex Campbell a convoqué une réunion d'urgence de son cabinet. Les ministres étaient effectivement réunis moins de deux heures après l'arrivée à la gare d'une vingtaine de piqueteurs.

Cette intervention imprévue des grévistes constitue une sorte de révolte contre les dirigeants du syndicat. Ceux-ci avaient accepté lundi que le service reprenne du moins partiellement. L'ordre venait du quartier général syndical à Ottawa, où l'on jugeait que le transport des passagers de l'île au continent constituait un "service essentiel".

Mais les grévistes ne voient pas la chose du même oeil.

RETRAIT

SUITE DE LA PAGE 1

tes les autres questions aux négociateurs.

Pour faciliter l'entente, le gouvernement promet la nomination d'un ou de plusieurs médiateurs qui devront lui présenter un premier rapport, au plus tard le 15 novembre. Les deux parties pourront négocier toutes les questions, y compris les augmentations de salaire. On imagine mal cependant que les sociétés ferroviaires consentent à leurs employés des augmentations supérieures à celles que vient de décréter légalement le gouvernement.

Si le gouvernement juge que des progrès satisfaisants ont été accomplis en présence du médiateur il permettra que se poursuive la médiation. Sinon, ce sera l'arbitrage obligatoire.

C'est une nouvelle forme d'arbitrage que le gouvernement soumet aux Chambres. En effet, s'il décide d'utiliser cette procédure, le gouvernement se verra forcé de la soumettre au vélo de la Chambre.

Ce sont là, en résumé, les articles essentiels du projet de loi. Dans son discours de présentation, le premier ministre a affirmé que son gouvernement soumettra, plus tard, une nouvelle législation du Travail dans le domaine du rail.

L'étude du projet de loi concernant les sociétés ferroviaires ne sera entamée qu'après la fin du présent débat.

MOYEN

SUITE DE LA PAGE 1

"L'organisme, a dit M. Johnson, sera chargé de mettre le public au courant des faits lorsque se poursuivent les négociations de contrats collectifs de travail ou lorsque survient une grève. Il faut que cessent les concours de stratégie entre employeurs et syndicats quand éclatent des conflits de travail."

Le premier ministre a affirmé que le premier responsable de l'ignorance du public, c'est le gouvernement et a même reconnu la faiblesse de son administration en ce domaine lors de la grève des hôpitaux. C'est pourquoi le gouvernement prendra l'initiative de la formation de cet organisme de recherche. M. Johnson a laissé entendre, devant les journalistes, qu'on était déjà à la recherche de personnes compétentes.

Dans l'esprit du premier ministre, il semble que l'organisme aura la responsabilité d'émettre des opinions impartiales sur les conséquences économiques et sociales possibles de telle ou telle revendication syndicale ou de telle prise de position patronale. Il semble, en outre, qu'il sera chargé de publier, en les vulgarisant et en les expliquant, les différents indices économiques comme le niveau de vie, le taux de chômage, la formation professionnelle, etc.

Plus tôt, alors qu'il s'adressait aux membres de la section du Québec de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Johnson a exprimé sa conviction que ni les syndicats, ni les employeurs, ni le gouvernement ne sont en mesure, seuls chacun de leur côté, de réaliser le bien commun.

D'une part, a-t-il expliqué, les salariés ne sont pas tous syndiqués et ceux qui le sont, généralement, travaillent pour les entreprises les plus puissantes et l'action des syndicats ne s'exerce donc pas nécessairement en faveur des groupes les plus défavorisés.

D'autre part, le patronat québécois n'a pas encore de structures et de voix communes et chaque entreprise est portée, par sa logique interne, à prendre les orientations qui lui paraissent les plus conformes à son propre intérêt, qui ne coïncide pas inévitablement avec le bien commun.

Enfin, a dit M. Johnson, l'Etat non plus ne peut, à lui seul, réaliser le bien commun.

"L'Etat n'est pas tout puissant. Il ne remplit bien son rôle que lorsqu'il reste dans son rôle : celui de guide, de coordonnateur, d'architecte et d'arbitre du bien commun."

En outre, il ne faut pas oublier le rôle de l'Etat en tant qu'employeur. Le Trésor provincial versant chaque année, directement ou indirectement, plus de $900 millions en salaires, le gouvernement, a ajouté le premier ministre, n'a pas le droit de manier une telle masse sans se soucier des conséquences qui peuvent en résulter pour les autres employeurs et l'économie québécoise tout entière.

Aussi, M. Johnson a-t-il de nouveau affirmé l'intention du gouvernement d'élaborer une politique générale des salaires pour son personnel.

Selon le premier ministre, la collaboration des divers agents de la vie économique ne sera pas réalisée du seul fait de l'existence d'une législation, si parfaite soit-elle.

"Cela suppose surtout un esprit nouveau, a dit M. Johnson, une aptitude à écouter et à comprendre les autres, à faire équipe avec eux et sans sacrifier ses intérêts propres, à les situer dans la perspective plus large de l'intérêt général."

Le capital, le travail et l'Etat doivent réaliser qu'ils ne sont pas des ennemis, mais des associés, solidairement responsables de l'avenir du Québec et du progrès de la communauté québécoise, a conclu le premier ministre.

CHURCHILL

SUITE DE LA PAGE 1

les termes de la lettre d'intention préparée par la société d'Etat, il ne restera plus qu'aux parties concernées de signer un contrat en bonne et due forme.

Le premier ministre a également révélé un point d'importance au cours d'une brève rencontre avec les journalistes qui a suivi son allocution prononcée devant les membres de l'Association des manufacturiers canadiens :

L'Hydro-Québec a fait savoir au gouvernement qu'une entente avec des acheteurs éventuels aux Etats-Unis pour une partie de l'énergie qui sera produite au Labrador n'était plus une condition préalable à la signature d'un accord définitif avec Brinco.

En effet, les besoins en électricité du Québec s'accroissent à un rythme si rapide qu'il est possible que la province soit en mesure d'utiliser sur son propre territoire tout l'électricité qu'elle pourra acheter de Brinco au moment où la production débutera aux chutes Churchill.

De toute façon, a dit le premier ministre, il n'existe aucun obstacle sérieux à la conclusion d'un accord de vente avec des acheteurs américains de la Nouvelle-Angleterre.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 60
Maximum demain : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides:** nuageux s'éclaircissant vers la fin de l'après-midi. Plus frais. Minima et maxima à Montréal et Ottawa 60 et 75; Ste-Agathe 55 et 75.

Région de Québec, Cantons de l'Est, Mauricie et Lac St-Jean: nuageux avec averses dans la matinée, périodes ensoleillées dans l'après-midi. Minima et maxima à Québec et Sherbrooke 55 et 75, La Tuque et Chicoutimi 50 et 70.

Région de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles: nuageux, quelques averses. Minima et maxima à Baie-Comeau et Sept-Iles 50 et 65; Rivière-du-Loup et Mont-Joli 55 et 70; Gaspé 50 et 70.

Les effets de la grève

LES TELEGRAMMES : Il est impossible de transmettre un télégramme au pays ; ceux qui veulent communiquer outre-mer doivent s'adresser au bureau de Montréal de la Canadian Overseas Telecommunications ou de Commercial Cables. Pour expédier un télégramme aux Etats-Unis, il faut communiquer par téléphone avec la Western Union, dans n'importe quelle ville américaine.

LES POSTES: Le courrier de première classe est acheminé, mais avec quelque retard. Toutes les autres catégories de courrier, y compris les colis, peuvent être livrées si le destinataire habite la même région que l'expéditeur. Si les expéditions portent une adresse extérieure à la région, elles doivent d'abord parvenir aux bureaux de postes choisis à cet effet.

L'ARGENT : Il est impossible de télégraphier de l'argent au pays ou à l'étranger. Les expéditeurs doivent d'abord se procurer des traites à la banque qui communique avec la banque du destinataire. L'expéditeur assume les frais de communication et de service.

LES MAGAZINES : La livraison en est suspendue ou sérieusement retardée, à moins que ces publications ne soient transportées par avion ou par courrier de première classe.

CONTROLE

SUITE DE LA PAGE 1

Loi coopérative

C'est le chef de l'opposition conservatrice, M. John Diefenbaker, qui a poussé le premier ministre Pearson à faire sa déclaration, hier, alors que les Communes étaient réunies en session spéciale pour régler la grève des employés des chemins de fer.

M. Diefenbaker a d'abord demandé si le gouvernement devait présenter un budget supplémentaire pour lutter contre l'accélération effarante de l'inflation.

M. Pearson a répondu qu'un débat traiterait prochainement de cette question importante et troublante.

Le chef conservateur a insisté sur la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le sujet.

Le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas, a voulu savoir si un comité de revision des prix serait institué.

Le premier ministre a expliqué que le Conseil économique du Canada étudiait la question et que le gouvernement ferait connaître ses vues durant le débat sur l'inflation.

M. Diefenbaker avait enfin suggéré que le gouvernement fédéral pourrait peut-être réunir les provinces pour essayer d'arriver à une entente, qui deviendrait une loi coopérative, sur le contrôle des salaires et des prix. Un tel contrôle relève de la juridiction provinciale.

M. Pearson a répondu que les ministres fédéral et provinciaux des Finances se réunissaient la semaine prochaine et que justement cette question d'un contrôle était à l'ordre du jour.

DEFENSE

SUITE DE LA PAGE 1

Trans-Canada Pipe Line. Cette société avait confié à la Northern Ontario Natural Gas (NONG) la distribution du gaz, opération qu'elle avait rendue distincte du transport principal du gaz.

De longs pourparlers se déroulèrent afin que Sudbury, dont le juge Landreville était maire en 1955, acceptât de faire appel aux services de la NONG. Sudbury accepta de même que plusieurs autres municipalités du nord de l'Ontario.

Quelques années plus tard, les rumeurs de scandale allaient bon train. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario tint des audiences en 1958 puis en 1962 sur les transactions de la NONG, tandis que des accusations de corruption étaient portées contre des maires devant les tribunaux.

Dans le cas du juge Landreville (il accéda à la magistrature en 1956), il y eut non-lieu à l'enquête préliminaire, la poursuite ne pouvant prouver hors de tout doute que les 10,000 actions de la NONG que le juge, alors maire de Sudbury, avait acquises sans débourser un cent — et qui lui rapportèrent $117,000 au total — constituaient en fait un pot-de-vin.

C'est après l'échec des procédures devant les tribunaux que "The Law Society of Upper Canada" fit sa propre enquête et en vint à la conclusion que beaucoup de questions demeuraient sans réponse et qu'il était déplorable que le juge Landreville continuât d'exercer sa charge de juge. Le gouvernement fédéral ordonna finalement une enquête.

Le juge Rand rapporte que les divers témoignages du juge Landreville révèlent "un esprit inquiet qui cherche à se justifier d'à-côtés".

Le commissaire convient que les faits, compte tenu des exigences du droit pénal, ne démontrent pas hors de tout doute que la conduite du juge Landreville était malhonnête.

Mais il ne se lasse pas de souligner que le juge Landreville "est tout à fait capable de dissimuler et qu'à l'occasion il ne lui répugne pas de mentir".

L'enquêteur qualifie même une déposition de "théâtrale", d'autres de "vagues, nébuleuses, mitigées, peu compromettantes, émaillées de demi-vérités".

Ce sont, dit-il, des récits amplifiés, des digressions oiseuses, l'ensemble tendant à présenter un tableau foncièrement fallacieux des faits dominants.

Selon les faits étalés dans le Rapport Rand, le juge Landreville acquit les 10,000 actions de la NONG à $2.50 l'action, sans les payer immédiatement. Le prix de ces actions grimpa rapidement et le juge en céda bientôt 2,500 à $10 pièce, ce qui servit à payer son achat initial.

La transaction se fit par l'intermédiaire d'une autre société, la Convesto, ce qui fit que le nom du juge ne figura jamais dans les livres de la NONG proprement dite.

Le principal élément de défense du juge Landreville réside dans une lettre adressée au président de la NONG, M. Ralph Farris, dans laquelle l'ex-maire de Sudbury écrit qu'il s'intéresse vivement à la NONG et qu'il aimerait en être le procureur une fois son mandat terminé à la mairie.

C'est en tant que tel qu'on lui aurait donné la chance d'acquérir les actions.

Une injure soufferte en prépare bientôt une nouvelle.
Publilius Syrus

Il est plus coûteux de venger les injures que de les oublier.
Thomas Wilson

EXCELLENTE OCCASION

PLACE STE-THERESE

Espace pour restaurant, nettoyeur, salon de beauté, barbier, autres.

Coin très important. Près General Motors. Population : 22,000 Ville en pleine expansion

Tél. : 484-8477

INIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

cédure que le parlement établira, afin de se justifier.

Le juge Landreville a déclaré qu'il existe des éléments de preuve qui n'ont pas été présentés au cours de l'enquête Rand, et qu'il les fera connaître lui-même. Il reproche aussi au rapport Rand de contenir des éléments qui n'ont pas été présentés en preuve au cours des dépositions.

Le juge Landreville, menacé d'être destitué, reproche particulièrement au rapport de contenir en appendice un document qui ne devrait pas s'y trouver. "Ce qu'il y a de plus malicieux dans tout cela, dit-il, c'est l'appendice", document rédigé par la Law Society of Upper Canada, et que cette société "n'a pas jugé utile" de rendre public.

Le juge Landreville fera aussi connaître une lettre du magistrat Albert Mark, qui l'a jugé dans l'affaire de la transaction mobilière, en 1964, lettre qui qualifie le rapport de la Law Society d'"inexact et injuste".

Le juge Landreville affirme que si le juge Rand a jugé bon de publier le rapport de la Law Society, il aurait aussi dû inclure la lettre du magistrat Mark.

Il a déclaré enfin qu'il n'a pas du tout l'intention de démissionner comme juge ni de céder à aucune pression.

LES SYNDICATS

SUITE DE LA PAGE 1

Les chefs syndicaux de l'Alberta croient que les travailleurs ne se laisseront pas impressionner par la législation fédérale.

"J'ai confiance que les ouvriers du Canadien National que nous représentons soient plus intelligents et plus réalistes que cela", a déclaré M. Robert Lister, d'Edmonton, directeur de la grève en Alberta pour la Fraternité canadienne des cheminots, employés des chemins de fer et autres ouvriers.

Le président du comité central de la grève des 5,000 cheminots de l'Alberta, M. William Tree, a ajouté que déjà les grévistes avaient refusé une hausse de 18 pour cent recommandée par les présidents des conseils de conciliation, et qu'ils n'étaient pas disposés à accepter cette fois-ci une hausse de 8 pour cent.

Pas de réfrigérateur

Sandy demanda à son ami McNepp : "Pourquoi n'achètes-tu pas de réfrigérateur pour ton petit restaurant. Il te serait vraiment d'une grande utilité."

—"Je ne suis quand même pas fou", ronchonne Mac. "Dois-je peut-être faire don de cet argent que je gagne à la sueur de mon front à l'usine d'électricité ? Car qui me dira si la lumière s'éteindra dans le réfrigérateur dès que j'en fermerai la porte ?!"

CHARNESS & CHARNESS
AVOCATS
615 ouest, Boul. Dorchester
suite 970 UN. 8-1808
I. J. Charness, C.R.
Gerald N. F. Charness, B.A., B.C.L.

LE CENTRE DU COUVRE-PLANCHER

BROADLOOM
EN VENTE A UN SEUL BAS PRIX

VOICI UNE LISTE INCOMPLETE ; VERIFIEZ ET APPORTEZ CETTE LISTE A LA VENTE

	VER.	CAR.	DESCRIPTION	REG.	MAINT.
A	50		Tory, poil de nylon bouclé 501, rouge, motif de rances.	$612	$399
B	46		Tweed commercial à poil bouclé tout laine bleu vert.	$598	$399
C	42		Tweed à poil de laine tricolore à tons rouges.	$588	$399
D	45		Poil de velours coupé orange plaquemine.	$585	$399
E	37		Poil acrylique pelucheux coupé mousse foncé.	$592	$399
F	50		Poil de nylon 501 retors bleu royal à motif de rances.	$612	$399
G	49		Tweed 100% laine bouclé, tons rouges.	$588	$399
H	45		Velours souple tout acrilan vert avocat.	$585	$399
I	51		Texture bouclée Olefin Herculon rhum doré.	$638	$399
J	33		Texture nylon 501 coupé orange brûlée.	$589	$399
K	50		Nylon 501 bouclé vert mélodie à motif à ramages	$612	$399
L	46		Texture bouclée tout laine rouge.	$598	$399
M	51		Poil tout nylon or automnal fini velours souple.	$585	$399
N	49		Poil bouclé à texture tweed vert émeraude.	$589	$399
O	42		Poil tout orlon ciselé, or temple.	$603	$399
P	50		Poil nylon 501 or tendre, motif de rances.	$612	$399
Q	47		Texture tweed, poil acrylique vert Woodland bouclé.	$588	$399
R	48		Poil de nylon blanc fini velours souple.	$585	$399
S	51		Texture bouclée, Olefin Herculon vert aqua.	$638	$399
T	50		Texture bouclée, poil tout laine rouge foncé.	$589	$399
U	50		Texture bouclée, nylon 501 beige pâle.	$612	$399
V	35		Poil orlon 33 acrylique, pelucheux avocat foncé.	$577	$399
W	33		Poil velours pelucheux tout laine or foncé.	$589	$399
X	46		Tweed de nylon 501 tricolore bleu vert.	$616	$399
Y	42		Poil tout acrylique olive bronzée, motif sculpté.	$603	$399
Z	50		Tout nylon 501 beige miel, motif à ramages.	$612	$399
AA	46		Poil tout laine bouclé de ton pépite d'or.	$598	$399
BB	35		Nylon 501 à tissure retors rouge bourgogne.	$608	$399
CC	33		Velours pelucheux tout laine bleu saphir.	$589	$399
DD	51		Olefin Herculon à texture bouclée bambou doré.	$638	$399
EE	50		Poil tout nylon pelucheux mousse foncée.	$612	$399
FF	49		Nylon à filament continu beige à motif sculpté.	$603	$399
GG	35		Nylon 501 à texture retors serrée, or espagnol.	$608	$399
HH	37		Peluche d'orlon vert ressac pâle.	$603	$399
II	48		Poil commercial tout laine brun et beige.	$598	$399
JJ	48		Poil comercial tout laine brun motif à ramages.	$612	$399

BROADLOOM, SOUS-TAPIS, INSTALLATION

VISITEZ UN DE NOS 3 MAGASINS POUR VOIR ET RESERVER LE TAPIS CI-HAUT

(Aucune offre raisonnable refusée) Appelez notre service d'achat à domicile 273-9983

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS

Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais.

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!

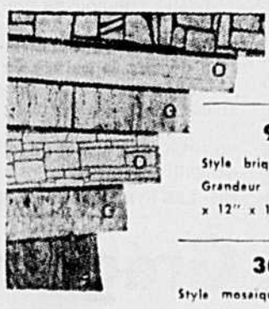

60,000 Style "rouge travertin." Grandeur 12" x 12" x .080. **13½¢**

90,000 Style brique romaine blanche. Grandeur 12" x 12" x 1/16" **12½¢**

30,000 Style mosaique blanche. Grandeur : 12" x 12" Epaisseur 1/16". **14¢**

190,000 Motif marbré beige. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/16" **8½¢**

70,000 Style mosaique verte. Grandeur : 12" x 12" x 1/16". **15½¢**

60,000 Beige clair. Grandeur 12" x 12" x 1/16". **17½¢**

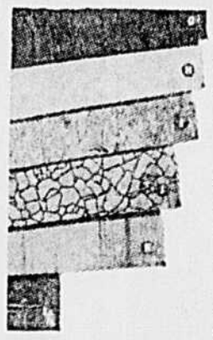

12,000 Style jaspé gris pâle. Grandeur 9" x 9". Epaisseur ⅛". **7½¢**

25,000 Style marbre tan. — Grandeur 9" x 9". Epaisseur ⅛". **12¢**

55,000 Style marbre blanc et vert. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/16. **8¢**

100,000 TUILES CAOUTCHOUC Coloris foncés variés à solder. Grandeur 9" x 9". Epaisseur .080. **10¢**

250,000 TUILES CAOUTCHOUC Beige seulement Grandeur 9" x 9". Epaisseur ⅛". 5 autres nuances de beige. Quelques seconds parmi **13½¢ 17¢**

Mosaïque GLACEE Derniers modèles espagnols. Rég. 62¢ **39¢** la feuille 1 pi. car.

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTREAL FLOOR COVERING, LTEE

Samedi 8 a.m. à 2 p.m.
Lundi fermé toute la journée

15 est, Bernard angle St-Laurent Stationnement autour du magasin **273-9983**

3424 av. du Parc angle Sherbrooke AUPARAVANT RUE BLEURY Stationnement à côté du magasin **842-8871**

392 boul. Lafleur Ville La Salle (Centre d'achats Pont-Mercier) **366-7705**

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

LA PRESSE

MONTREAL, MARDI 30 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 201

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 // LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

Montréal aura, en '67, une maison olympique

par Gilles PRATTE

La ville de Montréal n'aura pas le bonheur d'abriter les Jeux olympiques de 1972, mais elle aura dès 1967 une maison olympique qui lui assurera peut-être à l'avenir de meilleures chances de se voir confier l'organisation des Jeux quatriennaux.

Ce pavillon permanent sera construit sur la jetée Mackay, dans le cadre de l'Expo '67, au coût de $300,000, dont $250,000 sont fournis par la Compagnie de la Baie d'Hudson, propriétaire, entre autres choses, du magasin Morgan's.

La nouvelle a été annoncée hier soir en bonne et due forme à l'hôtel de ville, au cours d'une conférence de presse.

Ce pavillon permanent sera la propriété de l'Association olympique canadienne, qui représente 26 mouvements s'intéressant à divers sports.

Le président de l'Association, M. James Worrall, a souligné que grâce à ce centre Montréal deviendra la capitale des sports olympiques au Canada.

La maison olympique abritera une exposition des jeux à travers les âges et différents objets fournis par les pays qui ont déjà organisé les fameux jeux olympiques.

Après 1967, une partie de l'exposition sera conservée en permanence

Un atout pour tout le Canada

Le pavillon comprendra des bureaux, des salles de conférence, une bibliothèque, des archives sur les sports olympiques qui, aux dires de M. Worrall, permettra aux journalistes de Montréal d'être les mieux renseignés au monde sur le sujet.

M. Worrall a aussi souligné que la réalisation de ce vieux rêve profitera non seulement à Montréal mais à l'ensemble des sports olympiques à travers tout le pays.

Pour sa part, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a noté que ce pavillon des sports olympiques sera quelque chose d'aussi impressionnant que le musée du même genre de Lauzanne.

Le maire a fait remarquer

Voir OLYMPIQUE en p. 6

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Un doctorat en sagesse au maire Drapeau

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans son bureau de l'hôtel de ville, le maire Jean Drapeau a reçu, ce matin, un doctorat en sagesse décerné par l'Institut Boswell, de La Nouvelle-Orléans, une société internationale fondée en vue de l'avancement des affaires publiques, de l'éducation et des lettres et ainsi baptisée en mémoire de James Boswell, biographe de l'écrivain anglais Samuel Johnson. C'est le Dr Brendan F. Brown (au centre), chancelier de l'Institut Boswell, qui, en compagnie du R. P. Jules Emery, s.j., régent de l'Institut Boswell, a remis le doctorat en sagesse au maire Drapeau.

L'industrie du meuble ne sait pas profiter de l'occasion unique qu'offre Habitat 67

par Raymond GRENIER

S. Exc. le commissaire de l'Expo, M. Pierre Dupuy, a reconnu, hier, que le Compagnie de l'Exposition ignore tout encore des intentions, plans ou desseins (et, à plus forte raison, des dessins) de l'industrie canadienne de la décoration et du meuble en ce qui concerne l'occasion unique qui lui est offerte de présenter, l'an prochain, dans "Habitat 67", ce que notre pays peut créer d'original ou d'intéressant comme cadre familial de la vie moderne.

C'était la première conférence de presse de M. Dupuy depuis son récent retour à Montréal. Il doit repartir, la semaine prochaine, pour une conférence du Bureau des commissaires généraux à Moscou, puis se rendre à Léningrad assister à une autre conférence, cette dernière du Comité international des beaux-arts.

— Ayant abordé ma tâche avec le sourire, en 1963, lorsque l'exposition n'était qu'un acte de foi, je ne vais pas le perdre aujourd'hui que je vois, après une mission de quelques semaines à l'étranger, les progrès étonnamment rapides de la réalisation de nos projets d'il y a trois ans.

"Ajustements budgétaires"

M. Dupuy parlait ainsi parce que les journalistes, sans mettre en doute la réalisation du projet national et international "Expo", évoquaient des "difficultés de détail" dont ils demandaient si elles étaient sérieuses : la grève du rail, par exemple, la trésorerie peut-être serrée de la Compagnie de l'Exposition, la publicité de l'Expo à l'étranger auprès des visiteurs sur lesquels il faut compter pour assurer le succès de l'entreprise.

Ou bien, encore, cette ignorance dans laquelle on se trouve : qui et comment, au Canada, va meubler "Habitat 67".

Pauvre "Habitat 67", il a bien des malheurs.

La Compagnie de l'Expo, comme l'a dit M. Dupuy, veut en faire un témoignage de ce que peut faire notre pays, aussi éclatant que ce que fut la Tour Eiffel à l'Exposition de Paris, en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution française.

Les entrepreneurs canadiens commencèrent par refuser de se lancer dans l'affaire, forçant ainsi la Compagnie de l'Expo à en assumer les frais.

Et maintenant c'est l'industrie canadienne de la décoration et du meuble, dûment invitée à se faire valoir et à meubler la pyramide des cellules d'habitation, qui semble vouloir tirer au flanc.

Il y a à peine un mois, on la sommait, cette industrie, de manifester son empressement avant une date précise. Aujourd'hui, il n'est pas dit qu'on ne sera pas obligé, sinon de faire appel à l'étranger, du moins de grever encore le budget de l'Expo en achetant du matériel, en somme, "publicitaire".

Ça ne pourrait plus mal tomber.

Pour terminer l'extérieur de l'ensemble "Habitat 67", il a déjà fallu, avant-hier, travailler le dimanche — à prix double de main-d'oeuvre. (On a dû le faire aussi pour les deux pavillons thématiques à tétraèdres légèrement tronqués, "l'Homme producteur" et "l'Homme explorateur").

Ce travail du dimanche, dans ces seuls cas, alors qu'on en voyait venir la nécessité, a

Voir HABITAT 67 en page 6

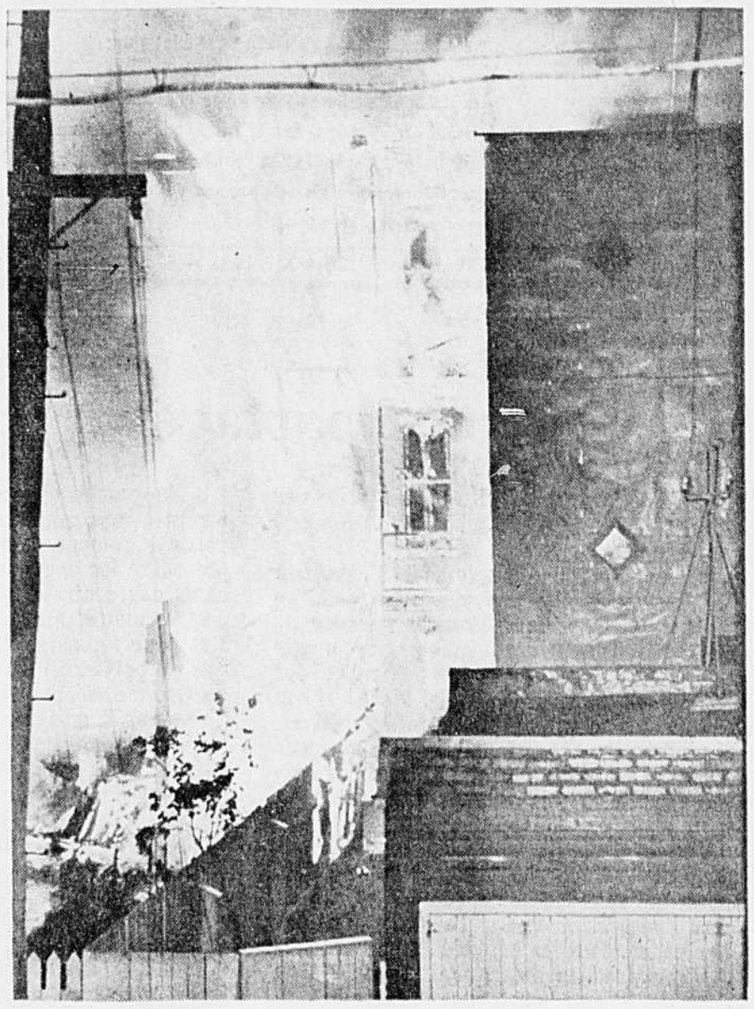

Troisième incendie dans le même secteur

Comme ceux qui ont éclaté dimanche matin à quelques minutes d'intervalle dans le même secteur, l'incendie qui a dévasté une maison de trois étages située au 5353 rue Fabre, la nuit dernière, a lui aussi pris naissance dans un hangar situé à l'arrière. Les policiers de Montréal recherchent activement l'auteur de ce dernier incendie qui serait d'origine criminelle. Il s'agirait d'un jeune homme dans la vingtaine.

La police recherche un pyromane

Un violent incendie, qui a éclaté cette nuit vers 1 h. 30, au 5353 rue Fabre, où une dizaine de familles ont été jetées sur le pavé, semble avoir convaincu pompiers et policiers de l'existence d'un redoutable incendiaire dans les rues de la métropole. Un individu d'une vingtaine d'années, brièvement aperçu sur la scène de l'incendie, fait l'objet de recherches intenses.

L'incendie, qui a nécessité trois alertes successives et provoqué l'hospitalisation de plusieurs des quelque 70 pompiers appelés sur les lieux, est en effet le troisième du genre à se produire dans un même secteur en moins de 48 heures.

On se rappelle que, dimanche matin, deux incendies d'origine suspecte se sont déclarés à quelques minutes d'intervalle, le premier au 5168 de la même rue Fabre, et le deuxième au 5150 rue Garnier. Au total, les flammes ont dévasté 14 logements et causé l'hospitalisation de quatre policiers blessés par l'explosion d'un baril d'huile alors qu'ils s'affairaient à l'évacuation rapide des familles sinistrées.

Dans tous les cas, la nuit dernière comme dimanche matin, les incendies ont pris naissance dans des hangars situés à l'arrière des maisons dévastées.

Hier soir déjà, avant que l'autre maison de trois étages de la rue Fabre devienne la proie des flammes, le capitaine Jean-Paul Whistle, qui dirige l'escouade des incendies criminels, a révélé que plusieurs de ses hommes travaillaient sans interruption pour faire la lumière sur la cause exacte des deux premiers sinistres. M. Whistle a précisé qu'une surveillance constante était exercée sur les différents immeubles incendiés.

Par ailleurs, un autre incendie, qui a fait de lourds dégâts au 5379 rue St-Urbain durant la fin de semaine et qui avait aussi paru d'origine suspecte, a été attribué à la négligence d'un fumeur.

La nuit dernière, au 5353 rue Fabre, au moins 4 pompiers ont subi des blessures diverses ou ont été intoxiqués par la fumée en participants aux opérations de sauvetage, lesquelles se poursuivaient toujours à 5 h. du matin.

Quant au suspect recherché, il semble avoir jusqu'ici échappé aux policiers. Et l'on se demande s'il pourrait savoir quelque chose au sujet des deux autres incendies qui ont respectivement éclaté avenue des Pins et rue de Bullion, vers 5 h. ce matin.

La régionalisation du transport en commun : le dialogue reprend entre Montréal et sa banlieue

par Claude MASSON

La structure même de la Commission de transport de Montréal sera revisée lors d'une rencontre qui aura lieu en septembre entre les représentants de la ville de Montréal et les délégués du Conseil de coordination intermunicipale.

La date précise et les détails de l'entretien n'ont pas encore été arrêtés, mais MM. Lucien Saulnier et Marcel Laurin ont confirmé hier à LA PRESSE qu'ils sont disposés à s'asseoir à la même table pour discuter tout particulièrement le partage de la juridiction de la CTM entre Montréal et les 16 municipalités de banlieue desservies par la Commission de transport de Montréal.

Ce colloque fera suite à un volumineux échange de correspondance entre Montréal et les autres villes de l'île concernant l'administration de la CTM et tout spécialement à la réponse donnée la semaine dernière par M. Saulnier à une missive antérieure du président du CCI et maire de St-Laurent, M. Marcel Laurin. Le président de l'exécutif de la ville de Montréal affirmait en effet qu'il était "parfaitement d'accord pour dire que la ville de Montréal doit partager cette juridiction avec les municipalités desservies par la CTM, pourvu qu'une législation en définisse les termes".

M. Laurin partage entièrement ce point de vue, "ayant la conviction que nos municipalités ont le devoir, à l'égard de leurs contribuables respectifs, de conserver le contrôle ultime des finances et du budget de la Commission".

L'idée d'une représentation conjointe dans l'administration de la Commission de transport ne sera abordée en septembre que par les deux parties les plus intéressées, soit la ville de Montréal et le Conseil de coordination intermunicipale, organisme qui représente 26 des 28 municipalités de banlieue de l'île.

Le Comité pour la réalisation du réseau rapide, qui groupe sept municipalités desservies par la voie ferrée des Chemins de fer nationaux passant par le tunnel du Mont-Royal, soulignait hier, dans un communiqué de presse, son intention de participer aux prochaines délibérations concernant la révision des structures de la CTM. Toutefois, il semble que Montréal, tout au moins, préfère d'abord discuter ce sujet avec le CCI.

"Le Comité pour la réalisa-

Voir DIALOGUE en page 6

Georges Lemay tente l'impossible pour obtenir la libération de sa femme

par Martin PRONOVOST
envoyé spécial de LA PRESSE

LAS VEGAS. — Georges Lemay, confiné dans une cellule à sécurité maximum dans l'édifice de la justice du comté de Clark, à Las Vegas, tente l'impossible pour obtenir la libération de sa femme détenue elle aussi depuis le 19 août dernier.

Dans un suprême effort pour obtenir la libération provisoire de Lise Lemay, l'avocat du couple montréalais, Me Harry E. Clayborne, a obtenu la permission de faire comparaître à nouveau la femme de Georges Lemay devant un juge de paix.

Lise Lemay reviendra donc à la cour mercredi matin et il est possible, selon son avocat, que le cautionnement exigé soit réduit de $100,000 à $10,000. Si tel est le cas, il est probable que Lise Lemay reprenne sa liberté, provisoirement, dès demain.

Par ailleurs, Georges Lemay n'a pas changé d'idée depuis jeudi dernier et il ne veut pas, absolument pas, jouir d'une liberté même provisoire.

Il préfère attendre patiemment le jour de sa nouvelle comparution fixée au 27 octobre prochain.

D'ici là, il coulera beaucoup d'eau dans le fleuve St-Laurent, tandis qu'ici, à Las Vegas, il se passera de nombreux incidents "politico-judiciaires".

L'Etat du Nevada est actuellement en pleine campagne électorale en vue du scrutin préliminaire du 4 septembre prochain et des élections générales qui auront lieu un peu plus tard.

Comme les juges sont élus par le peuple, il est fort possible que le résultat des élections ait une grande influence sur le sort futur de Georges Lemay.

Ce dernier attend donc avec anxiété le résultat de cet appel au peuple.

Présentement, à Las Vegas, la campagne électorale bat son plein. La radio et la TV sont saturées de messages électoraux, les rues sont pavanées d'affiches électorales et les magasins, les bureaux de poste et les établissements commerciaux vous en mettent plein les yeux.

Les nombreux candidats promettent tous un peu plus de justice, un peu moins de racket, mais les électeurs ont le sourire facile devant ces promesses.

Personnellement, je crois que Lemay n'a pas tort d'espérer dans le résultat des prochaines élections.

Georges Lemay demeurait à Las Vegas depuis assez longtemps pour être familier avec le rouage politique et judiciaire de cette ville unique aux Etats-Unis où le jeu, le sexe et la politique viennent à la même table.

En un mot, Georges Lemay n'est pas pressé. Pour le moment, il se contente de son sort derrière les barreaux. Il attend patiemment le résultat des élections et il verra ensuite ce qu'il pourra faire pour tenter de sauver sa peau.

L'Etat de la Floride veut le traduire en justice pour son évasion et la police de Montréal le recherche et l'attend.

Nul ne pourrait prédire si

Voir LEMAY en page 6

Nouvelle mode à Las Vegas : les têtes rasées

(M.P.) — Une nouvelle mode vient d'apparaître à Las Vegas. Elle s'appelle "les têtes rasées". Depuis l'arrestation de Georges Lemay, on retrouve dans la majorité des casinos de nombreux joueurs à tête rasée, tout comme Georges Lemay lors de son arrestation.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Josée Lemay revient

C'est à bord d'un avion d'Air Canada que la jeune Josée, fille de Georges Lemay, est arrivée hier matin à l'aéroport de Dorval, venant de New York. Elle était accompagnée par un membre de la famille Lemay qui s'est rendu à Las Vegas pour réclamer la garde de l'enfant. Sur la photo, la petite Josée donne la main à l'hôtesse d'Air Canada qui l'aide à descendre la rampe de l'avion.

L'affaire Klewer serait près de sa solution bien qu'une foule de détails bizarres restent inexpliqués

par André LUCHAIRE

On saura sans doute dans quelques jours, ou peut-être même dans quelques heures, si l'enlèvement de la petite Montréalaise Audrey Klewer est le fait d'un médiocre, qui, rôdant autour d'une villa cossue de la banlieue élégante de Berlin, a cru saisir une occasion inespérée de faire quelques milliers de dollars, ou s'il faut y voir davantage et rechercher d'hypothétiques complots familiaux ou politiques — et du même coup on saura également si Mme Klewer se propose de revenir au Canada et quand.

Cette dernière hypothèse — la politique — est désormais écartée par les milieux les plus concernés: à savoir les représentations consulaire et militaire de la République fédérale allemande à Montréal qui, hier, dans des interviews avec le reporter de LA PRESSE, ont pris assez clairement position.

"Rien contre elle"

"Rien n'empêche présentement Mme Regina Klewer de reprendre ses fonctions dans mon bureau, selon ce que j'en sais. J'ignore bien entendu quand elle rentrera à Montréal et si elle y rentrera. Mais c'est une citoyenne canadienne et c'est normal qu'elle rentre dans son pays."

C'est ce qu'a déclaré par téléphone le major Kurt Obenhack au représentant de LA PRESSE, hier après-midi.

Le major Obenhack a précisé que, pour le moment du moins, rien ne permettait de croire que la personnalité ou l'activité de Mme Klewer fussent un obstacle à son emploi auprès d'une alministration publique de l'Allemagne de l'Ouest ni que les événements de la semaine passée dussent retarder beaucoup son retour.

"C'est une personne libre et elle rentrera quand elle le décidera."

C'est le même son de cloche que l'on pouvait entendre hier dans les bureaux du consulat général de l'Allemagne fédérale où l'on ne paraissait pas donner une importance excessive à divers détails bizarres de l'affaire.

Ces déclarations sont venues à un moment du développement de l'affaire que l'on peut qualifier de relativement réconfortant : on avait en effet appris dans la matinée que l'étreinte de la police berlinoise s'était resserrée autour de l'auteur de l'enlèvement, un certain Juergens Henschel, de 22 ans, dont la mère Anni et le frère Joachim avaient été arrêtés, samedi, pour complicité dans le rapt.

Toutefois, le ravisseur ayant fait savoir par téléphone qu'il tuerait la petite Audrey si sa mère et son frère n'étaient pas relâchés immédiatement, des mesures supplémentaires de sécurité ont été prises autour de la maison de M. Herbert Klewer, le grand-père de la fillette.

La police de Berlin a fait savoir en particulier que Joachim Henschel avait confirmé que le

Voir KLEWER en page 6

Détenus pour le rapt de la petite Audrey Klewer

Anni Henschel, âgée de 49 ans, et son fils Joachim, 17 ans, sont détenus depuis samedi dernier par la police de Berlin-ouest, relativement à l'enlèvement de Audry Klewer, 4 ans, de Montréal. Un autre fils de Mme Henschel, Juergen, 22 ans, fait présentement l'objet d'intenses recherches de la police berlinoise. Le fuyard aurait été aperçu à deux reprises hier mais la police n'a pas réussi à l'appréhender. La première fois, la police a perquisitionné un magasin après avoir été avisée par téléphone de la présence de Juergen Henschel à cet endroit. Un autre informateur a signalé l'avoir vu au volant d'une automobile. Ces informations détruiraient les hypothèses selon lesquelles Henschel aurait cherché refuge en Allemagne de l'Est. La police a révélé hier que les preuves contre le fuyard justifiaient l'émission d'un mandat d'arrestation.

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

L'ENDROIT IDEAL POUR UN CADEAU SANS EGAL
Avez-vous un cadeau à offrir ? Si oui, confiez-vous à Lemieux "LE PARADIS DU CADEAU"
Petit, moyen ou gros, vous obtiendrez toujours satisfaction.
• Bibelots • Cristal • Bois • Verreries • Vaisselle • Coutelleries • Services à boisson, etc.
Lemieux A. LEMIEUX CADEAUX INC.
765, rue BEAUBIEN — Tél. 274-6529
(Près Saint-Hubert)
Le plus importante maison de cadeaux au Québec

EMBELLISSEZ ET PROTEGEZ VOTRE MAISON

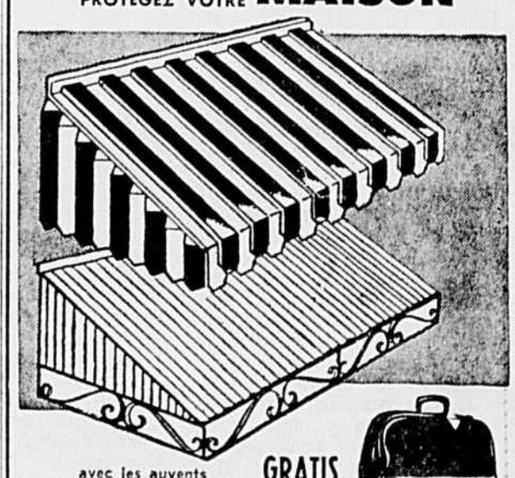

avec les auvents GRATIS
WEATHER-VANE UN SAC DE FIN DE SEMAINE AVEC CHAQUE ACHAT
ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ PLUS TARD
Auvents Weather-Vane
3055, ave Verdun
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P. me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.
☐ Auvents ☐ Portes ☐ Fenêtres ☐ Clapboard d'aluminium
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
TEL. .....

41

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MARDI 30 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 201

Les pouvoirs partagés

SPECIALE, la session l'aura été au moins par la singulière avant-première qui a précédé son ouverture.

Il y a une semaine exactement, M. Pearson faisait à la télévision une allocution dans laquelle "en ma qualité de Premier ministre de notre pays" il donnait aux cheminots des conseils qui n'ont pas été suivis. Il était à prévoir que les cheminots ne les suivraient pas. Mais a-t-on suffisamment remarqué que ce refus a été accompagné de réponses immédiates et énergiques du mouvement ouvrier contestant, par la bouche de trois chefs, la validité des propos du premier ministre sur l'inflation ?

Aux dernières nouvelles, les conversations s'engageaient d'une manière plutôt malaisée. D'abord, qui sont les interlocuteurs ? On a eu d'abord l'impression que si l'avion n'allait pas cueillir rapidement les députés dans leurs provinces lointaines, le débat allait s'ouvrir sans eux, par des échanges polémiques entre le gouvernement et les chefs syndicaux. Or, une phrase au moins prononcée hier par M. Diefenbaker donne l'impression maintenant que les députés sont arrivés trop tôt. Au fond, ce qui apparaît depuis 48 heures, c'est l'effet d'une certaine contagion paralysante. Le Cabinet redoutait la semaine dernière que quelque solution qu'il proposât, ou plus exactement qu'il tentât d'imposer, il ferait la preuve de son impuissance, s'il n'était pas obéi par les grévistes. M. Diefenbaker paraît redouter aujourd'hui que ce soit le Parlement qui fasse la preuve de son impuissance. Aussi souhaite-t-il que le gouvernement "dédouane" d'abord auprès des chefs ouvriers les solutions qu'il soumettra ensuite au Parlement. Peut-on refuser de croire encore, dans ces conditions, que le syndicalisme canadien soit devenu un nouveau pouvoir politique, une sorte de pouvoir parallèle à côté du pouvoir classique qu'est le Parlement ?

Dans le mouvement ouvrier, on estime que les sacrifices sont inégalement partagés. Un témoignage dit : "Les profits des compagnies, après déduction des impôts, ont augmenté de 67 pour cent, alors que dans la même période, les salaires hebdomadaires moyens n'ont augmenté que de 16 pour cent". Il s'agit, apparemment, d'une vue globale de l'activité économique et non des profits des chemins de fer en particulier.

Supposons que ces chiffres puissent être acceptés sans contestation, il n'y aurait rien de particulièrement nouveau dans cette façon de présenter les arguments. Une déclaration des chefs des centrales américaines, datant de 25 ans au moins, a mis les choses au point une fois pour toutes à cet égard. Le syndicalisme veut sa part du gâteau. Et il la veut à l'intérieur du système économique.

Toute la question évidemment est de savoir si le même langage peut être tenu à la General Motors, par exemple, et au gouvernement, sans risques pour le bien commun. Un raisonnement souvent entendu au sein du mouvement ouvrier veut qu'une entreprise privée incapable d'assurer des salaires convenables à ses employés n'a qu'à disparaître. Mais un gouvernement qui ne peut pas payer (ou qui ne veut pas imposer des impôts nouveaux, ce qui revient au même) devra-t-il lui aussi fermer ses portes, se déclarer incompétent, renoncer à faire marcher les trains, à tenir ouverts les ports et la Voie maritime, à acheminer le courrier ?

M. Harold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, qui n'est ni un ennemi du syndicalisme ni un valet de la haute Phynance, n'a pas résolu toutes les énigmes de l'inflation dans son pays. Il parvient difficilement à contenter tout le monde et son père. La livre sterling est maintenue artificiellement. Et M. Harold Wilson, chef d'un gouvernement travailliste jouissant par tradition de l'appui des syndicats, gouverne au conditionnel un pays qui est devenu un satellite des Etats-Unis. Même le travaillisme n'a pas réponse à tout. Le Nouveau parti démocratique du Canada (NPD) sait cela.

Tout peut survenir. Peut-être qu'effectivement M. Pearson devra fermer "le magasin". C'est-à-dire remettre le pouvoir en d'autres mains. A quoi pense-t-il entre deux séances ? On n'a jamais su si le président Johnson n'était pas venu lui proposer, à Campobello, de prendre la succession de U Thant, fatigué lui aussi, mais de l'impuissance de l'ONU.

Et si la grève est longue, elle sera supportée avec patience. Installés devant notre télévision nationale, nous nous regarderons courir au désastre. Il y aura, comme d'habitude, quelques inconscients pour trouver cela très drôle.

Guy CORMIER

Une révolution vue de loin

IL y a certes quelque danger à vouloir interpréter de trop loin, à travers des témoignages divergents, la "révolution culturelle" qui déferle en ce moment sur la Chine Rouge. Les manifestations de ce nouvel accès de fièvre révolutionnaire s'accompagnent-elles nécessairement de violences contre les étrangers, capitalistes ou non ?

On pourrait le croire à la lecture des dépêches d'agence en provenance de Pékin qui décrivent les excès de zèle des jeunes "gardes rouges" contre les Occidentaux, autour de l'ambassade soviétique, et même contre des Chinois réfractaires aux mots d'ordre de Mao Tsé-Toung. Mais voici que de Paris, au retour d'un voyage en Chine, des industriels français affirment n'avoir été ni molestés ni même menacés par les masses de manifestants au milieu desquelles ils se sont trouvés, à Shangaï notamment. Ils y ont même été applaudis ! Leur seule plainte, c'est de n'avoir pu fermer l'oeil pendant deux nuits, tant le bruit de l'immense foule en marche était assourdissant.

Il se peut donc que selon les villes et les régions, le sursaut de pureté révolutionnaire qui ébranle les masses chinoises revête des formes plus ou moins violentes. Mais comment expliquer ce phénomène soudain, dix-sept années après la prise du pouvoir par Mao Tsé-Toung et les siens ? Le régime ne disposait-il pas déjà de tous les moyens dont il pouvait rêver pour assujettir l'esprit des 800 millions de Chinois à sa ligne politique ?

Apparemment, malgré toute leur force, ces moyens se révèlent insuffisants pour galvaniser le peuple chinois face aux épreuves qui l'attendent. Pour les surmonter, toute opposition doit être éliminée d'avance. Aux yeux des dirigeants chinois, le pays doit se garder sur deux fronts : le "révisionnisme" soviétique et l'impérialisme américain. Militairement parlant, l'escalade au Vietnam débouche sur un affrontement avec les Etats-Unis. La certitude de la victoire ne peut reposer que sur des masses fanatisées par un "maoïsme" élevé à la dignité de religion.

Tout cela n'est pas de bon augure pour la paix du monde. Devant la nouvelle poussée de fanatisme révolutionnaire qui soulève l'énorme Chine, la politique américaine dans le Sud-est asiatique ne pourra que se durcir davantage. Dans les cercles du Pentagone, les partisans de la guerre au Nord-Vietnam recruteront de nouveaux alliés. A la faveur de l'antagonisme croissant entre Russes et Chinois, ils voient déjà approcher le moment tant attendu d'asséner le grand coup à la Chine.

Puissent-ils hésiter toujours devant une décision aussi lourde de conséquences. Comment ne pas comprendre qu'un assaut sur la Chine déclenchera sur le monde la pire — et probablement la dernière — des catastrophes ?

Cyrille FELTEAU

Le piège est grand ouvert

QUE PERSONNE ne touche à l'historique manoir de Batiscan ! Nous n'allons pas (pour le moment) tenir compte des rumeurs voulant que le ministre du Travail et du Commerce, M. Maurice Bellemare se porte acquéreur — par personne interposée — de ce presbytère-manoir. M. Bellemare coupera les ailes à ce canard et presto. D'autre part, impossible de ne pas tenir compte de la protestation du président de la Chambre de commerce de Québec, M. Jacques Caron qui, après avoir souligné la valeur historique de la résidence Décarie, objecte violemment à la vente d'un des plus authentiques joyaux de notre patrimoine.

L'immeuble a été classé ; le gouvernement Lesage en a fait l'acquisition ; les pourparlers étaient en cours pour y exposer la collection archéologique, fruit des fouilles dirigées par l'abbé René Lévesque et un gardien assurait la surveillance du site et de l'immeuble. A la grande surprise des citoyens de Batiscan, le gardien a été congédié de même que les trois spécialistes employés à la fabrication d'enseignes rustiques pour les besoins du gouvernement. On avait fait un bon pas en avant ; voilà qu'on en fait plusieurs en arrière. C'est aussi ridicule qu'insensé et le congédiement, sans avis préalable, des quatre personnes mentionnées rejoint l'effronterie.

L'affaire est sur la table de travail du ministre du Tourisme, M. Gabriel Loubier. Ce dernier jouit présentement d'une cote plus que favorable. On se plaît à signaler son dynamisme, la rigueur de ses convictions et son total dévouement au "fait français". De grâce, qu'il n'aille pas buter sur ces vieilles pierres : il s'en tirera à fort mauvais compte.

Notre province "touristique(!)" manque lamentablement de musées et c'est fou le nombre de vieilles demeures que les bulldozers écrasent avec un malin plaisir. Les protestataires ont raison sur toute la ligne. Ne pas toucher au presbytère-manoir de Batiscan ou alors il y aura un raffut de tous les diables, c'est promis ! Les façons de se rendre ridicule ne manquent pas mais réduire à néant une excellente initiative serait vraiment dépasser la mesure. Non seulement le vieux manoir doit devenir un musée mais tout le terrain adjacent, contigu, doit être mis en valeur. Surtout qu'on ne nous raconte pas d'histoires de gros sous. De l'argent, il en a été dépensé à la pelle pour des balivernes. Il est rudement temps qu'au poste conservation de nos plus émouvantes reliques, le ministère concerné débloque les crédits nécessaires.

Les présentes notes sont plus qu'un avertissement. Il s'agit d'une mise en garde à l'intention du ministre Loubier. Certaines petites gaffes sont pires que de grandes erreurs. Le piège est grand ouvert : à lui de le voir.

Roger CHAMPOUX

VOUS AVEZ LA PAROLE

Les artistes devraient dire où ils ont fait leurs débuts

Monsieur le Rédacteur,

Au nom des concerts qui portent mon nom, puis-je me permettre de demander l'hospitalité dans vos pages? Je n'ai jamais eu l'occasion de le faire auparavant. Pourtant, je voudrais attirer l'attention de vos lecteurs sur un fait qui me paraît par trop injuste envers tous ceux qui ont suivi les activités de notre groupe et envers tous nos bienfaiteurs. Les journaux ont toujours été très généreux à notre égard, en ce sens qu'ils nous ont aidé à faire connaître les jeunes talents que nous cherchons à mettre en valeur.

Le point que je souhaite porter à votre attention aujourd'hui est celui-ci. Pourquoi les artistes dont on reconnaît officiellement le talent, pourquoi ces artistes n'avouent-ils pas où ils ont eu l'occasion de faire leur première révérence?

Les Concerts Sarah Fischer, la plus ancienne organisation du genre dans notre province, est une oeuvre sans but lucratif. Fondée en 1940, elle a toujours fonctionné grâce à la générosité de donateurs. La liste est longue d'artistes de renommée mondiale qui ont fait leurs débuts chez nous. Pour en nommer quelques-uns : Hugh Davison, chef d'orchestre en Angleterre; Jean-Pierre Hurteau, basse à l'Opéra de Paris, et Kenneth Asch, basse à Munich.

Nous devons aussi mentionner Claire Gagnier, soprano, qui avec le compositeur Violet Archer étaient au même programme en 1942 ; Henri Brassard comme pianiste débutait aux Concerts Sarah Fischer, à l'âge de 11 ans, en 1962 et le violoncelliste Denis Brott, à 14 ans, en 1965.

Le six mai dernier, Hélène Gagné, apparaissait au "Talent Festival" de la CBC, à la Place des Arts. Il ne faisait aucun doute, quand cette jeune personne a débuté chez nous à l'âge de 14 ans, en novembre 1964, qu'elle était un des talents les plus prometteurs pour l'avenir. Elle était accompagnée ce soir-là par le remarquable pianiste John Newmark et c'était à l'occasion de l'anniversaire de notre 25e série et de notre 105e concert.

Le Conseil des Arts de Montréal, dont nous recevons maintenant un octroi, avec reconnaissance, et tous nos autres bienfaiteurs seraient sans doute heureux de voir les jeunes artistes mentionner à l'occasion l'endroit où ils ont eu le privilège de prendre contact avec un public.

Ne serait-ce pas une excellente façon pour les jeunes de prouver leur reconnaissance à ceux qui ont permis, par leurs dons, que les Concerts Sarah Fischer continuent l'oeuvre commencée en 1940 et qui entreprendra cet automne, sa 27e série de concerts.

Sarah Fischer,
fondatrice des Concerts et des Bourses S.F. et membre honoraire de l'Académie royale de Musique de Londres.

Pour remédier aux dangers de la pollution des eaux

Monsieur le Rédacteur,

Devant les problèmes croissants engendrés par la pollution des eaux et l'inefficacité évidente du système actuel, je me permets d'émettre ici quelques idées.

Il faudrait établir un quota d'utilisation de l'eau. Chaque industrie, chaque ville ont besoin quotidiennement d'une quantité d'eau donnée puisée à même une rivière, un fleuve, ou un lac avoisinant.

Le problème majeur consiste à maintenir normal le niveau des eaux, en dépit de la soustraction énorme qui sera faite à ces rivières, fleuves ou lacs. Car l'eau vanne sera totalement détruite, soit par évaporation, ou autre méthode. Il est donc inévitable, en vue de pourvoir aux besoins immenses d'eau de tous ces complexes, de sacrifier certains lacs, rivières, voire même certains fleuves, à ces autres rivières lacs ou fleuves, qui assumeront la tâche de subvenir aux besoins de toutes ces industries et villes.

C'est dire qu'il faudra, à l'occasion, créer des régions industrielles artificielles, vu la sécheresse totale ou partielle qui résultera parfois de l'empiètement d'une région ou une autre, cette dernière ayant été sacrifiée pour le bien général.

Ce n'est probablement quà ce prix que l'on mettra fin d'une manière efficace à la pollution croissante. Il ne faudrait pas non plus négliger le reboisement des rives afin de prévenir l'érosion, et l'utilisation au maximum des pluies et des crues par la création de bassins artificiels.

Pour arriver à ces fins, un immense travail de planification s'imposera parfois. Planification des rivières et lacs ; planification des régions que l'on sera forcé de rendre soit industrielles, soit agricoles.

Lorsqu'on considère toutes les usines d'épuration que ces méthodes révolutionnaires éliminerait, et que la pureté de l'eau serait garantie par des agents naturels et non par des additifs chimiques qui peuvent produire des effets néfastes à long terme, on peut se demander si vraiment un projet d'une telle envergure serait plus coûteux que ce que les méthodes désuètes actuelles apportent.

Bernard Pilon
Ottawa

Certains cours donnés en anglais à l'Université de Montréal

Monsieur le Rédacteur,

L'Université de Montréal est-elle une université de langue française ? Je crois que c'est là une question à laquelle il est fort difficile d'apporter une réponse. Jusqu'où va-t-on pousser le manque de tact et imposer aux francophones certains cours en langue anglaise ?

Il va sans dire qu'il ne faut pas oublier que le Québec se situe dans la dimension nord-américaine. L'anglais est nécessaire, en langue seconde, mais le prospectus de l'Ecole polytechnique dépasse les bornes.

Dans le prospectus du cours No 66,103 du service de l'extension de l'enseignement à l'Ecole polytechnique pour la session 1966-67, il est écrit textuellement : "Quoique le cours sera professé en anglais, les réponses aux questions seront données en français, lorsque l'élève le désirera".

Un tel état de choses fait ressortir jusqu'à quel point les organisateurs de programmes de l'Université de Montréal sont asservis et colonisés.

Réal Lemieux, Ing. P.,
Montréal

Le drapeau canadien

Monsieur le Rédacteur,

Notre nation n'a qu'un drapeau ; quel que soit le pays d'origine du citoyen, du moment qu'il est canadien il doit considérer que seul le drapeau à feuille d'érable est son emblème national. Malheureusement, certains citoyens gardent l'habitude de déployer le pavillon de leur pays d'origine, ce qui nuit à la signification et à l'importance du drapeau national.

Cette coutume de déployer le drapeau étanger sème la désunion ; si les citoyens d'origine anglaise continuent à hisser le drapeau d'Angleterre, que penser des Canadiens dont les origines remontent à d'autres pays : Hollandais, Français, Allemands, Hongrois, Irlandais, Polonais, Italiens, Suédois, Ukrainiens, etc. Ce sera très inquiétant si tous ces citoyens d'origines diverses se mettent à hisser le drapeau de leur ancienne patrie.

Les Canadiens sont en majorité fiers de voir déployer le drapeau canadien ; tous les Canadiens doivent considérer que c'est le drapeau à la feuille d'érable qui symbolise leur peuple. Il faut détourner les citoyens d'arborer d'autres pavillons que ceux du Canada.

J'invite tous mes concitoyens à insister auprès du gouvernement pour que ce dernier interdise d'arborer les pavillons étrangers et décide que l'hymne national, avant le centenaire de la Confédération, imprègne enfin notre peuple d'un puissant sentiment national.

S. K. Gupta,
London, Ontario

Trêve de gourmandise, Miss Canada... Une diète s'impose !

Peter NEWMAN à OTTAWA

La situation du chef syndical entre les grévistes et l'État

Pour situer exactement la grève générale des chemins de fer, il faut tenir compte d'une situation particulière, celle de M. W. J. (Bill) Smith, président de la Fraternité des Employés de Chemins de fer et de Transport (Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers), le plus considérable des syndicats intéressés au différend.

M. Smith préside ce syndicat depuis 1955, et si sa direction n'a jamais été publiquement mise en question, les jeunes adhérents murmurent depuis quelque temps qu'âgé de 63 ans, M. Smith n'est plus assez combatif.

La situation de M. Smith illustre le conflit de générations qui divise aujourd'hui le mouvement syndical, le fait que les jeunes mettent en question l'autorité de leurs aînés.

M. Smith appartient au groupe ancien d'idéalistes qui fondèrent le syndicalisme canadien. C'est le genre d'hommes qui ne peut entendre "Solidarity Forever" (le chant de la Solidarité) sans en avoir les larmes aux yeux. Il est convaincu que "lorsque les syndicats ressembleront à la grande entreprise et oublieront leur fonction sociale, il faudra se demander s'ils ont le droit de survivre."

Les jeunes de son syndicat et des autres syndicats ferroviaires se fichent éperdument de la lutte de classes. Ce qu'ils veulent, c'est de l'argent pour envoyer leurs fils à l'université et s'intégrer à la société d'abondance.

Le refus de la négociation

Ces jeunes se sentent dupes du processus de la négociation, qu'ils considèrent comme un rite désuet, une inutile perte de temps. Le meilleur moyen qu'ils connaissent d'exprimer leur mécontentement consiste à rejeter le règlement que vont leur proposer leurs chefs. Voilà le fond du terrible problème qui se pose à M. Smith dans ses efforts de règlement.

Dans les négociations en cours, M. Smith se préoccupe donc non seulement d'obtenir à ses adhérents des conditions plus larges, mais de garder son autorité.

C'est M. Smith qui au début de l'été a gagné la hausse de 30% qu'ont obtenue les employés de la Voie maritime ; rares sont les syndicalistes qui supposent que M. Smith soit disposé à accepter des chemins de fer une hausse beaucoup moindre. Contrairement aux contrats négociés auparavant par le syndicat, que l'approbation des négociateurs syndicaux suffisait à ratifier, celui-ci doit être soumis à la ratification de tous les membres.

Choix difficile

M. Smith sait fort bien que s'il se heurte au refus de ses adhérents, son autorité sera gravement compromise. Le choix qui se pose à lui est donc particulièrement difficile ; il s'agit de défier l'autorité du Parlement, ou alors d'appuyer un règlement que les syndiqués rejetteront inévitablement.

Le problème est d'autant plus délicat que depuis quelques années M. Smith manifeste un sens très vif des responsabilités civiques. M. J. C. Weldon, économiste de l'université McGill, spécialiste des relations industrielles, affirme que M. Smith et le syndicat que dirige celui-ci sont des "modèles de syndicalisme, à une époque où certains syndicats sont corrompus."

M. Donald Gordon, président des Chemins de fer nationaux, a souvent perdu patience devant M. Smith ; il n'en a pas moins loué un jour "sa probité et son esprit de suite". Ce dernier lui a alors répondu : "Je ne me préoccupe pas de ce que le patronat m'aime ou non, mais je suis heureux qu'il se croie obligé de me respecter."

La carrière de M. Smith

M. Smith est un petit homme maigre au physique peu impressionnant, et qui est beaucoup moins porté à s'extérioriser que la plupart des leaders syndicaux. Il a quitté l'école primaire d'Oakville, Ontario, avant d'avoir terminé sa sixième année. A treize ans, il entre à l'emploi de l'Union Bank de Toronto (fusionnée depuis), en qualité de messager ; deux ans plus tard le Grand Tronc (que devaient absorber les Chemins de fer nationaux en 1919) l'engage comme nettoyeur de locomotive. Marié et père d'un enfant à dix-neuf ans, il est un an et demi réduit au chômage. "Pour la première fois", rappelle M. Smith, "j'ai alors éprouvé la conscience d'appartenir à une classe, la classe ouvrière. J'ai été persuadé que cette classe devait se syndiquer, parce qu'elle était exploitée."

Une grève à Halifax

M. Smith reste à l'emploi du chemin de fer jusqu'en 1942, alors que le président de la Fraternité, M. A. R. Mosher, l'engage comme représentant syndical à plein temps dans les Provinces Maritimes. Sa première mission importante consiste à syndiquer les chauffeurs des trois compagnies d'autobus qui transportent la plupart des travailleurs de l'arsenal de Halifax. Quand les patrons refusent de négocier, M. Smith fait déclarer la grève, interrompant en grande part le travail de l'arsenal. L'Amirauté se plaint au gouvernement canadien ; le premier ministre d'alors, M. Mackenzie King, ordonne à M. Mosher de remettre les ouvriers au travail. M. Mosher s'incline, mais ne réussit pas à rejoindre M. Smith.

"Je ne voulais pas me mettre en posture de désobéir, j'ai donc disparu", rappelle M. Smith. Ce dernier se cache dans sa chambre de l'hôtel Nova Scotian sans répondre aux téléphones de M. Mosher. Deux jours plus tard, les compagnies d'autobus capitulent ; M. Smith téléphone alors à M. Mosher, qui hurle : "Remettez les hommes au travail." — "Ils y sont", répond calmement M. Smith. — "Qu'avez-vous obtenu ?" — "Tout ce que nous demandions" — "Je vous félicite."

Problèmes d'aujourd'hui

Le dévouement de M. Smith, dont on vient de voir un exemple, lui a été fort utile pour soutenir le recrutement du syndicat alors que les chemins de fer, à cause de l'automation croissante, diminuent l'embauche. M. Smith s'est efforcé de diversifier le recrutement ; 11,000 des 33,000 adhérents de son syndicat ne sont pas à l'emploi des chemins de fer ; M. Smith a réussi à syndiquer jusqu'à des équipages représentés auparavant par le "Seafarers International Union" (syndicat international des gens de mer).

D'autre part, le différend actuel et le monde où nous vivons ne sont plus de ceux auxquels s'adapte facilement un homme comme M. Smith. En négociant le règlement de la grève des chemins de fer, il faut non seulement que le gouvernement contente les grévistes, mais assure une retraite honorable aux hommes comme M. Bill Smith et d'autres de même caractère.

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE, est publiée par la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, Téléphone : 845-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou redistribution, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.
Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00
"Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Le pont-tunnel sera ouvert dès février, mais l'autoroute Décarie ne sera prête qu'en juin

Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine sera ouvert à la circulation automobile dès février prochain, mais l'autoroute Décarie ne sera prête qu'en juin.

Le ministère québécois de la Voirie en a réitéré l'assurance hier à la suite de prétentions contraires du directeur-administrateur du Royal Automobile Club, M. John M. Mackenzie, prétentions selon lesquelles ni le pont-tunnel ni l'autoroute Décarie ne seraient prêts à temps pour l'Expo.

Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine reliera l'est de l'île de Montréal à la rive sud, à la hauteur des limites de Boucherville et de Jacques-Cartier. L'autoroute Décarie, large de ses 10 voies, courra en direction nord-sud dans l'ouest de la ville de Montréal.

Dans sa réponse aux déclarations de M. Mackenzie, le ministère de la Voirie se dit étonné de ce que des personnes extérieures aux cadres du ministère puissent se permettre de tenir de tels propos, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des travaux de voirie en cours dans la région métropolitaine.

On affirme donc, dans le communiqué gouvernemental, que le pont-tunnel sera accessible aux automobilistes plus de deux mois avant l'ouverture de l'Expo 67 et l'on ajoute que les automobilistes pourront circuler sur les voies rapides de l'autoroute Décarie en juin 1967, soit au moment où commencera à augmenter de façon sensible le nombre des visiteurs à l'Expo. Ces pistes de roulement, recouvertes d'un pavage temporaire pour la durée de l'Expo, recevront un revêtement permanent après octobre 1967.

Enfin, dès novembre 1966, les automobilistes pourront circuler sur les six voies de service de l'autoroute Décarie, qui seront recouvertes d'un pavage permanent. Ces voies à sens unique suffiront à améliorer considérablement les conditions de la circulation nord-sud dans l'ouest de l'île de Montréal.

Le ministère de la Voirie soutient par ailleurs que les autres projets de voirie reliés à ceux que nous avons mentionnés seront également complétés avant l'Expo. Citons notamment l'aménagement du Chemin Côte-de-Liesse et la construction de la Montée St-Léonard.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

Georges Lemay fera face à ses pairs, soit en Floride, soit à Montréal, ou s'il pourra encore réussir un autre coup spectaculaire qui le replacerait sur la liste des individus les plus recherchés de l'Amérique du Nord.

La publicité de l'Expo

Le commissaire général de l'Expo avoue que l'entreprise se sent un peu serrée aux entournures, côté budget.

Ainsi, par exemple, il ne croit pas, comme un vain peuple, qu'Expo 67 est mal connue des visiteurs étrangers possibles de l'exposition, surtout pas aux Etats-Unis. Les témoignages individuels, qui se multiplient pour exprimer une inquiétude à ce sujet et qui ont été rappelés à la conférence de presse, ne lui paraissent pas convaincants à côté de la masse de découpures de presse qu'il se fait un devoir d'examiner tous les jours (quelque 28,000 articles, actuellement, dans le monde entier).

Lui-même a multiplié discours, exposés et conférences de presse partout où ses missions l'ont conduit. Certains d'entre eux ont été diffusés par 763 postes de radio-télévision aux Etats-Unis.

Vers la fin de septembre et en octobre, il doit d'ailleurs retourner aux Etats-Unis, porter la bonne parole dans les milieux gouvernementaux des Etats, dans les universités et partout où il lui sera possible de le faire.

De France, l'Association France-Canada — dont il s'est activement occupé lorsqu'il était ambassadeur de notre pays à Paris — se fait forte d'envoyer quelque 40,000 visiteurs.

— Quelle valeur précise, a-t-il demandé, faut-il accorder, à côté de tout cela et de bien d'autres initiatives de l'Expo pour se faire connaître, à l'ignorance d'un nombre restreint d'individus interrogés au hasard, de place en place ?

Il n'empêche qu'il serait souhaitable de voir les compagnies canadiennes de transport exposer dans leurs bureaux, à l'étranger, non pas uniquement, comme c'est trop souvent le cas actuellement, des affiches invitant leur clientèle à la Jamaïque ou à Hong-kong, mais aussi l'invitant à venir voir l'Expo !

Cela n'a pas été contesté, hier, et il parait que cela se prépare. De même que les formidables "explosions publicitaires", dans les Etats voisins du Canada, promises depuis déjà quelque temps. Elles imminent.

De tout cela, il est ressorti une chose, hier : avec un budget publicitaire de quelque $12 millions, l'Expo peut atteindre efficacement déjà le nombre de personnes nécessaires pour obtenir plus des 30 millions de visites prévues.

M. Dupuy n'a pas caché qu'il serait possible et souhaitable de faire mieux, de toucher plus de personnes et d'obtenir plus de visiteurs... avec un budget publicitaire plus considérable.

Il y a de l'"ajustement" budgétaire dans l'air de ce côté-là aussi.

De quelle importance, si tant est qu'Ottawa, Québec et Montréal y consentent ? $5 millions? — Encore ici, impossible d'obtenir de chiffres même indicatifs sur ce que les gouvernements responsables ont été invités à envisager par l'Expo.

M. Dupuy a observé la même discrétion diplomatique en ce qui concerne "un pays important" qui, la semaine dernière, a demandé à quelle condition il pourrait envisager, à huit mois de l'ouverture, participer à l'Expo 67. La seule condition, c'est d'être prêt pour le 28 avril 1967. L'accord n'étant pas encore conclu, le commissaire général n'a pu révéler le nom du pays.

Il a révélé, par contre, son intention de se rendre, à l'occasion de sa prochaine mission à l'étranger, en Arabie séoudite, pour tenter de convaincre ce pays de permettre, par sa participation, la réalisation d'un Pavillon de la Ligue arabe. L'Arabie séoudite avait déjà dit oui; puis, elle est revenue sur sa décision à la suite de frictions entre membres de la Ligue.

Le nombre des pays participants étrangers n'est donc pas encore arrêté, même si l'on sait déjà qu'il battra tous les records. Il est toujours de 70 "et quèques".

HABITAT 67

SUITE DE LA PAGE 3

déjà amené la Compagnie de l'Expo à inviter les trois gouvernements d'Ottawa, de Québec et de Montréal à se repencher sur le budget de l'entreprise (porté à quelque $383 millions en avril dernier).

M. Dupuy a confirmé, hier, à ce propos, ce qu'avait laissé entendre le directeur de l'Aménagement de l'exposition, le col. Edward Churchill, le lundi précédent.

Ce diplomate chevronné, qui est, en outre, un écrivain, sait choisir ses mots.

Il s'agit, en l'occurrence, d' "ajustements" budgétaires — "modestes", du reste, compte tenu de l'envergure de l'entreprise, tout comme sont "normales", dans cette optique, les quelques difficultés de détail et de dernière heure de la réalisation d'un tel projet.

Il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres donnant un ordre de grandeur des "ajustements" budgétaires demandés aux gouvernements intéressés.

KLEWER

SUITE DE LA PAGE 3

rapt avait été exécuté par son frère, mais il avait insisté sur le fait que la petite avait été bien traitée.

"Mon frère lui a même cédé son propre lit et a dormi sur un matelas !.."

La fillette, de son côté, a raconté à la police qu'elle avait été gardée le plupart du temps dans une maison où il y avait "des hommes, une dame plus âgée et un chien noir et que l'on avait mis des jouets à sa disposition."

Ce chien a effectivement été trouvé dans l'appartement des Henschel lorsque la mère et le frère du ravisseur ont été appréhendés.

Rendez-vous manqué

Ces deux présumés complices avaient été identifiés grâce à un renseignement parmi les 80 ou presque qui furent donnés par téléphone par diverses personnes dès que la police berlinoise eut levé l'embargo sur les nouvelles concernant cet enlèvement, jeudi dernier.

Ce soir-là, un rendez-vous avec le ravisseur sur la grande artère de Berlin-ouest, le fameux "Kurfuerseendamm", avait raté, à cause (selon les plaintes de la police) de la présence trop évidente sur les lieux de la presse et de la télévision.

Un message laissé entre deux pavés devant le lieu du rendez-vous où le grand-père de la victime devait remettre la rançon de $8,750, avertissait M. Hervert Klewer de se rendre... à Hanovre.

En désespoir de cause, la police avait demandé la collaboration publique de la population et offert une récompense de plus d'un millier de dollars à qui aiderait à retrouver l'enfant.

Cette dernière avait été retrouvée, vendredi matin, dans une hutte de jardin d'une propriété appartenant à une colonie de vacances, où les frères Henschel avaient travaillé comme peintres, peu auparavant.

C'est évidemment lorsqu'on a connu le lieu de la découverte que les frères Henschel ont été identifiés comme les auteurs possibles du rapt.

Quelques points éclaircis...

Si, comme c'est probable, on met bientôt la main sur le ravisseur lui-même, le problème numéro un de l'affaire pourra sans doute être éclairci, à savoir : quel est le motif de cet enlèvement...

Au consulat général allemand, on se montrait plutôt rasséréné après avoir craint, fort naturellement, que l'affaire eût un rapport quelconque avec les fonctions de Mme Klewer, la mère de la petite Audrey, auprès du major Obenhack. Ce dernier, on le sait, s'occupe des achats de la République fédérale allemande pour le compte de l'OTAN en Amérique du Nord et il est de ce fait en rapport avec une quarantaine de firmes tant américaines que canadiennes d'armement et il est amené à traiter de questions aussi délicates, par exemple que celles du "Starfighter" (qui a pas mal agité l'opinion publique allemande ces jours derniers).

Mais, d'une part, il est apparu, d'après les déclarations du major Obenhack, que Mme Klewer ne voyait passer sous ses yeux que des renseignements chiffrés — donc incompréhensibles pour elle.

D'autre part, si c'était Mme Klewer qui était en jeu pourquoi cet enlèvement à Berlin — et non ici même — et, bien plus, pourquoi avoir enlevé sa fillette et non Mme Klewer elle-même ?

A quoi l'on pourrait répliquer qu'une mère est plus sensible à des menaces contre une fille adorée (au témoignage de ceux qui l'ont le mieux connue ici) que contre elle-même.

Le montant même de la rançon demandée — près de $8,750 — est plutôt de ceux que seuls de petits criminels pourraient exiger. "C'est un montant médiocre, digne d'une affaire médiocre", dit-on au Consulat allemand.

Il y a aussi les hypothèses d'une liquidation — ou plutôt d'une tentative de liquidation d'une affaire de famille, soit d'ordre passionnel, soit d'ordre pécuniaire. Elles pourraient impliquer par hypothèse soit le père de la petite Audrey, soit des membres de la famille Klewer.

Le premier, d'après des renseignements reproduits dans la "Welt", organe berlinois de samedi, aurait été retracé par la police de New York, à la demande de l'Interpol, mais mis hors de cause.

Italien de naissance ou même de nationalité (le détail n'a pas été définitivement éclairci) il aurait quitté le Canada pour New York, il y a environ quatre ans, et aurait pratiquement disparu de la vie de la famille Klewer à Montréal.

D'ailleurs, le consulat général d'Italie à Montréal ignore totalement, nous y a-t-on déclaré, ce Mario Bendani qui serait le père de la petite Audrey de sorte que l'hypothèse qu'il s'agirait d'un Américain d'origine italienne de New York reste la plus vraisemblable.

Mais on peut aussi mentionner le fait que tout ce que l'on sait de l'enlèvement et de la famille Klewer n'est tiré que des renseignements donnés par la police berlinoise... et bien des détails sont bizarres : le fait que l'enlèvement ait eu lieu quelques heures à peine après l'arrivée de Mme Klewer et de son enfant, les contradictions dans les déclarations de Mme Klewer sur les circonstances du rapt, l'accent "absolument pur" du ravisseur (les Berlinois des milieux populaires ont un accent caractéristique), la découverte miraculeuse de l'enfant, (qui précéda, semble-t-il, l'identification du ravisseur), etc...

Et l'on peut supposer que les tenants et les aboutissants et la personnalité elle-même de Mme Klewer ici à Montréal, auront été l'objet de recherches qui, peut-être, jetteraient une lumière utile sur l'enlèvement...

A moins que, une fois l'enfant retrouvé, et son ravisseur arrêté, toute l'affaire en reste là — et que les choses reprennent leur cours normal...

Ce que souhaitent tous ceux qui s'intéressent au sort de la petite Audrey.

C'est Winnipeg qui dicte ce que doit faire Montréal

— La Chambre de commerce

C'est Winnipeg qui dicte ce que doit faire Montréal ! Votre Chambre appuie la politique du Conseil du Port sur l'utilisation des élévateurs à grain montréalais.

Telle est la manchette du bulletin COMMERCE MONTREAL du 29 août. Ce bulletin est "l'organe officiel de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Dans l'article qui suit cette manchette, le rédacteur soutient que "les restrictions désuètes et arbitraires imposées par la Commission des grains du Canada (dont les bureaux sont situés à Winnipeg) doivent être abolies et que le gouvernement d'Ottawa se doit de prendre les mesures nécessaires permettant une utilisation économique des élévateurs à grain et des silos".

Le rédacteur fournit comme exemple le fait que le directeur du port de Montréal, M. Guy Beaudet, dut attendre jusqu'au 7 mai dernier, "soit UN MOIS après l'ouverture de la Voie Maritime, pour avoir l'autorisation de manutentionner des céréales autres que canadiennes".

Le bulletin explique que ce retard est attribuable aux "restrictions sur l'utilisation des élévateurs à grain montréalais, restrictions imposées par la Commission des grains du Canada sur les grains destinés à l'exportation".

De cette façon, poursuit le rédacteur, "la Commission mobilise chaque année les élévateurs à grain de Montréal pour les faire servir à la manutention du grain canadien ; ceci empêche le port de Montréal de manutentionner le grain étranger (américain) alors que ses installations et une saison de navigation plus longue que celle des autres ports administrés par le Conseil des ports nationaux le lui permettent".

Le rédacteur conclut en disant qu'une "telle situation pèse lourdement sur l'avenir de notre port, puisque le service du grain américain a tendance à se décentraliser vers certains ports du golfe Saint-Laurent, sous l'initiative d'intérêts américains qui ne peuvent pas toujours utiliser les installations portuaires de Montréal".

La Chambre de commerce du district de Montréal appuie donc les démarches entreprises par le Conseil du port de Montréal pour faire abolir ces restrictions.

FAITS divers

2 bandits volent $63 et un taxi

Un chauffeur de taxi de la compagnie "Veteran", M. Andrew Kniazess, 27 ans, du 6530 avenue Mountain Sights, s'est fait voler sa voiture Chevrolet 66 et une somme de $63, vers 12 h. 30 hier soir, par deux individus qui l'ont attaqué à l'intersection des rues Seymour et Tupper en brandissant un revolver.

Les deux bandits ont pris la fuite à toute allure après avoir forcé la victime à leur abandonner son véhicule.

Embardée funeste

STE-MONIQUE. (PCf) — Une bambine de 7 ans, Olga Langevin, fille de M. et Mme Samuel Langevin, de Ste-Monique-de-Honfleur, dans la région du Lac-St-Jean, a perdu la vie, hier, lorsque l'auto de ses parents a fait une embardée à quelques milles de Ste-Monique.

L'enfant a succombé à ses blessures sur les lieux de la tragédie.

DIALOGUE

SUITE DE LA PAGE 3

tion du réseau rapide se propose de communiquer immédiatement avec la ville de Montréal et le CCI, en vue de participer à la conférence qui doit avoir lieu en septembre pour la révision de la structure de la Commission de transport de Montréal", explique le communiqué reçu, ajoutant que "nous sommes d'avis que la conférence projetée offrira une occasion magnifique de reconsidérer la question de la conversion du tunnel comme partie intégrante du système de transport en commun de la région".

Si les résultats de la rencontre prévue pour septembre sont concluants, il est fort possible que le dialogue s'étendra à d'autres organismes intéressés à une politique de transport intégré s'appliquant au métro, aux services en surface d'autobus et de trains de banlieue pour toute la région métropolitaine. Il s'agit des représentants de la rive sud, de Laval et des municipalités desservies par la voie ferrée des Chemins de fer nationaux passant par le tunnel du Mont-Royal.

Si la question du transport en commun dans la région de Montréal vient un jour à être complètement "vidée", il restera à l'Assemblée législative de modifier la loi de la CTM de façon à donner une structure appropriée à l'exercice des devoirs des administrateurs des villes qui sont desservies par la CTM.

OLMPIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

que grâce à la présence de ce pavillon, tout le continent et le monde entier saura dorénavant que Montréal est intéressée aux jeux olympiques.

A son avis, c'est peut-être parce que cette démonstration n'a pas été clairement réussie jusqu'à maintenant que la métropole ne s'est pas vu confier l'organisation des Jeux de 1972.

La participation de la ville de Montréal à ce pavillon permanent portera sur le terrassement et l'entretien du terrain.

Mais n'est-il pas un peu tard pour entreprendre la construction d'un nouveau pavillon?

A cette question, le commissaire adjoint de l'Expo, M. Robert Shaw, a répondu en souriant : "L'Association olympique canadienne aime prouver qu'elle peut briser des records.

De son côté, l'administrateur délégué de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. J. R. Murray, qui en était à sa première conférence de presse, s'est plu à rappeler les services que sa compagnie rend au Canada depuis près de 300 ans.

Six grands métros en Russie

Kharkov, seconde ville de l'Ukraine et un des plus grands centres industriels de l'Union soviétique, aura bientôt son métro qui deviendra donc le sixième de l'URSS, après ceux de Moscou, Leningrad, Kiev, Tbilissi et Bakou.

La première trace, longue de 18 km traversera la ville de l'ouest à l'est et passera sous terre; en certains endroits, elle sera à la surface. Elle comprendra six stations.

Etant donné qu'un grand nombre de gens vivent dans la banlieue, le métro aura plusieurs sorties donnant sur les quais des chemins de fer.

M. Jean Lacoste prend sa retraite

M. Jean Lacoste prendra sa retraite le 26 septembre à titre de directeur du Service de la circulation de la ville de Montréal créé par l'administration Drapeau - Desmarais en juin 1955. M. Lacoste, le premier directeur du nouveau service, est à l'emploi de la ville depuis 1934. Il a d'abord été inspecteur de travaux. Il est devenu surintendant d'une division du Service des travaux publics, puis directeur adjoint du Service de la voie publique en 1954. Né en 1907, M. Lacoste poursuivit ses études primaires au Collège Notre-Dame, ses études classiques au Collège de St-Laurent, avant d'être diplômé de l'Ecole polytechnique comme ingénieur professionnel.

MESSAGE IMPORTANT

Les candidats de 11e et de 12e années de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal qui se sont présentés aux examens de reprise, pourront recevoir leurs résultats en se rendant cette semaine, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, à l'école où ils étaient inscrits en juin.

Le bureau des examens
de la
Commission des Ecoles catholiques de Montréal

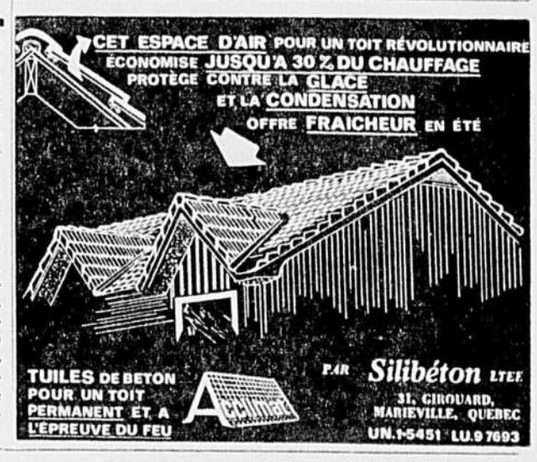

Tout le monde a un talent

Le ministère de l'Éducation offre aux finissants et finissantes du cours secondaire un cours intensif de métiers d'une durée d'un an. Aux finissants et finissantes du C.P.E.S., le ministère de l'Éducation offre un cours technique intensif d'une durée de deux ans.

PLUS DE 40 SPÉCIALITÉS dans les domaines suivants: construction, vêtement, services de l'électricité, industrie du téléphone, entretien des machines et des moteurs, coiffure, dessin industriel, électronique, métallurgie, etc...

Tous les cours sont GRATUITS et, de plus, des bourses sont offertes aux étudiants qui doivent se déplacer en dehors de leur localité.

INSCRIVEZ-VOUS LE PLUS TÔT POSSIBLE à l'école de métiers ou à l'institut de technologie le plus rapproché de votre domicile.

transformez le vôtre en un bon métier

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

NOUVEAU ! Revêtements en vinyl Par MONSANTO

LE REVETEMENT LE PLUS DURABLE AU MONDE

Offre spéciale d'introduction

EPARGNEZ 25% Payez aussi peu que **$2** par semaine

NE NECESSITE AUCUNE PEINTURE, NE SE BOSSELLE PAS, NI NE PERD SON ECLAT, NE S'ECAILLE, NE GONDOLE, NE S'EGRATIGNE, NE CRAQUE, NE BRULE, ROUILLE OU POURRIT.

★ 20 ANS DE GARANTIE

Le revêtement de vinyl Monsanto... c'est le plus étonnant revêtement que vous ayez jamais vu. Il protège votre maison mieux que tout autre revêtement. Du vinyl solide pas du laminé — la couleur pénètre de part en part. Garde son aspect de neuf malgré les mauvaises températures et les fumées d'usine. Pas besoin de le peinturer - arrosez-le simplement à l'aide d'un boyau. Pas de métal, donc ne se bossellera pas, pas besoin de base, ne cause aucune interférence aux ondes radiophoniques ou de télévision. Le revêtement de vinyl est le revêtement exigeant le moins d'entretien jamais fabriqué.

APPELEZ MAINTENANT POUR UN ESTIME GRATUIT

MONTANA VINYL CO.

5676, RUE PARE

Tél. 731-3967

★★★★★★★★★★★

SURVEILLEZ NOTRE GRANDE VENTE

SOUS LES ETOILES

ET SUIVEZ L'ETOILE FILANTE QUI VOUS GUIDERA

Au Carnaval des bas prix

CHEZ LE

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE

LA VENTE COMMENCE DEMAIN ET SE TERMINE LE 6 SEPTEMBRE

Ouvert le soir jusqu'à 10 h. mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 7 h. p.m. lundi, mercredi et samedi

★★★★★★★★★★★

LOCATION DES CAMIONS

CAMIONS DE TOUTES CAPACITES

LE SERVICE DE LOCATION POUR CAMIONS LE PLUS IMPORTANT DU CANADA

288-0111

STANLEY RENT A CAR-TRUCK

Les cheminots sont décidés : inflation ou pas, obtenir de meilleurs salaires

par Jacques Lafrenière

L'épouvantail — réel ou fictif — de l'inflation a été brandi devant le peuple canadien à l'occasion de la grève du rail. Pour les grévistes, il importe peu de savoir que les augmentations de salaires qu'ils réclament prennent une allure inflationniste : "Ce que nous voulons, c'est un salaire décent pour rencontrer la hausse du coût de la vie," a dit l'un d'eux.

Il semble bien que les dirigeants syndicaux qui auront à se prononcer les premiers sur le projet de loi du gouvernement fédéral tiendront compte de la volonté de leurs membres. Ces derniers ne veulent pas servir de cobayes"—comme a dit un chef ouvrier — dans cette lutte contre la spirale inflationniste.

Ce qui importera avant tout, c'est d'obtenir un règlement satisfaisant, semblable à celui intervenu récemment dans la grève des débardeurs du Québec et le conflit des employés de la Voie maritime du St-Laurent, soit une hausse de 30 pour cent en deux ans.

D'ailleurs les grévistes ont reçu l'appui de tous les chefs ouvriers du Canada, y compris ceux de la Confédération des syndicats nationaux.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a pour sa part insisté particulièrement sur l'injustice pour les cheminots de brandir sur eux la menace de l'inflation "pour empêcher ces travailleurs de faire disparaître semblable inégalité de traitement".

Il ajoute que "l'inflation ne semble inquiéter personne tant que les travailleurs ne demandent pas leur part d'une économie encore plus prospère. Les augmentations de salaires que certains groupes de travailleurs ont obtenues cette année vetaient à la suite d'énormes augmentations des profits des compagnies et d'une hausse du coût de la vie. Un coup d'oeil général sur l'économie du Canada révèle que, de 1961 à 1965, les profits des compagnies, après déduction des impôts, ont augmenté de 67 pour cent, alors que dans la même période, les salaires hebdomadaires moyens n'ont augmenté que de 16 pour cent."

La situation, sous certains aspects, ressemble à celle des Etats-Unis. Le président Johnson a révélé la semaine dernière qu'au cours des récentes années, le coût de la vie avait augmenté de 10 pour cent, les salaires de 17 pour cent et les profits des compagnies de 87 p. 100.

Pour les grévistes, il apparaît que ce sont là des théories qui ne les intéressent que dans la mesure où elles sont interprétées en leur faveur. Les économistes et les gouvernants ont de quoi se creuser les méninges, si vraiment l'inflation est à nos portes.

La sécurité de l'emploi

Un autre aspect important dans les négociations en cours en vue de mettre fin à cette grève des 120,000 cheminots, grève qui entre aujourd'hui dans sa cinquième journée, est celui de la sécurité de l'emploi.

Les entreprises ferroviaires recherchent une plus grande liberté dans la fixation des taux de fret, ce qu'elles obtiendront par voie de législation au cours des prochains jours.

Les travailleurs, eux, veulent obtenir une plus grande sécurité d'emploi. Lors de la grève de 1950, il y avait 200,000 employés des chemins de fer au Canada. Il y en a 140,000 environ aujourd'hui. Depuis 1953, c'est par 24,000 qu'on établit le nombre des employés des Chemins de fer nationaux qui ont été mis à pied ou n'ont pas été remplacés à leur licenciement ou mise à la retraite.

Tout en obtenant de meilleurs salaires, les cheminots veulent s'assurer qu'ils continueront de conserver leur emploi. Ce sont là des points de vue qui s'opposent bien souvent lorsqu'ils sont pris dans les optiques patronale et syndicale.

Les cheminots suivent avec anxiété le développement de leur conflit. Les rumeurs qui circulent ici et là leur donnent l'espoir qu'ils n'auront pas fait la grève inutilement. "Mais une grève, c'est une grève, a dit fataliste, un gréviste. Nous avons pris un risque, et il faut savoir jouer. Les compagnies aussi ont pris un risque. On verra qui sera vainqueur !"

Judy LaMarsh est victime de la grève

OTTAWA. (PC) — La grève du rail n'a pas porté chance au secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh.

Obligée de quitter son chalet pour se rendre à Ottawa à la session d'urgence convoquée par le premier ministre Pearson, Mlle LaMarsh devait traverser un lac dans son embarcation à moteur.

Elle n'avait pas parcouru la moitié de la distance que son moteur se brisa. Il faisait froid et une forte pluie s'abattait sur la région du nord de l'Ontario à ce moment-là. Elle fut obligée de ramer pour le reste du trajet.

Ajoutée à d'autre fatigue accumulée, cet effort a beaucoup affaibli le ministre qui s'est présenté au caucus libéral, hier, soutenu par une canne.

photo LA PRESSE

Pour parer aux inconvénients de la grève du rail, quelque 450 employés de la compagnie de téléphone Bell qui avaient l'habitude de réintégrer leur domicile par train, ont loué 10 autobus scolaires pour voyager. Ces véhicules sont disponibles en grand nombre en période de vacances.

La dolce vita des films européens...

Après quelques heures à regarder Mastroianni et Karina faire la belle vie, vous n'allez pas rentrer tout bêtement chez vous. Pour être à la hauteur, venez donc à Altitude 737... Consommations, musique, danse, tout y est à la mesure de la métropole à vos pieds. C'est l'endroit rêvé pour finir la soirée en beauté, jusqu'à 2 heures du matin.

...vous la retrouverez à

ALTITUDE

737

A la Place Ville-Marie
Administré par
l'hôtel Reine Elizabeth

Les lignes de piquets ne sont que symboliques; les portes sont closes

Les lignes de piquets des cheminots de la région de Montréal ne sont que symboliques; les portes des entreprises ferroviaires sont closes. Jamais grève aussi importante, impliquant 120,000 travailleurs, n'aura occasionné si peu de difficulté à la police.

Les affaires pourraient cependant se gâter si le Parlement adopte une loi obligeant les cheminots à retourner au travail. Un porte-parole de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers (CTC) a déclaré hier que jamais les cheminots accepteront de se conformer à un tel ordre, même s'il émane de la plus haute autorité du pays.

Dans ce cas-ci, a-t-il dit, il pourrait arriver que les entreprises ferroviaires ouvrent les portes de leurs établissements, ce qui amènera la levée de piquets de grève massifs de la part des seize syndicats impliqués dans le conflit.

Présentement, chaque gréviste doit faire le piquet deux ou quatre heures par jour, selon que l'unité syndicale dont il fait partie est petite ou grande. Tous les syndicats, à l'exception d'un ou deux, ne versent aucune allocation de grève.

Bien plus, les dirigeants de la Fraternité canadienne des cheminots ont cessé de recevoir leur salaire et n'obtiendront pas un sou comme rémunération — sauf pour défrayer leurs dépenses — tant que durera l'arrêt de travail. Au moment d'une grève, tout le monde dans ce syndicat est sur un pied d'égalité : aucun traitement pour personne.

Entre leurs relèves sur les piquets de grève, les employés des entreprises ferroviaires se rendent à des locaux temporaires loués pour cette occasion afin d'y rencontrer les copains, boire un café et manger quelques sandwichs au frais du syndicat.

Chaque syndicat compte une infinité de petits locaux. La Fraternité précitée en a 141 à elle seule dans le transport ferroviaire au Canada, dont huit à Montréal.

Les syndicats impliqués dans ce conflit et qui groupent 120,000 membres environ sont :

chez les syndicats d'employés non-itinérants : la Fraternité des travailleurs de l'entretien de la voie; la Fraternité des commis de chemins de fer, de navires à vapeur, de manutenteurs de marchandises et d'employés de messageries et de gares, la Fraternité internationale des chauffeurs et graisseurs; l'Union des télégraphistes du commerce; la Fraternité des signaleurs de chemins de fer; le Syndicat des employés du transport et des communications; la Fraternité des préposés au service des voitures-lits, des trains, des voitures-salons et des voitures-coach;

chez les syndicats d'ateliers : l'Association internationale des machinistes; l'Association unie des ouvriers qualifiés et apprentis des métiers de plombiers et de tuyauteurs des Etats-Unis et du Canada; la Fraternité des wagonniers de chemins de fer; le Syndicat international des mouleurs et des employés de fonderie d'Amérique du Nord; l'Union internationale des tôliers et la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité.

Deux autres syndicats, la Fraternité canadienne des cheminots et la Fraternité des agents de train sont aussi impliqués dans le conflit. Cette dernière, qui groupe des chefs de trains, des serre-freins et des employés des cours de triage, est le seul syndicat d'employés itinérants.

Les deux principales entreprises touchées par l'arrêt de travail sont les Chemins de fer nationaux et le Canadien Pacifique. Il y a également les cinq entreprises suivantes : Algoma Central and Hudson Bay Railway; Ontario Northland Railway; Toronto, Hamilton and Buffalo Railway; Midland Railway Company of Manitoba et Cumberland Railway Company (division de Sydney et Louisbourg).

Les grèves entravent les préparatifs en vue des élections à Terre-Neuve

ST-JEAN, TERRE-NEUVE, (PC) — La grève des employés du rail qui paralyse également les communications télégraphiques, jointe à un arrêt de travail des employés de la compagnie de téléphone Avalon de l'île de Terre-Neuve, cause des problèmes au président de l'élection de cette province.

Les élections ont lieu le 8 septembre. Les terreneuviens auront à choisir 42 députés. Hier, c'était la mise en candidature. Le président de l'élection, M. R. G. Trickett, a déclaré cependant qu'il lui manquait encore les résultats dans 10 circonscriptions. Il s'attendait de les recevoir aujourd'hui.

M. Trickett a dû faire preuve d'imagination pour obtenir les résultats afin de préparer les listes. Il a utilisé des navires, des taxis, le radio de la Gendarmerie royale et l'aide du service d'urgence de la compagnie de téléphone pour tenter de compléter son travail.

Le premier ministre, M. Smallwood, libéral, cherche à se faire élire pour la cinquième fois. Au moment de la dissolution des Chambres, il y avait 33 députés libéraux, six conservateurs ; trois sièges étaient vacants.

On s'attend que M. Smallwood ait comme adversaire dans son comté de Huber West le chef du Nouveau parti démocratique à Terre-Neuve, M. Calvin Normore, de Corner Brook. Le comté de M. Smallwood est un de ceux dont on ne connait pas encore le résultat de la mise en candidature, à cause des grèves dans les télécommunications.

Le CTC et la CSN sont encore à couteaux tirés

Le président du Congrès du travail du Canada a déclaré récemment qu'il ne trouvait aucun précédent dans l'histoire syndicale canadienne pour expliquer l'intention de la Confédération des syndicats nationaux de recruter les employés des entreprises ferroviaires du Canada à ce moment-ci.

"Jamais une organisation reliée de quelque façon au mouvement ouvrier ne s'est livrée à semblable méthode pour briser une grève, a-t-il déclaré. En plongeant ce couteau dans le dos des cheminots en grève, par ce coup de jarnac par excellence, la CSN fait enfin voir son second visage en pleine lumière. Elle vient de poser un geste carrément favorable aux employeurs. Cette tactique absolument contraire à toute éthique syndicale ne recevra certes aucun appui de la part des cheminots qui ont toujours respecté les principes du véritable syndicalisme."

Cette sortie de M. Jodoin fait suite à une nouvelle voulant que la CSN songe à étendre son recrutement dans les chemins de fer à l'échelle du pays tout entier, alors que jusqu'ici elle s'était confinée à la province de Québec.

La CSN dit appuyer les grévistes

Dans une déclaration de son secrétaire, M. Robert Sauvé, la CSN affirmait en fin de semaine appuyer tous les grévistes du rail dans leurs revendications.

M. Sauvé précisait que la CSN avait accepté que soit remise à plus tard l'audition de la demande en accréditation qu'elle a préparée au nom des employés des usines Angus du Canadien Pacifique à Montréal. Cette audition devait avoir lieu le 31 août.

Il ajoute que la CSN "ne veut d'aucune manière susciter des polémiques, durant la grève, qui nuiraient aux travailleurs.

"L'organisation de la CSN aux usines Angus et à Pointe-Saint-Charles remonte à plus d'un an. Dans le premier cas, la demande d'accréditation a été faite en janvier et dans le deuxième, le 28 juillet.

"Ce qui compte, à l'heure actuelle, c'est que les employés en grève remportent le morceau et c'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre dans cette direction."

Air-Canada fait des affaires d'or à cause de la grève

(F.B.) — La plupart des compagnies d'aviation ont considérablement augmenté le nombre de leurs envolées domestiques depuis le début de la grève du rail. Air-Canada, pour sa part, a fait 55 vols supplémentaires durant la fin de semaine.

Les avions utilisés par ces envolées supplémentaires sont des Vanguard (108 passagers) et des DC-8 (133 passagers). La compagnie a déjà prévu 28 envolées supplémentaires pour la fin de semaine de la Fête du travail, c'est-à-dire du 2 au 5 septembre.

Le porte-parole d'Air-Canada, M. Grégoire a même déclaré, hier, que sa compagnie a été forcée d'emprunter un Super-Constellation d'une compagnie rivale afin de répondre à la demande des voyageurs !

Air-Canada a également augmenté le nombre des envolées pour le transport des marchandises. La compagnie a transporté près de 250,000 livres supplémentaires de marchandises durant la fin de semaine seulement !

$3000?
OBTENEZ LE GRAND O.K!

DE L'ARGENT POUR DES VACANCES ... et pour toute autre bonne raison ... est tout autant à portée de votre main que votre téléphone! Appelez simplement Beneficial où vous obtenez rapidement le GRAND O.K. pour de l'argent comptant! Et c'est vous qui choisissez les conditions ... c'est vous qui fixez les paiements. Un coup de téléphone vous le prouvera!

Beneficial
FINANCE CO. OF CANADA
NOUVEAU BUREAU DE BENEFICIAL
ST. LAMBERT — 664 Avenue Victoria 672-4810

PLUS DE 215 BUREAUX

Pour votre commodité, quel que soit le lieu ou vous habitez ou travaillez, la BENEFICIAL FINANCE CO. OF CANADA met à votre disposition plus de 215 bureaux d'un bout à l'autre du Canada ... 20 ici à Montréal et 57 dans toute la Province de Québec.

POUR TELEPHONER: Consultez les pages blanches de VOTRE annuaire du téléphone pour trouver le bureau le plus proche de BENEFICIAL FINANCE CO. OF CANADA

Tanqueray

Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille de gin ordinaire.

DISTILLÉ, EMBOUTEILLÉ ET IMPORTÉ DE LONDRES, ANGLETERRE

NE SOYEZ PLUS SEUL... JAMAIS !

A tous les hommes et femmes du Québec, de tout âge... A tous les "trop occupés", les "solitaires", les "timides", les "déçus", les "exigeants"...

A tous ceux qui recherchent la compagnie, la camaraderie, l'amitié, l'amour, le mariage ou simplement la sincérité, cette réclame s'adresse à **vous.**

Le Centre Scientifique National reçoit, d'un océan à l'autre, des milliers de demandes pour ses services.

Tous nos membres masculins et féminins ont eu leur personnalité et leurs caractéristiques physiques analysées et déterminées par un ordinateur IBM.

Ces méthodes scientifiques et ultra-modernes de juger la compatibilité des gens sont employées avec grand succès à travers le monde occidental et sont utilisées au CSN avec une **discrétion totale.**

Chassez la solitude à tout jamais !

Joignez-vous aux **milliers** de personnes du Québec et du Canada tout entier qui ont recours à ce service et qui en sont heureuses.

Le Centre Scientifique National Inc.
THE NATIONAL SCIENTIFIC CENTRE INC.
50 ouest, Place Crémazie, Suite 404, Montreal 11

Veuillez m'envoyer (envoi discret et cacheté) votre documentation sans aucun engagement de ma part.

NOM (M. Mme, Mlle) _____
(lettres moulées)
RUE _____
VILLE _____
COMTE _____ PROV. _____
PR. 30-8-66

Remplissez ce coupon et postez. Dans quelques jours vous recevrez une documentation fascinante, **gratuite**, expédiée **discrètement** (sans aucun signe à l'extérieur).

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !

Inscrivez-vous aux cours de machine IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, RUE PEEL, MONTREAL, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails necessaires concernant les cours IBM.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
AGE ..... DIPLOME .....

Profitez de vos soirées

pour transformer votre talent en un bon métier

Inscrivez-vous le plus tôt possible à l'un des instituts hautement spécialisés du ministère de l'Éducation !

INSTITUT DES ARTS APPLIQUÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
1430, rue Saint-Denis, Montréal
Céramique, décoration d'intérieurs, émaux sur cuivre, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS COMMERCIAUX
1265, rue Saint-Denis, Montréal
Coiffure pour dames (perfectionnement), confection pour hommes, couture élémentaire, etc.

INSTITUT AÉROTECHNIQUE DU QUÉBEC
Aéroport international de Montréal, Dorval
Dessin aéronautique, dessin industriel, ferblanterie-tôlerie, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS FÉMININS
1097, rue Berri, Montréal
Art culinaire, confiserie, coupe et confection, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL
3744, rue Saint-Denis, Montréal
Électricité d'automobile, mécanique d'automobile, moteur diesel, etc.

INSTITUT DES TEXTILES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
2255, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe
Armure et tissage, filature du coton, identification des tissus, mathématiques appliquées aux textiles, etc.

INSTITUT DES ARTS GRAPHIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
8955, rue Saint-Hubert, Montréal
Caméra (photomécanique), encres d'imprimerie, impression, linotypie, etc.

INSTITUT DE MARINE
25, rue Saint-Louis, Rimouski
Administration et lois maritimes, matelotage pratique, matelotage théorique, navigation côtière, etc.

INSTITUT DE PAPETERIE
2250, rue Saint-Olivier, Trois-Rivières

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE QUÉBEC
125 ouest, rue des Commissaires, Québec 8
Électricité d'automobile (fonctionnement), électricité d'automobile (réparation), transmissions automatiques, débosselage, etc.

ÉCOLE DES PÊCHERIES
C.P. 220, Grande-Rivière, Comté de Gaspé

NOUVEAU — NOUVEAU

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE CAPLAN
Caplan, Comté de Bonaventure
Cours de forestrie

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE CHICOUTIMI
624, rue Lafontaine, Chicoutimi

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

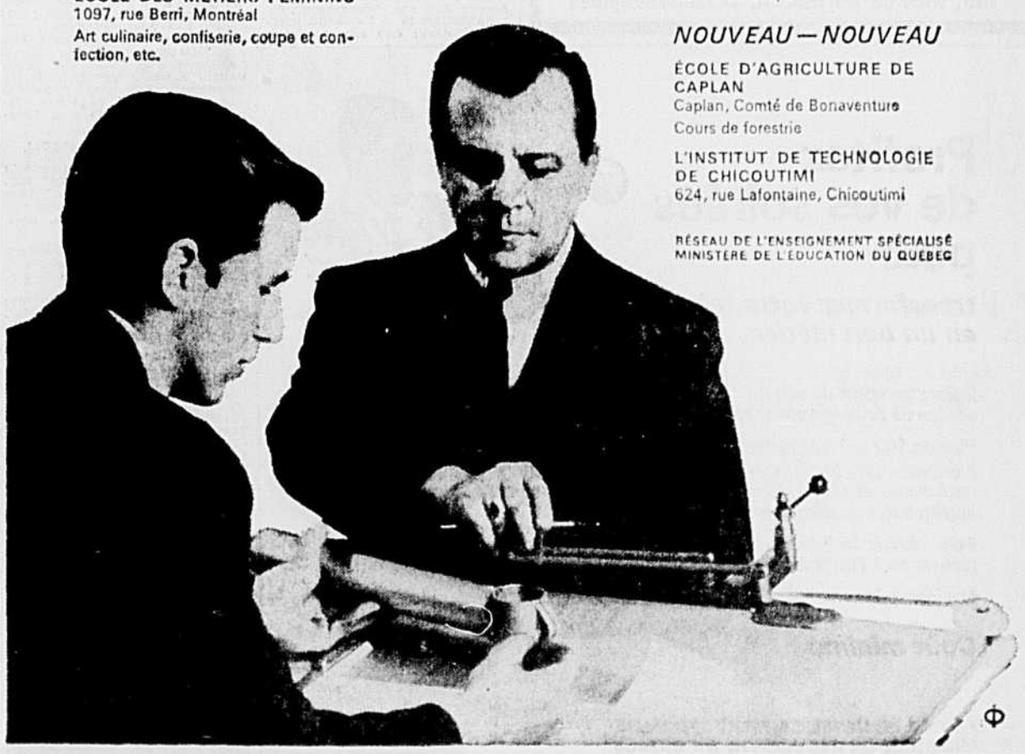

Le Festival de Venise: les premiers films déçoivent

ROME. (AFP)—Les premiers films projetés à Venise ont déçu : tel est le ton de la presse italienne qui, dans son ensemble, qualifie d' "élucubration" le court métrage français "Comédie" et taxe de "platitude" le film américain "Les Anges sauvages".

Au sujet de "Comédie", la "Stampa" (libéral de gauche) écrit : "Becket est trop difficile pour l'écran — mais "Les Anges sauvages" sont trop faciles . . . "Comédie" est un essai exquis de cinéma absurde. Un jeu subtil, risqué, mais ceux qui pratiquent Becket le rapportent rapidement, à travers cette transposition faite avec rigueur et bien équilibrée, à la vision désolée que l'écrivain irlandais représente d'un monde pétrifié dans l'incommunicabilité et dans l'angoisse".

"Messaggero" (modéré) : "L'ennui que "Comédie" suscite est épais à couper au couteau. Voilà le résultat logique d'une erreur au départ : avoir voulu confier à l'image une tâche d'évocation que seule la parole peut assumer. Dans une confusion, des valeurs d'autant plus blâmable qu'elle était ambitieuse, l'on a fait, d'un morceau de théâtre pur, du pur non-cinéma".

"Paesesera" (communisant): "Une petite affaire d'intellectualisme, une petite expérience photographique plutôt que cinématographique, si l'on considère la pauvreté des inventions expressives. Trois metteurs en scène, c'est vraiment trop. Seul se détache, parfois suggestif, le texte de Becket avec ses singulières trouvailles de langage".

"The Wild Angels" — "Stampa": "Le film offre juste ce qu'il faut de bonnes intentions, d'habileté technique et de pages vibrantes pour justifier, surtout en temps de pénurie américaine, son accès au festival".

"Corriere Della Sera" (libéral) : "Le défaut du film est qu'il exhibe une plaie sociale sans nous en dire le pourquoi... Corman ici n'est pas inférieur au répertoire d'épouvantes qui est le sien... Toutefois, il y a un moment, la scène de l'enterrement, à travers les rues de la ville stupéfaite, où Corman crée un rapport dramatique entre la bande et la foule, et réussit finalement à donner une perspective concrète à son récit abstrait".

"Messaggero" (modéré): "Orgie et violences mais peu de vigueur dramatique dans "Les Anges sauvages". Il ne suffit pas de faire un film de choc pour devenir automatiquement un metteur en scène de choc. Ces anges sauvages ne font que s'agiter sans que les acteurs — dont le seul qui mérite une mention est Peter Fonda — réussissent jamais à fixer leur physionomie".

Le dernier Varda

VENISE. (AFP) — Par ailleurs, Catherine Deneuve et la cinéaste Agnès Varda, qui ont présenté hier en compétition au Festival de Venise leur film "Les Créatures", ont reçu un accueil très réservé de la part des critiques.

"Les Créatures" est un film sur l'isolement ayant pour décor l'île vandéenne de Noirmoutier. L'aventure se passe en réalité dans l'imagination d'un homme (Michel Piccoli) qui échafaude une histoire fantastique en utilisant les faits et les personnages qu'il observe autour de lui. Il s'incarne en un génie du bien jouant aux dés le sort des habitants de l'île contre un génie du mal (interprété par le journaliste Lucien Bodard dont ce sont les débuts cinématographiques). Il ne pourra vaincre qu'en tuant l'être diabolique.

Agnès Varda a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'elle avait eu l'intention de montrer les difficultés de la création artistique, de l'invention, de la naissance. Son personnage est un romancier et sa femme (Catherine Deneuve) est enceinte.

Tous deux se sentent seuls pendant qu'ils portent leur oeuvre. Lui termine son histoire au moment où sa femme accouche. Ils sont tous deux délivrés.

Les critiques ont fait remarquer à Agnès Varda que son personnage était moins un artiste créateur qu'un homme dont l'esprit bat tout simplement la campagne.

"Ce n'est pas, ont-ils dit, 17 personnages en quête d'auteur. On y voit l'univers d'un auteur peuplé de 17 phantasmes, mais le mystère de la création reste entier."

D'autres critiques ont reproché à l'oeuvre d'être extérieure, de ne recéler aucune émotion. Fait assez rare, il ne s'est trouvé aucun défenseur du film parmi les journalistes présents.

HORAIRES

ALOUETTE : "Doctor Zhivago": 8.15. Dimanche : 7.30. Matinée : 2.00.

ASTOR : "Good Bye Charlie": 9:15. Dimanche: 1:15, 5:15, 9:15. "High wind in Jamaica": 7:25. Dimanche: 3:15, 7:25.

AVENUE : "The Russians are coming" : 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.15.

BIJOU : "La religieuse de Manza": 12:00, 3:27, 6:34, 10:01. "X-1-7 top secret" : 1:39, 5:06, 8:33.

CANADIEN: "Angélique et le roy": 12:00, 3:20, 6:30, 10:00. "Fraternelle Amazonie": 1:50, 5:10, 8:30.

CAPITOL : "Three on a couch" 10.00, 12:00, 2:10, 4:15, 6:55, 9:30.

CHAMPLAIN : "Choc" : 2:21, 6:03, 9:45. "Chambre à part" : 12:37, 4:19, 8:01.

CHATEAU : "Agent 353 passeport pour l'enfer" : 2.40, 6.05, 9.30. "Cartes sur tables" : 1.05, 4.30, 7.55.

CINEMA DE MONTREAL : "Les temps sont durs pour les vampires": 1:49, 6:35. "Le monstre aux filles": 3:43, 8:29. "Dracula, princesse des ténèbres": 12:20, 5:06, 9:52.

CINEMA FESTIVAL : "Onibaba" : Du lundi au samedi : 7.30, 9.30.

CINERAMA — Théâtre IMPERIAL : "Khartoum" : tous les soirs à 8.30. Tous les jours à 2.00. Dimanche : 1.00, 4.45, 8.30.

CREMAZIE : "Les amants" : 12:40, 4:16, 7:52. "Les liaisons dangereuses" : 2:20, 5:56, 9:32.

DAUPHIN : "Yul 871" : 7.30, 9.30.

DORVAL: Salle Rouge : "Do not disturb": 7:30. Merc. sam.: 1:00, 7:30. "Our Man Flint": 9:20. Merc. sam.: 2:50. Dimanche: 2:00.

Salle Dorée : "Those magnificent men in their flying machines": 2:00, 8:15. Dimanche: 2:00, 5:00, 8:15.

ELECTRA : "Les Drakkars" : 12:00, 4:00, 8:00. "Premiers hommes dans la lune" : 2:14, 6:14, 10:14.

ELYSEE : Salle Resnais : "Un homme et une femme" : sur semaine 7.30, 9.45.

Salle Eisenstein : "Une femme mariée" : sur semaine 7.30, 9.45.

EMPIRE : "La bonne soupe" : 6:35, 10:00. "Monsieur de compagnie" : 8:15.

FRANCAIS : "Agent 353 passeport pour l'enfer" : 2:40, 6:05, 9:35. "Cartes sur tables" : 1.00, 4.25, 7.55.

GRANADA : "Hier, aujourd'hui et demain" : 2.05, 5.40, 9.15. "Les héros meurent jeunes" : 12.45, 4.15, 7.50.

JEAN-TALON : "Angélique et le roy": sur semaine: 6:30, 10:00. Dimanche : 12:00, 3:20, 6:30, 1000. "Fraternelle Amazonie": sur semaine : 8:30. Dimanche: 1:50, 5:10, 8:30.

KENT : "Born free" : 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.

LA SCALA : "Le journal d'une femme de chambre": 12:30, 5:10, 9:50. "Amour sans lendemain": 2:05, 6:45. "Amour à la suédoise": 3:45, 8:23.

LAVAL : "Duo de mitraillettes" : 12:30, 5:05, 9:40. "L'enlèvement des Sabines" : 2:05, 6:40. "Je ne suis qu'une femme" : 3:45, 8:20.

LIDO (Laval) "La chatte au fouet", "La déesse du feu".

LOEW'S : "How to steal a million": 10.00, 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.15.

LUCERNE : "Those magnificent men in their flying machines" : 1:00, 3:30, 6:00, 8:30.

MERCIER : "Les Drakkars" : 1:50, 5:50, 9:50. "Premiers hommes dans la lune" : 12:00, 4:00, 8:00.

MONKLAND : "Our Man Flint": 1:45, 5:20, 9:20. "Do not disturb": 3:30, 7:40.

MONTCALM : "Les amants" : 7:59. "Les liaisons dangereuses" : 6:02, 9:33.

OUTREMONT : "Our Man Flint": 1:45, 5:20, 9:20. "Do not disturb": 3:30, 7:40.

PALACE : "Arabesque": 10:30, 12:35, 2:45, 5:00, 7:10, 9:20.

PAPINEAU : "Hier, aujourd'hui et demain" : 12:45, 4.20, 7.55. "Les héros meurent jeunes" : 2.50, 6.25, 10.00.

PARISIEN : "Lit à deux places": 10:15, 12:25, 2:40, 4:55, 7:05, 9:25.

PLACE VILLE-MARIE : "High infidelity" : 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:15.

PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) "China" : 1:20, 3.20, 5.20, 7.25, 9.25.

PLAZA : "Angélique et le roy": 12:00, 3:20, 6:30, 10:00. "Fraternelle Amazonie": 1:50, 5:10, 8:30.

RIALTO : "Jesse James Vs Frankeinstein's daughter": 1:00, 4:00, 7:00, 10:00. "Billy the Kid Vs Dracula": 2:35, 5:35, 8:35.

RIVOLI : "Hier, aujourd'hui et demain" : 2.15, 5.45, 9.15. "Les héros meurent jeunes" : 12.55, 4.20, 7.50.

SAINT-DENIS : "La religieuse de Manza" : 12:00, 3:27, 6:34, 10:01. "X-1-7 top secret" : 1:39, 5:06, 8:33.

SAVOY: "Those magnificent men in their flying machines": 1:10, 3:50, 6:25, 9:05.

SNOWDON : "La Ronde" : 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:05.

SEVILLE : "The Sound of Music" : 6:15. Matinée : merc., sam. : 2:15.

STRAND : "Jesse James Vs Frankeinstein's daughter": 10:00, 12:55, 3:50, 6:50, 9:45. "Billy the kid Vs Dracula": 11:35, 2:35, 5:30, 8:25.

VAN HORNE : "Morgan" : 1.00, 3.10, 5.20, 7.35, 9.50.

VENDOME : "Galia" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

VERDI : "Strip tease": 12:25, 3:32, 6:45, 10:02. "Souris chez les hommes": 2:00, 5:13, 8:30.

VERDUN : "Calloway le trappeur" : 12:00, 3:42, 7:42. "L'espion aux pattes de velours" : 1:42, 5:42, 9:42.

VERSAILLES : Salle bleue: "Those magnificent men in their flying machines": 2:00, 8:05. Sam. et dim.: 2:30, 5:55, 8:55.

Salle Rouge: "Agent 353 passeport pour l'enfer": 7:50. Sam. et dim.: 1:00, 4:25, 7:50. "Cartes sur table": 6:10. Sam. et dim.: 2:45, 6:10, 9:35.

VIAU : "L'amour en quatrième vitesse". "La fille à la casquette", "Rivalité" : sur semaine : 6:00.

VILLERAY : "Les Drakkars" : 12:00, 4:00, 8:00. "Les premiers hommes dans la lune" : 2:14, 6:14, 10:04.

WESTMOUNT "Who's Afraid of Virginia Woolf" : 12:25, 2:40, 4:55, 7:15, 9:35.

YORK : "The Blue Max" : 2:15, 8:15.

A Joliette jusqu'au 4 septembre

Jean Duceppe et Françoise Faucher, deux interprètes de la pièce de Sacha Guitry "N'écoutez pas, mesdames", dont les représentations au Théâtre des Prairies de Joliette se poursuivront jusqu'au 4 septembre.

Délai d'une semaine accordé aux sept participants du symposium international de sculpture à Québec

QUEBEC (PCf) — Les sept participants du premier symposium international de sculpture de Québec ne laisseront pas des oeuvres inachevées sur le parc des Champs de Bataille près du musée du Québec, puisque le ministère des Affaires culturelles leur accorde un délai d'au moins une semaine pour les terminer.

M. Gilles Hénault, conservateur du musée d'art moderne de Montréal et responsable de la manifestation, a confirmé la nouvelle hier, au cours d'une conversation téléphonique, précisant que certaines sculptures seraient terminées mercredi ou jeudi.

C'est vendredi dernier que devait se terminer le plus grand symposium de sculpture sur bois du monde, d'une durée de six semaines. Hier, des ouvriers devaient fixer les oeuvres dans des bases de béton.

Samedi soir, au cours d'une réception donnée en leur honneur à Montréal, les sept sculpteurs ont rencontré les organisateurs du symposium pour obtenir le délai nécessaire à la finition de leurs oeuvres.

La plupart d'entre eux n'ont pu commencer leur travail qu'une dizaine de jours après leur arrivée dans la capitale provinciale. Ce contretemps serait dû à la lenteur de l'approvisionnement en matériaux et en outillage, ainsi qu'au manque d'organisation quant aux ouvriers désignés pour aider les sculpteurs.

Après avoir exploré différents comtés voisins de la capitale provinciale, les sculpteurs ont enfin trouvé du bois en plein coeur de la ville, dans la cour du patronage Roc-Amadour.

On se souvient que depuis trois ans, c'est-à-dire depuis que l'on a commencé à organiser des symposiums au Québec, soit à Montréal, à Alma et à Québec, les sculpteurs et les organisateurs ont eu à plusieurs reprises des démêlés qui ont soulevé des commentaires dans la presse étrangère.

M. Hénault a fait savoir par ailleurs que les sculpteurs, venant de tous les coins du monde, bénéficieront d'une allocation de séjour de $15 par jour, depuis le début du symposium jusqu'à la fin, en plus d'une allocation pour les frais de voyage et d'un cachet de $1,000.

M. Hénault a déclaré qu'il avait recommandé au ministère des Affaires culturelles le versement d'une allocation de séjour de $15 par jour au lieu de $12, parce que le symposium a été tenu au plus fort de la saison touristique dans la vieille capitale, alors que les prix sont à la hausse.

On arrête le tournage du dernier J. Bond

TOKYO (AFP) — Les conservateurs du château Himejo, près de Kobe, au Japon, réclament l'arrêt du tournage d'une scène du film "You Only Live Twice" (On ne vit que deux fois) qui se déroule à l'intérieur du château et dont Sean Connery est la vedette.

La population locale et les conservateurs de ce château, l'un des plus beaux du Japon, ont été irrités à la vue des coups de poignards et des tirs de flèches endommageant les murs blancs du célèbre édifice.

La scène est l'une de celles où James Bond 007 pratique le "ninjutsu", vieil art japonais de "l'invisibilité".

L'équipe de tournage du film a suspendu la location du château et a regagné la ville de Kobe où des négociations vont se dérouler en vue de la poursuite du film.

Ponti tourne en Bavière

MUNICH (PCf) — La plus récente production de Carlo Ponti, "La 25e heure", est actuellement en tournée à Munich, en Bavière. D'autres séquences avaient été réalisées plus tôt durant 12 semaines en Yougoslavie.

Le scénario se situe durant la deuxième guerre mondiale, et met en vedette Virna Lisi et Anthony Quinn.

Pavillon culturel à Châteauguay-centre

CHATEAUGUAY, (J.-D. G.) — Le gouvernement du Québec approuve le projet d'un centre culturel et récréatif à Châteauguay-centre. L'érection de la bâtisse coûtera le montant de $96,000.

L'immeuble abritera un théâtre contenant trois cents sièges, ainsi que des salles connexes, une bibliothèque, une cabine réservée à la projection cinématographique, un casse-croûte et les bureaux des administrateurs.

Le pavillon s'élèvera en bordure du boulevard Maple, à proximité du boulevard Anjou. Les appels d'offres sont déjà lancés. Les retours devront parvenir au bureau du greffier municipal Laurier Legault.

Le Ballet National en tournée

Lois Smith et Earl Kraul dans une scène de "La Sylphide", que la troupe du Ballet National du Canada présentera en tournée canadienne l'an prochain, dans le cadre des Fêtes du Centenaire.

Dans "Khartoum" à l'Impérial

Alexander Knox, l'un des nombreux interprètes du film d'aventure "Khartoum", à l'affiche de l'Impérial.

Résurrection du palais de Fontainebleau, en France

PARIS. (AFP) — Le palais de Fontainebleau, que François Ier fit construire autour d'un vieux donjon datant de saint Louis, est en train de ressusciter.

Le palais avait été maltraité et défiguré par des aménagements malheureux sous Louis XV et Louis-Philippe, sous la Révolution et Napoléon III.

Un premier crédit de plusieurs millions de dollars a été affecté au sauvetage de ce bijou de la Renaissance qui vit se dérouler de nombreux événements historiques depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'aux adieux de Napoléon à ses soldats.

Un travail énorme attendait l'architecte en chef, R. de Sidrac, qui reçut mission d'assurer d'abord "le clos et le couvert". Le palais est en effet construit en grande partie en pierre du pays qui a la propriété de stocker l'eau par capillarité, d'où un déséquilibre dans la construction, moisissure des boiseries, lézardes des stucs, craquellements des fresques, etc.

Aujourd'hui, les admirables fresques du Rosso et du Primatice de la galerie François Ier ont été dégagées de l'enduit dont elles avaient été recouvertes. Dans la salle de bal, l'une des plus belles du XVIe siècle, des artistes ont dégagé au rasoir les fresques du Primatice et les satyres — cariatides du temps de François Ier, qui soutenaient la grande cheminée, ont été remises en place, grâce au musée du Capitole de Rome qui a prêté une deuxième "fonte" de ces admirables statues, d'où une troisième génération de satyres a été tirée.

Dans le grand escalier, les statues des déesses, que la reine Anne d'Autriche avait fait voiler de draperies de stuc, ont retrouvé leur gracieuse nudité. Le salon Louis XVI a retrouvé ses meubles d'époque ainsi que le délicat boudoir de Marie-Antoinette dont il a fallu racheter en Amérique le bureau-cylindre et la travailleuse en nacre.

Il reste encore beaucoup à faire, mais déjà on peut parler de la résurrection du seul château Renaissance de France qui soit décoré d'importantes fresques d'époque.

Le New York City Ballet

George Balanchine, directeur et chorégraphe du New York City Ballet, et Suzanne Farrell, l'une des danseuses de la troupe, répètent en prévision des spectacles que cette compagnie prestigieuse présentera à la Place des Arts du 22 au 25 septembre.

L'OPERETTE à son meilleur !
avec LUIS MARIANO sur la scène du théâtre SAINT-DENIS 29 SEPT. - 8 OCT.
EN PERSONNE DANS La Belle de Cadix

Royal Alexandra présente
DEUXIEME SEMAINE DE FOU-RIRE !
"Pourrait être longtemps à l'affiche sur Broadway". S. Johnson — Montreal Star
"L'amusement et les rires se succèdent rapidement." J. Siskind — The Gazette
"Une bonne pièce de boulevard" — Y. Robillard, La Presse
Avant le Broadway
"Like Father, Like Fun"
Une nouvelle comédie fantastique par
ERIC NICOL
(Gagnant à 3 reprises de la médaille Stephen Leacock pour l'humour)
Mise en scène de LEO B. MEYER
Direction de RICHARD B. SCULL
DU MARDI AU DIMANCHE SOIR $2.50 $3.50 $4.00
MATINEES SAMEDI ET DIMANCHE $2.00 $2.50 $3.50
GUICHET OUVERT DE 10 A.M. A 9 P.M.
Tél. 866-1200
THÉÂTRE GESÙ
1200 rue Bleury

"CHERE BRIGITTE" James Stewart et Brigitte Bardot
"LA ROLL-ROYCE JAUNE" Jeanne Moreau — Alain Delon, Ingrid Bergman — Rex Harrison, Omar Sharif — Shirley MacLaine (couleurs)
"LES CAMARADES" Marcello Mastroianni — Annie Girardot.
Ambassador

Théâtre de Quat'Sous
présente
RECITAL DE
TEX
du 29 août au 4 sept. à 8 heures.
100 est, ave DES PINS
845-7277

théâtre du rideau vert
présente dès le 15 sept. une comédie de robert thomas
ASSASSINS ASSOCIES
au stella 844-1793

A EASTMAN
LES 4 LUNDIS DE MARJOLAINE
SOIREES DE POESIE ET DE CHANSONS CANADIENNES
les 22 et 29 août
au THEATRE DE MARJOLAINE
avec
Andrée LACHAPELLE — Monique CHABOT
Louise FORESTIER — Catherine BEGIN
Guy SANCHE — Pierre THERIAULT
Robert CHARLEBOIS — Daniel GADOUAS
Marcel DUBE — Marjolaine HEBERT
et François COUSINEAU
BILLETS EN VENTE :
MONTREAL : 342-1515
SHERBROOKE : 569-2933
EASTMAN : 297-2862
6 dernières représentations

GAGNANT DE 6 OSCARS !
UNE DES PLUS BELLES REALISATIONS A DATE ! — Life Magazine
UN FILM DE DAVID LEAN
22e SEM. DOCTOR ZHIVAGO
DE BORIS PASTERNAK
EN PANAVISION® ET METROCOLOR
CLIMATISE
ALOUETTE
MATS MER., SAM., DIM. à 2 h. LE SOIR à 8 h. 15. DIM. à 7 h. 30.
GUICHET OUVERT CHAQUE JOUR DE 10 a.m. à 9 p.m. Le dim. depuis midi.
Tél. 861-2807

Nouveauté ! Exclusivité ! Garantie écrite !
Lorsque vous apprenez
L'anglais -- L'espagnol
par la méthode de langues AUTO VISION
C'est un fait ! Vous bénéficiez d'un cours additionnel de 2 mois ABSOLUMENT GRATUITEMENT si vous ne réussissez pas à obtenir votre certificat après 6 mois.
Manuels GRATUITS ☐ Certificat
Cours de groupes ou privés. Club de langues — Attention personnelle illimitée — Atmosphère familiale — Heures à VOTRE CONVENANCE.
international LANGUAGE SCHOOL
Renseignez-vous aujourd'hui
NOMBRE D'ELEVES RESTREINT
845-8016
1500, rue Stanley, suite 224

SURVEILLEZ NOTRE GRANDE VENTE
SOUS LES ETOILES
ET SUIVEZ L'ETOILE FILANTE QUI VOUS GUIDERA
Au Carnaval des bas prix
CHEZ LE
Pont-Viau Roi DES BAS PRIX
LA VENTE COMMENCE DEMAIN ET SE TERMINE LE 6 SEPTEMBRE
Ouvert le soir jusqu'à 10 h. mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 7 h. p.m. lundi, mercredi et samedi

avis important aux usagers du gaz naturel
demandez dès maintenant l'allumage de votre veilleuse
Les demandes d'allumage de veilleuse reçues jusqu'au 19 septembre seront satisfaites dans les 10 jours et sans frais pour l'usager. Toute demande reçue après cette date sera facturée $3.00.
Comme il est matériellement impossible de répondre le même jour à des milliers d'appels, nous vous suggérons de nous permettre de vous enseigner avant le 19 septembre la façon d'allumer votre veilleuse et de remettre en marche votre système de chauffage.
La compagnie recommande instamment de laisser la veilleuse allumée à l'année longue. La consommation supplémentaire de gaz est insignifiante et se trouve largement compensée par la durée prolongée de votre système de chauffage.
Section du service : 748-6231
GAZ NATUREL
CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUÉBEC

CAHIER No 2 / PAGES 17-28 LA PRESSE SPORT / FINANCE / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, MARDI 30 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 201

Un hardi parachutiste meurt après avoir passé quatre mois dans le coma

PHILADELPHIE. (PA, UPI) — Nicolas Piantanida, qui était dans le coma depuis quatre mois, soit depuis sa dernière tentative pour briser le record mondial de saut en chute libre, est décédé hier soir dans un hôpital de Philadelphie.

Piantanida n'avait jamais repris connaissance depuis le 1er mai, alors qu'il échoua dans sa troisième tentative pour battre le record mondial. Il projetait de monter en ballon à 120,000 pieds d'altitude et de sauter pour se laisser tomber en chute libre et n'ouvrir son parachute qu'à une faible distance du sol.

Mais en atteignant l'altitude de 57,000 pieds, l'entreprise tourna mal. L'équipe terrestre et la femme du parachutiste l'entendirent murmurer "Urgence". Ce furent ses derniers mots.

Apparemment, il manqua d'oxygène lorsque son scaphandre se décomprima à plus de 10 milles du sol. L'équipe terrestre sépara la gondole du ballon par télécommande. Selon les médecins, Piantanida fut privé d'oxygène pendant au moins trois minutes et demie durant sa descente sur terre.

L'audacieux parchutiste fut trouvé par des chercheurs dans un champ du sud du Minnesota. Il fut transporté d'urgence à l'hôpital de Minneapolis et subséquemment au National Institute of Health à Washington. Il y a deux jours, on le conduisait finalement à l'hôpital des anciens combattants de Philadelphie.

A sa première tentative pour établir un nouveau record de saut en chute libre, Piantanida avait échoué, son ballon ayant éclaté. A sa deuxième tentative, il échappa à la mort de justesse.

Il avait dépassé 100,000 pieds d'altitude avec son ballon et, au moyen où il se préparait à sauter, il constata que la valve d'oxygène était bloquée. Il fut pratiquement prisonnier dans la gondole pendant la vertigineuse descente sur terre. Quand le parachute s'ouvrit finalement, la gondole tombait à 600 milles à l'heure.

Il s'en tira avec un léger étourdissement et prit cette mésaventure avec le sourire. Mais sa troisième tentative devait lui être fatale.

La "garde rouge" veut préparer les Chinois à la guerre avec les USA

PEKIN. (PA, Reuter, UPI, AFP) — Une mission socialiste japonaise revenant d'une visite en Chine a exprimé l'opinion que le mouvement des "gardes rouges" est destiné à préparer psychologiquement le peuple chinois à une guerre avec les Etats-Unis, que les dirigeants chinois croient inévitable, rapporte la Presse associée dans une dépêche en provenance de Tokyo.

Les socialistes japonais ont déclaré que ce fait leur avait été révélé au cours des conversations qu'ils avaient eues avec le ministre des Affaires étrangères, M. Chen Yi, et d'autres dirigeants chinois. M. Chen Yi aurait affirmé, au cours de ces entretiens, que l'URSS espère que les Etats-Unis disposeront de la Chine communiste en étendant la guerre au Vietnam.

La manifestation organisée devant l'ambassade soviétique à Pékin s'est poursuivie hier soir par un défilé monstre. Certains observateurs ont estimé le nombre des manifestants à quelque 200,000.

Aucun incident n'a marqué ni ce rassemblement ni ce défilé, dont le but accessoire est de riposter à la note soviétique de samedi protestant contre les incidents qui ont marqué, la semaine dernière, le changement de nom de la rue menant à l'ambassade, mais dont l'objectif idéologique est de consacrer la victoire du "maoisme" sur le révisionnisme.

Afin de "faciliter partiellement" les déplacements des diplomates soviétiques, les autorités chinoises ont fait évacuer la rue de l'ambassade proprement dite et c'est dans le grand boulevard situé à quelque 300 verges de l'ambassade que s'est poursuivi le défilé.

Les troupes sont restées en position devant les grilles, tandis que des renforts, prêts à une éventuelle intervention, stationnaient sur un terrain voisin. Sur un autre terrain, des gardes qui devaient défiler la nuit dernière ou qui avaient pris part au rassemblement de la matinée, dormaient sur l'herbe.

Sur une estrade installée à l'entrée de la rue de l'"antirévisionnisme", des haut-parleurs proclamaient la supériorité du maoisme et les méfaits du révisionnisme, complice de l'impérialisme. La puissance de ces haut-parleurs et la fréquence des discours étaient telles que tout travail devait être difficile dans l'ambassade.

Dans le centre de Pékin, des "gardes rouges" distribuaient hier des tracts officiels proposant que l'expression "pensée de Mao Tsé-toung" soit définitivement remplacée par "maoisme".

Religieuses de Pékin saines et sauves

Les huit religieuses expulsées de Pékin sous l'accusation d'"espionnage" sont arrivées saines et sauves à Hong-Kong. La famille de sœur Eamon, l'une des huit nonnes du Couvent du Sacré-Coeur qui demeure à Cork, en Irlande, a en effet reçu de Hong-kong un message en ce sens. Les huit religieuses expulsées constituaient le dernier "avant-poste" de la communauté des Franciscaines missionnaires de Marie en Chine.

Par ailleurs, on ignore encore ce que sont devenues les 16 religieuses chinoises dont le couvent a été occupé par les "gardes rouges" la semaine dernière. Les huit religieuses étrangères, dont une Canadienne, qui ont été expulsées de Pékin vivaient également dans ce couvent. Certaines d'entre elles étaient en Chine depuis plusieurs années, avant même que le pays ne devienne communiste.

La culotte rouge est frappée d'interdit en Chine

HONG-KONG. (Reuter) — Les gardes rouges ont obligé une jeune fille de Hong Kong en visite à Canton de changer dec ulotte parce qu'elle é ait rouge, rapportent aujourd'hui les journaux de Hong-Kong.

Les jeunes Chinois considèrent comme une insulte le fait de porter une culotte de la "couleur sacrée", aurait déclaré la jeune fille à son retour de Hong-Kong.

35e assemblée de l'Interpol demain à Berne

PARIS. (AFP) — La 35e session de l'assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle, plus connue sous le nom d'Interpol, s'ouvrira demain, au Palais fédéral de Berne.

Cette assemblée sera placée sous la présidence de M. Firmin Franssen, chef des services de la police belge. Les représentants des différents pays membres auront tout d'abord à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par le Malawi, l'Ouganda et la Zambie. L'adhésion de ces trois nouveaux pays portera à 98 le nombre des Etats membres de l'organisation.

En pleine zone "Granada"

Des hélicoptères déposent des soldats américains de la 173e brigade en pleine jungle dans un secteur contrôlé par le Vietcong, baptisé "zone Granada". Cette manoeuvre était effectuée la semaine dernière dans le cadre de l'opération "Toledo", au cours de laquelle trois bataillons de la 173e brigade pourchassaient deux régiments vietcong à 50 milles au nord-est de Saigon.

Le Vietcong boycotte la Croix-Rouge internationale

GENEVE. (AFP, Reuter, UPI, PA) — Les dirigeants du Comité international de la Croix-Rouge révèlent qu'une situation nouvelle est devenue pour eux un sujet de très vive préoccupation : les contacts avec les agents du Front de libération nationale (Vietcong), qui s'étaient poursuivis d'une manière intermittente à Moscou et à Alger jusqu'à la fin de 1965, ont été interrompus au début de 1966 sur décision du FLN.

Dans une note d'information adressée aux sociétés nationales de Croix-Rouge, le comité international déclare en outre qu'il a proposé, le mois dernier, au gouvernement de la République démocratique du Vietnam l'envoi d'une mission spéciale à Hanoï "afin d'examiner, à l'échelon le plus élevé, l'ensemble de la situation créée par le conflit et d'obtenir, pour le comité international, la possibilité de remplir sa tâche humanitaire, conformément aux conventions de Genève de 1949 sur la protection des victimes de la guerre".

Cette proposition est due à l'initiative personnelle du président du CICR, M. Samuel Gonard. La note d'information rappelle à ce sujet que toutes les propositions d'envoyer un délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Hanoï ont été jusqu'à présent déclinées par la République démocratique du Vietnam.

Inquiétude de la Croix-Rouge

Le Comité international de la Croix-Rouge se déclare "alarmé par l'internationalisation du conflit et l'extension croissante des hostilités". Il se déclare prêt "à saisir toute occasion favorable pour prendre une initiative ou coopérer à des mesures qui pourraient amener la fin des hostilités dans ce malheureux pays".

La note d'information souligne que le CICR n'a obtenu jusqu'à présent que "partiellement satisfaction" à propos de la liste nominative des prisonniers détenus par les forces vietnamiennes qu'il a demandée à Saigon. Les délégués du CICR poursuivent leurs démarches afin d'avoir accès à tous les camps de prisonniers et d'avoir des listes nominatives additionnelles.

La note souligne d'autre part que le gouvernement des Etats-Unis a donné son accord de principe à la visite des "centres de transit" où sont détenus les Vietnamiens faits prisonniers par les forces armées des Etats-Unis en attendant leur transfert aux autorités vietnamiennes.

Le CICR considère, ajoute la note, que la situation des tribus montagnardes qui ont été contraintes d'abandonner leurs villages est "alarmante". Leur effectif total est estimé à 100,000. Nombre d'entre eux ne sont pas enregistrés par le commissariat vietnamien pour les réfugiés ou se trouvent dans des régions trop difficiles d'accès pour recevoir une aide analogue à celle dont bénéficient les Vietnamiens accueillis dans des camps organisés.

Le comité international affirme que l'Agence centrale de recherches continue à transmettre les lettres qu'elle reçoit des familles des soldats prisonniers du Vietcong, mais qu'elle n'est pas en mesure d'adresser des demandes d'enquête ni de savoir si les lettres envoyées parviennent à leurs destinataires.

La commission des forces armées de la Chambre des représentants a approuvé hier par 32 voix contre une un projet de loi autorisant le président des Etats-Unis à appeler environ 190,000 hommes appartenant aux unités de réserve et à la garde nationale.

Castro entend poursuivre une politique "gaulliste" au sein du camp de l'Est

LA HAVANE. (Reuter, UPI) — M. Fidel Castro, premier ministre de Cuba, a réitéré aujourd'hui le droit de son pays à mener une politique indépendante au sein du camp socialiste. Il a lancé un appel aux autres pays, apparemment ceux du camp socialiste, de respecter ce droit.

Selon toute vraisemblance, Castro a voulu viser les dirigeants soviétiques en demandant aux autres pays de respecter le droit de Cuba à poursuivre une politique indépendante. En effet, le leader cubain a indiqué, dans un langage sybillin, qu'il avait été l'objet de pressions pour qu'il change ou adoucisse sa politique vis-à-vis les Etats-Unis. Il n'a pas précisé toutefois si ces pressions étaient venues du côté de ses lieutenants au sein du parti communiste cubain ou du côté de l'Union soviétique.

Dans un discours qui a duré plus de cinq heures, le chef du gouvernement cubain a affirmé qu'il y avait peu de chances que son régime se réconcilie avec les Etats-Unis. Il a promis qu'il continuera à mener une "lutte implacable" contre "l'impérialisme".

Le chef cubain a ajouté que son pays ne trahirait pas ses engagements "internationalistes" pour verser dans une politique "couarde de l'autruche". Il a déclaré qu'il était conscient des dangers auxquels Cuba s'exposait en poursuivant une politique "d'internationalisme révolutionnaire".

"Notre devoir est de persister dans la lutte contre les Etats-Unis, a-t-il dit. Nous ne craignons pas les conséquences. Nous ne cachons pas notre haine profonde et notre hostilité irréconciliable envers les Etats-Unis".

Le chef cubain a tenu ces propos à l'issue du congrès annuel de la Confédération cubaine du travail.

Le secrétaire général de la centrale syndicale, M. Lazaro Pena, a été limogé de son poste. Son successeur, M. Miguel Martin, est un personnage peu connu dans les milieux syndicaux cubains. Par contre, M. Pena est un vétéran du syndicalisme cubain, ayant milité au cours des vingt-cinq dernières années dans les différents mouvements syndicaux.

Castro a indiqué en outre que son parti tiendrait son premier congrès l'an prochain. Il a promis que des "élections" auraient lieu pour désigner les dirigeants du parti.

Un objecteur de conscience grec échappe à la mort

ATHENES. (Reuter) — Une cour d'appel d'Athènes a commué en une peine de quatre ans et demi de prison la sentence de mort qui pesait sur un jeune objecteur de conscience. Christos Kazanis, qui refusait de prendre les armes, sera sujet à un nouvel appel militaire lorsqu'il sortira de prison et sera passible d'une autre condamnation s'il refuse.

Le jeune ouvrier de 22 ans, membre des Témoins de Jehovah, avait été condamné à mort parce qu'il avait refusé de toucher à une arme après avoir été conscrit.

Le satellite soviétique commence à transmettre vers la terre des photos lunaires

MOSCOU (UPI) — Le satellite de l'URSS, "Luna Onze", a commencé, hier, à transmettre vers la terre des photographies prises autour de la lune. Les signaux ont été captés par le radio-télescope géant de l'observatoire Jodrell Bank, en Grande-Bretagne, quelques heures après que le satellite photographique américain "Orbiter 1" eut terminé sa mission photographique des emplacements éventuels d'atterrissage pour les lunautes.

Bien que les savants soviétiques n'aient révélé que peu de renseignements au sujet de "Luna Onze", sir Bernard Lovell, directeur de l'observatoire de Jodrell Bank, a dit que la transmission des photos a duré trente minutes, et ont été recueillies sur ruban pour publication plus tard.

Les Soviétiques ont tout simplement annoncé que leur satellite de 3,616 livres avait réussi à rejoindre le satellite américain "Orbiter 1" et un autre engin soviétique sur orbite lunaire.

A son arrivée à Pnom-Penh, de Gaulle évoque les soucis et les périls qui étreignent le Cambodge

PNOM-PENH. (AFP - UPI - Reuter) — Le président Charles de Gaulle est arrivé aujourd'hui à Pnom-Penh, capitale du Cambodge, où des mesures de sécurité importantes ont été prises à la suite des accusations du prince Norodom Sihanouk selon lesquelles la Thaïlande avait dépêché dans le royaume Khmer 250 hommes bien entraînés pour provoquer des désordres durant la visite du chef d'Etat français.

A l'arrivée du DC-8 présidentiel à l'aéroport de Pnom-Penh, une importante délégation cambodgienne et toute la colonie diplomatique du pays ont accueilli le général et madame de Gaulle.

En réponse au discours de bienvenue du prince Sihanouk, le général de Gaulle a notamment déclaré : "Madame, monseigneur, je dirai avant tout combien nous sommes sensibles à l'honneur que veut bien nous faire sa majesté la reine Sisowath Kossomak en nous recevant sur le sol de l'antique et glorieux royaume Khmer".

Evoquant les difficultés, les soucis et les périls qui étreignent le Cambodge, le général a plus loin ajouté : "Il m'est donné d'apporter au Cambodge le soutien fraternel de la France. Je voudrais que l'on sache que le peuple français m'accompagne par l'esprit et par le coeur".

Le président français a conclu en disant: "Nous nous félicitons d'avoir la possibilité de nous entretenir avec vous-même et avec votre gouvernement des intérêts communs à votre pays et au nôtre. Parmi ces intérêts, celui qui évidemment domine tous les autres, c'est la paix en Asie et par conséquent dans le monde.

"Vive sa majesté, vive vous-même monseigneur, vive le Cambodge".

De son côté, le prince Sihanouk avait souhaité la bienvenue au président de Gaulle en disant: "Grâce à vous, mon général, en Asie et dans d'autres continents, des peuples ont pu ne pas désespérer de l'Occident

. . . "Nationalistes et patriotes, aimant passionnément l'indépendance et l'honneur, nous voyons en vous, mon général, le meilleur des modèles".

Par ailleurs, on annonce à Pnom-Penh de source cambodgienne très bien informée, que le général de Gaulle recevra très probablement demain M. Nguyen Thuong, représentant du Nord-Vietnam. Il semble toutefois exclu que le président prenne contact avec des personnalités vietcongs.

L'amitié franco-éthiopienne

A son départ d'Addis-Abéba, le général de Gaulle avait été accompagné à l'aéroport par l'empereur Hailé Sélassié. Auparavant il avait eu avec le souverain un dernier entretien politique à l'issue duquel était publié un communiqué final en commun.

Ce communiqué affirme que "dans la situation internationale actuelle, tout commande de consolider l'amitié franco-éthiopienne", et il y est fait état d'une "large communauté de vues entre les deux pays". Les deux chefs d'Etat ont discuté de la situation dans le Sud-est asiatique, et ont exprimé "les graves préoccupations que leur cause la marche redoutable des événements au Vietnam".

Discours attendu avec impatience

Rarement discours aura été autant attendu que celui que le général de Gaulle doit prononcer au stade de Pnom Penh le 1er septembre (jeudi). Il y traitera bien entendu du Vietnam où l'escalade risque de conduire à "une catastrophe universelle". On fait remarquer à Paris que le général ne s'est ouvert à personne des idées qu'il exposera dans son discours de Pnom Penh. Il est dans son style de ménager ses effets afin de donner plus de résonance et de portée aux idées qu'il cherche à répandre.

Il a cependant prononcé une phrase dans le toast qu'il a porté samedi soir, à l'issue du dîner qu'a offert en son honneur l'empereur d'Ethiopie, qui permet d'entrevoir la démarche de sa pensée, et le but qu'il cherche à atteindre. Effectivement, le général de Gaulle a dit: "A partir du conflit qui sévit en Asie du Sud-est et qui s'étend par escalade menée du dehors, le risque d'une guerre entre deux continents, et par là, celui d'une catastrophe universelle ne cesse de grandir."

Rencontre de Gaulle-Johnson à la Guadeloupe ?

A Washington, la suggestion du sénateur Mike Mansfield leader de la majorité démocrate au Sénat, d'une rencontre de Gaulle-Johnson à la Guadeloupe pour tenter de résoudre le problème vietnamien, a été accueillie avec satisfaction par plusieurs membres influents du Congrès, et notamment le président de la Commission des affaires étrangères William Fulbright et le républicain George Aiken, du Vermont, membre de cette Commission.

Le sénateur Aiken a salué la proposition de M. Mansfield, ainsi que ses efforts répétés en vue de trouver une solution pacifique au conflit vietnamien.

"FAITES COMME MOI"

NOUS DIT
Mme ALICE LAFORGE,
MANNEQUIN
PROFESSIONNEL

GARDEZ-VOUS EN FORME ET RAYONNANTE DE JEUNESSE

avec

EXERCISE MASTER

Les 15 minutes quotidiennes d'exercice sur l'EXERCISE MASTER sont les plus importantes de sa journée

Elles lui permettent de se maintenir en forme et lui donnent l'énergie et la vigueur de vaquer à ses multiples occupations de mère de famille, de maîtresse de maison, de mannequin professionnel, sans oublier ses nombreuses activités sociales.

Faites comme **Madame Laforge.** Prenez soin de votre corps et de votre santé. Adoptez le programme **Exercise Master.** Vous ne pouvez assurément rajeunir, mais vous pouvez paraître plus jeune et vous sentir plus jeune. Vous ressentirez à nouveau la joie de vivre. **Exercise Master** possède le secret.

C'est facile et amusant. Votre famille en raffolera et se passionnera pour l'**Exercice Master** qui combine automatiquement les mouvements de l'équitation, de la rame et de la bicyclette. Instantanément, vous mettez tous vos muscles en mouvement. Ils se raffermissent et se tonifient. Votre taille en bénéficiera.

EXERCISE MASTER VOUS REDONNERA VOTRE ALLURE DE JEUNESSE

RENSEIGNEZ-VOUS ET ECRIVEZ DES AUJOURD'HUI

Les muscles travaillent simultanément

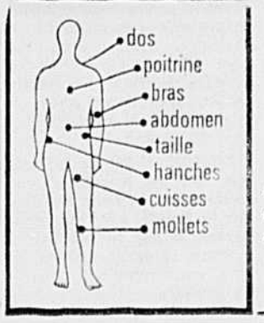

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR AMELIORER SON APPARENCE !

Appelez 849-7075

ou postez le coupon ci-joint pour obtenir gratuitement notre brochure "En pleine forme".

TELEPHONEZ OU ECRIVEZ AUJOURD'HUI !

EXERCISE MASTER CORP.

4008, rue ST-DENIS, Montréal — 849-7075

• J'aimerais recevoir vos imprimés gratuits concernant l'Exercise Master

M., Mme, Mlle .....
(en lettres moulées)

Adresse .....

Ville ..... Téléphone .....

LPR — 620 — 30-8-66

SERVICE TELEPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR
Dimanche compris

Coiffures de Cour ou de courtisanes modernes

De quoi faire oublier les idées courtes

Entre le court et le long en coiffure pas d'hésitation pour donner la palme au style pleine longueur. Ce sont deux coiffures du soir sorties des salons Elizabeth Arden, de Paris. A gauche, un long postiche est fixé sur le haut du crâne pour cascader d'un seul côté. Une broche en diamants ajoute une note de fantaisie. A droite, deux postiches au lieu d'un encerclés par des bracelets bleu paon.

Torsades et anglaises

En mode, on ne peut jamais dire qu'une époque est révolue pour longtemps comme on peut s'en rendre compte par ces deux coiffures Arden ayant un petit air ancien avec quelque chose de nouveau, bien entendu. A gauche, les mèches du postiche relevées de pampilles corail s'entremêlent dans un presque trop savant arrangement. A droite, les Anglaises sont plus gracieuses à condition d'avoir le faciès qu'il faut pour les mettre en valeur.

La mode parisienne emprunte au passé et prévoit l'avenir

PARIS. (Reuters) — La mode parisienne offre de nouvelles silhouettes variant du style futuriste de l'ère spatiale et celui de l'art moderne, aux tendances rétrospectives depuis l'époque des années 1930 en remontant au 19e siècle et même au Moyen-Age.

Mais, que ce soit en remontant dans le passé ou en prévoyant l'avenir, il est certain que la haute couture française ne reste pas stationnaire, même sur la question de la hauteur des jupes.

L'ourlet

L'ourlet se promène depuis la mini-jupe, laissant dépasser en bordure la dentelle provenant du mini-jupon, comme les modèles de Pierre Cardin, jusqu'aux manteaux descendant au mollet, tels que montrés à la maison Christian Dior.

C'est une question de goût et la plupart des couturiers préfèrent garder les jupes en haut du genou.

Marc Bohan, premier dessinateur chez Dior, préconise la longueur mi-genou pour le costume de ville et pour le soir des manteaux longs avec l'ourlet "guillotine".

En général, les critiques soulignent que ce retour aux robes longues, tel que suggéré par Marc Bohan, est prématuré. Au dire d'un expert, "descendre les jupes des manteaux recouvrant des robes courtes, équivaut à parier sur tous les chevaux de la course".

Yves Saint-Laurent

Au moment précis où le Pop Art semble s'estomper, Yves Saint-Laurent remplace son style d'inspiration Mondrian par celui de Miro, peintre espagnol, et pour établir l'équilibre, il s'inspire aussi de Picasso et de Salvador Dali.

Le couturier change les figures géométriques, à la Mondrian, pour des dessins de pommes représentant le soleil ou des quartiers de lune ou pour les lignes ondulantes du peintre Miro.

Saint-Laurent reproduit les styles 19e siècle avec des modèles ressemblant au "Little Women" de Louisa May Alcoot, et les costumes-pantalons "Little Lord Fauntleroy" pour des diners à la maison.

Marc Bohan

Marc Bohan a conçu les manteaux à silhouette "petit soldat de plomb" avec des chapeaux tambourins penchés sur un côté, qui rappellent la Russie tsariste.

Pierre Cardin

Pierre Cardin combine le modernisme avec une inspiration du Moyen-Age rappelant les costumes de l'époque des Croisades avec des cottes de mailles brodées et des cagoules couvrant le visage pour en laisser que des ouvertures à hauteur des yeux et du nez.

A côté des extrémistes à tendance moderne ou médiévale, figure un groupe préconisant une mode classique, sans âge, et placée sous l'égide de noms aussi connus que Chanel, Pierre Balmain, Nina Ricci, Castillo et Jeanne Lanvin, qui tiennent compte de la maturité aussi bien que de l'extrême jeunesse.

La "petite robe de rien du tout", dont la simplicité est savamment étudiée, demeure toujours et partout la plus populaire.

Comme rétrospective plus récente, les couturiers reprennent la coupe en ligne oblique des années 1930, utilisée pour des robes du soir en crêpe de soie.

D'autre part, Laco Rabanne et Nguyen Khanh dessinent des modes interplanétaires réalisées avec de nouveaux matériaux tels que des feuilles d'aluminium ainsi qu'un lourd métal servant aux armures.

Cette robe est offerte parfois sans ligne de démarcation pour la taille, ou avec un corsage remonté sur une jupe prenant de l'ampleur ou très ajustée.

Elle garde la ligne tunique, chemise, ou trapèze, coupée sur le biais chez Nina Ricci, avec coutures en oblique, et mettant en vedette la version art abstrait chez Saint-Laurent.

La jupe prend la forme de trompette chez Patou et s'agrémente de manches courtes dans la collection Dior.

Pour la rentrée des classes, mode désinvolte et coquette

PARIS. (AFP) — Dans le domaine mode écolière, les nouveautés qui marquent chaque année l'époque de la rentrée des classes tendent à devenir de plus en plus désinvoltes et coquettes. Ainsi, cette saison, la rentrée prend la tournure d'une partie de plaisir (les accessoires) et d'élégance (les vêtements).

Le caractère dominant des collections de vêtements que les mères de famille trouveront dans les magasins, est d'une ressemblance frappante avec les vêtements d'adultes. Les garçons porteront des "modèles réduits", des costumes de leurs pères: vestes de forme tailleur, plus ou moins cintrées, à fentes latérales, et poches en biais. Il y a même des gilets assortis à la veste où la couleur de la cravate et des pantalons droits, qui se portent taille basse, les knickers, pourvus d'une large bande sous le genou et d'une sangle à boucle en guise de ceinture, occupent une bonne place au rayon "garçonnets".

Au rayon "fillettes," deux tendances se dégagent: le style sport et le style romantique. Le premier s'adapte aux jours de classe — il se caractérise par des manteaux garnis de surpiqûres, coupés dans des lainages à carreaux "fenêtre", couleur bleu canard, bronze, vieux vert ou gris classique, ou dans du velours uni ou imprimé, tissu vedette de la saison.

Enfin, nouveau vent au royaume des fillettes: le jersey, pour des robes un peu habillées garnies de smoks ou de noeuds.

De même, les accessoires occupent une place essentielle dans la mode adulte, de même, pour les juniors, ils sont d'une extrême importance. Plus que les vêtements, sans doute, ils excitent la convoitise. Les magasins leur en offriront donc un choix où figurent en bonne place le sac dorsal en vinyl blanc imité de celui des parachutistes, le cartable coussin sur lequel on s'asseoit et les tabliers de cosmonautes en skai imitant le cuir, ornés de motifs pop'art.

Pas de révolution chez Givenchy

PARIS (AFP) — Un mois après les autres couturiers, mais précédant son confrère et voisin Balanciaga d'une journée, Hubert de Givenchy a présenté sa collection devant une assistance en majorité française, donc restreinte.

Pas de révolution chez le couturier préféré d'Audrey Hepburn, tous les modèles pourraient convenir à l'actrice américaine, bien que la collection, pour une fois, ait été présentée par des mannequins de petite taille.

La ligne est étroite et droite pour les robes, ample et évasée pour les manteaux. L'ourlet couvre la moitié du genou. Détail omniprésent : la ceinture en liens étroits ou larges bandeaux, qui indique toujours la taille.

Conçues pour être portées sous une veste ou un manteau, les robes adoptent le même principe de coupe : manches courtes raglan et buste long coupé par une ceinture. Elles sont généralement en jersey, portées avec des bas et des bottes de couleurs assorties.

L'ampleur des manteaux raglan est souvent retenue par une martingale, elle permet de porter des tailleurs au dessous pourtant volumineux, à jupes animées par un panneau tablier et à vestes-blousons.

Il y avait pour le cocktail des ensembles en soie ou satin cloqué, gauffré, broché, à robes décolletées, et pour le soir des fourreaux drapés et enroulés, moulant le corps.

A signaler : les chapeaux habillés, toujours loufoques, à pompons empilés, à queues de vison multicolores, à cocardes de papier métallique pour cadeaux de Noël.

Courant de solidarité sur le Côte d'Azur

NEW YORK. (AFP) — Une fillette française de dix ans, Kim Ton That Tre, atteinte d'une très grave malformation cardiaque, est arrivée lundi à New York à bord du navire italien "Michelangelo", en provenance de Cannes.

La petite Kim, dont le père d'origine vietnamienne, travaille comme garçon de restaurant à Nice, subira une délicate intervention chirurgicale à la clinique "Mayo" de Rochester, dans le Minnesota.

Son voyage aux Etats-Unis a été rendu possible par un courant de solidarité sur la côte d'Azur, le maire de Villefranche-sur-Mer et plusieurs organismes de la Croix Rouge ayant pris en charge les frais de l'opération. La compagnie italienne de navigation, pour sa part, a assuré gratuitement le transport de la petite malade et de son père.

CONSERVATOIRE LASSALLE

DICTION FRANÇAISE — PHONETIQUE

EXPRESSION ORALE — LECTURE

Vendredi soir 16 septembre, 7 h. — Adolescents : 13 à 15 ans
Samedi matin, 17 septembre, 10 h. — Enfants : 6 à 12 ans

Ecole Jeanne-Mance	325 est, rue Demontigny
Ahuntsic-Sault	10,590, rue Hamelin
Rosemont	3955, rue Bellechasse
Ville St-Laurent	635, boul. Ste-Croix
Cartierville	12,055, rue Dépatie
Candiac	30, rue Handel

INSCRIPTIONS : Suzanne P. Goyette, Directrice générale
RENSEIGNEMENTS : Tél. : 523-2675 ; Jour : 2 à 4 h. — Soir : 7 à 9

6500 ST-HUBERT — angle Beaubien

CORBEIL SUR LA PLAZA

"New Look"

Ce n'est plus la jupe sous la jaquette mais la robe. Ensemble fait dans un lainage épais à bordures contrastantes, pour la jaquette. Robe de ligne A, deux tons, sans manches. Petit chapeau "à la Dior" de même tissu. Couleur : gris, caramel et vert. Gr. : 7 à 13. Costume : $89.95 — Chapeau : $12.95.

En vente à la "Jeune Couture", rez-de-chaussée

Commandes téléphoniques :
279-4581 — local : 40
Facile d'ouvrir un compte
Plan de mise de côté
Plans budgétaires variés
Corbeil fait aussi la livraison
6500, rue SAINT-HUBERT (angle Beaubien)

Le Seal d'Alaska:
le plus beau de tous

Le riche chatoiement du luxueux seal d'Alaska teint Matara** ou Kitovi** convient aux occasions heureuses . . dans une ambiance de luxe. Les manteaux de notre collection d'avant-garde exclusive pour 1967 sont garnis de: chinchilla; zibeline russe; le vison dans toutes les teintes naturelles, y compris Pearl, Ranch, Azurene† et Lutetia†; ou garnis de seal. Choisissez le vôtre maintenant, pendant que la grande vente d'été de fourrures H.R. se poursuit. Prix à partir de $1448.

†Emba Mink Breeders **Reg. Fouke Fur Co.

La griffe H.R. est votre garantie

HOLT RENFREW

Egalement au magasin H.R. Fairview — Pointe-Claire

Station gratuit, 1 hr. — Sherbrooke et de la Montagne

OGILVY A 100 ANS

GAGNEZ

Un weekend pour deux à New York

Chaque jour un nouveau gagnant...

Avec chaque achat une nouvelle chance de gagner. Renseignez-vous auprès de nos vendeurs chez Ogilvy-en-ville ou à Fairview — Pointe-Claire.

OGILVY

Une vedette de notre Vente du Centenaire

Ogilvy

VENTE ½ PRIX! LITS
EPARGNEZ 50% SUR LITS

Rég. 164.50
Maintenant à ½ prix :
82.25

- Matelas super-ferme et sommier-caisse sur 6 pieds.
- 3 largeurs : 30", 36" et 39".
- 837 ressorts bien équilibrés pour assurer un support ferme, bien réparti.
- Sommier caisse à cadre de bois dur, séché au four.
- Coutil de damas bleu piqué sur une couche de mousse et de feutre blanc.

(Le même lit continental en 48" ou 54" de large : Rég. 184.50 Maintenant 92.25)

Ecrivez ou téléphonez chez Ogilvy : 842-7711

OGILVY, lits, au troisième

OGILVY

Les grévistes de Taggart Services Ltd. accusent les policiers de Pointe-Claire

Les dirigeants du local 106 de l'Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et aides, qui groupe quelque 60 employés de la firme Taggart Services Ltd. de Pointe-Claire, ont accusé hier les policiers de cette municipalité d'aider l'employeur dans sa lutte contre les syndiqués.

Les travailleurs, qui sont en grève depuis le 17 août dernier, soutiennent que l'employeur refuse de reconnaître leur syndicat même si ce dernier a été accrédité de la même façon qu'il n'admet l'existence des locaux 91 et 938 qui groupent ses employés d'Ottawa et de Toronto.

Les autorités du local de Pointe-Claire prétendent que l'employeur demande non seulement "la protection" de la police municipale mais son aide "pour briser une grève légale". Ils déclarent avoir vu un policier "donner un coup de main à un chauffeur pour lui permettre d'accrocher sa remorque" et cela, "sur la propriété de l'employeur".

Les dirigeants syndicaux disent que "la direction de Taggart Services Ltd. provoque les grévistes, les intimide, sous l'oeil sympathique des policiers de Pointe-Claire". Ils réclament l'intervention du chef de police de la municipalité, "sinon il faudra que le procureur général s'en mêle".

"Tant qu'ils feront du piquetage en ordre, les policiers n'ont pas à intervenir et surtout qu'ils restent à l'entrée du terminus de Taggart, mais non à l'intérieur," conclut-on dans le communiqué émis par le syndicat.

La SPQ recherche encore l'évadé de la prison de Québec

QUEBEC. (PCf) — La Sûreté provinciale recherche encore Gilles Tardif, 22 ans, de Duberger, qui s'est évadé de la prison des plaines d'Abraham, dans la soirée de vendredi dernier.

Aucun porte-parole de la SPQ ou de la prison n'a pu fournir de détails sur les circonstances de l'évasion, tous se contentant de dire qu'une enquête était en cours.

Il avait été arrêté près de la frontière américaine, dans une auto dont le vol avait été signalé à la police municipale de Québec.

7 campagnes de souscription en septembre

Il y aura à Montréal au cours du mois débutant jeudi sept campagnes de souscriptions dont le total des objectifs atteint $3,247,000, apprend-on de M. Laurier Morand, du Service municipal du bien-être social.

Incidemment M. Morand souligne que les sociétés, associations et institutions désirant organiser une campagne de souscriptions ou une quête publique l'an prochain doivent demander un permis avant le 1er octobre.

Du 7 au 21 septembre : Société de secours aux enfants infirmes de la province de Québec ($400,000);

Du 10 au 25 septembre : Association Carrefour Inc. ($25,000);

Du 11 au 25 septembre : Jewish Peretz Schools ($212,000);

Du 12 au 26 septembre : Pioneer Women's Organization ($10,000) et Young Hebrew Malbish Arumim Society ($25,000);

Du 19 septembre au 4 octobre: United Red Feather Services ($2,550,000);

Du 26 septembre au 3 octobre : Institut Notre-Dame de la Protection ($25,000).

Il y aura d'autre part quatre quêtes publiques — "tag days" — :

Le 8 septembre : Dalse Welfare Club, Ladies Auxiliary;

Le 17 septembre : Société de secours aux enfants infirmes de la province de Québec Inc.;

Les 23 et 24 septembre : Club St-Laurent-Kiwanis Inc. (campagne de pommes);

Le 30 septembre : Hashomer Hatzair Organization.

Rejet de trois règlements municipaux à Pincourt

PINCOURT. (J.-D.G.) — Les propriétaires de la ville de Pincourt, dans l'île Perrot, ont, à la proportion de quatre-vingt-onze pour cent, rejeté trois règlements municipaux. Ces mesures leur avaient été soumises par voie de référendum, suggéré par le ministère des Affaires municipales.

Trois cent vingt-et-uns électeurs contre trente-neuf se sont prononcés contre le règlement numéro 229. Cette mesure avait pour objet de consolider avec un emprunt l'excédent sur le coût de travaux, exécutés en vertu du règlement 143. Par ailleurs, trois cent quarante-trois suffrages contre trente-six ont déterminé le rejet du règlement 236, traitant de l'excédent des deniers provenant de l'emprunt contracté en vertu du règlement 127, ainsi que les virements tirés du règlement 143.

En troisième lieu, trois-cent vingt-sept propriétaires contre quarante-deux ont rejeté le règlement 237, visant à consolider l'excédent sur le coût des travaux, exécutés en vertu des règlements 121 et 134, ainsi qu'à consolider un emprunt suffisant pour en payer le coût.

A l'encontre, l'adoption en bloc de ces trois règlements aurait permis à la ville de Pincourt d'emprunter un montant supplémentaire de $100,000.

Nouvelle paroisse érigée à Chambly

SAINT-JEAN. (R.P.) — En raison de l'accroissement de la population à Chambly, Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque du diocèse de Saint-Jean, a érigé une nouvelle paroisse.

Cette nouvelle paroisse portera le nom de Saint-Benoit. De retour d'un séjour d'études à Lille, en France, l'abbé Donat Marcoux en devient le pasteur et son curé-fondateur.

Le Barreau rural en congrès

GRANBY, (R. R.) — "Les prochaines sessions du 39e congrès annuel de l'Association du barreau rural dans le Québec se tiendront à Granby, les 7, 8 et 9 octobre. Trois cents avocats participeront aux assises.

Le président de l'association, Me Jean Goyette, c.r., de Granby, dirigera les séances. Une réception à l'hôtel de ville, vendredi le 7 à 5 h. précédera l'ouverture du congrès. Au cours de la soirée, les membres du conseil directeur se rencontreront au chalet du club de golf Granby-Saint-Paul. Une soirée récréative suivra à cet endroit.

Le lendemain matin, les congressistes se réuniront à l'école Immaculée-Conception. Au cours de la journée, leurs épouses visiteront la ville de Bromont. Au soir, le groupe sera accueilli à une danse au motel Le Grand-Bien.

L'assemblée plénière du congrès se tiendra le dimanche matin, ainsi que les élections au conseil de l'association. Au début de l'après-midi, se déroulera le déjeuner de clôture, avec le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, comme conférencier.

La fête du Travail à Valleyfield

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (J.-D. G.) — La fête du Travail sera à nouveau célébrée par le Conseil du travail à Salaberry-de-Valleyfield et dans le secteur.

Le président, M. Léo Daoust, a fait savoir que Mgr Percival Caza, administrateur apostolique du diocèse, célébrera à midi lundi la messe à la cathédrale, aux intentions de tous les travailleurs.

Une soirée récréative à la salle Nicholson clôturera les festivités de la journée. A cette occasion, on couronnera une reine de la fête. Le choix a favorisé Mlle Ginette Deschambeault, employée à la filature Leach Textiles, à Huntingdon. Ses duchesses seront Mlles Ghislaine Paquette et Lucie Renaud, employées à la filature Montreal Cottons et à la compagnie Celanese.

Coffré à cause d'une corde

SALABERRY - DE-VALLEYFIELD, (J.-D. G.) — Un récidiviste, âgé de 24 ans et domicilié à Salaberry-de-Valleyfield, a quelque peu réécrit le scénario du film dirigé par Louis Malle, "Ascenseur pour l'échafaud", lorsqu'une corde l'a conduit . . . à la prison.

Après le bris d'un carreau dans un puits de lumière, sur le toit du magasin Dominion à Salaberry - de - Valleyfield, et avec l'aide d'une corde, notre homme se laissa glisser à l'intérieur de l'établissement. Son dessein accompli, l'intrus tenta de rebrousser chemin, mais la corde s'est rompue. Par sa chute sur le parquet du magasin, aussi sa hâte de se trouver une issue, il a déclenché l'alarme. Aussitôt, des agents de la police municipale s'amenèrent sur les lieux. Ils n'eurent pas de peine à cueillir l'intrus.

Un suspect se blesse mortellement avec une arme à feu

Un suspect, qui s'est accidentellement tiré une balle de revolver dans la tête hier matin alors que la police voulait l'interroger sur une tentative de cambriolage, est décédé tôt ce matin à l'Institut neurologique où il avait été transporté.

L'homme s'était enfermé dans un placard de sa chambre, au no 1014, boul. St-Laurent, quand la tragédie est survenue.

Un nouvel immeuble à Saint-Jérôme

SAINT-JEROME. (C.B.) — Disposant d'un actif de plus d'un million de dollars et d'un fonds de réserve de quelque cinquante mille dollars, la Caisse populaire Sainte-Paule, à Saint-Jérôme, a décidé de se donner un immeuble en fonction de son essor.

La nouvelle en a été communiquée par le gérant-fondateur Fernand Richer. On construira l'immeuble sur l'emplacement même des bureaux actuels de l'administration. Le nouvel édifice en brique comptera deux étages, dont l'un réservé à la caisse populaire et l'autre à des fins locatives. On entreprendra la construction le printemps prochain.

Adhésion à la CSN

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (J.-D. G.) — Les employés de la firme Asten-Hill à Salaberry - de - Valleyfield ont, par vote secret récent, décidé d'adhérer à la Confédération nationale des syndicats.

Sur un personnel de cent vingt-neuf travailleurs, quatre-vingt-seize se sont prévalus de leur droit de suffrage. Parmi ce nombre, soixante-quinze ont voté en faveur de la CSN. Vingt et un ont favorisé l'actuel syndicat d'atelier, tandis qu'un autre a opté pour le syndicat des tisserands, affilié à la Fédération du travail du Québec.

On peut donc en déduire que ce groupe se joindra bientôt aux cinq mille syndicalistes de la CSN dans le secteur comprenant Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield.

14e anniversaire du décès de Henri Bourassa

Demain, mercredi 31 août, à 9 h. a.m., en la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, rue Sainte-Catherine, près de la rue Saint-Denis, une messe sera dite à l'occasion du 14e anniversaire du décès de Henri Bourassa, par M. l'abbé Marcel Lafortune, curé de la paroisse Coeur-Immaculée-de-Marie. Cette messe est recommandée par la section Olier de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

La beauté est une demi-faveur du ciel, l'intelligence est un don.

Proverbe arabe

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

Ministère de la Voirie

VENTE A L'ENCHERE

Propriété Gérard Bachand

Cottage situé sur le lot P-155, chemin du Tremblay, Boucherville, comté de Chambly.
L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.
L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ce chalet avant le 4 octobre 1966.

L'enchère publique aura lieu mardi le 13 septembre 1966, à 10 heures du matin (h.a.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :
Bureau de la Voirie
574, rue Notre-Dame
St-Lambert
CHAMBLY

Projet Q.H.-25

Fourniture et installation d'un système de signalisation routière sur la Montée Saint-Léonard, route Transcanadienne, entre la rue Hochelaga et le boulevard Métropolitain, dans les villes de Montréal et d'Anjou, comtés de Lafontaine et Jacques-Cartier.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal au Canada.
Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $12,000.00
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au ministère de la Voirie, bureau de la route Transcanadienne, 8440 boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Projet 1227-66

Revêtement en béton bitumineux de divers chemins dans les municipalités de Lac-Saint-Charles, ville Notre-Dame-des-Laurentides et village Notre-Dame - de - Lorette, comté de Chauveau. Longueur 2.82 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $4,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 1238-66

Construction d'un viaduc en béton précontraint au-dessus des Chemins de fer nationaux : l'élargissement et la réparation du viaduc existant et la construction d'un mur de soutènement, sur la route no 15 dans la cité de Giffard, comté de Chauveau.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $23,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 3227-66

Terrassement et gravelage du chemin Roy dans le canton Magog, comté de Stanstead. Longueur de 0.83 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $12,000.00
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 3247-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route no 3 dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière. Longueur de 0.49 mills.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $13,000.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3253-66

Terrassement et gravelage du chemin du 4e rang dans le canton Leeds, comté de Mégantic, Longueur de 0.85 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Bauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $10,000.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.) mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3257-66

Terrassement et gravelage du chemin Burry dans le canton Westbury, comté de Compton. Longueur de 1.36 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $8,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3258-66

Terrassement et gravelage du chemin Sainte-Marie Est, dans la paroisse de Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière. Longueur de 0.74 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $5,700.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3264-66

Terrassement et gravelage du chemin entre les Rangs 1 et 2 dans le village de Saint-Victor et Saint-Victor-de-Tring, comté de Beauce. Longueur de 1.5 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Beauce, Dorcheser, Frontenac et Mégantic.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $23,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 3227-66

Terrassement et gravelage du chemin Roy dans le canton Magog, comté de Stanstead. Longueur de 0.83 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $12,000.00
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au ministère de la Voirie, bureau de la route Transcanadienne, 8440 boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Projet 1227-66

Revêtement en béton bitumineux de divers chemins dans les municipalités de Lac-Saint-Charles, ville Notre-Dame-des-Laurentides et village Notre-Dame - de - Lorette, comté de Chauveau. Longueur 2.82 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $4,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 1238-66

Construction d'un viaduc en béton précontraint au-dessus des Chemins de fer nationaux : l'élargissement et la réparation du viaduc existant et la construction d'un mur de soutènement, sur la route no 15 dans la cité de Giffard, comté de Chauveau.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal au Canada.
Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $12,000.00
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 3247-66

Terrassement et gravelage d'une section de la route no 3 dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière. Longueur de 0.49 mills.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $13,000.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3253-66

Terrassement et gravelage du chemin du 4e rang dans le canton Leeds, comté de Mégantic, Longueur de 0.85 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Bauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $10,000.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.) mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3257-66

Terrassement et gravelage du chemin Burry dans le canton Westbury, comté de Compton. Longueur de 1.36 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $8,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3258-66

Terrassement et gravelage du chemin Sainte-Marie Est, dans la paroisse de Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière. Longueur de 0.74 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $5,700.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 3264-66

Terrassement et gravelage du chemin entre les Rangs 1 et 2 dans le village de Saint-Victor et Saint-Victor-de-Tring, comté de Beauce. Longueur de 1.5 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Beauce, Dorcheser, Frontenac et Mégantic.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $23,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 3227-66

Terrassement et gravelage du chemin Roy dans le canton Magog, comté de Stanstead. Longueur de 0.83 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $12,000.00
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 21 septembre 1966.

Projet 4175-66

Installation d'un système de signalisation aérienne sur la route No 2 (rond-point de Dorval), dans la cité de Dorval, comté de Jacques-Cartier.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $9,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5248-66

Terrassement et gravelage de la route no 35, dans la municipalité de Val-des-Bois et Notre-Dame-du-Laus, comté de Papineau. Longueur de 2.97 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $14,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5269-66

Terrassement et gravelage du chemin Chapeau-Sheenboro dans le canton Chichester, comté de Pontiac. Longueur de 2.10 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $6,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5270-66

Terrassement, fondations et revêtement en béton bitumineux du chemin côté sud Ruisseau Vacher, dans la paroisse de Sainte-Marie-Salomé, comté de Montcalm. Longueur de 1.53 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $9,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5272-66

Revêtement en béton bitumineux du chemin de la Traverse, dans le village de Masson, comté de Papineau. Longueur de 1.07 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Gatineau, Hull, Papineau et Pontiac.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,200.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 5273-66

Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du chemin du Rang Marsolais, dans la paroisse de Saint-Jacques, comté de Montcalm. Longueur de 0.68 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $4,300.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 7217-66

Revêtement en béton bitumineux de la route No 15, dans la municipalité de Colombier (cantons Betsiamites et Latour), comté de Saguenay, Longueur de 11.22 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $20,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 7219-66

Revêtement en béton bitumineux du chemin Archambault dans le canton Bourget, comté de Dubuc. Longueur de 0.91 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Chicoutimi, Jonquière-Kénogami, Lac Saint-Jean, Roberval et Dubuc.
Un versemen. de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,100.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Projet 9275-66

Ensemencement et tourbage, le long de la route No 3, dans les villes de Brossard, Laprairie et Candiac, comté de Laprairie.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.
Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $17,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 14 septembre 1966.

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

VENTE A L'ENCHERE

Propriété Fabien Desjardins

Maison (2 logements) avec garage et hangar situés aux 1631 et 1631A, boul. des Laurentides, Vimont, comté de Laval.
L'acheteur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances pour le plein montant de son achat.
L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir ces bâtisses avant le 30 septembre 1966.

L'enchère publique aura lieu mardi le 6 septembre 1966, à 10 heures du matin (h.a.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations, s'adresser :
Bureau de la Voirie
C.P. 120
Station Youville
Montréal, P.Q.
Le Ministre de la Voirie,
Fernand J. Lafontaine, Ing.

Ministère des Travaux Publics

Projet No 40-66

CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (une travée de 25'), sur le ruisseau Alder, à Farnham-Est, comté de Brome. Site : Pont Maurice Hallé, rang 1, lots 14-7.
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Brome, Missisquoi ou Shefford.
Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec. Ce dépôt est remboursable aux soumissionnaires seulement sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Clôture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1966,

GARANTIES: Cautionnement de soumission au montant de $4,000.00 avec soumission. A la signature du contrat : Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50 p. cent du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 42-65

CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (deux travées de 55'), sur la rivière Pimbina, à St-Donat, comté de Montcalm. Site : Pont Aubin, rang IV, lots 46-47.
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption ou Montcalm.
Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec. Ce dépôt est remboursable (aux soumissionnaires seulement) sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Clôture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1966.

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de $7,000.00 avec soumission. A la signature du contrat : Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50 p. cent du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 43-66

CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (une travée de 45'), sur la rivière Du Berger, entre Charlesbourg-Ouest et Neufchatel, comté de Chauveau. Site : Concessions II-III, St-Bonaventure, lots 199-209-1117, pont no. 2.
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert ou St-Sauveur.
Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement. Québec. Ce dépôt est remboursable (aux soumissionnaires seulement) sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Clôture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est) au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1966

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de $7,000.00 avec soumission. A la signature du contrat : Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50 p. cent du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 44-66

CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (deux travées de 75'), sur la rivière Squateck, entre Auclair et St-Godard-le-Jeune, comté de Témiscouata. Site : Pont No 6, rangs Est-Ouest, lot 44.
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Bellechasse, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Rivière-du-Loup ou Témiscouata.
Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec.
Clôture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1966

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de $7,000.00 avec soumission. A la signature du contrat : Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50 p. cent du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 43-66

CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (une travée de 45'), sur la rivière Du Berger, entre Charlesbourg-Ouest et Neufchatel, comté de Chauveau. Site : Concessions II-III, St-Bonaventure, lots 199-209-1117, pont no. 2.
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert ou St-Sauveur.
Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec. Ce dépôt est remboursable (aux soumissionnaires seulement) sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Clôture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1966

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de $4,000.00 avec soumission. A la signature du contrat : Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50 p. cent du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 42-65

CONSTRUCTION D'UN PONT EN BETON ARME (deux travées de 55'), sur la rivière Pimbina, à St-Donat, comté de Montcalm. Site : Pont Aubin, rang IV, lots 46-47.
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans un des comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption ou Montcalm.
Un versement de $100.00 (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Travaux publics) est requis pour obtenir plans et devis au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec. Ce dépôt est remboursable (aux soumissionnaires seulement) sur remise des plans et devis lorsque retournés en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Clôture des soumissions à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), au Bureau 33, Edifice A, Hôtel du Gouvernement, Québec,

LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1966

GARANTIES : Cautionnement de soumission au montant de $4,000.00 avec soumission. A la signature du contrat : Un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun au montant de 50 p. cent du prix du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Projet No 43-66

CONST

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱✱10¢ Montréal, mardi 30 août 1966 / sainte Rose de Lima / 82e année, No 201 / 3 cahiers / 44 pages / La météo: ensoleillé demain / Minimum 55 / Maximum 75

Un économiste suggère: front commun des épiciers contre les coopératives • En page 11

Les cheminots ne reprendront pas le travail si la loi est adoptée

par Jacques PIGEON

OTTAWA — Les trains ne rouleront pas cette semaine.

Le projet de loi gouvernemental, décrétant la fin de la grève, a péniblement franchi la première étape, aux Communes, et l'Opposition a décidé de la combattre de toutes ses forces.

Le bill a été aussi mal accueilli, sinon plus, par les dirigeants syndicaux. Le principal porte-parole des 120,000 cheminots en grève, M. R. C. Smith, a déclaré ce matin que ce projet de loi était discriminatoire et n'avait réussi qu'à renforcer la détermination des grévistes de ne pas retourner au travail tant qu'on n'aura pas satisfait substantiellement à leurs exigences.

M. Smith a fait part que, de tous les coins du pays, les employés du rail font savoir qu'ils ne retourneront pas au travail si la législation déposée devant la Chambre pour mettre fin à la grève est adoptée.

Autres réactions

Le projet de loi a été accueilli par tous le pays comme une "insulte".

A Montréal, plusieurs grévistes ont déclaré qu'ils n'accepteront jamais ce projet de loi qui, selon eux, en plus de n'offrir qu'une mince augmentation de salaires, ne semble rien prévoir au chapitre des congés de maladie et d'autres bénéfices marginaux tout aussi importants.

Pour les chefs syndicaux, le remède imposé est pire que la maladie elle-même.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a déclaré hier soir, à la suite d'un entretien de 50 minutes avec M. Pearson et le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, qu'aucune loi ne saura mettre fin à la grève. Il a fait des objections au projet de loi.

Hier également, M. Smith, dans un communiqué, disait que le gouvernement tentait de toute évidence d'imposer l'arbitrage obligatoire, "ce qui aura pour effet de détruire les principes fondamentaux de la négociation collective".

Le communiqué émis au nom des syndicats précisait que le gouvernement avait démontré beaucoup d'anxiété devant la perspective de mettre en vigueur certaines recommandations de la commission royale sur le transport visant à permettre aux compagnies d'abandonner l'exploitation de lignes non rentables.

"Mais cette mesure n'aurait pour effet que d'aggraver le problème des emplois disponibles sur les chemins de fer.

"Cependant, le gouvernement n'a fait preuve d'aucun empressement quant à l'application des mesures préconisées dans le rapport Freedman et recommandant la protection des ouvriers dont l'emploi est menacé."

La plus importante manifestation contre le projet de loi s'est déroulée, hier, à Toronto, où 1,000 grévistes rassemblés devant la gare Union ont chanté et lancé des mots d'ordre, tandis que le Parlement était réuni en session spéciale.

A London, Ontario, 300 cheminots venus de London, Stratford, Brantford et Kitchener ont paradé dans les rues. Une centaine ont déambulé dans les rues de Windsor.

A l'ajournement, à 10 heures, il n'avait pas terminé sa tirade et l'on croyait qu'il présenterait aujourd'hui un premier amendement au projet Pearson. C'est le caucus conservateur qui en a déterminé la forme ce matin. On dit, dans les coulisses, qu'il peut s'agir de sanctions légales imposées à ceux qui défieraient l'ordre du Parlement forçant les grévistes à retourner au travail.

Les néo-démocrates ne sont pas, non plus, d'humeur facile. Ils ont déjà fait connaître leur farouche opposition à la plupart des articles de la loi, principalement à celui qui décrète l'arbitrage obligatoire, et ont eux aussi préparé au moins deux amendements.

Il faut donc prévoir la tenue de votes sur tous ces amendements. Chaque fois qu'un nouvel amendement est présenté, tous les députés peuvent recommencer à parler.

C'est dans ce contexte qu'ont pris fin les travaux de la Chambre hier soir, exactement à l'heure prévue.

John Diefenbaker était le dernier orateur de la journée. Plusieurs fois, il a demandé au gouvernement des garanties assurant le public que les syndicats obéiront à l'ordre du Parlement.

Le premier ministre a également touché ce point dans un de ses deux discours. Tout ce

Voir OPPOSITION en page 2

La possibilité d'un contrôle des prix et des salaires a surpris les provinces

OTTAWA, (PC) — Un mouvement de surprise a accueilli l'annnonce faite hier aux Communes par le premier ministre, M. Lester B. Pearson, voulant que les ministres des Finances fédéral et provinciaux doivent discuter la semaine prochaine la possibilité d'une loi sur le contôle des prix et des salaires.

Une réunion des ministres est prévue à Ottawa, les 14 et 15 septembre, pour discuter le partage fiscal entre le fédéral et les provinces.

Le trésorier de l'Ontario, M. James Allan, a déclaré lundi soir : "C'est toute une nouvelle. Je vais laisser au premier ministre, M. John Robarts, le soin de l'évaluer."

M. Allan qui a affirmé n'avoir jamais songé au contrôle des salaires et des prix, a souligné qu'un tel contrôle relevait de la juridiction provinciale et qu'il pouvait être imposé seulement dans le cadre d'une entente entre le fédéral et chacune des provinces.

Première nouvelle

M. A. O. Aalborg, trésorier provincial de l'Alberta, a noté pour sa part qu'il n'avait jamais reçu d'invitation à participer à une discussion sur ce sujet.

Jusqu'ici, il a été invité à la réunion du comité national de la fiscalité, prévue pour le 14 septembre. Il lui fera toutefois plaisir de participer à tout examen de la situation des prix et des tendances inflationnistes actuelles avec les autres trésoriers provinciaux.

Pour sa part, la Saskatchewan participera avec plaisir à un entretien des ministres fédéral et provinciaux des Finances pour considérer le problème des prix et des salaires, a indiqué M. Ross Thatcher, premier ministre de cette province.

"Mais c'est la première fois que j'entends dire que nous devions discuter ce point au cours de la prochaine réunion du comité national de la fiscalité," a ajouté M. Thatcher, qui est également trésorier provincial.

"J'espère bien que M. Pearson pourra faire coïncider cette discussion sur les prix et les salaires avec la réunion du comité sur la fiscalité."

Loi coopérative

C'est le chef de l'opposition conservatrice, M. John Diefenbaker, qui a poussé le premier ministre Pearson à faire sa déclaration, hier, alors que les Communes étaient réunies en session spéciale pour régler la grève des employés des chemins de fer.

M. Diefenbaker a d'abord demandé si le gouvernement devait présenter un budget supplémentaire pour lutter contre l'accélération de l'inflation.

M. Pearson a répondu qu'un débat traiterait prochainement de cette question importante et troublante.

Le chef conservateur a insisté sur la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le sujet.

Le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas, a voulu savoir si un comité de revision des prix serait institué.

Le premier ministre a expliqué que le Conseil économique du Canada étudiait la question et que le gouvernement ferait connaître ses vues durant le débat sur l'inflation.

M. Pearson a répondu que les ministres fédéral et provinciaux des Finances se réunissaient la semaine prochaine et que justement cette question d'un contrôle était à l'ordre du jour.

Surprise et satisfaction à Québec

par Pierre O'neil

QUEBEC. — Les autorités provinciales ont manifesté une grande surprise ce matin en prenant connaissance de la déclaration de M. Lester B. Pearson voulant que les ministres des Finances d'Ottawa et des provinces étudient les 14 et 15 septembre la possibilité d'établir au Canada une politique des prix et des salaires.

Au ministère des Finances, aussi bien qu'à celui des affaires fédérales-provinciales, c'est la première fois qu'on entend parler de cette possibilité qui à date n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la conférence.

Les autorités gouvernementales à Québec ont paru surprises de constater que d'autres leaders provinciaux avaient déjà commenté une nouvelle aussi importante.

"Nous ne serons pas en mesure de le faire nous-mêmes tant que M. Pearson n'aura pas fourni de détails sur ses projets", a-t-on laissé entendre ce matin.

Toutefois c'est le secret de polichinelle que le Québec se réjouit de la déclaration faite par le premier ministre et de son appel à la collaboration des provinces en matière de politique économique.

On sait que depuis longtemps la province tente de persuader Ottawa que toutes les provinces devraient être consultées dans l'élaboration des grandes politiques économiques du gouvernement.

On estime ici en effet qu'il

Voir QUEBEC en page 2

Téléphoto PC

Quatre leaders des syndicats groupant les employés de chemin de fer ont rendu visite au premier ministre Pearson hier afin de protester contre les mesures législatives mises au point par le gouvernement fédéral pour mettre un terme à la grève du rail. MM. W. P. Kelly, W. J. Smith et Frank Hall quittent ici le bureau du premier ministre.

Le rapport Rand accable le juge Landreville qui sera relevé de ses fonctions

par Luc Beauregard

OTTAWA. — En rendant public un rapport extrêmement accablant pour le juge Léo-Albert Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, le ministre de la Justice du Canada, M. Lucien Cardin, a annoncé hier que le Parlement serait appelé à relever le magistrat de ses fonctions, mais qu'auparavant, ce dernier aurait la possibilité de témoigner et de produire une défense devant un comité du Parlement.

Il s'agit là d'une procédure peu commune, mais on connait peu de précédents au Canada à l'affaire que le juge Ivan Cleveland Rand, anciennement de la Cour suprême du Canada, a été chargé d'éclaircir en janvier dernier.

Son rapport, qui compte 143 pages, a été déposé à la Chambre peu après la réouverture de la session hier.

Le commissaire-enquêteur n'y va pas de main-morte à l'endroit du juge ontarien à qui il reproche :

— de ne pas avoir établi son innocence de façon satisfaisante alors que des soupçons pesaient contre lui ;

— de s'être livré à un outrage évident à l'endroit des tribunaux dans sa manière de rendre témoignage ;

— d'avoir manqué tout aussi bien à son devoir de haut fonctionnaire qu'à son devoir de juge en n'apaisant pas les rumeurs de scandale, compromettant ainsi de façon permanente son emploi comme juge.

Telles sont les trois conclusions du juge Rand.

Sudbury et le pipeline

L'affaire remonte à l'époque de la construction du gazoduc durant les années '50 par la Trans-Canada Pipe Line. Cette société avait confié à la Northern Ontario Natural Gas (NONG) la distribution du gaz, opération qu'elle avait rendue distincte du transport principal du gaz.

De longs pourparlers se déroulèrent afin que Sudbury, dont le juge Landreville était maire en 1955, acceptât de faire appel aux services de la NONG. Sudbury accepta de même que plusieurs autres municipalités du nord de l'Ontario.

Quelques années plus tard, les rumeurs de scandale allaient bon train. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario tint des audiences en 1958 puis en 1962 sur les transactions de la NONG, tandis que des accusations de corruption étaient portées contre des maires devant les tribunaux.

Dans le cas du juge Landreville (il accéda à la magistrature en 1956), il y eut non-lieu à l'enquête préliminaire, la poursuite ne pouvant prouver hors de tout doute que les 10,000 actions de la NONG que le juge, alors maire de Sudbury, avait acquises sans débourser un cent — et qui lui rapportèrent $117,000 au total — constituaient en fait un pot-de-vin.

Voir DEFENSE en page 2

"Rapport inique, injuste et malicieux", dit le juge

Le juge Léo Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, a qualifié hier soir le rapport Rand d'"inique, malicieux, injuste et rempli de préjugés".

Le rapport Rand, déposé aux Communes hier, accuse le juge Landreville d'avoir manqué à son devoir tant comme juge qu'à titre de maire de la ville de Sudbury, en réalisant des profits dans une transaction d'actions de Northern Ontario Natural Gas, société qui a obtenu une franchise de la ville de Sudbury, en 1956.

Le juge Landreville a déclaré hier qu'il était prêt à comparaître devant un comité parlementaire ou à suivre toute procédure que le parlement établira, afin de se justifier.

Le juge Landreville a déclaré qu'il existe des éléments de preuve qui n'ont pas été présentés au cours de l'enquête Rand, et qu'il les fera connaître lui-même. Il reproche aussi au rapport Rand de contenir des éléments qui n'ont pas été présentés en preuve au cours des dépositions.

Le juge Landreville, menacé d'être destitué, reproche particulièrement au rapport de contenir en appendice un document qui ne devrait pas s'y trouver. "Ce qu'il y a de plus malicieux dans tout cela, dit-il, c'est l'appendice", document rédigé par la Law Society of Upper Canada, et que cette société "n'a pas jugé utile" de rendre public.

Voir INIQUE en page 2

Chrysler met l'accent sur la sécurité

LOS ANGELES. (UPI) — La Chrysler Corporation a dévoilé ses projets pour 1967 en montrant aux journalistes ses nouveaux modèles où l'accent a été mis sur la sécurité.

Toutes les voitures 1967 de Chrysler seront équipées d'une colonne de direction télescopique, du système de freinage à double action et de signaux de direction à quatre positions.

Ces mesures de sécurité ont été expliquées à plus de 300 journalistes par M. Lynn A. Townsend, président de Chrysler Corp., qui avait invité la presse à venir jeter un coup d'oeil sur les modèles 1967.

M. Townsend a révélé que la société avait dépensé près de $370 millions pour mettre au point les modèles 1967 et pour couvrir les frais occasionnés par ces éléments de sécurité.

C'est plus que la compagnie n'a jamais dépensé pour ses nouveaux modèles dans le passé, a-t-il dit et ceci permettra à Chrysler d'offrir autant que n'importe quel autre compagnie compétitrice.

Dans le domaine des "compactes", la compagnie offrira une Valiant légèrement plus grosse, une Barracuda "entièrement dessinée" et la Dodge Dart.

La Dodge Charger conservera son rang de voiture luxueuse dans la classe des automobiles de catégorie moyenne.

Les familiales Valiant et Dart n'existent plus et seront remplacées par des familiales de la famille Plymouth Belvedere et Dodge Coronet. Ces deux familles auront une version à haute performance également.

La Plymouth Fury garde sa place de voiture à bas prix standard. Dans la catégorie "medium", on retrouve les Dodge Polara et Monaco.

Chrysler conserve également la Newport, la 300 et la série New Yorker tandis que l'Im-

Voir CHRYSLER en page 2

Inauguré le 14 octobre, le métro sera mis en service le 17

par Claude MASSON

L'inauguration officielle du métro de Montréal aura lieu le vendredi 14 octobre prochain, tandis que la mise en service aura lieu le lundi suivant, soit le 17 octobre.

Cette nouvelle, apprise en primeur par LA PRESSE ce matin, a été confirmée par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, donnera bientôt tous les détails de ces deux événements. On croit savoir qu'il en profitera alors pour annoncer le venue à Montréal du premier ministre français Georges Pompidou ou du ministre des Affaires culturelles de France, M. André Malraux.

L'imposante cérémonie d'inauguration fera suite à trois soirées de fêtes populaires qui se dérouleront à la Place des Arts les 11, 12 et 13 octobre.

Durant la fin de semaine qui suivra la cérémonie d'inauguration, soit samedi le 15 et dimanche, le 16 octobre, les stations de métro seront ouvertes au public et les trains rouleront. Lundi le 17, le service régulier commencera sur une étendue d'environ 14 des 16.3 milles du métro.

Quelque temps avant la mise en service, la Commission de Transport de Montréal, responsable du métro, fournira aux milliers de Montréalais qui seront appelés à utiliser le métro tous les détails utiles.

Une conférence de presse devait avoir lieu à quatre heures cet après-midi au bureau de M. Saulnier relativement à l'inauguration du métro, mais elle a été contremandée.

Voyage gratuit

L'inauguration officielle de ce moyen de transport en commun souterrain, neuf jours avant les élections municipales du 23 octobre, permettra à des milliers de Montréalais d'effectuer gratuitement la première balade en métro de leur vie.

La décision d'inviter une haute personnalité française pour inaugurer le métro a été prise par les autorités municipales de la métropole en se basant sur le fait que la technique française a joué un grand rôle dans la construction de cette "merveille".

Nous devons trouver le moyen de prévenir les conflits ouvriers

— Johnson

"Le gouvernement entend donner un coup de barre dans le domaine des relations patronales-ouvrières et changer le climat qui y règne actuellement."

C'est en ces termes que le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé la volonté bien arrêtée du gouvernement de mettre en place de nouveaux mécanismes de consultation et de collaboration entre employeurs et employés.

Selon le premier ministre, qui s'adressait hier aux membres de l'Association des manufacturiers canadiens, il s'agit de faire de la "médecine préventive afin de ne pas toujours devoir utiliser le bistouri pour guérir".

Et la meilleure façon de faire de la médecine préventive, a-t-il dit, est de mettre le grand public, tout comme les syndicats et les patrons, au fait des réalités économiques et des conséquences des politiques de salaires mises de l'avant par chacun dans son propre secteur.

Le chef du gouvernement projette, en conséquence, de créer un organisme de recherche paragouvernemental et indépendant dont les travaux seront disponibles à tous. L'organisme sera composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Il s'agit d'ailleurs d'une promesse formulée au cours de la dernière campagne électorale.

Voir MOYEN en page 2

Chutes Churchill : l'Hydro attend l'approbation du gouvernement

(C.B.) — Le Cabinet provincial étudie présentement une lettre d'intention préparée par l'Hydro-Québec au sujet du développement des chutes Churchill au Labrador et pourrait y donner son approbation d'ici quelques jours.

C'est ce qu'a confirmé hier di au représentant de LA PRESSE, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Cela signifie donc que l'Hydro-Québec en est arrivée à un accord de principe avec British Newfoundland Corporation au terme de négociations qui durent depuis plus de deux ans et qu'elle demande au gouvernement de l'approuver.

Si le gouvernement ratifie

Voir CHURCHILL en page 2

Jean Gascon abandonne la direction du TNM

Le comédien et metteur en scène bien connu Jean Gascon vient de démissionner du poste de directeur du Théâtre du Nouveau Monde, la compagnie qu'il a lui-même fondée il y a 15 ans.

C'est ce qu'il a annoncé, hier, au cours d'une interview télévisée qu'il a accordée à l'émission "Aujourd'hui".

Visiblement découragé et passablement fatigué, Gascon, qui revient du Festival de Stratford où il a fait la mise en scène de l'opéra "Don Giovanni", en plus de jouer dans "Henry V" de Shakespeare et dans "La danse de mort" de Strindberg, a justifié cette décision en précisant qu'il avait besoin de repos. Il a ajouté qu'il en avait assez de travailler dans les conditions qui ont été siennes (et celles du TNM) au cours des 15 dernières années.

On sait que, depuis la démolition de l'Orphéum, le Théâtre du Nouveau Monde n'a plus de salle à sa disposition. Pendant la prochaine saison, qui devrait débuter en octobre, le TNM fera au moins deux tournées et présentera des productions au Gesù, à la Comédie-Canadienne et à la Place des Arts.

Au cours de l'interview, Jean Gascon a précisé que la direction du Théâtre du Nouveau Monde avait eu des pourparlers avec la Régie de la Place des Arts afin que le TNM puisse s'établir à demeure dans l'une des salles de théâtre actuellement en construction. On en était, semble-t-il, arrivé à un accord de principe.

Mais en mai dernier, la Régie de la Place des Arts a averti le TNM qu'elle était dans l'impossibilité de donner suite à ce projet. D'après Gascon, il semble que le veto soit venu des autorités municipales de la ville de Montréal.

D'après les renseignements dont nous disposons, il appert que la Régie de la Place des Arts avait recommandé que la location d'une des salles soit accordée en permanence au TNM. Mais cette recommandation n'a pas eu de suite, les deux gouvernements en cause

Voir GASCON en page 2

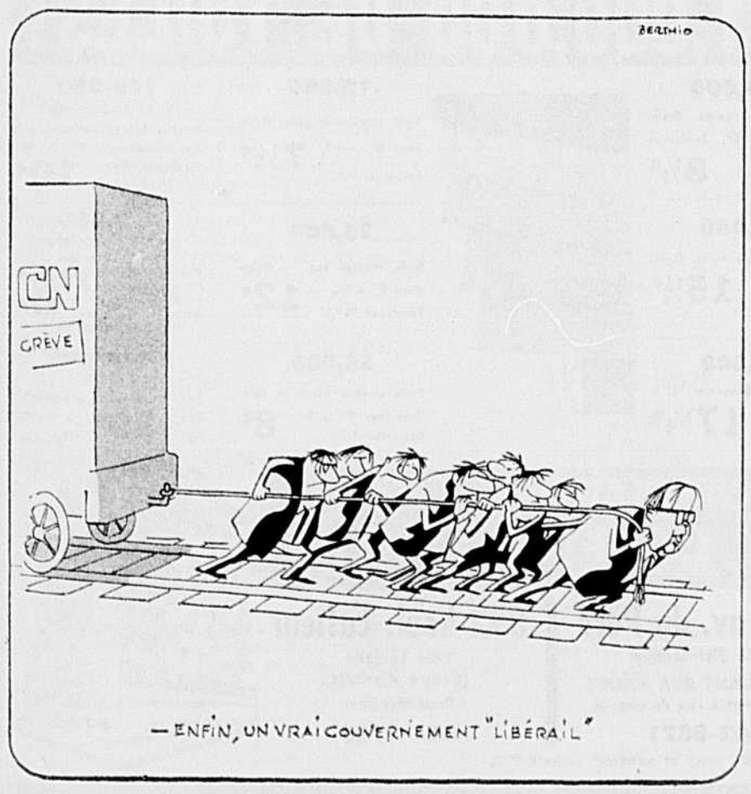

Grégoire quitte les créditistes et siège avec les indépendants

OTTAWA (L.B.) — Gilles Grégoire demeure créditiste convaincu mais il a fait part hier aux Communes de sa décision récente de travailler pour l'indépendance en tant que président du Ralliement national.

"L'indépendance du Québec nous l'aurons et bientôt", s'est il écrié.

Sur ce, M. Grégoire a quitté les banquettes du Ralliement des créditistes et est allé prendre place aux côtés des députés indépendants, MM. Maurice Allard et J.-A. Mongrain.

Les mots que M. Grégoire prononçait de son ton sec habituel ont résonné dans l'enceinte de la Chambre. Tout le monde est cependant resté coi. Accédant à sa demande, l'orateur désigna une nouvelle place à M. Grégoire.

"C'est une question de système et de constitution", a dit M. Grégoire.

S'il a opté pour l'indépendance du Québec, cela ne découle pas des rapports qu'il a eus avec les Canadiens de langue anglaise d'Ottawa.

"Au contraire, dit-il, depuis les cinq années que je siège en cette Chambre je me suis fait des amis dans tous les milieux."

M. Grégoire travaillera à l'indépendance par des moyens démocratiques. "Je viserai et j'exhorterai mes concitoyens du Québec à vivre en bons citoyens canadiens et respectueux des lois canadiennes tant que nous aurons la Confédération. Je blâmerai les actes de violence et de terrorisme mais je dépenserai toutes mes énergies à convaincre démocratiquement les citoyens québécois qu'ils ont tout intérêt à sortir de la Confédération.

"Je n'ai pas pris ma décision à la légère. Quand je suis arrivé à Ottawa en 1962, je croyais que les Canadiens français pouvaient se faire entendre réellement. C'est graduellement, et presque malgré moi, que je suis devenu de plus en plus convaincu que l'avenir du Québec résidait dans l'indépendance."

Plus tôt dans la journée, le

Voir GREGOIRE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 27, 36 à 41
Bandes dessinées / 35
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 43
Editorial / 4
Finance / 22 et 23
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Mots croisés / 37
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 8, 9, 11 et 15
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 18 à 20
Tribunaux / 21
Vie féminine / 32 et 34
Vie mondaine / 33

CKAC 73 AU CADRAN

Les effets de la grève

LES TELEGRAMMES : Il est impossible de transmettre un télégramme au pays ; ceux qui veulent communiquer outre-mer doivent s'adresser au bureau de Montréal de la Canadian Overseas Telecommunications ou de Commercial Cables. Pour expédier un télégramme aux Etats-Unis, il faut communiquer par téléphone avec la Western Union, dans n'importe quelle ville américaine.

LES POSTES : Le courrier de première classe est acheminé, mais avec quelque retard. Toutes les autres catégories de courrier, y compris les colis, peuvent être livrées si le destinataire habite la même région que l'expéditeur. Si les expéditions portent une adresse extérieure à la région, elles doivent d'abord parvenir aux bureaux de postes choisis à cet effet.

L'ARGENT : Il est impossible de télégraphier de l'argent au pays ou à l'étranger. Les expéditeurs doivent d'abord se procurer des traites à la banque qui communique avec la banque du destinataire. L'expéditeur assume les frais de communication et de service.

LES MAGAZINES : La livraison en est suspendue ou sérieusement retardée, à moins que ces publications ne soient transportées par avion ou par courrier de première classe.

Augmentation de 6 p.c. et retrait du droit de grève jusqu'en 1968

OTTAWA. (J. P.) — Les cheminots ont appris hier ce que le premier ministre entendait par une hausse raisonnable de salaire : c'est une augmentation de 6 p. 100 par année.

Moins de la moitié de ce qu'exigealent les négociateurs syndicaux.

Elle est pourtant rétroactive. Le gouvernement accorde aux employés du rail 4 p. 100 pour les six premiers mois de l'année et ajoute une augmentation identique pour les six derniers mois de la même année, évidemment 1966.

C'est dire qu'au 31 décembre de cette année, le salaire moyen de l'employé du rail aura été accru, progressivement, jusqu'à 8 p. 100.

Quatre plus quatre ne font pas six, dira-t-on. Il faut niveler ces deux augmentations successives de 4 p. 100 pour établir qu'à la fin de l'année, les cheminots auront eu un salaire de 6 p. 100 plus élevé qu'en 1965.

Le projet de loi Pearson (cinq maigres pages), qui de plus est strictement illisible dans le texte français, enlève également le droit de grève à ces ouvriers et ce jusqu'à 1968.

La loi qu'étudie le Parlement est donc rétroactive au 1er janvier 1966 et laisse de côté toutes les autres questions aux négociateurs.

Pour faciliter l'entente, le gouvernement promet la nomination d'un ou de plusieurs médiateurs qui devront lui présenter un premier rapport, au plus tard le 15 novembre. Les deux parties pourront négocier toutes les questions, y compris les augmentations de salaire. On imagine mal cependant que les sociétés ferroviaires consentent à leurs employés des augmentations supérieures à celles que vient de décréter légalement le gouvernement.

Si le gouvernement juge que des progrès satisfaisants ont été accomplis en présence du médiateur il permettra que se poursuive la médiation. Sinon, ce sera l'arbitrage obligatoire.

C'est une nouvelle forme d'arbitrage que le gouvernement soumet aux Chambres. En effet, s'il décide d'utiliser cette procédure, le gouvernement se verra forcé de la soumettre au véto de la Chambre.

Ce sont là, en résumé, les articles essentiels du projet de loi. Dans son discours de présentation, le premier ministre a affirmé que son gouvernement soumettra, plus tard, une nouvelle législation du Travail dans le domaine du rail.

L'étude du projet de loi concernant les sociétés ferroviaires ne sera entamée qu'après la fin du présent débat.

DEFENSE

SUITE DE LA PAGE 1

C'est après l'échec des procédures devant les tribunaux que "The Law Society of Upper Canada" fit sa propre enquête et en vint à la conclusion que beaucoup de questions demeuraient sans réponse et qu'il était déplorable que le juge Landreville continuât d'exercer sa charge de juge. Le gouvernement fédéral ordonna finalement une enquête.

Le juge Rand rapporte que les divers témoignages du juge Landreville révèlent "un esprit inquiet qui cherche à se justifier d'à-côtés".

Le commissaire convient que les faits, compte tenu des exigences du droit pénal, ne démontrent pas hors de tout doute que la conduite du juge Landreville était malhonnête.

Mais il ne se lasse pas de souligner que le juge Landreville "est tout à fait capable de dissimuler et qu'à l'occasion il ne lui répugne pas de mentir".

L'enquêteur qualifie même une déposition de "théâtrale", d'autres de "vagues, nébuleuses, mitigées, peu compromettantes, émaillées de demi-vérités".

Ce sont, dit-il, des récits amplifiés, des digressions oiseuses, l'ensemble tendant à présenter un tableau foncièrement fallacieux des faits dominants.

Selon les faits étalés dans le Rapport Rand, le juge Landreville acquit les 10,000 actions de la NONG à $2.50 l'action, sans les payer immédiatement. Le prix de ces actions grimpa rapidement et le juge en céda bientôt 2,500 à $10 pièce, ce qui servit à payer son achat initial.

La transaction se fit par l'intermédiaire d'une autre société, la Convesto, ce qui fit que le nom du juge ne figura jamais dans les livres de la NONG proprement dite.

Le principal élément de défense du juge Landreville réside dans une lettre adressée au président de la NONG, M. Ralph Farris, dans laquelle l'ex-maire de Sudbury écrit qu'il s'intéresse vivement à la NONG et qu'il aimerait en être le procureur une fois son mandat terminé à la mairie.

C'est en tant que tel qu'on lui aurait donné la chance d'acquérir les actions.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 55

MAXIMUM DEMAIN : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides:** nuageux s'éclaircissant vers la fin de l'après-midi. Plus frais. Minima et maxima à Montréal et Ottawa 60 et 75; Ste-Agathe 55 et 75.

Régions de Québec, Cantons de l'Est, Mauricie et Lac St-Jean : nuageux avec averses dans la matinée, périodes ensoleillées dans l'après-midi. Minima et maxima à Québec et Sherbrooke 55 et 75; La Tuque et Chicoutimi 50 et 70.

Région de Baie Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux, quelques averses. Minima et maxima à Baie Comeau et Sept-Iles 50 et 65; Rivière-du-Loup et Mont-Joli 55 et 70; Gaspé 50 et 70.

CHARNESS & CHARNESS
AVOCATS
615 ouest, Boul. Dorchester
suite 970 UN. 8-1808
I. J. Charness, C.R.
Gerald N. F. Charness, B.A., B.C.L.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il a dit, c'est espérer que les syndicats obéiront à la loi.

Cette première journée parlementaire, rendue nécessaire par l'urgence de la situation, a débuté comme toujours par un long débat sur la procédure. Les chefs des cinq partis l'ont finalement vaincue, et le gouvernement a pu déposer ses deux projets de loi qui ont été par la suite adoptés en première lecture.

Le premier ordonne aux cheminots de retourner au travail le jour de la sanction de la loi, leur accorde une augmentation de salaire de 6 p. 100 et fait planer sur eux la menace de l'arbitrage obligatoire.

La loi sur les sociétés ferroviaires est dix fois plus longue et prévoit la mise en place d'un super-organisme qui gouvernera presque tous les modes de transport public. A première vue, ce bill ne semble pas prêter à controverse, car le gouvernement fait savoir qu'il soumettra presque toutes les questions litigieuses à des commissions d'enquête. Au cours des prochains jours, le bill ne franchira que les toutes premières étapes, après quoi il sera envoyé à un comité de la Chambre pour étude.

Le projet de législation s'appuie sur le principe que la concurrence, plutôt que le contrôle gouvernemental, devienne le régulateur normal des tarifs de fret et de transport par chemin de fer; cette façon de considérer le problème a été mise de l'avant par la Commission royale McPherson, il y a plus de cinq ans.

Le projet de loi que présente M. Pearson fera du chemin de fer un système de transport concurrentiel aux autres modes de transport. Libérée des exigences gouvernementales et des subsides, l'industrie du chemin de fer se trouvera parfaitement libre d'agir à sa guise.

C'est ce que redoute l'Opposition, les chemins de fer obtenant du même coup l'autorisation d'abandonner les réseaux de communication dont l'exploitation est déficitaire.

Ce sont décidément messieurs Pearson et Diefenbaker qui ont tenu la vedette au cours de cette première journée de session. Le premier ministre a d'abord justifié sa conduite en affirmant que le gouvernement s'est montré décisif, face à une situation des plus critiques.

Il a souligné les interventions de deux gouvernements précédents, placés dans une situation identique, et noté qu'ils ont tous deux présenté à la Chambre des mesures identiques à celles qu'il a déposées.

Le premier ministre a passé en revue tous les événements qui ont donné naissance à cette décision et promis pour bientôt un grand débat sur les questions économiques, c'est-à-dire l'inflation. De plus, le premier ministre a dit que son gouvernement légiférera, encore dans un avenir rapproché, sur les questions de technologie et d'automation, vis-à-vis l'employé du rail.

Le discours du chef du gouvernement n'a ému personne et n'a provoqué que très peu d'applaudissements de la part des ministériels.

Le leader tory n'était pas non plus à son meilleur. D'ailleurs, il a présenté, en 1960, une législation identique pour prévenir une grève du rail. Mais il a su, comme d'habitude, ridiculiser le gouvernement qui, selon lui, commet bourde après bourde.

Les néo-démocrates ne sont guère plus enthousiastes : ils détestent le projet de loi. M. T. C. Douglas a pu s'exprimer durant quelques minutes en fin d'après-midi mais n'avait cependant pas encore le bill en main. A ce moment, il a cependant affiché une attitude absolument incompatible avec les principes mêmes du projet de loi.

Le gouvernement Pearson entreprend donc une dure lutte. Il a vu, hier, s'effriter l'optimisme qui l'avait conduit, quelques heures auparavant, à tenir les sénateurs sur un pied d'alerte. Ces derniers doivent, en effet, ratifier la loi qu'auront adoptée les Communes, après quoi le gouverneur-général sera appelé à y apposer sa griffe.

C'est à ce moment que les dirigeants syndicaux devront, s'ils se conforment à la loi, annuler leur ordre de grève.

Qui achète une cage veut un oiseau.

Proverbe polonais

MOYEN

SUITE DE LA PAGE 1

"L'organisme, a dit M. Johnson, sera chargé de mettre le public au courant des faits lorsque se poursuivent les négociations de contrats collectifs de travail ou lorsque survient une grève. Il faut que cessent les concours de stratégie entre employeurs et syndicats quand éclatent des conflits de travail."

Le premier ministre a affirmé que le premier responsable de l'ignorance du public, c'est le gouvernement et a même reconnu la faiblesse de son administration en ce domaine lors de la grève des hôpitaux. C'est pourquoi le gouvernement prendra l'initiative de la formation de cet organisme de recherche. M. Johnson a laissé entendre, devant les journalistes, qu'on était déjà à la recherche de personnes compétentes.

Dans l'esprit du premier ministre, il semble que l'organisme aura la responsabilité d'émettre des opinions impartiales sur les conséquences économiques et sociales possibles de telle ou telle revendication syndicale ou de telle prise de position patronale. Il semble, en outre, qu'il sera chargé de publier, en les vulgarisant et en les expliquant, les différents indices économiques comme le niveau de vie, le taux de chômage, la formation professionnelle, etc.

M. Johnson a exprimé sa conviction que ni les syndicats, ni les employeurs, ni le gouvernement ne sont en mesure, seuls chacun de leur côté, de réaliser le bien commun.

D'une part, a-t-il expliqué, les salariés ne sont pas tous syndiqués et ceux qui le sont, généralement, travaillent pour les entreprises les plus puissantes et l'action des syndicats ne s'exerce donc pas nécessairement en faveur des groupes les plus défavorisés.

D'autre part, le patronat québécois n'a pas encore de structures et de voix communes et chaque entreprise est portée, par sa logique interne, à prendre les orientations qui lui paraissent les plus conformes à son propre intérêt, qui ne coïncide pas inévitablement avec le bien commun.

Enfin, a dit M. Johnson, l'Etat non plus ne peut, à lui seul, réaliser le bien commun.

"L'Etat n'est pas tout puissant. Il ne remplit bien son rôle que lorsqu'il reste dans son rôle : celui de guide, de coordonnateur, d'architecte et d'arbitre du bien commun."

En outre, il ne faut pas oublier le rôle de l'Etat en tant qu'employeur. Le Trésor provincial versant chaque année, directement ou indirectement, plus de $900 millions en salaires, le gouvernement, a ajouté le premier ministre, n'a pas le droit de manier une telle masse sans se soucier des conséquences qui peuvent en résulter pour les autres employeurs et l'économie québécoise tout entière.

Aussi, M. Johnson a-t-il de nouveau affirmé l'intention du gouvernement d'élaborer une politique générale des salaires pour son personnel.

Selon le premier ministre, la collaboration des divers agents de la vie économique ne sera pas réalisée du seul fait de l'existence d'une législation, si parfaite soit-elle.

"Cela suppose surtout un esprit nouveau, a dit M. Johnson, une aptitude à écouter et à comprendre les autres, à faire équipe avec eux et sans sacrifier ses intérêts propres, à les situer dans la perspective plus large de l'intérêt général."

Le capital, le travail et l'Etat doivent réaliser qu'ils ne sont pas des ennemis, mais des associés, solidairement responsables de l'avenir du Québec et du progrès de la communauté québécoise, a conclu le premier ministre.

CHURCHILL

SUITE DE LA PAGE 1

les termes de la lettre d'intention préparée par la société d'Etat, il ne restera plus qu'aux parties concernées de signer un contrat en bonne et due forme.

Le premier ministre a également révélé un point d'importance au cours d'une brève rencontre avec les journalistes qui a suivi son allocution prononcée devant les membres de l'Association des manufacturiers canadiens :

L'Hydro-Québec a fait savoir au gouvernement qu'une entente avec des acheteurs éventuels aux Etats-Unis pour une partie de l'énergie qui sera produite au Labrador n'était plus une condition préalable à la signature d'un accord définitif avec Brinco.

En effet, les besoins en électricité du Québec s'accroissent à un rythme si rapide qu'il est possible que la province soit en mesure d'utiliser sur son propre territoire tout l'électricité qu'elle pourra acheter de Brinco au moment où la production débutera aux chutes Churchill.

De toute façon, a dit le premier ministre, il n'existe aucun obstacle sérieux à la conclusion d'un accord de vente avec des acheteurs américains de la Nouvelle-Angleterre.

INIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Le juge Landreville fera aussi connaître une lettre du magistrat Albert Mark, qui l'a jugé dans l'affaire de la transaction mobilière, en 1964, lettre qui qualifie le rapport de la Law Society d'"inexact et injuste".

Le juge Landreville affirme que si le juge Rand a jugé bon de publier le rapport de la Law Society, il aurait aussi dû inclure la lettre du magistrat Mark.

Il a déclaré enfin qu'il n'a pas du tout l'intention de démissionner comme juge ni de céder à aucune pression

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

devrait exister des organismes de coordination entre les deux niveaux de gouvernement pour que les budgets des provinces et du gouvernement d'Ottawa ne dirigent pas l'économie dans des sens inverses.

Mais c'est Ottawa qui a la juridiction sur les grands instruments de la politique économique et le gouvernement fédéral s'est toujours refusé à partager les secrets de politique économique avec les provinces.

Aujourd'hui face à l'inflation le gouvernement fédéral se voit dans l'obligation d'exiger des provinces une collaboration qu'il n'a pas toujours souhaitée, que les provinces ne seront que trop heureuses de lui accorder ne serait-ce que pour avoir voix au chapitre des affaires économiques du pays.

Ce serait aller trop loin que d'affirmer que le Québec se réjouit du pétrin dans lequel se trouve M. Pearson à ce moment-ci mais il y a certainement de cela dans l'attitude du gouvernement provincial.

D'ailleurs, la semaine dernière, le ministre des finances du Québec, M. Paul Dozois, avait légèrement réprimandé M. Pearson au sujet de sa détermination de faire régler une partie du problème de l'inflation par le monde du travail.

Il avait également déclaré que le gouvernement canadien seul ne pourrait pas régler le problème actuel de l'économie si les Etats-Unis ne prenaient d'abord des mesures radicales pour réduire l'inflation.

On croit savoir qu'à un moment donné, durant la conférence de presse, M. Dozois avait, en réponse aux questions d'un journaliste, affirmé qu'il aurait des suggestions à faire à Ottawa au sujet de l'inflation, si jamais Ottawa consultait le Québec.

Pour l'instant, on ne voit pas comment le gouvernement fédéral pourrait demander aux provinces, lors de la conférence des ministres des finances les 14 et 15 septembre, de réduire leurs dépenses sans avoir d'abord pris des mesures radicales pour réduire les siennes.

Au milieu de l'été, le gouvernement fédéral annonçait une nouvelle hausse de 9 pour cent de ses propres dépenses et qu'il envisageait encore des dépenses très considérables, notamment en matière d'assurance médicale et de revenu annuel garanti aux vieillards.

M. Johnson pourra dire qu'il a peut-être devancé les hommes du gouvernement fédéral en matière de politique de salaire. Il a en effet annoncé récemment qu'il établirait une politique des salaires au gouvernement provincial. On croit savoir que des hauts fonctionnaires ont commencé l'élaboration de cette politique des salaires.

GREGOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, avait exprimé son regret de voir M. Grégoire quitter les rangs de son parti et avait confirmé que le député de Mégantic, M. Raymond Langlois, remplacerait le député de Lapointe comme leader parlementaire des créditistes.

M. Caouette a déclaré qu'il continuait de s'entendre avec M. Grégoire sur le créditisme, mais qu'il y avait mésentente totale sur le séparatisme, car, a-t-il dit, l'indépendance du Québec entrainerait une baisse substantielle du niveau de vie. Le plus ardent séparatiste, dit-il, n'accepterait même pas une baisse de cinq pour cent.

Selon M. Caouette, Gilles Grégoire a pris sa décision de son propre chef.

Tout ce qui est injuste nous blesse, lorsqu'il ne nous profite pas directement.

Vauvenargues

GASCON

SUITE DE LA PAGE 1

(le municipal et le provincial), ayant décidé que les nouvelles salles seraient uniquement des salles de location, à la disposition de tous les groupes intéressés.

D'autre part, nous avons appris aujourd'hui que tout n'était pas perdu pour le Théâtre du Nouveau Monde, les pourparlers ayant repris entre toutes les parties en cause.

Jean Gascon, qui doit partir ce soir pour un voyage de plusieurs mois en Europe, a laissé entendre qu'il voulait désormais travailler dans des conditions plus satisfaisantes. Il a dit qu'il était prêt à accepter plus de responsabilités au Festival de Stratford.

Jean Gascon est présentement directeur artistique adjoint du Festival de Stratford. Il se pourrait fort bien qu'il succède au directeur artistique actuel, Michael Langham, qui doit quitter son poste à la fin de 1967. On doit annoncer le nom de son successeur à la fin de la présente saison.

Par ailleurs, Gascon dont la réputation de metteur en scène n'est plus à faire, a déjà, par les années passées, reçu certaines offres alléchantes, en particulier du Metropolitan de New York.

CHRYSLER

SUITE DE LA PAGE 1

perial sera équipée de freins à disques à l'avant.

La nouvelle colonne de direction se télescope à l'occasion de collisions de face ou si le conducteur est projeté contre le volant de direction. Le nouveau système de freinage consiste au doublage et des conduits et du réservoir de fluide hydraulique. Un des deux conduits agit sur les roues avant tandis que l'autre agit sur les roues arrière; l'un des deux systèmes peut tomber en panne sans que la voiture soit totalement dépourvue de frein.

Kaunda n'ira pas à la conférence du Commonwealth

LUSAKA (Reuter) — Le président Kenneth Kaunda de Zambie a dit aujourd'hui qu'il n'assistera pas à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui sera tenue à Londres la semaine prochaine.

Le président a expliqué, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'assistera pas à la réunion de Londres parce qu'il se dit dégoûté de la manière avec laquelle le gouvernement britannique traite la crise de l'indépendance rhodésienne.

Il a dit que la délégation de la Zambie à la Conférence (laquelle ouvre mardi prochain) sera dirigée par le ministre des Affaires étrangères, M. Simon Kapwepwe, actuellement en visite de bonne entente au Danemark.

M. Kaunda a dit, par ailleurs, que la question de savoir si oui ou non la Zambie se retirera du Commonwealth, comme il en a fait fréquemment la menace récemment, va dépendre de ce qui ressortira de la Conférence du Commonwealth en ce qui concerne l'action à prendre en rapport avec la Rhodésie.

EXCELLENTE OCCASION
PLACE STE-THERESE
Espace pour restaurant, nettoyeur, salon de beauté, barbier, autres.
Coin très important.
Près General Motors.
Population : 22,000
Ville en pleine expansion
Tél. : 484-8477

LE CENTRE DU COUVRE-PLANCHER
BROADLOOM
EN VENTE A UN SEUL BAS PRIX

VOICI UNE LISTE INCOMPLETE ; VERIFIEZ ET APPORTEZ CETTE LISTE A LA VENTE

VER.	CAR.	DESCRIPTION	REG.	MAINT.
A	50	Tory, poil de nylon bouclé 501, rouge, motif de ronces.	$612	$3.99
B	46	Tweed commercial à poil bouclé tout laine bleu vert.	$598	$3.99
C	42	Tweed à poil de laine tricolore à tons rouges.	$588	$3.99
D	45	Poil de velours coupé orange plaquemine.	$585	$3.99
E	37	Poil scrylique pelucheux coupé mousse foncé.	$592	$3.99
F	50	Poil de nylon 501 retors bleu royal à motif de ronces.	$612	$3.99
G	49	Tweed 100% laine bouclé, tons rouges.	$588	$3.99
H	45	Velours souple tout acrilan vert avocat.	$585	$3.99
I	51	Texture bouclée Olefin Herculon rhum doré.	$638	$3.99
J	33	Texture nylon 501 coupé orange brûlée.	$589	$3.99
K	50	Nylon 501 bouclé vert métadie à motif à ramages	$612	$3.99
L	46	Texture bouclée tout laine rouge.	$598	$3.99
M	51	Poil tout nylon or automnal fini velours souple.	$585	$3.99
N	49	Poil bouclé à texture tweed vert émeraude.	$589	$3.99
O	42	Poil tout orlon ciselé, or temple.	$603	$3.99
P	50	Poil nylon 501 or tendre, motif de ronces.	$612	$3.99
Q	47	Texture tweed, poil acrylique vert Woodland bouclé.	$588	$3.99
R	48	Poil de nylon blanc fini velours souple.	$585	$3.99
S	51	Texture bouclée, Olefin Herculon vert aqua.	$638	$3.99
T	50	Texture bouclée, poil tout laine rouge foncé.	$589	$3.99
U	50	Texture bouclée, nylon 501 beige pâle.	$612	$3.99
V	35	Poil orlon 33 acrylique, pelucheux avocat foncé.	$577	$3.99
W	33	Poil velours pelucheux tout laine or foncé.	$589	$3.99
X	46	Tweed de nylon 501 tricolore bleu vert.	$616	$3.99
Y	42	Poil tout acrylique olive bronzée, motif sculpté.	$603	$3.99
Z	50	Tout nylon 501 beige miel, motif à ramages.	$612	$3.99
AA	46	Poil tout laine bouclé de ton pépite d'or.	$598	$3.99
BB	35	Nylon 501 à tissure retors rouge bourgogne.	$608	$3.99
CC	33	Velours pelucheux tout laine bleu saphir.	$589	$3.99
DD	51	Olefin Herculon à texture bouclée bambou doré.	$638	$3.99
EE	50	Poil tout nylon pelucheux mousse foncée.	$612	$3.99
FF	49	Nylon à filament continu beige à motif sculpté.	$603	$3.99
GG	35	Nylon 501 à texture retors serrée, or espagnol.	$608	$3.99
HH	37	Peluche d'orlon vert ressac pâle.	$603	$3.99
II	48	Poil commercial tout laine brun et beige.	$598	$3.99
JJ	48	Poil comercial tout laine brun motif à ramages.	$612	$3.99

BROADLOOM, SOUS-TAPIS, INSTALLATION

VISITEZ UN DE NOS 3 MAGASINS POUR VOIR ET RESERVER LE TAPIS CI-HAUT
(Aucune offre raisonnable refusée) Appelez notre service d'achat à domicile 273-9983
BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS
Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais.

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!

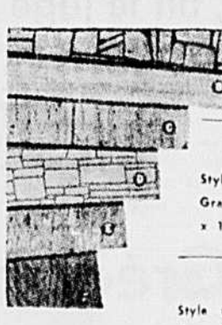

60,000 — Style "rouge travertin." Grandeur 12" x 12" x .080. 13½¢
190,000 — Motif marbré beige. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/16" 8½¢
12,000 — Style jaspé gris pâle. Grandeur 9" x 9". Epaisseur ⅛". 7½¢
100,000 TUILES CAOUTCHOUC — Coloris foncés variés à solder. Grandeur 9" x 9". Epaisseur .080. 10¢
90,000 — Style brique romaine blanche. Grandeur 12" x 12" x 1/16" 12½¢
70,000 — Style mosaïque verte. Grandeur : 12" x 12" x 1/16". 15½¢
25,000 — Style marbre tan. — Grandeur 9" x 9". Epaisseur ⅛". 12¢
250,000 TUILES CAOUTCHOUC Beige seulement — Grandeur 9" x 9". Epaisseur ⅛". 13½¢ — 5 autres nuances de beige. Quelques seconds parmi 17¢
30,000 — Style mosaïque blanche. Grandeur : 12" x 12" Epaisseur 1/16". 14¢
60,000 — Beige clair. Grandeur 12" x 12" x 1/16". 17½¢
55,000 — Style marbre blanc et vert. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/16. 8¢
Mosaïque GLACEE — Derniers modèles espagnols. Rég. 62¢ 39¢ la feuille 1 pi. car.

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTREAL FLOOR COVERING, LTEE

Samedi 8 a.m. à 2 p.m.
Lundi fermé toute la journée

15 est, Bernard — angle St-Laurent — Stationnement autour du magasin — 273-9983
3424 av. du Parc — angle Sherbrooke — AUPARAVANT RUE BLEURY — Stationnement à côté du magasin — 842-8871
392 boul. Lafleur — Ville La Salle (Centre d'achats Pont-Mercier) — 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱✱ 10¢ Montréal, mardi 30 août 1966 / sainte Rose de Lima / 82e année, No 201 / 3 cahiers / 44 pages / La météo: ensoleillé demain / Minimum 55 / Maximum 75

Un économiste suggère: front commun des épiciers contre les coopératives • En page 11

Les cheminots ne reprendront pas le travail si la loi est adoptée

par Jacques PIGEON

OTTAWA — Les trains ne rouleront pas cette semaine.

Le projet de loi gouvernemental, décrétant la fin de la grève, a péniblement franchi la première étape, aux Communes, et l'Opposition a décidé de la combattre de toutes ses forces.

Le bill a été aussi mal accueilli, sinon plus, par les dirigeants syndicaux. Le principal porte-parole des 120,000 cheminots en grève, M. R. C. Smith, a déclaré ce matin que ce projet de loi était discriminatoire et n'avait réussi qu'à renforcer la détermination des grévistes de ne pas retourner au travail tant qu'on n'aura pas satisfait substantiellement à leurs exigences.

M. Smith a fait part que, de tous les coins du pays, les employés du rail font savoir qu'ils ne retourneront pas au travail si la législation déposée devant la Chambre pour mettre fin à la grève est adoptée.

Autres réactions

Le projet de loi a été accueilli par tous le pays comme une "insulte".

A Montréal, plusieurs grévistes ont déclaré qu'ils n'accepteront jamais ce projet de loi qui, selon eux, en plus de n'offrir qu'une mince augmentation de salaires, ne semble rien prévoir au chapitre des congés de maladie et d'autres bénéfices marginaux tout aussi importants.

Pour les chefs syndicaux, le remède imposé est pire que la maladie elle-même.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a déclaré hier soir, à la suite d'un entretien de 50 minutes avec M. Pearson et le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, qu'aucune loi ne saura mettre fin à la grève. Il a fait des objections au projet de loi.

Hier également, M. Smith, dans un communiqué, disait que le gouvernement tentait de toute évidence d'imposer l'arbitrage obligatoire, "ce qui aura pour effet de détruire les principes fondamentaux de la négociation collective".

Le communiqué émis au nom des syndicats précisait que le gouvernement avait démontré beaucoup d'anxiété devant la perspective de mettre en vigueur certaines recommandations de la commission royale sur le transport visant à permettre aux compagnies d'abandonner l'exploitation de lignes non rentables.

"Mais cette mesure n'aurait pour effet que d'aggraver le problème des emplois disponibles sur les chemins de fer.

"Cependant, le gouvernement n'a fait preuve d'aucun empressement quant à l'application des mesures préconisées dans le rapport Freedman et recommandant la protection des ouvriers dont l'emploi est menacé."

La plus importante manifestation contre le projet de loi s'est déroulée, hier, à Toronto, où 1,000 grévistes rassemblés devant la gare Union ont chanté et lancé des mots d'ordre, tandis que le Parlement était réuni en session spéciale.

A London, Ontario, 300 cheminots venus de London, Stratford, Brantford et Kitchener ont paradé dans les rues. Une centaine ont déambulé dans les rues de Windsor.

A l'ajournement, à 10 heures, il n'avait pas terminé sa tirade et l'on croyait qu'il présenterait aujourd'hui un premier amendement au projet Pearson. C'est le caucus conservateur qui en a déterminé la forme ce matin. On dit, dans les coulisses, qu'il peut s'agir de sanctions légales, imposées à ceux qui défieraient l'ordre du Parlement forçant les grévistes à retourner au travail.

Les néo-démocrates ne sont pas, non plus, d'humeur facile. Ils ont déjà fait connaître leur farouche opposition à la plupart des articles de la loi, principalement à celui qui décrète l'arbitrage obligatoire, et ont eux aussi préparé au moins deux amendements.

Il faut donc prévoir la tenue de votes sur tous ces amendements. Chaque fois qu'un nouvel amendement est présenté, tous les députés peuvent recommencer à parler.

C'est dans ce contexte qu'ont pris fin les travaux de la Chambre hier soir, exactement à l'heure prévue.

John Diefenbaker était le dernier orateur de la journée. Plusieurs fois, il a demandé au gouvernement des garanties assurant le public que les syndicats obéiront à l'ordre du Parlement.

Le premier ministre a également touché ce point dans un de ses deux discours. Tout ce

Voir OPPOSITION en page 2

La possibilité d'un contrôle des prix et des salaires a surpris les provinces

OTTAWA, (PC) — Un mouvement de surprise a accueilli l'annnonce faite hier aux Communes par le premier ministre, M. Lester B. Pearson, voulant que les ministres des Finances fédéral et provinciaux doivent discuter la semaine prochaine la possibilité d'une loi sur le contôle des prix et des salaires.

Une réunion des ministres est prévue à Ottawa, les 14 et 15 septembre, pour discuter le partage fiscal entre le fédéral et les provinces.

Le trésorier de l'Ontario, M. James Allan, a déclaré lundi soir : "C'est toute une nouvelle. Je vais laisser au premier ministre, M. John Robarts, le soin de l'évaluer."

M. Allan qui a affirmé n'avoir jamais songé au contrôle des salaires et des prix, a souligné qu'un tel contrôle relevait de la juridiction provinciale et qu'il pouvait être imposé seulement dans le cadre d'une entente entre le fédéral et chacune des provinces.

Première nouvelle

M. A. O. Aalborg, trésorier provincial de l'Alberta, a noté pour sa part qu'il n'avait jamais reçu d'invitation à participer à une discussion sur ce sujet.

Jusqu'ici, il a été invité à la réunion du comité national de la fiscalité, prévue pour le 14 septembre. Il lui fera toutefois plaisir de participer à tout examen de la situation des prix et des tendances inflationnistes actuelles avec les autres trésoriers provinciaux.

Pour sa part, la Saskatchewan participera avec plaisir à un entretien des ministres fédéral et provinciaux des Finances pour considérer le problème des prix et des salaires, a indiqué M. Ross Thatcher, premier ministre de cette province.

"Mais c'est la première fois que j'entends dire que nous devions discuter ce point au cours de la prochaine réunion du comité national de la fiscalité," a ajouté M. Thatcher, qui est également trésorier provincial.

"J'espère bien que M. Pearson pourra faire coïncider cette discussion sur les prix et les salaires avec la réunion du comité sur la fiscalité."

Loi coopérative

C'est le chef de l'opposition conservatrice, M. John Diefenbaker, qui a poussé le premier ministre Pearson à faire sa déclaration, hier, alors que les Communes étaient réunies en session spéciale pour régler la grève des employés des chemins de fer.

M. Diefenbaker a d'abord demandé si le gouvernement devait présenter un budget supplémentaire pour lutter contre l'accélération de l'inflation.

M. Pearson a répondu qu'un débat traiterait prochainement de cette question importante et troublante.

Le chef conservateur a insisté sur la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le sujet.

Le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas, a voulu savoir si un comité de revision des prix serait institué.

Le premier ministre a expliqué que le Conseil économique du Canada étudiait la question et que le gouvernement ferait connaître ses vues durant le débat sur l'inflation.

M. Pearson a répondu que les ministres fédéral et provinciaux des Finances se réunissaient la semaine prochaine et que justement cette question d'un contrôle était à l'ordre du jour.

Surprise et satisfaction à Québec

par Pierre O'neil

QUEBEC. — Les autorités provinciales ont manifesté une grande surprise ce matin en prenant connaissance de la déclaration de M. Lester B. Pearson voulant que les ministres des Finances d'Ottawa et des provinces étudient les 14 et 15 septembre la possibilité d'établir au Canada une politique des prix et des salaires.

Au ministère des Finances, aussi bien qu'à celui des affaires fédérales-provinciales, c'est la première fois qu'on entend parler de cette possibilité qui à date n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la conférence.

Les autorités gouvernementales à Québec ont paru surprises de constater que d'autres leaders provinciaux avaient déjà commenté une nouvelle aussi importante.

"Nous ne serons pas en mesure de le faire nous-mêmes tant que M. Pearson n'aura pas fourni de détails sur ses projets", a-t-on laissé entendre ce matin.

Toutefois c'est le secret de polichinelle que le Québec se réjouit de la déclaration faite par le premier ministre et de son appel à la collaboration des provinces en matière de politique économique.

On sait que depuis longtemps la province tente de persuader Ottawa que toutes les provinces devraient être consultées dans l'élaboration des grandes politiques économiques du gouvernement.

On estime ici en effet qu'il

Voir QUEBEC en page 2

Téléphoto PC

Quatre leaders des syndicats groupant les employés de chemin de fer ont rendu visite au premier ministre Pearson hier afin de protester contre les mesures législatives mises au point par le gouvernement fédéral pour mettre un terme à la grève du rail. MM. W. P. Kelly, W. J. Smith et Frank Hall quittent ici le bureau du premier ministre.

Le rapport Rand accable le juge Landreville qui sera relevé de ses fonctions

par Luc Beauregard

OTTAWA. — En rendant public un rapport extrêmement accablant pour le juge Léo-Albert Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, le ministre de la Justice du Canada, M. Lucien Cardin, a annoncé hier que le Parlement serait appelé à relever le magistrat de ses fonctions, mais qu'auparavant, ce dernier aurait la possibilité de témoigner et de produire une défense devant un comité du Parlement.

Il s'agit là d'une procédure peu commune, mais on connait peu de précédents au Canada à l'affaire que le juge Ivan Cleveland Rand, anciennement de la Cour suprême du Canada, a été chargé d'éclaircir en janvier dernier.

Son rapport, qui compte 143 pages, a été déposé à la Chambre peu après la réouverture de la session hier.

Le commissaire-enquêteur n'y va pas de main-morte à l'endroit du juge ontarien à qui il reproche :

— de ne pas avoir établi son innocence de façon satisfaisante alors que des soupçons pesaient contre lui ;

— de s'être livré à un outrage évident à l'endroit des tribunaux dans sa manière de rendre témoignage ;

— d'avoir manqué tout aussi bien à son devoir de haut fonctionnaire qu'à son devoir de juge en n'apaisant pas les rumeurs de scandale, compromettant ainsi de façon permanente son emploi comme juge.

Telles sont les trois conclusions du juge Rand.

Sudbury et le pipeline

L'affaire remonte à l'époque de la construction du gazoduc durant les années '50 par la Trans-Canada Pipe Line. Cette société avait confié à la Northern Ontario Natural Gas (NONG) la distribution du gaz, opération qu'elle avait rendue distincte du transport principal du gaz.

De longs pourparlers se déroulèrent afin que Sudbury, dont le juge Landreville était maire en 1955, acceptât de faire appel aux services de la NONG. Sudbury accepta de même que plusieurs autres municipalités du nord de l'Ontario.

Quelques années plus tard, les rumeurs de scandale allaient bon train. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario tint des audiences en 1958 puis en 1962 sur les transactions de la NONG, tandis que des accusations de corruption étaient portées contre des maires devant les tribunaux.

Dans le cas du juge Landreville (il accéda à la magistrature en 1956), il y eut non-lieu à l'enquête préliminaire, la poursuite ne pouvant prouver hors de tout doute que les 10,000 actions de la NONG que le juge, alors maire de Sudbury, avait acquises sans débourser un cent — et qui lui rapportèrent $117,000 au total — constituaient en fait un pot-de-vin.

Voir DEFENSE en page 2

"Rapport inique, injuste et malicieux", dit le juge

Le juge Léo Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, a qualifié hier soir le rapport Rand d'"inique, malicieux, injuste et rempli de préjugés".

Le rapport Rand, déposé aux Communes hier, accuse le juge Landreville d'avoir manqué à son devoir tant comme juge qu'à titre de maire de la ville de Sudbury, en réalisant des profits dans une transaction d'actions de Northern Ontario Natural Gas, société qui a obtenu une franchise de la ville de Sudbury, en 1956.

Le juge Landreville a déclaré hier qu'il était prêt à comparaître devant un comité parlementaire ou à suivre toute procédure que le parlement établira, afin de se justifier.

Le juge Landreville a déclaré qu'il existe des éléments de preuve qui n'ont pas été présentés au cours de l'enquête Rand, et qu'il les fera connaître lui-même. Il reproche aussi au rapport Rand de contenir des éléments qui n'ont pas été présentés en preuve au cours des dépositions.

Le juge Landreville, menacé d'être destitué, reproche particulièrement au rapport de contenir en appendice un document qui ne devrait pas s'y trouver. "Ce qu'il y a de plus malicieux dans tout cela, dit-il, c'est l'appendice", document rédigé par la Law Society of Upper Canada, et que cette société "n'a pas jugé utile" de rendre public.

Voir INIQUE en page 2

Chrysler met l'accent sur la sécurité

LOS ANGELES. (UPI) — La Chrysler Corporation a dévoilé ses projets pour 1967 en montrant aux journalistes ses nouveaux modèles où l'accent a été mis sur la sécurité.

Toutes les voitures 1967 de Chrysler seront équipées d'une colonne de direction télescopique, du système de freinage à double action et de signaux de direction à quatre positions.

Ces mesures de sécurité ont été expliquées à plus de 300 journalistes par M. Lynn A. Townsend, président de Chrysler Corp., qui avait invité la presse à venir jeter un coup d'oeil sur les modèles 1967.

M. Townsend a révélé que la société avait dépensé près de $370 millions pour mettre au point les modèles 1967 et pour couvrir les frais occasionnés par ces éléments de sécurité.

C'est plus que la compagnie n'a jamais dépensé pour ses nouveaux modèles dans le passé, a-t-il dit et ceci permettra à Chrysler d'offrir autant que n'importe quel autre compagnie compétitrice.

Dans le domaine des "compactes", la compagnie offrira une Valiant légèrement plus grosse, une Barracuda "entièrement dessinée" et la Dodge Dart.

La Dodge Charger conservera son rang de voiture luxueuse dans la classe des automobiles de catégorie moyenne.

Les familiales Valiant et Dart n'existent plus et seront remplacées par des familiales de la famille Plymouth Belvedere et Dodge Coronet. Ces deux familles auront une version à haute performance également.

La Plymouth Fury garde sa place de voiture à bas prix standard. Dans la catégorie "medium", on retrouve les Dodge Polara et Monaco.

Chrysler conserve également la Newport, la 300 et la série New Yorker tandis que l'Im-

Voir CHRYSLER en page 2

Inauguré le 14 octobre, le métro sera mis en service le 17

par Claude MASSON

L'inauguration officielle du métro de Montréal aura lieu le vendredi 14 octobre prochain, tandis que la mise en service aura lieu le lundi suivant, soit le 17 octobre.

Cette nouvelle, apprise en primeur par LA PRESSE ce matin, a été confirmée par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, donnera bientôt tous les détails de ces deux événements. On croit savoir qu'il en profitera alors pour annoncer le venue à Montréal du premier ministre français Georges Pompidou ou du ministre des Affaires culturelles de France, M. André Malraux.

L'imposante cérémonie d'inauguration fera suite à trois soirées de fêtes populaires qui se dérouleront à la Place des Arts les 11, 12 et 13 octobre.

Durant la fin de semaine qui suivra la cérémonie d'inauguration, soit samedi le 15 et dimanche, le 16 octobre, les stations de métro seront ouvertes au public et les trains rouleront. Lundi le 17, le service régulier commencera sur une étendue d'environ 14 des 16.3 milles du métro.

Quelque temps avant la mise en service, la Commission de Transport de Montréal, responsable du métro, fournira aux milliers de Montréalais qui seront appelés à utiliser le métro tous les détails utiles.

Une conférence de presse devait avoir lieu à quatre heures cet après-midi au bureau de M. Saulnier relativement à l'inauguration du métro, mais elle a été contremandée.

Voyage gratuit

L'inauguration officielle de ce moyen de transport en commun souterrain, neuf jours avant les élections municipales du 23 octobre, permettra à des milliers de Montréalais d'effectuer gratuitement la première balade en métro de leur vie.

La décision d'inviter une haute personnalité française pour inaugurer le métro a été prise par les autorités municipales de la métropole en se basant sur le fait que la technique française a joué un grand rôle dans la construction de cette "merveille".

Nous devons trouver le moyen de prévenir les conflits ouvriers

— Johnson

"Le gouvernement entend donner un coup de barre dans le domaine des relations patronales-ouvrières et changer le climat qui y règne actuellement."

C'est en ces termes que le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé la volonté bien arrêtée du gouvernement de mettre en place de nouveaux mécanismes de consultation et de collaboration entre employeurs et employés.

Selon le premier ministre, qui s'adressait hier aux membres de l'Association des manufacturiers canadiens, il s'agit de faire de la "médecine préventive afin de ne pas toujours devoir utiliser le bistouri pour guérir".

Et la meilleure façon de faire de la médecine préventive, a-t-il dit, est de mettre le grand public, tout comme les syndicats et les patrons, au fait des réalités économiques et des conséquences des politiques de salaires mises de l'avant par chacun dans son propre secteur.

Le chef du gouvernement projette, en conséquence, de créer un organisme de recherche paragouvernemental et indépendant dont les travaux seront disponibles à tous. L'organisme sera composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Il s'agit d'ailleurs d'une promesse formulée au cours de la dernière campagne électorale.

Voir MOYEN en page 2

Chutes Churchill : l'Hydro attend l'approbation du gouvernement

(C.B.) — Le Cabinet provincial étudie présentement une lettre d'intention préparée par l'Hydro-Québec au sujet du développement des chutes Churchill au Labrador et pourrait y donner son approbation d'ici quelques jours.

C'est ce qu'a confirmé hier di au représentant de LA PRESSE, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Cela signifie donc que l'Hydro-Québec en est arrivée à un accord de principe avec British Newfoundland Corporation au terme de négociations qui durent depuis plus de deux ans et qu'elle demande au gouvernement de l'approuver.

Si le gouvernement ratifie

Voir CHURCHILL en page 2

Jean Gascon abandonne la direction du TNM

Le comédien et metteur en scène bien connu Jean Gascon vient de démissionner du poste de directeur du Théâtre du Nouveau Monde, la compagnie qu'il a lui-même fondée il y a 15 ans.

C'est ce qu'il a annoncé, hier, au cours d'une interview télévisée qu'il a accordée à l'émission "Aujourd'hui".

Visiblement découragé et passablement fatigué, Gascon, qui revient du Festival de Stratford où il a fait la mise en scène de l'opéra "Don Giovanni", en plus de jouer dans "Henry V" de Shakespeare et dans "La danse de mort" de Strindberg, a justifié cette décision en précisant qu'il avait besoin de repos. Il a ajouté qu'il en avait assez de travailler dans les conditions qui ont été siennes (et celles du TNM) au cours des 15 dernières années.

On sait que, depuis la démolition de l'Orphéum, le Théâtre du Nouveau Monde n'a plus de salle à sa disposition. Pendant la prochaine saison, qui devrait débuter en octobre, le TNM fera au moins deux tournées et présentera des productions au Gesù, à la Comédie-Canadienne et à la Place des Arts.

Au cours de l'interview, Jean Gascon a précisé que la direction du Théâtre du Nouveau Monde avait eu des pourparlers avec la Régie de la Place des Arts afin que le TNM puisse s'établir à demeure dans l'une des salles de théâtre actuellement en construction. On en était, semble-t-il, arrivé à un accord de principe.

Mais en mai dernier, la Régie de la Place des Arts a averti le TNM qu'elle était dans l'impossibilité de donner suite à ce projet. D'après Gascon, il semble que le veto soit venu des autorités municipales de la ville de Montreal.

D'après les renseignements dont nous disposons, il appert que la Régie de la Place des Arts avait recommandé que la location d'une des salles soit accordée en permanence au TNM. Mais cette recommandation n'a pas eu de suite, les deux gouvernements en cause

Voir GASCON en page 2

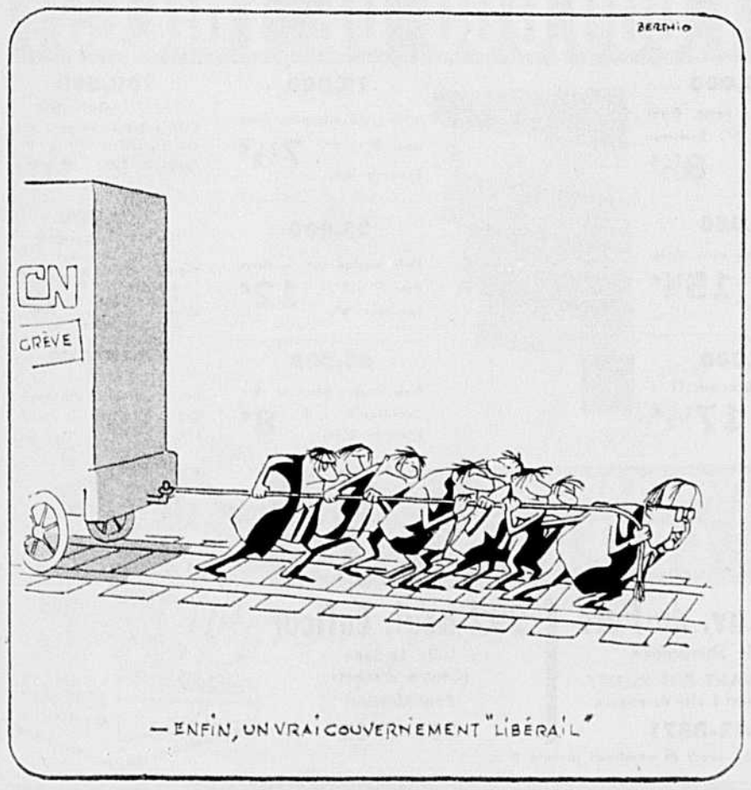

Grégoire quitte les créditistes et siège avec les indépendants

OTTAWA (L.B.) — Gilles Grégoire demeure créditiste convaincu mais il a fait part hier aux Communes de sa décision récente de travailler pour l'indépendance en tant que président du Ralliement national.

"L'indépendance du Québec nous l'aurons et bientôt", s'est il écrié.

Sur ce, M. Grégoire a quitté les banquettes du Ralliement des créditistes et est allé prendre place aux côtés des députés indépendants, MM. Maurice Allard et J.-A. Mongrain.

Les mots que M. Grégoire prononçait de son ton sec habituel ont résonné dans l'enceinte de la Chambre. Tout le monde est cependant resté coi. Accédant à sa demande, l'orateur désigna une nouvelle place à M. Grégoire.

"C'est une question de système et de constitution", a dit M. Grégoire.

S'il a opté pour l'indépendance du Québec, cela ne découle pas des rapports qu'il a eus avec les Canadiens de langue anglaise d'Ottawa.

"Au contraire, dit-il, depuis les cinq années que je siège en cette Chambre je me suis fait des amis dans tous les milieux."

M. Grégoire travaillera à l'indépendance par des moyens démocratiques. "Je viserai et j'exhorterai mes concitoyens du Québec à vivre en bons citoyens canadiens et respectueux des lois canadiennes tant que nous aurons la Confédération. Je blâmerai les actes de violence et de terrorisme mais je dépenserai toutes mes énergies à convaincre démocratiquement les citoyens québécois qu'ils ont tout intérêt à sortir de la Confédération.

"Je n'ai pas pris ma décision à la légère. Quand je suis arrivé à Ottawa en 1962, je croyais que les Canadiens français pouvaient se faire entendre réellement. C'est graduellement, et presque malgré moi, que je suis devenu de plus en plus convaincu que l'avenir du Québec résidait dans l'indépendance."

Plus tôt dans la journée, le

Voir GREGOIRE en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 27, 36 à 41
Bandes dessinées / 35
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 43
Editorial / 4
Finance / 22 et 23
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Mots croisés / 37
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 8, 9, 11 et 15
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 18 à 20
Tribunaux / 21
Vie féminine / 32 et 34
Vie mondaine / 33

CKAC 73 AU CADRAN

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MARDI 30 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 201

Grève du rail: le casse-tête se complique pour les automobilistes

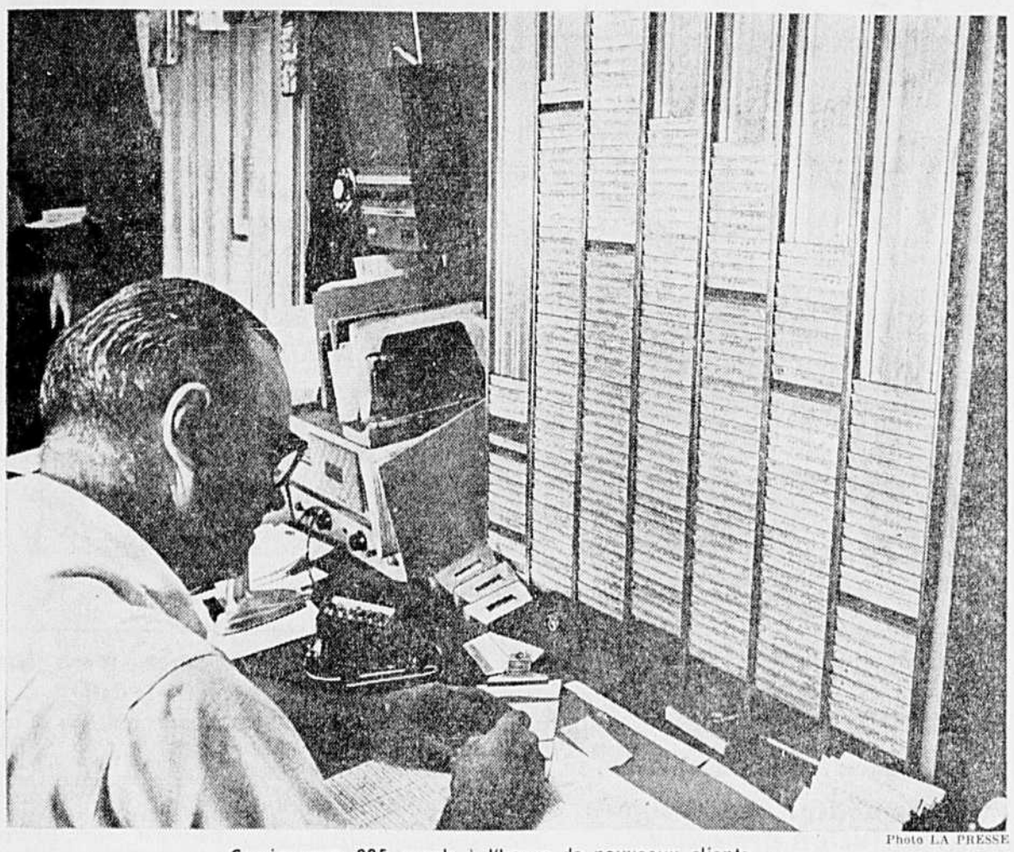

Photo LA PRESSE

Camionnage: 225 appels à l'heure de nouveaux clients...

Après deux jours d'affolement et d'encombrement aux principales gares d'autobus, les Montréalais semblent avoir pris le parti de se tirer seuls d'affaire et d'improviser afin de remédier aux inconvénients de la grève du rail.

Les compagnies d'autobus rapportaient ce matin une nette amélioration de la situation, un nombre considérable de banlieusards ayant choisi de "s'organiser autrement" pour atteindre le centre-ville.

Mais cet apprentissage de l'utilisation au maximum du transport désorganisé" ne se fait pas sans heurts : embouteillages et accrochages sont le lot quotidien d'un nombre sans cesse croissant de "nouveaux" automobilistes aux heures de pointe.

A la Compagnie de transport provincial, on reconnait volontiers une augmentation du trafic, mais rien de comparable à ce qui avait été prévu.

Tous les véhicules roulent et une bonne proportion des chauffeurs ont l'opportunité de travailler durant leurs deux journées de congé. Mais il n'a pas été nécessaire de faire du recrutement chez les chauffeurs en vacances, sauf une couple d'exceptions.

Bref, l'ensemble du réseau d'autobus avait été repensé en fonction d'une augmentation plus considérable du nombre de passagers. "Nous avons la situation bien en main", a précisé un porte-parole de la compagnie. L'augmentation des voyageurs s'est d'ailleurs fait particulièrement sentir sur les longs et moyens parcours : Montréal - Deux-Montagnes, Montréal - Hull - Ottawa, Montréal-Québec, etc...

Les usagers habituels des trains de banlieue ont visiblement préféré "l'auto du voisin" à l'autobus, ce qui n'a pas simplifié les problèmes qui se posent à ceux qui doivent, matin et soir, entrer et sortir de l'île.

La situation aux ponts de Montréal était particulièrement sérieuse ce matin. Sans compter qu'à la grève du rail s'ajoutent d'autres ennuis, notamment les travaux de l'Exposition universelle qui ont forcé la fermeture partielle de la rue Bridge, réduisant à une seule voie la principale route d'accès au pont Victoria. Ce matin, des périodes d'attente variant de 10 à 35 minutes étaient chose courante aux principales voies de communication de l'île de Montréal.

Mais la grève du rail ne limite pas ses effet au monde de l'automobile.

L'industrie du camionnage, les Postes et les entreprises d'aviation s'en ressentent avec beaucoup plus d'acuité.

Les Postes

Au bureau de poste central, plus de 30,000 sacs de courrier s'empilent maintenant dans les salles d'entreposage et la situation rappelle étrangement la période des Fêtes.

Les services postaux continuent d'assurer la livraison du courrier de première classe et, pour ce faire, utilisent au maximum le fret aérien.

L'acheminement du courrier de deuxième et de troisième classes est retardé dans la majorité des cas. Les colis à destination des autres provinces canadiennes ne sont tout simplement plus acceptés.

Le courrier de deuxième et troisième classes qui était en cours de route lors du déclenchement de la grève est demeuré sur place. On avait cepen-

Voir GREVE en page 6

Une seule voie de circulation: au pont Victoria les avatars causés par les travaux d'Expo 67 s'ajoutent à ceux de la grève du rail.

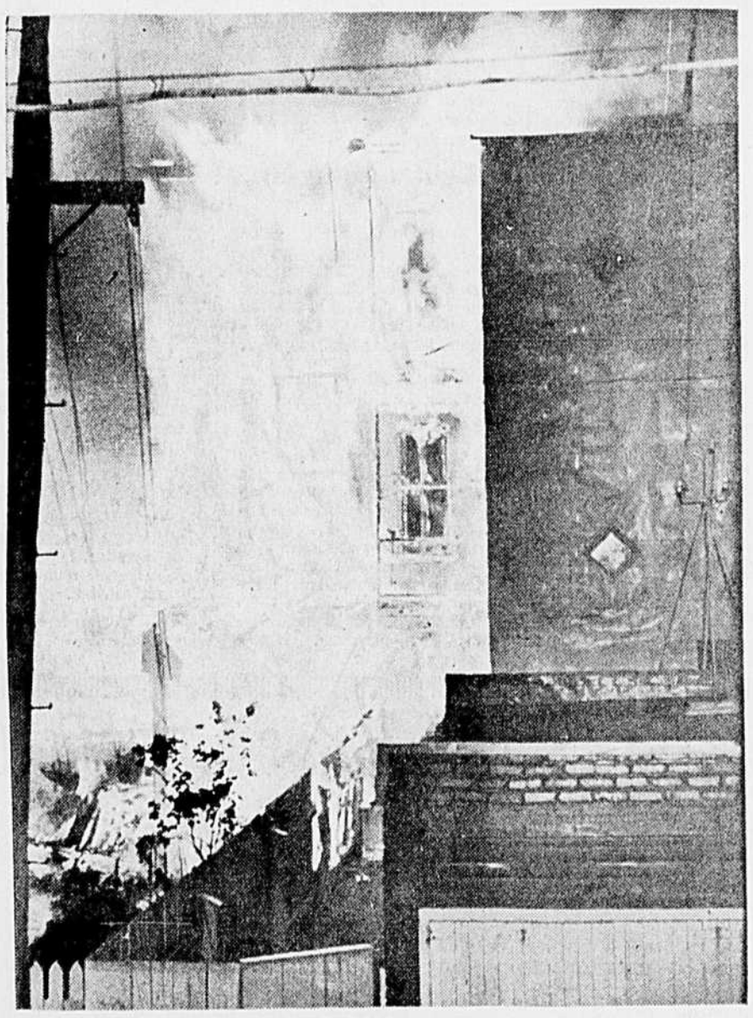

Troisième incendie dans le même secteur

Comme ceux qui ont éclaté dimanche matin à quelques minutes d'intervalle dans le même secteur, l'incendie qui a dévasté une maison de trois étages située au 5353 rue Fabre, la nuit dernière, a lui aussi pris naissance dans un hangar situé à l'arrière. Les policiers de Montréal recherchent activement l'auteur de ce dernier incendie qui serait d'origine criminelle. Il s'agirait d'un jeune homme dans la vingtaine.

La police recherche un pyromane

Un violent incendie, qui a éclaté cette nuit vers 1 h. 30, au 5353 rue Fabre, où une dizaine de familles ont été jetées sur le pavé, semble avoir convaincu pompiers et policiers de l'existence d'un redoutable incendiaire dans les rues de la métropole. Un individu d'une vingtaine d'années, brièvement aperçu sur la scène de l'incendie, fait l'objet de recherches intenses.

L'incendie, qui a nécessité trois alertes successives et provoqué l'hospitalisation de plusieurs des quelque 70 pompiers appelés sur les lieux, est en effet le troisième du genre à se produire dans un même secteur en moins de 48 heures.

On se rappelle que, dimanche matin, deux incendies d'origine suspecte se sont déclarés à quelques minutes d'intervalle, le premier au 5168 de la même rue Fabre, et le deuxième au 5150 rue Garnier. Au total, les flammes ont dévasté 14 logements et causé l'hospitalisation de quatre policiers blessés par l'explosion d'un baril d'huile alors qu'ils s'affairaient à l'évacuation rapide des familles sinistrées.

Dans tous les cas, la nuit dernière comme dimanche matin, les incendies ont pris naissance dans des hangars situés à l'arrière des maisons dévastées.

Hier soir déjà, avant que l'autre maison de trois étages de la rue Fabre devienne la proie des flammes, le capitaine Jean-Paul Whistle, qui dirige l'escouade des incendies criminels, a révélé que plusieurs de ses hommes travaillaient sans interruption pour faire la lumière sur la cause exacte des deux premiers sinistres. M. Whistle a précisé qu'une surveillance constante était exercée sur les différents immeubles incendiés.

Par ailleurs, un autre incendie, qui a fait de lourds dégâts au 5379 rue St-Urbain durant la fin de semaine et qui avait aussi paru d'origine suspecte, a été attribué à la négligence d'un fumeur.

La nuit dernière, au 5353 rue Fabre, au moins 4 pompiers ont subi des blessures diverses ou ont été intoxiqués par la fumée en participants aux opérations de sauvetage, lesquelles se poursuivaient toujours à 5 h du matin.

Quant au suspect recherché, il semble avoir jusqu'ici échappé aux policiers. Et l'on se demande s'il pourrait savoir quelque chose au sujet des deux autres incendies qui ont respectivement éclaté avenue des Pins et rue de Bullion, vers 5 h. ce matin.

Deux collisions entraînent la mort de cinq personnes

Deux accidents de la route ont fait, la nuit dernière, cinq morts et un blessé.

Le premier accident a eu lieu vers minuit à Danville, près de Richmond, dans le comté d'Arthabaska. Trois personnes ont perdu la vie. Il s'agit de Yvon et Laurent Parenteau, de Danville, âgés respectivement de 14 et 12 ans, et de J. Marc Côté, 25 ans, de Saint-Ferdinand, dans le comté de Mégantic.

Ce même accident, une collision entre une automobile et une camionnette, a fait par ailleurs un blessé, M. Armand Parenteau, père des deux jeunes victimes.

Le second accident est survenu près de Plessisville. Deux personnes y ont perdu la vie. Il s'agit de Jean-Claude Chabot, 27 ans, de Sillery, près de Québec et de Renaud Comtois, 19 ans, du 598 rue Mercure, à Plessisville.

Vif émoi causé par l'escapade d'une fillette

Une fillette de sept ans, dont les parents sont domiciliés au no 6140, rue Hamilton, à Ville-Emard, a causé tout un émoi hier soir quand elle n'est pas revenue au domicile paternel durant la soirée.

Ses parents s'étant absentés pour la veillée, les aînés ont communiqué avec la police qui a dépêché quatorze voitures de patrouille pour retrouver l'enfant.

Finalement, aux petites heures, on l'a découverte endormie dans un fond de cour à l'arrière du no 2535, Jolicoeur.

Montréal aura, en '67, une maison olympique

par Gilles PRATTE

La ville de Montréal n'aura pas le bonheur d'abriter les Jeux olympiques de 1972, mais elle aura dès 1967 une maison olympique qui lui assurera peut-être à l'avenir de meilleures chances de se voir confier l'organisation des Jeux quatriennaux.

Ce pavillon permanent sera construit sur la jetée Mackay, dans le cadre de l'Expo '67, au coût de $300,000, dont $250,000 sont fournis par la Compagnie de la Baie d'Hudson, propriétaire, entre autres choses, du magasin Morgan's.

La nouvelle a été annoncée hier soir en bonne et due forme à l'hôtel de ville au cours d'une conférence de presse.

Ce pavillon permanent sera la propriété de l'Association olympique canadienne, qui représente 26 mouvements s'intéressant à divers sports.

Le président de l'Association, M. James Worrall, a souligné que grâce à ce centre Montréal deviendra la capitale des sports olympiques au Canada.

La maison olympique abritera une exposition des jeux à travers les âges et différents objets fournis par les pays qui ont déjà organisé les fameux jeux olympiques.

Après 1967, une partie de l'exposition sera conservée en permanence.

Le pavillon comprendra des bureaux, des salles de conférence, une bibliothèque, des archives sur les sports olympiques qui, aux dires de M. Worrall permettra aux journalistes de Montréal d'être les mieux renseignés au monde sur le sujet.

M. Worrall a aussi souligné que la réalisation de ce vieux rêve profitera non seulement à Montréal mais à l'ensemble des sports olympiques à travers tout le pays.

Pour sa part, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a noté que ce pavillon des sports olympiques sera quelque chose d'aussi impressionnant que le musée du même genre de Lauzanne.

Le maire a fait remarquer que grâce à la présence de ce pavillon, tout le continent et le monde entier saura dorénavant que Montréal est intéressée aux jeux olympiques.

A son avis, c'est peut-être parce que cette démonstration n'a pas été clairement réussie jusqu'à maintenant que la métropole ne s'est pas vu confier l'organisation des Jeux de 1972.

La participation de la ville de Montréal à ce pavillon permanent portera sur le terrassement et l'entretien du terrain.

Mais n'est-il pas un peu tard pour entreprendre la construction d'un nouveau pavillon?

A cette question, le commissaire adjoint de l'Expo, M. Robert Shaw, a répondu en souriant : "L'Association olympique canadienne aime prouver qu'elle peut briser des records.

De son côté, l'administrateur délégué de la compagnie de la Baie d'Hudson, M. J. R. Murray, qui en était à sa première conférence de presse, s'est plu à rappeler les services que sa compagnie rend au Canada depuis près de 300 ans.

Le rapt d'Audrey Klewer: bien des détails restent inexpliqués

par André LUCHAIRE

On saura sans doute dans quelques jours, ou peut-être même dans quelques heures, si l'enlèvement de la petite Montréalaise Audrey Klewer est le fait d'un médiocre, qui, rôdant autour d'une villa cossue de la banlieue élégante de Berlin, a cru saisir une occasion inespérée de faire quelques milliers de dollars, ou s'il faut y voir davantage et rechercher d'hypothétiques complots familiaux ou politiques — et du même coup on saura également si Mme Klewer se propose de revenir au Canada et quand.

Cette dernière hypothèse — la politique — est désormais écartée par les milieux les plus concernés: à savoir les représentations consulaire et militaire de la République fédérale allemande à Montréal qui, hier, dans des interviews avec le reporter de LA PRESSE, ont pris assez clairement position.

"Rien contre elle"

"Rien n'empêche présentement Mme Regina Klewer de reprendre ses fonctions dans mon bureau, selon ce que j'en sais. J'ignore bien entendu quand elle rentrera à Montréal et si elle y rentrera. Mais c'est une citoyenne canadienne et c'est normal qu'elle rentre dans son pays."

C'est ce qu'a déclaré par téléphone le major Kurt Obenhack au représentant de LA PRESSE, hier après-midi.

Le major Obenhack a précisé que, pour le moment du moins, rien ne permettait de croire que la personnalité ou l'activité de Mme Klewer fussent un obstacle à son emploi auprès d'une alministration publique de l'Allemagne de l'Ouest ni que les événements de la semaine passée dussent retarder beaucoup son retour.

"C'est une personne libre et elle rentrera quand elle le décidera."

C'est le même son de cloche que l'on pouvait entendre hier dans les bureaux du consulat général de l'Allemagne fédérale où l'on ne paraissait pas donner une importance excessive à divers détails bizarres de l'affaire.

Ces déclarations sont venues à un moment du développement de l'affaire que l'on peut qualifier de relativement réconfortant : on avait en effet appris dans la matinée que l'étreinte de la police berlinoise s'était resserrée autour de l'auteur de l'enlèvement, un certain Juergens Henschel, de 22 ans, dont la mère Anni et le frère Joachim avaient été arrêtés, samedi, pour complicité dans le rapt.

Toutefois, le ravisseur ayant fait savoir par téléphone qu'il tuerait la petite Audrey si sa mère et son frère n'étaient pas relâchés immédiatement, des mesures supplémentaires de sécurité ont été prises autour de

Voir KLEWER en page 6

Détenus pour le rapt de la petite Audrey Klewer

Anni Henschel, âgée de 49 ans, et son fils Joachim, 17 ans, sont détenus depuis samedi dernier par la police de Berlin-ouest, relativement à l'enlèvement de Audry Klewer, 4 ans, de Montréal. Un autre fils de Mme Henschel, Juergen, 22 ans, fait présentement l'objet d'intenses recherches de la police berlinoise. Le fuyard aurait été aperçu à deux reprises hier mais la police n'a pas réussi à l'appréhender. La première fois, la police a perquisitionné un magasin après avoir été avisée par téléphone de la présence de Juergen Henschel à cet endroit. Un autre informateur a signalé l'avoir vu au volant d'une automobile. Ces informations détruiraient les hypothèses selon lesquelles Henschel aurait cherché refuge en Allemagne de l'Est. La police a révélé hier que les preuves contre le fuyard justifiaient l'émission d'un mandat d'arrestation.

Lemay tente l'impossible pour obtenir la libération de sa femme

par Martin PRONOVOST
envoyé spécial de LA PRESSE

LAS VEGAS. — Georges Lemay, confiné dans une cellule à sécurité maximum dans l'édifice de la justice du comté de Clark, à Las Vegas, tente l'impossible pour obtenir la libération de sa femme détenue elle aussi depuis le 19 août dernier.

Dans un suprême effort pour obtenir la libération provisoire de Lise Lemay, l'avocat du couple montréalais, Me Harry E. Clayborne, a obtenu la permission de faire comparaitre à nouveau la femme de Georges Lemay devant un juge de paix.

Lise Lemay reviendra donc à la cour mercredi matin et il est possible, selon son avocat, que le cautionnement exigé soit réduit de $100,000 à $10,000. Si tel est le cas, il est probable que Lise Lemay reprenne sa liberté, provisoirement, dès demain.

Par ailleurs, Georges Lemay n'a pas changé d'idée depuis jeudi dernier et il ne veut pas, absolument pas, jouir d'une liberté même provisoire.

Il préfère attendre patiemment le jour de sa nouvelle comparution fixée au 27 octobre prochain.

D'ici là, il coulera beaucoup d'eau dans le fleuve St-Laurent, tandis qu'ici, à Las Vegas, il se passera de nombreux incidents "politico-judiciaires".

L'Etat du Nevada est actuellement en pleine campagne électorale en vue du scrutin préliminaire du 4 septembre prochain et des élections générales qui auront lieu un peu plus tard.

Comme les juges sont élus par le peuple, il est fort possible que le résultat des élec-

Voir LEMAY en page 6

Nouvelle mode à Las Vegas : les têtes rasées

(M.P.) — Une nouvelle mode vient d'apparaître à Las Vegas. Elle s'appelle "les têtes rasées". Depuis l'arrestation de Georges Lemay, on retrouve dans la majorité des casinos de nombreux joueurs à tête rasée, tout comme Georges Lemay lors de son arrestation.

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine

272-7611 • 272-7616

L'ENDROIT IDEAL
POUR UN CADEAU SANS EGAL

Avez-vous un cadeau à offrir ?
Si oui, confiez-vous à Lemieux
"LE PARADIS DU CADEAU"
Petit, moyen ou gros, vous obtiendrez toujours satisfaction.

- Bibelots
- Cristal
- Bois
- Verreries
- Vaisselle
- Coutelleries
- Services à boisson, etc.

Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.

765, rue BEAUBIEN — Tél. 274-6529
(Près Saint-Hubert)
La plus importante maison de cadeaux au Québec

EMBELLISSEZ ET PROTEGEZ VOTRE MAISON

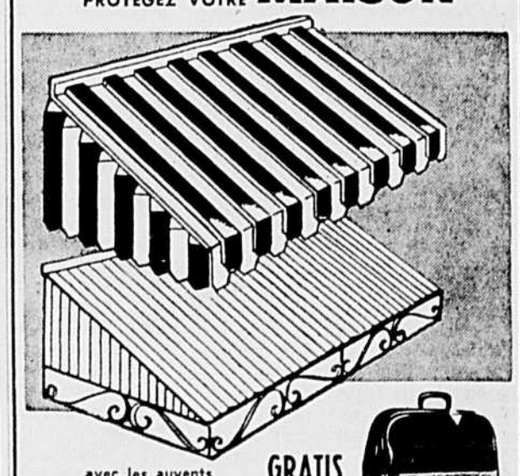

avec les auvents GRATIS

WEATHER-VANE UN SAC DE FIN DE SEMAINE AVEC CHAQUE ACHAT

ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ PLUS TARD

Auvents Weather-Vane
3055, ave Verdun
VERDUN — Tél. 769-3853
S.V.P. me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.

☐ Auvents ☐ Portes ☐ Fenêtres ☑ Clapboard d'aluminium

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
TEL. .....

La régionalisation du transport en commun: le dialogue reprend entre Montréal et sa banlieue

par Claude MASSON

La structure même de la Commission de transport de Montréal sera revisée lors d'une rencontre qui aura lieu en septembre entre les représentants de la ville de Montréal et les délégués du Conseil de coordination intermunicipale.

La date précise et les détails de l'entretien n'ont pas encore été arrêtés, mais MM. Lucien Saulnier et Marcel Laurin ont confirmé hier à LA PRESSE qu'ils sont disposés à s'asseoir à la même table pour discuter tout particulièrement le partage de la juridiction de la CTM entre Montréal et les 16 municipalités de banlieue desservies par la Commission de transport de Montréal.

Ce colloque fera suite à un volumineux échange de correspondance entre Montréal et les autres villes de l'île concernant l'administration de la CTM et tout spécialement à la réponse donnée la semaine dernière par M. Saulnier à une missive antérieure du président du CCI et maire de St-Laurent, M. Marcel Laurin. Le président de l'exécutif de la ville de Montréal affirmait en effet qu'il était "parfaitement d'accord pour dire que la ville de Montréal doit partager cette juridiction avec les municipalités desservies par la CTM, pourvu qu'une législation en définisse les termes".

M. Laurin partage entièrement ce point de vue, "ayant la conviction que nos municipalités ont le devoir, à l'égard de leurs contribuables respectifs, de conserver le contrôle ultime des finances et du budget de la Commission".

L'idée d'une représentation conjointe dans l'administration de la Commission de transport ne sera abordée en septembre que par les deux parties les plus intéressées, soit la ville de Montréal et le Conseil de coordination intermunicipale, organisme qui représente 26 des 28 municipalités de banlieue de l'île.

Le Comité pour la réalisation du réseau rapide, qui groupe sept municipalités desservies par la voie ferrée des Chemins de fer nationaux passant par le tunnel du Mont-Royal, soulignait hier, dans un communiqué de presse, son intention de participer aux prochaines délibérations concernant la révision des structures de la CTM. Toutefois, il semble que Montréal, tout au moins, préfère d'abord discuter ce sujet avec le CCI.

"Le Comité pour la réalisation du réseau rapide se propose de communiquer immédiatement avec la ville de Montréal et le CCI, en vue de participer à la conférence qui doit avoir lieu en septembre pour la révision de la structure de la Commission de transport de Montréal", explique le communiqué reçu, ajoutant que "nous sommes d'avis que la conférence projetée offrira une occasion magnifique de reconsidérer la question de la conversion du tunnel comme partie intégrante du système de transport en commun de la région".

Si les résultats de la rencontre prévue pour septembre sont concluants, il est fort possible que le dialogue s'étendra à d'autres organismes intéressés à une politique de transport intégré s'appliquant au métro, aux services en surface d'autobus et de trains de banlieue pour toute la région métropolitaine. Il s'agit des représentants de la rive sud, de Laval et des municipalités desservies par la voie ferrée des Chemins de fer nationaux passant par le tunnel du Mont-Royal.

Si la question du transport en commun dans la région de Montréal vient un jour à être complètement "vidée", il restera à l'Assemblée législative de modifier la loi de la CTM de façon à donner une structure appropriée à l'exercice des devoirs des administrateurs des villes qui sont desservies par la CTM.

KLEWER

SUITE DE LA PAGE 3

la maison de M. Herbert Klewer, le grand-père de la fillette.

La police de Berlin a fait savoir en particulier que Joachim Henschel avait confirmé que le rapt avait été exécuté par son frère, mais il avait insisté sur le fait que la petite avait été bien traitée.

"Mon frère lui a même cédé son propre lit et a dormi sur un matelas!.."

La fillette, de son côté, a raconté à la police qu'elle avait été gardée le plupart du temps dans une maison où il y avait "des hommes, une dame plus âgée et un chien noir et que l'on avait mis des jouets à sa disposition."

Ce chien a effectivement été trouvé dans l'appartement des Henschel lorsque la mère et le frère du ravisseur ont été appréhendés.

Rendez-vous manqué

Ces deux présumés complices avaient été identifiés grâce à un renseignement parmi les 80 ou presque qui furent donnés par téléphone par diverses personnes dès que la police berlinoise eut levé l'embargo sur les nouvelles concernant cet enlèvement, jeudi dernier.

Ce soir-là, un rendez-vous avec le ravisseur sur la grande artère de Berlin-ouest, le fameux "Kurfuerseendamm", avait raté, à cause (selon les plaintes de la police) de la présence trop évidente sur les lieux de la presse et de la télévision.

Un message laissé entre deux pavés devant le lieu du rendez-vous où le grand-père de la victime devait remettre la rançon de $8,750, avertissait M. Hervert Klewer de se rendre... à Hanovre.

En désespoir de cause, la police avait demandé la collaboration publique de la population et offert une récompense de plus d'un millier de dollars à qui aiderait à retrouver l'enfant.

Cette dernière avait été retrouvée, vendredi matin, dans une hutte de jardin d'une propriété appartenant à une colonie de vacances, où les frères Henschel avaient travaillé comme peintres, peu auparavant.

C'est évidemment lorsqu'on a connu le lieu de la découverte que les frères Henschel ont été identifiés comme les auteurs possibles du rapt.

Quelques points éclaircis...

Si, comme c'est probable, on met bientôt la main sur le ravisseur lui-même; le problème numéro un de l'affaire pourra sans doute être éclairci, à savoir : quel est le motif de cet enlèvement...

Au consulat général allemand, on se montrait plutôt rasséréné après avoir craint, fort naturellement, que l'affaire eût un rapport quelconque avec les fonctions de Mme Klewer, la mère de la petite Audrey, auprès du major Obenhack. Ce dernier, on le sait, s'occupe des achats de la République fédérale allemande pour le compte de l'OTAN en Amérique du Nord et il est de ce fait en rapport avec une quarantaine de firmes tant américaines que canadiennes d'armement et il est amené à traiter de questions aussi délicates, par exemple que celles du "Starfighter" (qui a pas mal agité l'opinion publique allemande ces jours derniers).

Mais, d'une part, il est apparu, d'après les déclarations du major Obenhack, que Mme Klewer ne voyait passer sous ses yeux que des renseignements chiffrés — donc incompréhensibles pour elle.

D'autre part, si c'était Mme Klewer qui était en jeu pourquoi cet enlèvement à Berlin — et non ici même — et, bien plus, pourquoi avoir enlevé sa fillette et non Mme Klewer elle-même?

A quoi l'on pourrait répliquer qu'une mère est plus sensible à des menaces contre une fille adorée (au témoignage de ceux qui l'ont le mieux connue ici) que contre elle-même.

Le montant même de la rançon demandée — près de $8,750 — est plutôt de ceux que seuls de petits criminels pourraient exiger. "C'est un montant médiocre, digne d'une affaire médiocre", dit-on au Consulat allemand.

Il y a aussi les hypothèses d'une liquidation — ou plutôt d'une tentative de liquidation d'une affaire de famille, soit d'ordre passionnel, soit d'ordre pécuniaire. Elles pourraient impliquer par hypothèse soit le père de la petite Audrey, soit des membres de la famille Klewer.

Le premier, d'après des renseignements reproduits dans la "Welt", organe berlinois de samedi, aurait été retracé par la police de New York, à la demande de l'Interpol, mais mis hors de cause.

Italien de naissance ou même de nationalité (le détail n'a pas été définitivement éclairci) il aurait quitté le Canada pour New York, il y a environ quatre ans, et aurait pratiquement disparu de la vie de la famille Klewer à Montréal.

D'ailleurs, le consulat général d'Italie à Montréal ignore totalement, nous y a-t-on déclaré, cè Mario Bendani qui serait le père de la petite Audrey de sorte que l'hypothèse qu'il s'agirait d'un Américain d'origine italienne de New York reste la plus vraisemblable.

Mais on peut aussi mentionner le fait que tout ce que l'on sait de l'enlèvement et de la famille Klewer n'est tiré que des renseignements donnés par la police berlinoise... et bien des détails sont bizarres : le fait que l'enlèvement ait eu lieu quelques heures à peine après l'arrivée de Mme Klewer et de son enfant, les contradictions dans les déclarations de Mme Klewer sur les circonstances du rapt, l'accent "absolument pur" du ravisseur (les Berlinois des milieux populaires ont un accent caractéristique), la découverte miraculeuse de l'enfant, (qui précéda, semble-t-il, l'identification du ravisseur), etc...

Et l'on peut supposer que les tenants et les aboutissants et la personnalité elle-même de Mme Klewer ici à Montréal, auront été l'objet de recherches qui, peut-être, jetteraient une lumière utile sur l'enlèvement...

A moins que, une fois l'enfant retrouvé, et son ravisseur arrêté, toute l'affaire en reste là — et que les choses reprennent leur cours normal...

Ce que souhaitent tous ceux qui s'intéressent au sort de la petite Audrey.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

tions ait une grande influence sur le sort futur de Georges Lemay.

Ce dernier attend donc avec anxiété le résultat de cet appel au peuple.

Georges Lemay demeurait à Las Vegas depuis assez longtemps pour être familier avec le rouage politique et judiciaire de cette ville unique aux Etats-Unis où le jeu, le sexe et la politique viennent à la même table.

En un mot, Georges Lemay n'est pas pressé. Pour le moment, il se contente de son sort derrière les barreaux. Il attend patiemment le résultat des élections et il verra ensuite ce qu'il pourra faire pour tenter de sauver sa peau.

L'Etat de la Floride veut le traduire en justice pour son évasion et la police de Montréal le recherche et l'attend.

Nul ne pourrait prédire si Georges Lemay fera face à ses pairs, soit en Floride, soit à Montréal, ou s'il pourra encore réussir un autre coup spectaculaire qui le replacerait sur la liste des individus les plus recherchés de l'Amérique du Nord.

Les sociétés d'aviation

La plupart des compagnies d'aviation ont considérablement augmenté le nombre de leurs envolées domestiques depuis le début de la grève du rail. Air-Canada, pour sa part, a fait 55 vols supplémentaires durant la fin de semaine.

Les avions utilisés par ces envolées supplémentaires sont des Vanguard (108 passagers) et des DC-8 (133 passagers). La compagnie a déjà prévu 28 envolées supplémentaires pour la fin de semaine de la Fête du travail, c'est-à-dire du 2 au 5 septembre.

Le porte-parole d'Air-Canada, M. Grégoire a même déclaré, hier, que sa compagnie a été forcée d'emprunter un Super-Constellation d'une compagnie rivale afin de répondre à la demande des voyageurs.

Air-Canada a également augmenté le nombre des envolées pour le transport des marchandises. La compagnie a transporté près de 250,000 livres supplémentaires de marchandises durant la fin de semaine seulement!

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

dant eu le temps de vider les gares des approvisionnements de courrier.

Bref, la situation est évidemment fort complexe, le courrier est livré avec des retards variables suivant le cas, mais les services essentiels sont maintenus.

Un porte-parole du service des Postes, à Montréal, déclarait ce matin : "Nous faisons pour le mieux, mais nous ne pensons pas que la période soit particulièrement bien choisie pour expédier des cartes de bons voeux..."

L'industrie du camionnage

Le camionneurs, eux, font des affaires d'or mais n'oublient pas plusieurs mauvaises expériences lors de la grève du rail de 1950 et sont beaucoup plus prudents.

Au cours d'une rencontre, à Drummondville, les camionneurs ont arrêté ce qui est maintenant leur ligne de conduite :

- Les camionneurs évitent de déborder des territoires "couverts" par leurs permis d'exploitation ;
- Ils assurent d'abord le service à leur clientèle régulière avant de répondre aux invitations souvent pressantes de nouveaux clients.
- La majorité d'entre eux refusent d'aller chercher chez ces nouveaux clients les objets à transporter;
- Le transit d'une compagnie à l'autre étant devenu presque impossible, toutes les compagnies s'assurent au préalable d'une livraison directe, sans intermédiaire, afin de limiter l'entreposage au minimum.

"Tout ce qui peut rouler roule", les camions d'entreprises secondaires ayant souvent été loués à prix fort par les entreprises plus importantes.

Dans une entreprise montréalaise, on précisait hier qu'environ 225 appels téléphoniques de nouveaux clients sont enregistrés au siège social à toutes les heures, et ce depuis le début de la grève. Ces nouveaux clients ne reçoivent une réponse qu'après une sérieuse étude des demandes de la part des responsables des routes de livraison...

Cambriolages

M. Albert Groulx, 4800, Boyce, s'est fait voler $2,500 d'articles religieux qu'il avait laissés dans son auto immobilisée en face de chez lui.

Des inconnus ont fracturé la porte arrière du garage Esso, situé au no 5540, Décarie, et une fois sur place, ont fait main basse sur les $800 de la caisse et sur quatre pneus.

M. Jean Lacoste prend sa retraite

M. Jean Lacoste prendra sa retraite le 26 septembre à titre de directeur du Service de la circulation de la ville de Montréal créé par l'administration Drapeau - Desmarais en juin 1955. M. Lacoste, le premier directeur du nouveau service, est à l'emploi de la ville depuis 1934. Il a d'abord été inspecteur de travaux. Il est devenu surintendant d'une division du Service des travaux publics, puis directeur adjoint du Service de la voie publique en 1954. Né en 1907, M. Lacoste poursuivit ses études primaires au Collège Notre-Dame, ses études classiques au Collège de St-Laurent, avant d'être diplômé de l'Ecole polytechnique comme ingénieur professionnel.

C'est Winnipeg qui dicte ce que doit faire Montréal

—La Chambre de commerce

C'est Winnipeg qui dicte ce que doit faire Montréal ! Votre Chambre appuie la politique du Conseil du Port sur l'utilisation des élévateurs à grain montréalais.

Telle est la manchette du bulletin COMMERCE MONTREAL du 29 août. Ce bulletin est "l'organe officiel de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Dans l'article qui suit cette manchette, le rédacteur soutient que "les restrictions désuètes et arbitraires imposées par la Commission des grains du Canada (dont les bureaux sont situés à Winnipeg) doivent être abolies et que le gouvernement d'Ottawa se doit de prendre les mesures nécessaires permettant une utilisation économique des élévateurs à grain et des silos".

Le rédacteur fournit comme exemple le fait que le directeur du port de Montréal, M. Guy Beaudet, dut attendre jusqu'au 7 mai dernier, "soit UN MOIS après l'ouverture de la Voie Maritime, pour avoir l'autorisation de manutentionner des céréales autres que canadiennes".

Le bulletin explique que ce retard est attribuable aux "restrictions sur l'utilisation des élévateurs à grain montréalais, restrictions imposées par la Commission des grains du Canada sur les grains destinés à l'exportation".

De cette façon, poursuit le rédacteur, "la Commission mobilise chaque année les élévateurs à grain de Montréal pour les faire servir à la manutention du grain canadien ; ceci empêche le port de Montréal de manutentionner le grain étranger (américain) alors que ses installations et une saison de navigation plus longue que celle des autres ports administrés par le Conseil des ports nationaux le lui permettent".

Le rédacteur conclut en disant qu'une "telle situation pèse lourdement sur l'avenir de notre port, puisque le service du grain américain a tendance à se décentraliser vers certains ports du golfe Saint-Laurent, sous l'initiative d'intérêts américains qui ne peuvent pas toujours utiliser les installations portuaires de Montréal".

La Chambre de commerce du district de Montréal appuie donc les démarches entreprises par le Conseil du port de Montréal pour faire abolir ces restrictions.

FAITS divers

2 bandits volent $63 et un taxi

Un chauffeur de taxi de la compagnie "Veteran", M. Andrew Kniazess, 27 ans, du 6530 avenue Mountain Sights, s'est fait voler sa voiture Chevrolet 66 et une somme de $63, vers 12 h. 30 hier soir, par deux individus qui l'ont attaqué à l'intersection des rues Seymour et Tupper en brandissant un revolver.

Les deux bandits ont pris la fuite à toute allure après avoir forcé la victime à leur abandonner son véhicule.

Embardée funeste

STE-MONIQUE. (PCf) — Une bambine de 7 ans, Olga Langevin, fille de M. et Mme Samuel Langevin, de Ste-Monique-de-Honfleur, dans la région du Lac-St-Jean, a perdu la vie, hier, lorsque l'auto de ses parents a fait une embardée à quelques milles de Ste-Monique.

L'enfant a succombé à ses blessures sur les lieux de la tragédie.

On repêche le corps de M. Yvon Pelletier

Un porte-parole du syndicat international des métallurgistes-unis d'Amérique a annoncé la découverte du corps de M. Yvon Pelletier qui agissait comme représentant permanent des Métallos dans la province de Québec.

M. Pelletier faisait partie d'un groupe de cinq dirigeants québecois des Métallos qui avaient trouvé la mort il y a environ deux mois lorsque l'embarcation dans laquelle ils avaient pris place avait chaviré. Les cinq hommes se trouvaient alors en excursion de pêche au lac Tyke, situé à la frontière du Québec et du Labrador.

M. Pelletier demeurait le dernier membre du groupe à manquer à l'appel. Les recherches en vue de retrouver son corps s'étaient poursuivies depuis plus de sept semaines puisque la tragédie s'était produite le 7 juillet dernier. Les quatre autres chefs syndicaux ont été inhumés il y a environ cinq semaines. Leurs corps avaient été découverts quelques jours seulement après l'accident.

Le porte-parole a révélé que le service funèbre de M. Pelletier sera chanté demain après-midi à Shawinigan. Plusieurs dérigeants des Métallos, dont le directeur québecois, M. Jean Gérin-Lajoie, assisteront à la cérémonie religieuse.

Le corps de M. Pelletier a été retrouvé à plus d'un mille du lieu de la tragédie. Les recherches ont été rendues très difficiles à cause des dimensions gigantesques du lac Tyke dont la superficie aurait été fixée à plus de 1000 milles par un géographe de Schefferville.

Accident funeste

Un homme de 56 ans, M. Lucien Martel, de L'Assomption, a perdu la vie hier matin lorsque le camion qu'il était en train de réparer s'est écrasé sur lui.

Un groupe d'ouvriers de Radio-Canada passe à la CSN

Une cinquantaine d'employés de la société Radio-Canada sont passés hier au syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) à la suite d'un vote d'accréditation syndicale. Ces employés appartenaient auparavant à la section 298 du Building Service Employees International Union.

MESSAGE IMPORTANT

Les candidats de 11e et de 12e années de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal qui se sont présentés aux examens de reprise, pourront recevoir leurs résultats en se rendant cette semaine, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, à l'école où ils étaient inscrits en juin.

Le bureau des examens
de la
Commission des Ecoles catholiques de Montréal

SURVEILLEZ NOTRE GRANDE VENTE

SOUS LES ETOILES

ET SUIVEZ L'ETOILE FILANTE QUI VOUS GUIDERA

Au Carnaval des bas prix

CHEZ LE Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE

LA VENTE COMMENCE DEMAIN ET SE TERMINE LE 6 SEPTEMBRE

Ouvert le soir jusqu'à 10 h. mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 7 h. p.m. lundi, mercredi et samedi

LOCATION DES CAMIONS

CAMIONS DE TOUTES CAPACITES

LE SERVICE DE LOCATION POUR CAMIONS LE PLUS IMPORTANT DU CANADA

288-0111

STANLEY RENT A CAR-TRUCK

NOUVEAU! Revêtements en vinyl Par MONSANTO

LE REVETEMENT LE PLUS DURABLE AU MONDE

Offre spéciale d'introduction

EPARGNEZ 25% Payez aussi peu que $2 par semaine

NE NECESSITE AUCUNE PEINTURE, NE SE BOSSELLE PAS, NI NE PERD SON ECLAT, NE S'ECAILLE, NE GONDOLE, NE S'EGRATIGNE, NE CRAQUE, NE BRULE, ROUILLE OU POURRIT.

★ 20 ANS DE GARANTIE

Le revêtement de vinyl Monsanto..., c'est le plus étonnant revêtement que vous ayez jamais vu. Il protège votre maison mieux que tout autre revêtement. Du vinyl solide pas du laminé — la couleur pénètre de part en part. Garde son aspect de neuf malgré les mauvaises températures et les fumées d'usine. Pas besoin de le peinturer - arrosez-le simplement à l'aide d'un boyau. Pas de métal, donc ne se bossellera pas, pas besoin de base, ne cause aucune interférence aux ondes radiophoniques ou de télévision. Le revêtement de vinyl est le revêtement exigeant le moins d'entretien jamais fabriqué.

APPELEZ MAINTENANT POUR UN ESTIME GRATUIT

MONTANA VINYL CO.

5676, RUE PARE

Tél. 731-3967

Tout le monde a un talent

Le ministère de l'Éducation offre aux finissants et finissantes du cours secondaire un cours intensif de métiers d'une durée d'un an. Aux finissants et finissantes du C.P.E.S., le ministère de l'Éducation offre un cours technique intensif d'une durée de deux ans.

PLUS DE 40 SPÉCIALITÉS dans les domaines suivants:
construction, vêtement, services de l'électricité, industrie du téléphone, entretien des machines et des moteurs, coiffure, dessin industriel, électronique, métallurgie, etc...

Tous les cours sont GRATUITS et, de plus, des bourses sont offertes aux étudiants qui doivent se déplacer en dehors de leur localité.

INSCRIVEZ-VOUS LE PLUS TÔT POSSIBLE à l'école de métiers ou à l'institut de technologie le plus rapproché de votre domicile.

transformez le vôtre en un bon métier

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Les cheminots sont décidés : inflation ou pas, obtenir de meilleurs salaires

par Jacques Lafrenière

L'épouvantail — réel ou fictif — de l'inflation a été brandi devant le peuple canadien à l'occasion de la grève du rail. Pour les grévistes, il importe peu de savoir que les augmentations de salaires qu'ils réclament prennent une allure inflationniste : "Ce que nous voulons, c'est un salaire décent pour rencontrer la hausse du coût de la vie," a dit l'un d'eux.

Il semble bien que les dirigeants syndicaux qui auront à se prononcer les premiers sur le projet de loi du gouvernement fédéral tiendront compte de la volonté de leurs membres. Ces derniers ne veulent pas servir de cobayes"—comme a dit un chef ouvrier — dans cette lutte contre la spirale inflationniste.

Ce qui importera avant tout, c'est d'obtenir un règlement satisfaisant, semblable à celui intervenu récemment dans la grève des débardeurs du Québec et le conflit des employés de la Voie maritime du St-Laurent, soit une hausse de 30 pour cent en deux ans.

D'ailleurs les grévistes ont reçu l'appui de tous les chefs ouvriers du Canada, y compris ceux de la Confédération des syndicats nationaux.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a pour sa part insisté particulièrement sur l'injustice pour les cheminots de brandir sur eux la menace de l'inflation "pour empêcher ces travailleurs de faire disparaître semblable inégalité de traitement".

Il ajoute que "l'inflation ne semble inquiéter personne tant que les travailleurs ne demandent pas leur part d'une économie encore plus prospère. Les augmentations de salaires que certains groupes de travailleurs ont obtenues cette année vetaient à la suite d'énormes augmentations des profits des compagnies et d'une hausse du coût de la vie. Un coup d'oeil général sur l'économie du Canada révèle que, de 1961 à 1965, les profits des compagnies, après déduction des impôts, ont augmenté de 67 pour cent, alors que dans la même période, les salaires hebdomadaires moyens n'ont augmenté que de 16 pour cent."

La situation, sous certains aspects, ressemble à celle des Etats-Unis. Le président Johnson a révélé la semaine dernière qu'au cours des récentes années, le coût de la vie avait augmenté de 10 pour cent, les salaires de 17 pour cent et les profits des compagnies de 87 p. 100.

Pour les grévistes, il apparaît que ce sont là des théories qui ne les intéressent que dans la mesure où elles sont interprétées en leur faveur. Les économistes et les gouvernants ont de quoi se creuser les méninges, si vraiment l'inflation est à nos portes.

La sécurité de l'emploi

Un autre aspect important dans les négociations en cours en vue de mettre fin à cette grève des 120,000 cheminots, grève qui entre aujourd'hui dans sa cinquième journée, est celui de la sécurité de l'emploi.

Les entreprises ferroviaires recherchent une plus grande liberté dans la fixation des taux de fret, ce qu'elles obtiendront par voie de législation au cours des prochains jours.

Les travailleurs, eux, veulent obtenir une plus grande sécurité d'emploi. Lors de la grève de 1950, il y avait 200,000 employés des chemins de fer au Canada. Il y en a 140,000 environ aujourd'hui. Depuis 1953, c'est par 24,000 qu'on établit le nombre des employés des Chemins de fer nationaux qui ont été mis à pied ou n'ont pas été remplacés à leur licenciement ou mise à la retraite.

Tout en obtenant de meilleurs salaires, les cheminots veulent s'assurer qu'ils continueront de conserver leur emploi. Ce sont là des points de vue qui s'opposent bien souvent lorsqu'ils sont pris dans les optiques patronale et syndicale.

Les cheminots suivent avec anxiété le développement de leur conflit. Les rumeurs qui circulent ici et là leur donnent l'espoir qu'ils n'auront pas fait la grève inutilement. "Mais une grève, c'est une grève, a dit fataliste, un gréviste. Nous avons pris un risque, et il faut savoir jouer. Les compagnies aussi ont pris un risque. On verra qui sera vainqueur !"

Judy LaMarsh est victime de la grève

OTTAWA. (PC) — La grève du rail n'a pas porté chance au secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh.

Obligée de quitter son chalet pour se rendre à Ottawa à la session d'urgence convoquée par le premier ministre Pearson, Mlle LaMarsh devait traverser un lac dans son embarcation à moteur.

Elle n'avait pas parcouru la moitié de la distance que son moteur se brisa. Il faisait froid et une forte pluie s'abattait sur la région du nord de l'Ontario à ce moment-là. Elle fut obligée de ramer pour le reste du trajet.

Ajoutée à d'autre fatigue accumulée, cet effort a beaucoup affaibli le ministre qui s'est présenté au caucus libéral, hier, soutenu par une canne.

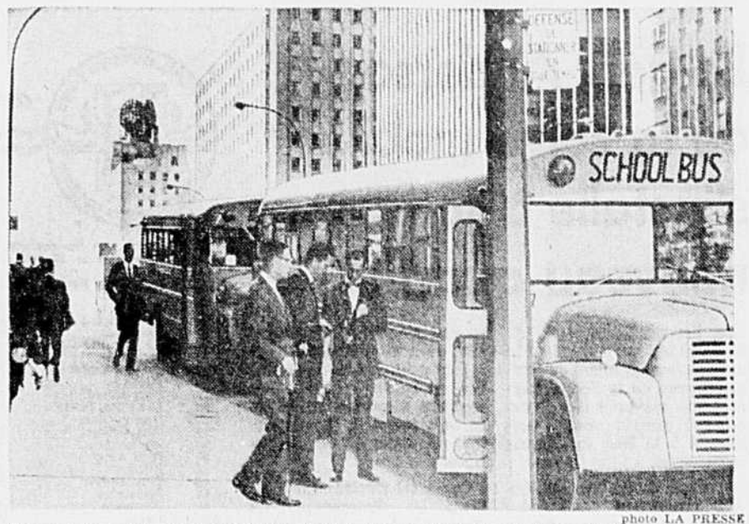

photo LA PRESSE

Pour parer aux inconvénients de la grève du rail, quelque 450 employés de la compagnie de téléphone Bell qui avaient l'habitude de réintégrer leur domicile par train, ont loué 10 autobus scolaires pour voyager. Ces véhicules sont disponibles en grand nombre en période de vacances.

Les grèves entravent les préparatifs en vue des élections à Terre-Neuve

ST-JEAN, TERRE-NEUVE, (PC) — La grève des employés du rail qui paralyse également les communications télégraphiques, jointe à un arrêt de travail des employés de la compagnie de téléphone Avalon de l'île de Terre-Neuve, cause des problèmes au président de l'élection de cette province.

Les élections ont lieu le 8 septembre. Les terreneuviens auront à choisir 42 députés. Hier, c'était la mise en candidature. Le président de l'élection, M. R. G. Trickett, a déclaré cependant qu'il lui manquait encore les résultats dans 10 circonscriptions. Il s'attendait de les recevoir aujourd'hui.

M. Trickett a dû faire preuve d'imagination pour obtenir les résultats afin de préparer les listes. Il a utilisé des navires, des taxis, le radio de la Gendarmerie royale et l'aide du service d'urgence de la compagnie de téléphone pour tenter de compléter son travail.

Le premier ministre, M. Smallwood, libéral, cherche à se faire élire pour la cinquième fois. Au moment de la dissolution des Chambres, il y avait 33 députés libéraux, six conservateurs ; trois sièges étaient vacants.

On s'attend que M. Smallwood ait comme adversaire dans son comté de Huber West le chef du Nouveau parti démocratique à Terre-Neuve, M. Calvin Normore, de Corner Brook. Le comté de M. Smallwood est un de ceux dont on ne connaît pas encore le résultat de la mise en candidature, à cause des grèves dans les télécommunications.

Le CTC et la CSN sont encore à couteaux tirés

Le président du Congrès du travail du Canada a déclaré récemment qu'il ne trouvait aucun précédent dans l'histoire syndicale canadienne pour expliquer l'intention de la Confédération des syndicats nationaux de recruter les employés des entreprises ferroviaires du Canada à ce moment-ci.

"Jamais une organisation reliée de quelque façon au mouvement ouvrier ne s'est livrée à semblable méthode pour briser une grève, a-t-il déclaré. En plongeant ce couteau dans le dos des cheminots en grève, par ce coup de jarnac par excellence, la CSN fait enfin voir son second visage en pleine lumière. Elle vient de poser un geste carrément favorable aux employeurs. Cette tactique absolument contraire à toute éthique syndicale ne recevra certes aucun appui de la part des cheminots qui ont toujours respecté les principes du véritable syndicalisme."

Cette sortie de M. Jodoin fait suite à une nouvelle voulant que la CSN songe à étendre son recrutement dans les chemins de fer à l'échelle du pays tout entier, alors que jusqu'ici elle s'était confinée à la province de Québec.

La CSN dit appuyer les grévistes

Dans une déclaration de son secrétaire, M. Robert Sauvé, la CSN affirmait en fin de semaine appuyer tous les grévistes du rail dans leurs revendications.

M. Sauvé précisait que la CSN avait accepté que soit remise à plus tard l'audition de la demande en accréditation qu'elle a préparée au nom des employés des usines Angus du Canadien Pacifique à Montréal. Cette audition devait avoir lieu le 31 août.

Il ajoute que la CSN "ne veut d'aucune manière susciter des polémiques, durant la grève, qui nuiraient aux travailleurs.

"L'organisation de la CSN aux usines Angus et à Pointe-Saint-Charles remonte à plus d'un an. Dans le premier cas, la demande d'accréditation a été faite en janvier et dans le deuxième, le 28 juillet.

"Ce qui compte, à l'heure actuelle, c'est que les employés en grève remportent le morceau et c'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre dans cette direction."

Le piquetage continue près des bacs de l'I.-du-P.-E.

HALIFAX — Les grévistes du rail ont placé une ligne de piquetage impressionnante tôt ce matin devant la gare des bacs à Borden, Ile-du-Prince-Edouard. Ils reviennent ainsi sur une décision qu'ils avaient prise hier de maintenir le service des bacs entre la province insulaire et le Nouveau-Brunswick, du moins pour le trafic non commercial.

Ce matin, aux petites heures, les grévistes étaient alignés sur quatre rangs, empêchant qui que ce soit de s'embarquer sur les bacs à destination de Cape Tormentine, N.-B.

On sait que le service de bacs est exploité par le Canadien National.

A Ottawa, un porte-parole de la Fraternité des agents de train s'est dit surpris d'apprendre que les grévistes de l'Ile-du-Prince-Edouard avait organisé ce piquetage.

Il a ajouté que les dirigeants du syndicat vont chercher immédiatement à se renseigner plus complètement sur cet incident.

De son côté, le premier ministre de la province, M. Alex Campbell a convoqué une réunion d'urgence de son cabinet. Les ministres étaient effectivement réunis moins de deux heures après l'arrivée à la gare d'une vingtaine de piqueteurs.

Cette intervention imprévue des grévistes constitue une sorte de révolte contre les dirigeants du syndicat.

La dolce vita des films européens...

Après quelques heures à regarder Mastroianni et Karina faire la belle vie, vous n'allez pas rentrer tout bêtement chez vous. Pour être à la hauteur, venez donc à Altitude 737 . . . Consommations, musique, danse, tout y est à la mesure de la métropole à vos pieds. C'est l'endroit rêvé pour finir la soirée en beauté, jusqu'à 2 heures du matin.

...vous la retrouverez à

ALTITUDE

737

A la Place Ville-Marie
Administré par
l'hôtel Reine Elizabeth

Les lignes de piquets ne sont que symboliques; les portes sont closes

Les lignes de piquets des cheminots de la région de Montréal ne sont que symboliques; les portes des entreprises ferroviaires sont closes. Jamais grève aussi importante, impliquant 120,000 travailleurs, n'aura occasionné si peu de difficulté à la police.

Les affaires pourraient cependant se gâter si le Parlement adopte une loi obligeant les cheminots à retourner au travail. Un porte-parole de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers (CTC) a déclare hier que jamais les cheminots accepteront de se conformer à un tel ordre, même s'il émane de la plus haute autorité du pays.

Dans ce cas-ci, a-t-il dit, il pourrait arriver que les entreprises ferroviaires ouvrent les portes de leurs établissements, ce qui amènera la levée de piquets de grève massifs de la part des seize syndicats impliqués dans le conflit.

Présentement, chaque gréviste doit faire le piquet deux ou quatre heures par jour, selon que l'unité syndicale dont il fait partie est petite ou grande. Tous les syndicats, à l'exception d'un ou deux, ne versent aucune allocation de grève.

Bien plus, les dirigeants de la Fraternité canadienne des cheminots ont cessé de recevoir leur salaire et n'obtiendront pas un sou comme rémunération — sauf pour défrayer leurs dépenses — tant que durera l'arrêt de travail. Au moment d'une grève, tout le monde dans ce syndicat est sur un pied d'égalité : aucun traitement pour personne.

Entre leurs relèves sur les piquets de grève, les employés des entreprises ferroviaires se rendent à des locaux temporaires loués pour cette occasion afin d'y rencontrer les copains, boire un café et manger quelques sandwichs au frais du syndicat.

Chaque syndicat compte une infinité de petits locaux. La Fraternité précitée en a 141 à elle seule dans le transport ferroviaire au Canada, dont huit à Montréal.

Les syndicats impliqués dans ce conflit et qui groupent 120,000 membres environ sont :

chez les syndicats d'employés non-itinérants : la Fraternité des travailleurs de l'entretien de la voie; la Fraternité des commis de chemins de fer, de navires à vapeur, de manutenteurs de marchandises et d'employés de messageries et de gares; la Fraternité internationale des chauffeurs et graisseurs; l'Union des télégraphistes du commerce; la Fraternité des signaleurs de chemins de fer; le Syndicat des employés du transport et des communications; la Fraternité des préposés au service des voitures-lits, des trains, des voitures-salons et des voitures-coach;

chez les syndicats d'ateliers : l'Association internationale des machinistes; l'Association unie des ouvriers qualifiés et apprentis des métiers de plombiers et de tuyauteurs des Etats-Unis et du Canada; la Fraternité des wagonniers de chemins de fer; le Syndicat international des mouleurs et des employés de fonderie d'Amérique du Nord; l'Union internationale des tôliers et la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité.

Deux autres syndicats, la Fraternité canadienne des cheminots et la Fraternité des agents de train sont aussi impliqués dans le conflit. Cette dernière, qui groupe des chefs de trains, des serre-freins et des employés des cours de triage, est le seul syndicat d'employés itinérants.

Les deux principales entreprises touchées par l'arrêt de travail sont les Chemins de fer nationaux et le Canadien Pacifique. Il y a également les cinq entreprises suivantes : Algoma Central and Hudson Bay Railway; Ontario Northland Railway; Toronto, Hamilton and Buffalo Railway; Midland Railway Company of Manitoba et Cumberland Railway Company (division de Sydney et Louisbourg).

Tanqueray

Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille de gin ordinaire.

DISTILLÉ, EMBOUTEILLÉ ET IMPORTÉ DE LONDRES, ANGLETERRE

$3000?

OBTENEZ LE GRAND O.K.!

DE L'ARGENT POUR DES VACANCES . . . et pour toute autre bonne raison . . . est tout autant à portée de votre main que votre téléphone! Appelez simplement Beneficial où vous obtenez rapidement le GRAND O.K. pour de l'argent comptant! Et c'est vous qui choisissez les conditions . . . c'est vous qui fixez les paiements. Un coup de téléphone vous le prouvera!

Beneficial

FINANCE CO. OF CANADA

NOUVEAU BUREAU DE BENEFICIAL
ST. LAMBERT — 664 Avenue Victoria 672-4810

PLUS DE 215 BUREAUX

Pour votre commodité, quel que soit le lieu ou vous habitez ou travaillez, la BENEFICIAL FINANCE CO. OF CANADA met à votre disposition plus de 215 bureaux d'un bout à l'autre du Canada . . . 20 ici à Montréal et 57 dans toute la Province de Québec.

POUR TELEPHONER: Consultez les pages blanches de VOTRE annuaire du téléphone pour trouver le bureau le plus proche de BENEFICIAL FINANCE CO. OF CANADA

NE SOYEZ PLUS SEUL . . . JAMAIS !

Chassez la solitude à tout jamais !

Joignez-vous aux **milliers** de personnes du Québec et du Canada tout entier qui ont recours à ce service et qui en sont heureuses.

A tous les hommes et femmes du Québec, de tout âge . . . A tous les "trop occupés", les "solitaires", les "timides", les "déçus", les "exigeants" . . .

A tous ceux qui recherchent la compagnie, la camaraderie, l'amitié, l'amour, le mariage ou simplement la sincérité, cette réclame s'adresse à **vous.**

Le Centre Scientifique National reçoit, d'un océan à l'autre, des milliers de demandes pour ses services.

Tous nos membres masculins et féminins ont eu leur personnalité et leurs caractéristiques physiques analysées et déterminées par un ordinateur IBM.

Ces méthodes scientifiques et ultra-modernes de juger la compatibilité des gens sont employées avec grand succès à travers le monde occidental et sont utilisées au CSN avec une **discrétion totale.**

Le Centre Scientifique National Inc.
THE NATIONAL SCIENTIFIC CENTRE INC.
50 ouest, Place Crémazie, Suite 404, Montréal 11

Veuillez m'envoyer (envoi discret et cacheté) votre documentation sans aucun engagement de ma part.

NOM (M. Mme, Mlle) .....
(lettres moulées)
RUE .....
VILLE .....
COMTE ..... PROV. .....
PR.30-8-66

Remplissez ce coupon et postez. Dans quelques jours vous recevrez une documentation fascinante, gratuite, expédiée discrètement (sans aucun signe à l'extérieur).

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !

Inscrivez-vous aux cours de machine IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, RUE PEEL, MONTREAL, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
AGE ..... DIPLOME .....

Profitez de vos soirées

pour transformer votre talent en un bon métier

Inscrivez-vous le plus tôt possible à l'un des instituts hautement spécialisés du ministère de l'Éducation !

INSTITUT DES ARTS APPLIQUÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
1430, rue Saint-Denis, Montréal
Céramique, décoration d'intérieurs, émaux sur cuivre, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS COMMERCIAUX
1265, rue Saint-Denis, Montréal
Coiffure pour dames (perfectionnement), confection pour hommes, couture élémentaire, etc.

INSTITUT AÉROTECHNIQUE DU QUÉBEC
Aéroport international de Montréal, Dorval
Dessin aéronautique, dessin industriel, ferblanterie-tôlerie, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS FÉMININS
1097, rue Berri, Montréal
Art culinaire, confiserie, coupe et confection, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL
3744, rue Saint-Denis, Montréal
Electricité d'automobile, mécanique d'automobile, moteur diesel, etc.

INSTITUT DES TEXTILES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
2255, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe
Armure et tissage, filature du coton, identification des tissus, mathématiques appliquées aux textiles, etc.

INSTITUT DES ARTS GRAPHIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
8955, rue Saint-Hubert, Montréal
Caméra (photomécanique), encres d'imprimerie, impression, linotypie, etc.

INSTITUT DE MARINE
25, rue Saint-Louis, Rimouski
Administration et lois maritimes, matelotage pratique, matelotage théorique, navigation côtière, etc.

INSTITUT DE PAPETERIE
2250, rue Saint-Olivier, Trois-Rivières

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE QUÉBEC
125 ouest, rue des Commissaires, Québec 8
Électricité d'automobile (fonctionnement), électricité d'automobile (réparation), transmissions automatiques, débosselage, etc.

ÉCOLE DES PÊCHERIES
C.P. 220, Grande-Rivière, Comté de Gaspé

NOUVEAU — NOUVEAU

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE CAPLAN
Caplan, Comté de Bonaventure
Cours de forestrie

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE CHICOUTIMI
624, rue Lafontaine, Chicoutimi

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Les Canadiens français de l'Ontario veulent garder leurs écoles

OTTAWA. (PC) — Le secrétaire général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, M. Roger Charbonneau, a affirmé hier que "la population canadienne française de l'Ontario n'est pas prête à abandonner le système des écoles séparées primaires et qu'elle n'entrevoit même pas une telle possibilité dans l'avenir".

Dans un communiqué, M. Charbonneau faisait allusion à un compte rendu de journaux de Toronto laissant entendre que M. Roland Fournier, agent des relations culturelles de l'ACFEO pour le sud de l'Ontario aurait déclaré à la conférence sur les relations interethniques à Port Elgin, jeudi dernier, que "la population de langue française de l'Ontario étudie la possibilité de passer du système des écoles séparées primaires à celui des écoles publiques".

"Il a été impossible à l'ACFEO de vérifier les énoncés faits par son employé du bureau de Toronto, dit M. Charbonneau, mais elle tient à affirmer cependant que la population d'expression française de l'Ontario n'est pas prête à abandonner le système des écoles séparées primaires et qu'elle n'entrevoit même pas une telle possibilité dans l'avenir."

Les Métallos rejettent l'offre d'Inco

SUDBURY, (PC) — Plus de 4,000 membres de l'unité 6500 des Métallurgistes unis d'Amérique ont rejeté dimanche soir une offre d'augmentation de 63½ cents l'heure répartie sur trois ans. C'était la dernière offre faite par l'International Nickel Co. du Canada Ltd.

Le syndicat a fixé à mercredi la tenue d'un vote sur l'usage de la grève parmi ses 16,000 membres aux usines de l'Inco à Sudbury.

Dans une déclaration présentée après la réunion, M. L. A. Soden, président de l'unité, a indiqué que les syndiqués appuyaient totalement les recommandations du comité de négociations du syndicat, qui avait suggéré aux officiers de l'unité de rejeter l'offre, dans la matinée de dimanche.

"Nos membres jugent que les propositions sur les salaires faites par Inco sont loin d'être adéquates, surtout lorsqu'on considère le taux élevé du coût de la vie et des taxes à Sudbury", précise le communiqué.

"Ce qui nous intéresse, ce sont des augmentations de salaires plus substantielles dans le cadre d'une entente collective d'une plus courte durée. Nous désirons également une échelle des salaires plus appropriée, établie après une étude coopérative d'évaluation et de classification des tâches."

Samedi, la compagnie avait annoncé qu'elle offrait des augmentations de 20.9 cents l'heure en moyenne durant la première année, de 8.19 cents durant la seconde année et de 10.31 cents la troisième année.

Le contrat comprenait également plusieurs clauses nouvelles en faveur des travailleurs.

Un comité de conciliation, présidé par le juge J. C. Anderson, de Belleville, a ajourné vendredi à Toronto. Son rapport devait être remis lundi au ministre ontarien du Travail, M. Leslie Rowntree.

Le syndicat peut déclencher une grève légalement, sept jours après la remise du rapport aux parties concernées par le ministre du Travail.

Le comité de conciliation avait été constitué après une grève illégale de 24 jours, qui avait débuté le 15 juillet. Le contrat précédent est devenu caduc le 10 juillet.

Actuellement, le taux horaire d'un mineur est de $2.53, tandis que les ouvriers à la surface reçoivent $2.22. Les membres du syndicat demandent une hausse de $1.20 répartie sur deux ans

Cours pour les conseillers en main-d'oeuvre

QUEBEC (PC) — L'extension de l'enseignement de l'Université Laval, à Québec, a inauguré hier des cours de perfectionnement pour les conseillers en main-d'oeuvre, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial.

Ces cours, donnés par le département d'orientation de la faculté des sciences de l'éducation, ont pour but d'accorder un élément de formation spécialisée à une quarantaine de directeurs régionaux et d'agents de main-d'oeuvre et de reclassement à l'emploi des deux gouvernements.

Le sous-ministre associé du Travail du Québec, M. Raymond Gérin, a souligné que l'Université Laval et son ministère s'unissaient pour la première fois dans un tel but.

M. Maurice Barbeau, doyen de la faculté des sciences de l'éducation, a fait remarquer l'importance de mettre en commun les connaissances des universitaires et l'expérience des fonctionnaires du ministère du Travail, devant la complexité des problèmes de relations humaines.

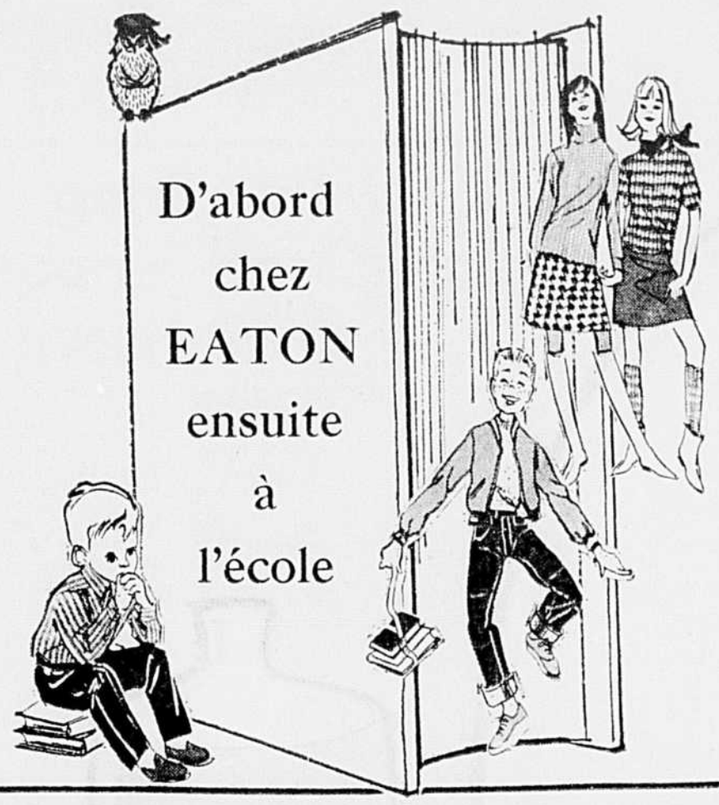

Eaton s'accorde aux (bons) sujets

en genre et en nombre

Offrez-lui pour la rentrée les meilleures données en succès scolaires, qu'il fréquente l'université ou le jardin d'enfants. EATON dispose d'un choix complet en fournitures scolaires de qualité, à son rayon de la papeterie, au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire.

1. "Custom" Eaton

Serviette à panneaux de cuir laminé 17" x 12" avec cadre d'acier gainé de similicuir. Coins inférieurs en métal ménageant le cuir. Autres caractéristiques : 2 diviseurs, poignée-mallette en plastique, serrure à 3 crans. Goussets en vinyle. Tabac noir. **5.00**

2. "Specified" Eaton

Panneaux de cuir laminé 17" x 12" à cadre robuste en métal gainé cuir, goussets en cuir, serrure plaquée laiton à 3 crans, coins inférieurs en métal, 2 diviseurs intérieurs. Tabac ou noir. **7.95**

3. "De Luxe" Eaton

Cuir intégral ! Panneaux en riche cuir 17" x 12" à cadre en métal et poignées-mallette gainés veau. Serrure à 3 crans plaquée laiton, coins inférieurs en métal. Brun tabac, noir ou ton selle. **9.95**

4. Elégance compacte

Porte-documents gainé d'un similicuir vinyle résistant aux intempéries. Doublure. Cadre rigide et léger assurant robustesse et maniabilité. Poignée en vinyle moulé. Serrures et charnières chromées. Noir, basané ou avocat. 18" x 12" x 4". **9.95**

Accessoires pour fillettes. Accessoires en vinyle résistant à l'eau. Motif "Tartan" feuille d'érable. Doublure en coton.

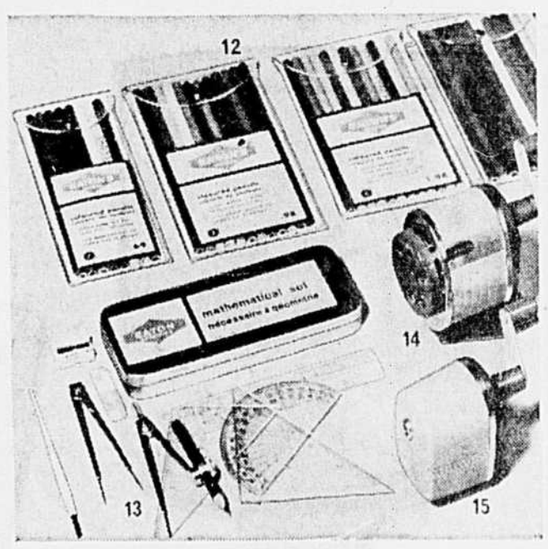

12. "Specified" en couleur

Un choix de marque EATON. Crayons à grosse mine présentés dans des étuis de vinyle robuste à plateau en plastique.

Trousse de 8 crayons ..... .69
Trousse de 12 crayons ..... .98
Trousse de 24 crayons 1.98

13. 12 pièces "Specifie d"

Ensemble de marque EATON pour les maths ! Plumier en métal contenant : un compas, 1 diviseur, crayon, plume à dessin, règle de 6" (transparente), équerre à 45°, équerre à 60°, aiguisoir, gomme, papier-buvard à tableau de poids et mesure théorèmes et échelles. **1 50**

14. Aiguisoirs "Custom" EATON

Modèle à orifice double, réceptable en plastique fini basane et base en métal brun charbon. **2 59**

15. Aiguisoirs "Specified" EATON

Têtes doubles assurant un plus grand rendement, réceptacle en plastique gris et base en métal gris. Pour tous crayons à corps de bois. Vis d'assemblage inclus. **3.98**

16. Petit LAROUSSE

Un outil scolaire indispensable, pour étudiants de tous âges. Comprend 73,000 articles, 5,130 illustrations en noir, 114 cartes en noir, 48 pages en couleur dont 20 hors-texte cartographies et un atlas en couleur. **5 69**

5. Fourre-tout

Dessus ouvrant à glissière. Coutures bien soudées assurant une forme impeccable. 13" x 14" x 5". **8.95**

6. Pour l'école

Sac d'école à poche latérale, fermeture à courroie, coins en métal. Bretelle amovible en cuir, poignée en vinyle moulé. 10" x 13½" x 3¾". **4.95**

7. Classeur-étui

Glissière sur le pourtour. Trois anneaux de 2¾" en métal avec mécanisme é détente. 2 pochettes extensibles (dont une à glissière). 11½" x 15". **6.95**

8. Format-junior

Sac avec serrure à 3 crans. Couroie amovible en cuir et poignée moulée en vinyle. 8" x 12" x 2¾". **2.95**

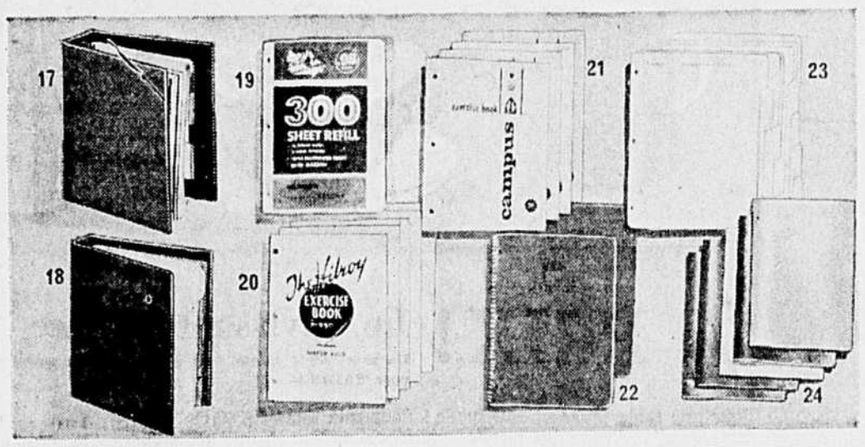

9. Trousse "Swinger"

Glissière facilitant un double usage : étui à crayon ... ou à maquillage. Poignée 5¼" x 8¼" x ¾". **1.49**

Classeurs 3 anneaux

Format courant à coins doux. Tendus d'un vinyle rouge, vert, brun ou noir.

Anneaux de 1". **1.00**
Anneaux de 2" et poche intérieure **1.98**
Hors-photo. Anneaux de 1½ ... **1.79**

Pour classeurs de 1½" et 2"

17. Version standard à 3 anneaux, panneaux durs gainés de vinyle noir. Cahier à anneaux de 2" à décolage par levier double. Comprend 150 feuilles à interligne 4 cahiers à perforations, 5 volets indicateurs transparents, grande enveloppe. **2.98**

18. Cahier-classeur à anneaux 1½" avec 128 feuilles à interlignes, 5 diviseurs et enveloppe pour feuilles volantes. **1.98**

19. Feuilles 8½" x 11"

Pour la plupart des classeurs à 3 anneaux
150 feuilles blanches ..... .59
300 feuilles à interlignes étroits .. .. .65

20. 5 cahiers

3 trous, format 11" x 8½". Pour classeur courant. 40 pages par cahier avec interlignes larges ou étroits, au choix. **5 pour .69**

21. 4 cahiers margés

Format 8½" x 11 margé à interlignes étroits ou larges. 64 pages. **4 pour .98**

22. Cahier divisé

Couverture rouge avec diviseurs. Page à 3 trous, 11" x 8½". Pour accomoder les notes de 3 cours. **2 pour .98**

23. 10 diviseurs

Diviseurs index pratiques avec endos à memento de français, de mathématiques, etc. y compris une feuille emploi de temps et 4 diviseurs vierges. **.39**

24. 5 cahiers

Cahiers de 7¼" x 9¼" contenant 100 pages chacun margées et à interlignes larges. Couvertures de couleurs variées. **5 pour .98**

EATON en ville (rayon 208) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

EATON

MET L'ACCENT SUR ÉCOLE

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9 H 30 A 6 H | OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS EN VILLE JUSQU'A 9 H | A POINTE-CLAIRE JUSQU'A 10 H | MAGASIN-ENTREPOT JUSQU'A 9 H | COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES DES 8 H 842-9211

CAHIER No 2 / PAGES 17-28 — LA PRESSE — SPORT / FINANCE / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, MARDI 30 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 201

Un hardi parachutiste meurt après avoir passé quatre mois dans le coma

PHILADELPHIE (PA, UPI) — Nicolas Piantanida, qui était dans le coma depuis quatre mois, soit depuis sa dernière tentative pour briser le record mondial de saut en chute libre, est décédé hier soir dans un hôpital de Philadelphie.

Piantanida n'avait jamais repris connaissance depuis le 1er mai, alors qu'il échoua dans sa troisième tentative pour battre le record mondial. Il projetait de monter en ballon à 120,000 pieds d'altitude et de sauter pour se laisser tomber en chute libre et n'ouvrir son parachute qu'à une faible distance du sol.

Mais en atteignant l'altitude de 57,000 pieds, l'entreprise tourna mal. L'équipe terrestre et la femme du parachutiste l'entendirent murmurer "Urgence". Ce furent ses derniers mots.

Apparemment, il manqua d'oxygène lorsque son scaphandre se décomprima à plus de 10 milles du sol. L'équipe terrestre sépara la gondole du ballon par télécommande. Selon les médecins, Piantanida fut privé d'oxygène pendant au moins trois minutes et demie durant sa descente sur terre.

L'audacieux parchutiste fut trouvé par des chercheurs dans un champ du sud du Minnesota. Il fut transporté d'urgence à l'hôpital de Minneapolis et subséquemment au National Institute of Health à Washington. Il y a deux jours, on le conduisait finalement à l'hôpital des anciens combattants de Philadelphie.

A sa première tentative pour établir un nouveau record de saut en chute libre, Piantanida avait échoué, son ballon ayant éclaté. A sa deuxième tentative, il échappa à la mort de justesse.

Il avait dépassé 100,000 pieds d'altitude avec son ballon et, au moment où il se préparait à sauter, il constata que la valve d'oxygène était bloquée. Il fut pratiquement prisonnier dans la gondole pendant la vertigineuse descente sur terre. Quand le parachute s'ouvrit finalement, la gondole tombait à 600 milles à l'heure.

Il s'en tira avec un léger étourdissement et prit cette mésaventure avec le sourire. Mais sa troisième tentative devait lui être fatale.

La "garde rouge" veut préparer les Chinois à la guerre avec les USA

PEKIN (PA, Reuter, UPI, AFP) — Une mission socialiste japonaise revenant d'une visite en Chine a exprimé l'opinion que le mouvement des "gardes rouges" est destiné à préparer psychologiquement le peuple chinois à une guerre avec les Etats-Unis, que les dirigeants chinois croient inévitable, rapporte la Presse associée dans une dépêche en provenance de Tokyo.

Les socialistes japonais ont déclaré que ce fait leur avait été revélé au cours des conversations qu'ils avaient eues avec le ministre des Affaires étrangères, M. Chen Yi, et d'autres dirigeants chinois. M. Chen Yi aurait affirmé, au cours de ces entretiens, que l'URSS espère que les Etats-Unis disposeront de la Chine communiste en étendant la guerre au Vietnam.

La manifestation organisée devant l'ambassade soviétique à Pékin s'est poursuivie hier soir par un défilé monstre. Certains observateurs ont estimé le nombre des manifestants à quelque 200,000.

Aucun incident n'a marqué ni ce rassemblement ni ce défilé, dont le but accessoire est de riposter à la note soviétique de samedi protestant contre les incidents qui ont marqué, la semaine dernière, le changement de nom de la rue menant à l'ambassade, mais dont l'objectif idéologique est de consacrer la victoire du "maoïsme" sur le révisionnisme.

Afin de "faciliter partiellement" les déplacements des diplomates soviétiques, les autorités chinoises ont fait évacuer la rue, de l'ambassade proprement dite et c'est dans le grand boulevard situé à quelque 300 verges de l'ambassade que s'est poursuivi le défilé.

Les troupes sont restées en position devant les grilles, tandis que des renforts, prêts à une éventuelle intervention, stationnaient sur un terrain voisin. Sur un autre terrain, des gardes qui devaient défiler la nuit dernière ou qui avaient pris part au rassemblement de la matinée, dormaient sur l'herbe.

Sur une estrade installée à l'entrée de la rue de l'"antirévisionnisme", des haut-parleurs proclamaient la supériorité du maoïsme et les méfaits du révisionnisme, complice de l'impérialisme. La puissance de ces haut-parleurs et la fréquence des discours étaient telles que tout travail devait être difficile dans l'ambassade.

Dans le centre de Pékin, des "gardes rouges" distribuaient hier des tracts officiels proposant que l'expression "pensée de Mao Tsé-toung" soit définitivement remplacée par "maoïsme".

Les huit religieuses expulsées de Pékin sous l'accusation d'"espionnage" sont arrivées saines et sauves à Hong-Kong. La famille de sœur Eamon, l'une des huit nonnes du Couvent du Sacré-Cœur qui demeure à Cork, en Irlande, a en effet reçu de Hong-kong un message en ce sens. Les huit religieuses expulsées constituaient le dernier "avant-poste" de la communauté des Franciscaines missionnaires de Marie en Chine.

Par ailleurs, on ignore encore ce que sont devenues les 16 religieuses chinoises dont le couvent a été occupé par les "gardes rouges" la semaine dernière. Les huit religieuses étrangères, dont une Canadienne, qui ont été expulsées de Pékin vivaient également dans ce couvent. Certaines d'entre elles étaient en Chine depuis plusieurs années, avant même que le pays ne devienne communiste.

La culotte rouge est frappée d'interdit en Chine

HONG-KONG (Reuter) — Les gardes rouges ont obligé une jeune fille de Hong Kong en visite à Canton de changer dee ulotte parce qu'elle était rouge, rapportent aujourd'hui les journaux de Hong-Kong.

Les jeunes Chinois considèrent comme une insulte le fait de porter une culotte de la "couleur sacrée", aurait déclaré la jeune fille à son retour de Hong-Kong.

Pékin signe un traité d'aide avec Hanoï

TOKYO (UPI) — Une dépêche lue à la radio d'Hanoï et captée à Tokyo annonce, aujourd'hui, que Pékin vient de signer, avec le Nord-Vietnam, un traité d'assistance technique et économique, afin d'aider ce dernier à poursuivre la guerre contre Saigon.

On ignore le contenu du traité, mais on croit comprendre qu'il s'agit d'un accord équivalant à de l'aide "à fonds perdus". Il est possible qu'il s'agisse de livraisons de vivres, les raids américains, au-dessus des digues, ayant récemment rendu probable une diminution dans la récolte de riz. Les observateurs croient que ce traité résulte du fait que la Chine rivalise avec l'URSS en vue d'accroître son influence auprès d'Hanoï. Une délégation nord-vietnamienne se rendait à Moscou récemment pour solliciter de l'aide.

En pleine zone "Granada"

Des hélicoptères déposent des soldats américains de la 173e brigade en pleine jungle dans un secteur contrôlé par le Vietcong, baptisé "zone Granada". Cette manoeuvre était effectuée la semaine dernière dans le cadre de l'opération "Toledo", au cours de laquelle trois bataillons de la 173e brigade pourchassaient deux régiments vietcong à 50 milles au nord-est de Saigon.

Le Vietcong boycotte la Croix-Rouge internationale

GENEVE (AFP, Reuter, UPI, PA) — Les dirigeants du Comité international de la Croix-Rouge révèlent qu'une situation nouvelle est devenue pour eux un sujet de très vive préoccupation : les contacts avec les agents du Front de libération nationale (Vietcong), qui s'étaient poursuivis d'une manière intermittente à Moscou et à Alger jusqu'à la fin de 1965, ont été interrompus au début de 1966 sur décision du FLN.

Dans une note d'information adressée aux sociétés nationales de Croix-Rouge, le comité international déclare en outre qu'il a proposé, le mois dernier, au gouvernement de la République démocratique du Vietnam l'envoi d'une mission spéciale à Hanoï "afin d'examiner, à l'échelon le plus élevé, l'ensemble de la situation créée par le conflit et d'obtenir, pour le comité international, la possibilité de remplir sa tâche humanitaire, conformément aux conventions de Genève de 1949 sur la protection des victimes de la guerre".

Cette proposition est due à l'initiative personnelle du président du CICR, M. Samuel Gonard. La note d'information rappelle à ce sujet que toutes les propositions d'envoyer un délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Hanoï ont été jusqu'à présent déclinées par la République démocratique du Vietnam.

Inquiétude de la Croix-Rouge

Le Comité international de la Croix-Rouge se déclare "alarmé par l'internationalisation du conflit et l'extension croissante des hostilités". Il se déclare prêt "à saisir toute occasion favorable pour prendre une initiative ou coopérer à des mesures qui pourraient amener la fin des hostilités dans ce malheureux pays".

La note d'information souligne que le CICR n'a obtenu jusqu'à présent que "partiellement satisfaction" à propos de la liste nominative des prisonniers détenus par les forces vietnamiennes qu'il a demandée à Saigon. Les délégués du CICR poursuivent leurs démarches afin d'avoir accès à tous les camps de prisonniers et de recevoir des listes nominatives additionnelles.

La note souligne d'autre part que le gouvernement des Etats-Unis a donné son accord de principe à la visite des "centres de transit" où sont détenus les Vietnamiens faits prisonniers par les forces armées des Etats-Unis en attendant leur transfert aux autorités vietnamiennes.

Le CICR considère, ajoute la note, que la situation des tribus montagnardes qui ont été contraintes d'abandonner leurs villages est "alarmante". Leur effectif total est estimé à 100,000. Nombre d'entre eux ne sont pas enregistrés par le commissariat vietnamien pour les réfugiés ou se trouvent dans des régions trop difficiles d'accès pour recevoir une aide analogue à celle dont bénéficient les Vietnamiens accueillis dans des camps organisés.

Le comité international affirme que l'Agence centrale de recherches continue à transmettre les lettres qu'elle reçoit des familles des soldats prisonniers du Vietcong, mais qu'elle n'est pas en mesure d'adresser des demandes d'enquête ni de savoir si les lettres envoyées parviennent à leurs destinataires.

La commission des forces armées de la Chambre des représentants a approuvé hier par 32 voix contre une un projet de loi autorisant le président des Etats-Unis à appeler environ 190,000 hommes appartenant aux unités de réserve et à la garde nationale.

Castro entend poursuivre une politique "gaulliste" au sein du camp de l'Est

LA HAVANE (Reuter, UPI) — M. Fidel Castro, premier ministre de Cuba, a réitéré aujourd'hui le droit de son pays à mener une politique indépendante au sein du camp socialiste. Il a lancé un appel aux autres pays, apparemment ceux du camp socialiste, de respecter ce droit.

Selon toute vraisemblance, Castro a voulu viser les dirigeants soviétiques en demandant aux autres pays de respecter le droit de Cuba à poursuivre une politique indépendante. En effet, le leader cubain a indiqué, dans un langage sybillin, qu'il avait été l'objet de pressions pour qu'il change ou adoucisse sa politique vis-à-vis les Etats-Unis. Il n'a pas précisé toutefois si ces pressions étaient venues du côté de ses lieutenants au sein du parti communiste cubain ou du côté de l'Union soviétique.

Dans un discours qui a duré plus de cinq heures, le chef du gouvernement cubain a affirmé qu'il y avait peu de chances que son régime se réconcilie avec les Etats-Unis. Il a promis qu'il continuera à mener une "lutte implacable" contre "l'impérialisme".

Le chef cubain a ajouté que son pays ne trahirait pas ses engagements "internationalistes" pour verser dans une politique "couarde de l'autruche". Il a déclaré qu'il était conscient des dangers auxquels Cuba s'exposait en poursuivant une politique "d'internationalisme révolutionnaire".

"Notre devoir est de persister dans la lutte contre les Etats-Unis, a-t-il dit. Nous ne craignons pas les conséquences. Nous ne cachons pas notre haine profonde et notre hostilité irréconciliable envers les Etats-Unis".

Le chef cubain a tenu ces propos à l'issue du congrès annuel de la Confédération cubaine du travail.

Le secrétaire général de la centrale syndicale, M. Lazaro Pena, a été limogé de son poste. Son successeur, M. Miguel Martin, est un personnage peu connu dans les milieux syndicaux cubains. Par contre, M. Pena est un vétéran du syndicalisme cubain, ayant milité au cours des vingt-cinq dernières années dans les différents mouvements syndicaux.

Castro a indiqué en outre que son parti tiendrait son premier congrès l'an prochain. Il a promis que des "élections" auraient lieu pour désigner les dirigeants du parti.

Un objecteur de conscience grec échappe à la mort

ATHENES (Reuter) — Une cour d'appel d'Athènes a commué en une peine de quatre ans et demi de prison la sentence de mort qui pesait sur un jeune objecteur de conscience. Christos Kazanis, qui refusait de prendre les armes, sera sujet à un nouvel appel militaire lorsqu'il sortira de prison et sera passible d'une autre condamnation s'il refuse.

Le jeune ouvrier de 22 ans, membre des Témoins de Jehovah, avait été condamné à mort parce qu'il avait refusé de toucher à une arme après avoir été conscrit.

Le satellite soviétique commence à transmettre vers la terre des photos lunaires

MOSCOU (UPI) — Le satellite de l'URSS, "Luna Onze", a commencé, hier, a transmettre vers la terre des photographies prises autour de la lune. Les signaux ont été captés par le radio-télescope géant de l'observatoire Jodrell Bank, en Grande-Bretagne, quelques heures après que le satellite photographique américain "Orbiter 1" eut terminé sa mission photographique des emplacements éventuels d'atterrissage pour les lunautes.

Bien que les savants soviétiques n'aient révélé que peu de renseignements au sujet de "Luna Onze", sir Bernard Lovell, directeur de l'observatoire de Jodrell Bank, a dit que la transmission des photos a duré trente minutes, et ont été recueillies sur ruban pour publication plus tard.

Les Soviétiques ont tout simplement annoncé que leur satellite de 3,616 livres avait réussi à rejoindre le satellite américain "Orbiter 1" et un autre engin soviétique sur orbite lunaire.

A son arrivée à Pnom-Penh, de Gaulle évoque les soucis et les périls qui étreignent le Cambodge

PNOM-PENH (AFP-UPI-Reuter) — Le président Charles de Gaulle est arrivé aujourd'hui à Pnom-Penh, capitale du Cambodge, où des mesures de sécurité importantes ont été prises à la suite des accusations du prince Norodom Sihanouk selon lesquelles la Thaïlande avait dépêché dans le royaume Khmer 250 hommes bien entraînés pour provoquer des désordres durant la visite du chef d'Etat français.

A l'arrivée du DC-8 présidentiel à l'aéroport de Pnom-Penh, une importante délégation cambodgienne et toute la colonie diplomatique du pays ont accueilli le général et madame de Gaulle.

En réponse au discours de bienvenue du prince Sihanouk, le général de Gaulle a notamment déclaré : "Madame, monseigneur, je dirai avant tout combien nous sommes sensibles à l'honneur que veut bien nous faire sa majesté la reine Sisowath Kossomak en nous recevant sur le sol de l'antique et glorieux royaume Khmer".

Evoquant les difficultés, les soucis et les périls qui étreignent le Cambodge, le général a plus loin ajouté : "Il m'est donné d'apporter au Cambodge le soutien fraternel de la France. Je voudrais que l'on sache que le peuple français m'accompagne par l'esprit et par le coeur".

Le président français a conclu en disant : "Nous nous félicitons d'avoir la possibilité de nous entretenir avec vous-même et avec votre gouvernement des intérêts communs à votre pays et au nôtre. Parmi ces intérêts, celui qui évidemment domine tous les autres, c'est la paix en Asie et par conséquent dans le monde.

"Vive sa majesté, vive vous-même monseigneur, vive le Cambodge".

De son côté, le prince Sihanouk avait souhaité la bienvenue au président de Gaulle en disant : "Grâce à vous, mon général, en Asie et dans d'autres continents, des peuples ont pu ne pas désespérer de l'Occident".

. . . "Nationalistes et patriotes, aimant passionnément l'indépendance et l'honneur, nous voyons en vous, mon général, le meilleur des modèles".

Par ailleurs, on annonce à Pnom-Penh de source cambodgienne très bien informée, que le général de Gaulle recevra très probablement demain M. Nguyen Thuong, représentant du Nord-Vietnam. Il semble toutefois exclu que le président prenne contact avec des personnalités vietcongs.

L'amitié franco-éthiopienne

A son départ d'Addis-Abéba, le général de Gaulle avait été accompagné à l'aéroport par l'empereur Hailé Sélassié. Auparavant il avait eu avec le souverain un dernier entretien politique à l'issue duquel était publié un communiqué final en commun.

Ce communiqué affirme que "dans la situation internationale actuelle, tout commande de consolider l'amitié franco-éthiopienne", et il y est fait état d'une "large communauté de vues entre les deux pays". Les deux chefs d'Etat ont discuté de la situation dans le Sud-est asiatique, et ont exprimé "les graves préoccupations que leur cause la marche redoutable des événements au Vietnam".

Discours attendu avec impatience

Rarement discours aura été autant attendu que celui que le général de Gaulle doit prononcer au stade de Pnom Penh le 1er septembre (jeudi). Il y traitera bien entendu du Vietnam où l'escalade risque de conduire à "une catastrophe universelle". On fait remarquer à Paris que le général ne s'est ouvert à personne des idées qu'il exposera dans son discours de Pnom Penh. Il est dans son style de ménager ses effets afin de donner plus de résonance et de portée aux idées qu'il cherche à répandre.

Il a cependant prononcé une phrase dans le toast qu'il a porté samedi soir, à l'issue du dîner qu'a offert en son honneur l'empereur d'Ethiopie, qui permet d'entrevoir la démarche de sa pensée, et le but qu'il cherche à atteindre. Effectivement, le général de Gaulle a dit : "A partir du conflit qui sévit en Asie du Sud-est et qui s'étend par escalade menée du dehors, le risque d'une guerre entre deux continents, et par là, celui d'une catastrophe universelle ne cesse de grandir."

Rencontre de Gaulle-Johnson à la Guadeloupe ?

A Washington, la suggestion du sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, d'une rencontre de Gaulle-Johnson à la Guadeloupe pour tenter de résoudre le problème vietnamien, a été accueillie avec satisfaction par plusieurs membres influents du Congrès, et notamment le président de la Commission des affaires étrangères William Fulbright et le républicain George Aiken, du Vermont, membre de cette Commission.

Le sénateur Aiken a salué la proposition de M. Mansfield, ainsi que ses efforts répétés en vue de trouver une solution pacifique au conflit vietnamien.

"FAITES COMME MOI"

NOUS DIT
Mme ALICE LAFORGE,
MANNEQUIN
PROFESSIONNEL

GARDEZ-VOUS EN FORME ET RAYONNANTE DE JEUNESSE

avec

EXERCISE MASTER

Les 15 minutes quotidiennes d'exercice sur l'EXERCISE MASTER sont les plus importantes de sa journée

Elles lui permettent de se maintenir en forme et lui donnent l'énergie et la vigueur de vaquer à ses multiples occupations de mère de famille, de maîtresse de maison, de mannequin professionnel, sans oublier ses nombreuses activités sociales.

Faites comme **Madame Laforge.** Prenez soin de votre corps et de votre santé. Adoptez le programme **Exercise Master.** Vous ne pouvez assurément rajeunir, mais vous pouvez paraître plus jeune et vous sentir plus jeune. Vous ressentirez à nouveau la joie de vivre. **Exercise Master** possède le secret.

C'est facile et amusant. Votre famille en raffolera et se passionnera pour **l'Exercice Master** qui combine automatiquement les mouvements de l'équitation, de la rame et de la bicyclette. Instantanément, vous mettez tous vos muscles en mouvement. Ils se raffermissent et se tonifient. Votre taille en bénéficiera.

EXERCISE MASTER VOUS REDONNERA VOTRE ALLURE DE JEUNESSE

RENSEIGNEZ-VOUS ET ECRIVEZ DES AUJOURD'HUI

Les muscles travaillent simultanément

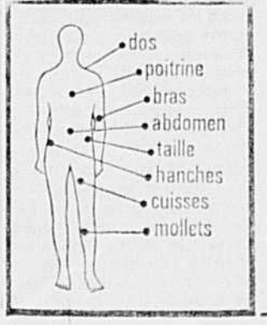

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR AMELIORER SON APPARENCE !

Appelez 849-7075

ou postez le coupon ci-joint pour obtenir gratuitement notre brochure "En pleine forme".

TELEPHONEZ OU ECRIVEZ AUJOURD'HUI !

EXERCISE MASTER CORP.
4008, rue ST-DENIS, Montréal — 849-7075

• J'aimerais recevoir vos imprimés gratuits concernant l'Exercise Master

M., Mme, Mlle .....
(en lettres moulées)

Adresse .....

Ville ..... Téléphone .....

LPB — 620 — 30-8-66

SERVICE TELEPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR
(Dimanche compris)

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11.00
200	Abitibi	10½	10½	10½
1100	Alcan	29½	29½	29½
100	id 4	36	36	36
—	Arg C Pr	10	10¾	—
—	Asbestos		21½	21½
—	Atl Sug	9	9¼	—
—	Bq CN	57	57	—
125	Bq Imp-C	55	55	55
25	Bq Mont	53¾	53¾	53¾
—	Bq N-E	63½	63½	—
—	Bq PC	44	43¼	—
—	Bq Royale	67	67	—
—	Bq Tor-D	55	55	—
—	Bathurst P	26	26	—
—	id (A)	56	56	—
300	Bell Phone	49¼	49¼	49¼
75	Bow Mr Pr	50¾	50¾	50¾
—	Brazil	8¼	8¾	—
100	BA Oil	29	29	29
—	BC Forest	21½	21¼	—
—	BC Phone	60	60	—
7100	Brinco	5⅜	5¾	5¾
—	C A E	8¼	8	—
—	Cal Pow	22½	22¼	—
—	Can Cem	40	38¾	—
—	CD Sugar	20	20	—
—	Can Iron	18¼	18⅝	—
—	Can Malt	18	18	—
—	CSL	34	34	—
—	C Brew	6¼	6¾	—
—	CBAL (A)w	620	620	—
—	CIL	16⅛	16⅜	—
—	Cl Pow	26	25¾	—
—	Cl Pow 5.2%	17¼	17⅜	—
—	C Marconi	5	5	—
300	CPR	54¾	54⅛	54¾
—	CPR 4% p	7¾	7¾	—
200	C Pfina	10¼	10¼	10¼
—	Central Del	990	985	—
—	Chemcell	13¼	13¼	—
—	Col Cell	6¾	6¾	—
—	Comingo	35½	35¼	—
50	Cons Paper	35¾	35¾	35¾
—	Cons Text	21	21	—
—	Consu Glass	11⅛	11½	—
—	Couvre A	455	450	—
—	Cr Cork	124¼	123¾	—
—	Denison	53	53	—
—	Dist Seag	29	29¼	—
—	D Bridge	18¾	18¾	—
—	Do Faseo	21¾	20¾	—
100	D Glass	13	13⅜	13⅜
—	D Stores	18	18¾	—
—	Domtar	17¼	16¾	—
—	D Text	29	29	—
—	Fam Play	25½	25½	—
—	Fr Pete	375	375	—
—	Glengair	145	145	—
—	GL Paper	23¾	23¼	—
—	Hawk Sidd	415	410	—
—	Home (A)	20¼	19¾	—
—	Home (B)	20¾	20¾	—
—	Horne PT	233	235	—
—	H Smith Pr	36	36	—
—	Hud Bay M	71	70¾	—
—	Husky Oil	12¼	12¼	—
—	Imp Oil	51¾	51½	—
—	Ind Accep	20¼	20¼	—
—	Inglis	75	73	—
—	Int Nickel	84½	83½	—
—	Int Util	24¾	24½	—
—	Inter Pl	75¼	75	—
—	Invest Growth	11½	11½	—
—	Invest G A	10½	10½	—
—	Labatt	16¾	16¾	—
—	Laur Fin	6¾	6	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw B	95	95	—
200	Loeb M	11¾	11¾	11¾
—	MacMillan	24¾	24½	—
—	Marit Tel	23½	22¾	—
—	Massey F	27¾	26½	—
—	Met Stores	15¾	15¾	—
—	Miron 6%	8½	8½	—
—	Mitch R A	15¾	15½	—
—	Mtl Loco	16½	16	—
—	Mtl Trust	14¾	14¼	—
—	Monre Corp	78½	78½	—
—	Morse B A	18½	18½	—
—	NFLD Light	9½	9½	—
—	Noranda	48¾	48	—
—	North C Gas	11¾	11¾	—
—	N S Lt P	11	11	—
—	Ocean Fish	10¼	10¼	—
—	Ogilvie	13¾	13¾	—
100	Pac Pete	9¾	9¾	9¾
—	Phillips C	33½	33½	—
—	Pow Corp	10	9¾	—
—	Price	13¼	13	—
—	QN Gas	12¾	12¾	—
—	Que Phone	10¾	10¾	10¾
500	Rio Algom	22	22	22
—	Rolland A	11	11	—
—	Rothmans	31	29	—
—	Salada F	10¼	10¼	—
800	Shell Can	19	19	19
—	Shop Save	12¾	12¾	—
—	Simpsons	26½	25¾	—
—	Sogemines	11	11	—
—	Steel Can	22¾	22¼	—
—	Steinbg A	21¾	21	—
—	T Grp A	10	10	—

Ventes		Haut	Bas	11.00
—	Tr-C Corp	6½	6½	—
—	Tr-C PL	27	26½	—
—	Tr-C PL Pr	46¼	46	—
—	Tr Mt PL	16¾	16¾	—
—	Un Carbide	23¼	23¼	—
100	Walk GW	27½	27½	27½
—	WCoast Tr	25½	25¾	—
—	Zeller's	24¼	24¼	—
—	Zeller's Pr	42	42	—

Bourse Canadienne

—	Agassiz	35	32	—
—	Alax	15	14½	—
—	Alcapc	170	165	—
—	Alsol	7	7	—
—	Amg B Bel	10	18	—
—	Am Metro	200	190	—
—	Anthonian	19	18	—
—	Atlanta	28	28	—
—	Baker Talc	11½	11½	—
—	Band-Ore	15	15	—
—	Bateman	5½	5½	—
—	Bethlehe C	625	625	—
—	Black River	16	16	—
—	Blue Bon	305	300	—
—	Bornite	5	5	—
—	B. Carpets	41½	41½	—
—	Bruce-Presto	9	9	—
—	Brunswick	10½	10½	—
—	Burnt Hill	30	30	—
—	Cadamet	7	6½	—
100	C Interurb	280	280	280
—	C Magnesit	63	60	—
—	C Securi A	200	200	—
11500	Carbec	40	38	39½
—	Cessland	345	330	—
—	Chemalloy	102	95	—
—	Chib Copper	5	5	—
—	Chipman	34	33½	—
—	Com O G	30	29½	—
300	Commod	100	100	100
—	C Manitoba	20	20	—
—	C Mogador	19	19	—
—	CQ Smelt	66	65	—
—	C Virginia	38	38	—
3000	Copstream	7	6½	7
—	Crusade	13	13	—
—	Delta Min	10	10	—
—	Devil's Elb	25	25	—
—	Dolsan	29	26½	—
1000	Dom Exp	14	14	14
5000	Dumont	24	24	24
1000	Equity Ex	66	66	66
—	Flint Rock	16	16	—
—	FT Rellance	28	28	—
—	Fox Lake	14½	14	—
—	Futurity	40	40	—
—	Furlong	395	395	—
—	Garnet	30	30	—
—	Glen Lake	167	161	—
1000	Grissol	200	200	200
—	Guardian	15½	15½	—
—	Inspiratn	170	165	—
—	Int Ceram	6½	6½	—
—	Int. Novalie	31	25	—
—	Int Dredg	13½	12½	—
1000	James Bay	29	29	29
—	Jubilee	155	150	—
—	KDM Mts	¾	¾	—
—	K Desmond	42	42	—
—	Kiena	73	73	—
300	Kodiac Pet	135	135	135
1000	Ladubore	58	58	58
—	Lingside	4	4	—
—	Littlum	8	8	—
—	Louanna G	28	24	—
—	Massval	6½	6½	—
—	Matachewa	35	33	—
—	Merc Chip	7	7	—
—	Mid-Chib	17	17	—
300	Midespa	325	325	325
—	Miro Mines	19	18½	—
—	Mistango	16½	16¾	—
—	Moly Hill	17½	17	—
—	Molyb	110	110	—
—	Monpre	7	7	—
—	Mt Costigan	19	19	—
—	MR Dairies	155	150	—
—	MR Rice Pr	22½	22½	—
500	Native Min	11	11	11
—	N Formaq	4½	4½	—
—	N Imperial	147	143	—
6000	NW Amulet	6	6	6
—	NA Rare M	42½	42	—
—	NW Canalas	10	10	—
—	Opem Ex	11	10½	—
—	Pat Silver	33½	33½	—
10000	Pennbec	28	27½	28
—	Phoenix O	330	325	—
—	Q Cobalt	220	220	—
—	Rancheria	32	31	—
2000	Rexspar	10	10	10
—	RA Pete B	147	147	—
—	Rusty L	24	22	—
—	St Lucie Ex	16	15	—
—	Sangamo	14½	14½	—
—	Silver Reg	28	28	—
—	Silver Sum	15	14	—
2500	Silver T	35	35	35
—	S Dufault	9	7	—
—	Spartan A	43	45	—
—	Spartan w	½	½	—
500	Std Gold	32	32	32

INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	85 Ind.	13 S. pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture 29/8	143.77	130.36	107.85	137.83	108.97
Clôture 28/8	145.50	131.20	109.19	139.37	109.22
Semaine dernière	147.97	132.19	110.49	141.45	108.18
Mois dernier	157.40	137.50	115.15	149.67	114.18
Haut 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas 1966	145.50	131.20	109.19	139.37	107.91
Haut 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

5¾ Perpetuels	1965	68	69
4 1er avril	1967	95½	96
5 1er juillet	1970	78¼	79¼
5½ 1er août	1980	98¾	99¼
2¾ 15 juin	1968	90¼	91¼
3¼ 1 juin	1976	97½	98½
4¼ 1 sept.	1972	94¾	95¾
5½ 1 oct.	1975	83½	84½
4½ 1 sept.	1983	95	96
5¼ 1 mai	1990	89½	90½
5½ 1 a oct.	1969	96½	97½
CNR 5½ 15 dec.	1971	99	99½
CNR 5 oct.	1987	96	97
CNR 5¾ 1 jan.	1985	79¼	80½
CNR 4 fev.	1981	87	88

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A.M.F.C. 5¼ 4 juin	1987	87¾	88¾
Alta G Tel 6	1991	96	97
BC Elect 3¼	1967	99	99¼
BC Elect ¼5½	1989	89½	90½
Man. Hyd. 5¼	1988	94½	95½
NLFD 5¼	1985	87¾	88¾
BC Elect 5	1977	88	89
N.B. 5½	1989	85	86
N.S. 5¼	1985	88¾	89¾
Ont. 3	1970	88¾	89¾
Ont. 5½	1985	88¾	89¾
Ont. Hy 2¾	1968	94½	95½
Ont. Hy 5½	1985	88¾	89¾
Que. 5½	1990	86½	87½
Que. 3	1969	91	92
Que. 5¼	1987	83¾	84¾
Que. Hy 5	1995	79½	80½
Que. Hy 3¼	1974	79½	80½
Que. Hy 5½	1988	86¾	87¾
Saskatch. 5½	1985	89¾	90¾

MUNICIPALITES

Montreal 5¼	1989	87¼	88¼
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	90¼	91¼
Vanc 5¼ 15 juin	1977	89¼	90¼
Hamit 5¼ 15	1977	89½	90½

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	99⅝	100
Brazil Tr 4½	1971	91	94
Cdn Petrofina 4	1972	86	88
Cdn Utilities 5¼	1977	118	—
Int Nat Gas 5½	1977	89	91
Loblaw 4¾	1976	153	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	92	95
Simpson's 5	1976	200	—
Simpson's 5½	1979	122	—
TC Pipeline 5	1989	98	100
Triad 4¾	1971	88	90
W Coast 5½ xd	1988	101½	103½

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	97	99
Algoma 5¼	1978	89	91
B P Tanker 6¼	1985	96½	98½
BA Oil 5¼	1977	90	92
Can Cement 3¾	1975	82	84
Cdn Br Alum 5¾	1980	94	96
CIL 5¼	1977	95¼	96¼
CPR 5	1983	87	88
Cr Foncier 5¾	1985	87	89
Dosco 6	1985	87	89
Dom Stroes 5½	1976	95	96
Domtar 5⅜	1990	89	91
Eaton Acc 5¾	1985	92¾	93¾
Imp Oil 3	1969	90	91
I A C 6½	1983	97	98
Roynat 6¼	1981	96½	97
Ray Tr Mortgage 6	1975	95	96
Shell Oil 5¾	1977	97	99
St Law Corp 5	1978	87½	—
Simpsons 4¾	1973	92	94
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Woodward's 7¾	1985	92	94
Weston 5½	1983	90	92

SERVICES PUBLICS

Aug Con Tel 6	1983	91	93
Alta G Tk 5¼	1985	92	99
Bell Tel. 3½	1982	94	96
Bell 3¼	1979	92½	94½
Bell 3¼	1979	77	79
Bell 6¼	1978	98	99
Bell 5½	1982	77½	78½
BC Phone 5¾	1986	93½	—
Bow Pow 3¼	1980	77	79
Broz Tr 6¼	1990	93	—
Calgary P 5¼	1982	95	—
Cdn Elect 4	1968	92	—
Cana Gas 5¼	1984	87	—
Can Gas 5	1978	94	96
Gt Lakes 5¾	1977	86	90
C West NG 5¾	1982	91	—
Lakeland NG 6	1982	92	95
Marit El 5¾	1983	91¼	—
NFLD & P 5½	1978	91	92
N Ont N Goss 5¾	1982	91	—
North Tel 5¾	1983	86	88
Northw Ut 5¾	1968	90	92
Que Nat Gas 5¾	1985	90½	—
Que Nat 6	1988	91½	93½
Que Tel 5¾	1983	91	—
TC Pipe 5.85	1987	92	97
Union G 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	86¾	—
Eaton 6	1978	88	—
Eaton R 3½	1968	93	95
Steinbg 6	1983	94	97
Loblaw's 5½	1983	98	91

Emission de $25,000,000 de General Motors Acceptance

Une nouvelle émission de $25,000,000 d'obligations, portant un taux d'intérêt de 7 p. cent, de General Motors Acceptance Corporation of Canada Limited sera offerte prochainement sur le marché canadien par un syndicat financier dirigé par Wood Gundy Securities Limited et Harris & Partners Limited.

Les obligations porteront la date du 30 septembre 1966 et viendront à échéance le 30 septembre 1976 et le 30 septembre 1986.

Elles seront garanties inconditionnellement par General Motors Acceptance Corporation, de New York, qui détient tout le capital actions de General Motors Acceptance Corporation of Canada.

Le prix des obligations des deux échéances sera de 100, plus l'intérêt couru. Les obligations venant à terme le 30 septembre 1976 ne seront pas rachetables avant le 30 septembre 1973 et celles échéant le 30 septembre 1986 ne seront pas rachetables avant le 31 mars 1979.

Ces obligations pourront être légalement achetées par les compagnies d'assurance-vie enregistrées au Canada.

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché de l'or européen : $35.18 à l'achat et $35.20 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.18, 17.25, 252 shillings, 5 pence.

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 F, cote aujourd'hui 46.50 au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $20, vaut 130.00.

Wall Street se reprend vivement

(PC) — Les prix étaient irréguliers ce matin sur la Bourse de Montréal.

Alcan a remonté de ⅜ à 29½ et Brinco, de ⅜ à 5⅛. Pacific Pete a augmenté de ⅛ à 9⅜.

Parmi les titres demeurés faibles, Shell a baissé d'un point à 19 et BA Oil, de ¼ à 29. Canadian Pacifique a baissé de ⅛ à 54¾.

A la Bourse Canadienne, Carbec a baissé de 1½ cent à 38.

* * *

TORONTO. (PC) — L'allure était mixte ce matin à Bay Street ; après les baisses considérables des deux dernières séances, l'activité est restreinte.

Au tableau principal, Alcan a augmenté de ⅜ à 29. Moore Corp. a augmenté de ¼ à 78 et Massey Ferguson, de ⅛ à 26⅝. Distillers et Shell ont baissé de ¼ à 29 et à 11⅝.

Pine Point a remonté de 3 à 52 dans les métaux communs tandis que Denison a perdu ⅛ à 52¾.

Parmi les pétroles de l'ouest, Canadian Superior a augmenté

du parquet de la bourse

de ¼ à 19 et Banff, de ⅛ à 10⅜.

Dans les valeurs spéculatives, Quebec Mattagami a augmenté de 4 à $1.20.

* * *

Faisant suite au déclin de lundi, un des plus forts de l'annee, le marché se reprend vivement dès le début de la séance ce matin à **Wall Street.**

Les valeurs soi-disant plus prestigieuses et spéculatives sont parmi celles qui enregistrent les meilleures reprises. Fairchild Camera gagne environ 9 points et Raythoen, IBM, US Smelting, et Pan Am World Airways haussent d'environ 3 points respectivement.

Maintes valeurs encore plus spéculatives accusent du retard dans leurs transactions à l'ouverture en raison d'une demande trop forte.

Parmi les titres clés, General Electric, Eastman Kodak et General Motors progressent d'environ 1 point chacun.

* * *

PARIS. (AFP) — Pas d'amélioration dans le comportement général du marché. La forte accentuation de la baisse à Wall-Street ajoutée à un climat déjà bien peu favorable et de nouveaux reculs sont enregistrés dans les compartiments de valeurs françaises sans que l'on puisse observer d'intervention de soutien.

La tendance est au glissement aux rentes françaises comme aux obligations indexées. Des déchets généralement modérés sont constatés aux banques où l'U.C.B. reste l'un des points faibles.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 26 AOUT 1966

	Achat	Vente
Adanac	2.57	2.81
Andrace Equity	3.01	3.29
All Can Com	6.55	7.18
All Cdn Div	8.39	9.20
American Growth	5.02	5.49
Assoc Investors	5.31	5.36
Beaubrun	36.95	40.12
Canada Growth	5.37	5.90
Canada Security	4.78	5.25
Cdn Gas Energy	9.33	10.22
Cdn Investment Fund	3.63	4.00
Cdn Trusteed	4.60	5.03
Canafund	47.49	49.86
Champion Mutual	6.48	7.04
Collective Mutual	5.38	5.85
Commonwealth Intl	9.38	10.28
Commonwealth Intl Leverag	8.81	9.65
Corporate Investors	—	—
Diversified Income A	1.31	1.44
Diversified Income B	5.22	5.74
xDividend Shares	2.30	2.62
Dominion Compound	4.08	4.44
Dominion Equity	5.45	5.67
xDreyfus	11.88	12.97
Entarau Investment	13.67	13.81
European Growth	6.06	6.62
Federated Financial	4.13	4.45
Federated Groth	5.82	6.36
Fonds Collectif A	6.60	7.17
Fonds Collectif B	5.31	5.48
Fonds Collectif C	7.45	8.10
Fonds Desjardins A	4.57	—
Fonds Desjardins B	4.73	—
Fraser	9.91	9.96
Gis Inc	3.59	3.92
Gis Compound	7.49	8.19
Growth Equity	4.70	5.14
Growth Oil and Gas	11.69	—
Guardian Growth	4.60	5.00
Harvard	9.26	10.46
Investors Growth	8.37	9.10
Investors Intl Mutual	5.21	5.66
Investors Mutual	4.55	4.95
xKeystone Cust S	22.26	24.28
xKeystone Cust S-4	5.26	5.75
xKeystone Cust K-2	6.34	6.92
Molson M Fund	3.59	3.66
Mutual Bond	8.16	8.53
Mutual Accumulating	4.76	5.21
Mutual Income	5.73	6.27
Natural Resources	5.26	5.74
One William Stee	14.55	—
Fo I P E P	3.97	4.31
Pret et Revenu Mutuel	6.54	7.15
Provident Mutual	4.65	5.08
xPoutnam Growth	10.77	11.77
Raddison	4.38	4.81
Regent Fund	7.48	8.17
Research Investment	13.28	14.51
Savings Investment	6.54	7.15
Exec Fund of Canada	6.41	7.02
xTV Electronics	9.18	10.01
Time Investment Fund	6.13	6.59
United Accumulative	8.45	9.23
Universal Svgs Equity	4.86	5.31
Western Growth	4.84	5.31

x—Fonds américains

denrées AGRICOLES

MONTREAL — Cours de denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : Prix moyens en carton une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra-gros 71.5, A-gros 68.8, A-moyens 63.4, A-petits 41.4.

Beurre : Arrivages courants 92 points, 39, 93 points, 39.

Fromage : Livré à Montréal ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½, coloré 42¾.

Pommes de terre : Prix de gros Québec 70 à 75 les 50 livres ; 25 à 27 les 10 livres ; N.B. 55 à 60 les 25 livres, 26 à 28 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19 ; procédé pour rouleau, no 2 en sacs : 15 à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre le lait de 04 à 04½ cents.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand		1.51
Allemagne	Deut. Mark		.2695
Angleterre	Livre		2.9979
Argentine	Peso		.0051
Australie	Dollar		1.20
Autriche	Schilling		.0418
Belgique	Franc		.0216
Brésil	Cruzeiro		.00050
Chili	Escudo		.2312
Danemark	Couronne		.1554
Espagne	Peseta		.0180
France	Franc		.2193
Hollande	Florin		.2972
Italie	Lire		.001725
Japon	Yen		.002970
Mexique	Peso		.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07	17.32
Norvège	Couronne		.1505
Nouvelle-Zélande	Livre N.Z.		2.9886
Pérou	Sol		.0404
Suède	Couronne		.2081
Suisse	Franc		.2484
Tchécoslovaquie	Couronne		.1498
Venezuela	Bolivar		.2396

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

POMMES : jaune transparente $1.25 à $2, Melba $2.25 à $3, duchesse $1.50, McIntosh hâtives $3, Hume $3.50 la boîte.

AUBERGINES : $4 à $4.50 le minot.

BLUETS : $6.50 le cageot de 16 pintes, $3.50 à $3.75 le panier de 11 pintes, $2.75 le cageot de 12 chopines.

BETTERAVES : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

BLE D'INDE : .15 à .22 la douzaine.

BROCOLI : $2.25 à $2.50 la douzaine.

CAROTTES : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.75 les 50 livres.

CHICOREE ET ESCAROLE : $1 à $1.25 la douzaine.

CELERI : $1.25 à $2 la douzaine, $3.50 à $3.75 le cageot de 24.

CHOUX DE BRUXELLES : $5 les 16 pintes.

CHOUX ROUGES OU VERTS : $2.00 à $2.25 pour 16.

CHOUX-FLEURS : $3 à $4 la douzaine.

CHOUX CHINOIS : $2.25 à $2.50 la douzaine.

CITROUILLES : $6 à $7 la douzaine.

CONCOMBRES : $1.25 à $1.50 les 6 douzaines.

COURGES : marrow $2 à $2.50 le minot, $1 à $1.25 le demi-minot, Hubbard $3 la douzaine.

EPINARDS : $2 le minot, $1.75 à $2 les 12 cellos de 10 onces.

FEVES VERTES : $2 à $2.50 pour 20 livres.

FEVES JAUNES : $1.75 à $2 pour 20 livres.

LAITUE : en feuilles $1 à $1.50, Boston ou Romaine $1.50 à $2, les deux douzaines, Iceberz, $3.25 à $4.25 le cageot de 18.

NAVETS : .50 à .60 le paquet de six, $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres et $2.25 le minot.

POIREAUX : .75 à .85 la douzaine.

OIGNONS ; échalotes .70 à .80, gros .75 à .90 la douzaine, $3.50 les 50 livres.

PANAIS : $3.50 à $4.50 le minot, $3 la douzaine de cellos de 24 onces.

PERSIL : .75 à $1 la douzaine de paquets.

PIMENT : vert doux $2 à $3 la boîte.

POMMES DE TERRE : nouvelles lavées $1.75 le minot, .70 à .75, terre noire .60 à .65 les 30 livres.

RADIS : .40 à .50 la douzaine de paquets, $2 les 30 cellos de 8 onces.

TOMATES : rouges $1.25 à $1.50, roses $1.75 à $2 la boîte, .90 à $1 le panier de 11 pintes.

Marché des bestiaux

MARCHE DES BESTIAUX

MONTREAL — Les prix de toutes les catégories de bestiaux étaient stables à forts hier comparativement à la semaine dernière sur les marchés de bestiaux de la métropole. La demande était bonne et les transactions actives.

Arrivages : 495 bestiaux, 482 veaux 64 porcs, 28 agneaux et moutons.

Bouvillons de choix $26.95 à $27.35 ; bons $25 à $26 ; moyens $22 à $24.75 ; communs $18 à $21.75.

Bonnes génisses $22 à $24.25 ; moyennes $20.25 à $21.75 ; communes $17 à $19.75.

Bonnes vaches $19.50 à $20.75 ; moyennes $17.75 à $19 ; communes $15.75 à $17.75 ; sujets pour la mise en conserve $14 à $15.25.

Bons taureaux $22.75 à $23.25 ; moyens $21.50 ; communs $18.25.

Bons veaux $32 à $36 ; moyens $27 à $31.50 ; communs $19.50 à $27.

Aucune vente de porcs non plus que d'agneaux ou moutons.

Mécontentement de T-C Pipe Lines au refus d'Ottawa

La société Trans-Canada Pipe Lines a exprimé son mécontentement en apprenant en fin de semaine dernière que le gouvernement fédéral lui refusait l'autorisation de construire un pipeline de l'ouest à l'est en passant par les Etats-Unis, au sur des Grands Lacs. Le gouvernement a refusé de donner son approbation à une décision de la Commission nationale de l'énergie qui avait précédemment accordé la sienne au projet.

Ce projet avait été conçu par la Trans-Canada Pipe Lines au cours des trois dernières années comme un moyen de transporter le gaz naturel de l'ouest du pays vers l'est au coût le plus bas possible. La compagnie estime que la réalisation de ce projet ne pouvait aller à l'encontre des intérêts nationaux des Canadiens.

La Trans-Canada Pipe Lines déclare également que le gouvernement a pris sa décision sans tenir compte des facteurs économiques, en annonçant que tous les pipelines doivent passer entièrement du côté canadien. La compagnie commence dès maintenant l'étude des implications de cette décision.

côte des grains

29-8-66

WINNIPEG

Marché à terme :

LIN :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.02¾	3.03	3.03	3.01¾
Déc.	3.05¼	3.05¾	3.04	3.04¼
Mai	3.13½	3.13¾	3.12	3.12¼
Juil.	—	—	3.11	—

GRAINE DE COLZA :

Nov.	2.91½	2.91½	2.83¾	2.91
Jan.	2.88¼	2.88¼	2.81	2.88¼
Mars	2.86½	2.86½	2.81	2.87
Mai	—	—	—	—

AVOINE :

Oct.	93¾	93¾	93¾	93¾
Déc.	—	—	—	91¾
Mai	93	93	92½	92¾
Juil.	—	—	—	—

ORGE :

Oct.	1.36¼	1.36¼	1.34¾	1.35½
Déc.	1.31⅞	1.32¾	1.31¼	1.31⅞
Mai	1.35⅞	1.33¾	1.35¼	1.35⅝
Juil.	—	—	—	—

SEIGLE :

Oct.	1.34	1.34⅜	1.31⅜	1.33¼
Déc.	1.36	1.36	1.33¾	1.34⅛
Mai	1.43⅜	1.43⅜	1.39¾	1.42½
Juil.	—	—	—	—

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91¾, ex 3 cw 90¾, ex 1 fourragère 90¾ ; 2 fourragère 86½, 3 fourragère 82½ ; fourragère mélangée 86.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.33¾, 1 cw 2-rang 1.33¾, 2 cw 2-rang 1.31¾, 3 cw 6-rang 1.32¾, 3 cw 2-rang 1.30¾, 1 fourragère 1.30¾, 2 fourragère 1.28¾, 3 fourragère 1.25¾.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.30¾, 3 cw 1.24¾, 4 cw 1.25¾, ergoté 1.09¾, sur voie 1.29¾.

LIN : 1 cw 2.99¾, 2 cw 2.94½, 3 c

Coiffures de Cour ou de courtisanes modernes

De quoi faire oublier les idées courtes

Entre le court et le long en coiffure pas d'hésitation pour donner la palme au style pleine longueur. Ce sont deux coiffures du soir sorties des salons Elizabeth Arden, de Paris. A gauche, un long postiche est fixé sur le haut du crâne pour cascader d'un seul côté. Une broche en diamants ajoute une note de fantaisie. A droite, deux postiches au lieu d'un encerclés par des bracelets bleu paon.

Torsades et anglaises

En mode, on ne peut jamais dire qu'une époque est révolue pour longtemps comme on peut s'en rendre compte par ces deux coiffures Arden ayant un petit air ancien avec quelque chose de nouveau, bien entendu. A gauche, les mèches du postiche relevées de pampilles corail s'entremêlent dans un presque trop savant arrangement. A droite, les Anglaises sont plus gracieuses à condition d'avoir le faciès qu'il faut pour les mettre en valeur.

La mode parisienne emprunte au passé et prévoit l'avenir

PARIS. (Reuters) — La mode parisienne offre de nouvelles silhouettes variant du style futuriste de l'ère spatiale et celui de l'art moderne, aux tendances rétrospectives depuis l'époque des années 1930 en remontant au 19e siècle et même au Moyen-Age.

Mais, que ce soit en remontant dans le passé ou en prévoyant l'avenir, il est certain que la haute couture française ne reste pas stationnaire, même sur la question de la hauteur des jupes.

L'ourlet

L'ourlet se promène depuis la mini-jupe, laissant dépasser en bordure la dentelle provenant du mini-jupon, comme les modèles de Pierre Cardin, jusqu'aux manteaux descendant au mollet, tels que montrés à la maison Christian Dior.

C'est une question de goût et la plupart des couturiers préfèrent garder les jupes en haut du genou.

Marc Bohan, premier dessinateur chez Dior, préconise la longueur mi-genou pour le costume de ville et pour le soir des manteaux longs avec l'ourlet "guillotine".

En général, les critiques soulignent que ce retour aux robes longues, tel que suggéré par Marc Bohan, est prématuré. Au dire d'un expert, "descendre les jupes des manteaux recouvrant des robes courtes, équivaut à parier sur tous les chevaux de la course".

Yves Saint-Laurent

Au moment précis où le Pop Art semble s'estomper, Yves Saint-Laurent remplace son style d'inspiration Mondrian par celui de Miro, peintre espagnol, et pour établir l'équilibre, il s'inspire aussi de Picasso et de Salvador Dali.

Le couturier change les figures géométriques, à la Mondrian, pour des dessins de pommes représentant le soleil ou des quartiers de lune ou pour les lignes ondulantes du peintre Miro.

Saint-Laurent reproduit les styles 19e siècle avec des modèles ressemblant au "Little Women" de Louisa May Alcoot, et les costumes-pantalons "Little Lord Fauntleroy" pour des diners à la maison.

Marc Bohan

Marc Bohan a conçu les manteaux à silhouette "petit soldat de plomb" avec des chapeaux tambourins penchés sur un côté, qui rappellent la Russie tsariste.

Pierre Cardin

Pierre Cardin combine le modernisme avec une inspiration du Moyen-Age rappelant les costumes de l'époque des Croisades avec des cottes de mailles brodées et des cagoules couvrant le visage pour en laisser que des ouvertures à hauteur des yeux et du nez.

A côté des extrémistes à tendance moderne ou médiévale, figure un groupe préconisant une mode classique, sans âge, et placée sous l'égide de noms aussi connus que Chanel, Pierre Balmain, Nina Ricci, Castillo et Jeanne Lanvin, qui tiennent compte de la maturité aussi bien que de l'extrême jeunesse.

La "petite robe de rien du tout", dont la simplicité est savamment étudiée, demeure toujours et partout la plus populaire.

Comme rétrospective plus récente, les couturiers reprennent la coupe en ligne oblique des années 1930, utilisée pour des robes du soir en crêpe de soie.

D'autre part, Laco Rabanne et Nguyen Khanh dessinent des modes interplanétaires réalisées avec de nouveaux matériaux tels que des feuilles d'aluminium ainsi qu'un lourd métal servant aux armures.

Cette robe est offerte parfois sans ligne de démarcation pour la taille, ou avec un corsage remonté sur une jupe prenant de l'ampleur ou très ajustée.

Elle garde la ligne tunique, chemise, ou trapèze, coupée sur le biais chez Nina Ricci, avec coutures en oblique, et mettant en vedette la version art abstrait chez Saint-Laurent.

La jupe prend la forme de trompette chez Patou et s'agrémente de manches courtes dans la collection Dior.

Pour la rentrée des classes, mode désinvolte et coquette

PARIS. (AFP) — Dans le domaine mode écolière, les nouveautés qui marquent chaque année l'époque de la rentrée des classes tendent à devenir de plus en plus désinvoltes et coquettes. Ainsi, cette saison, la rentrée prend la tournure d'une partie de plaisir (les accessoires) et d'élégance (les vêtements).

Le caractère dominant des collections de vêtements que les mères de famille trouveront dans les magasins, est d'une ressemblance frappante avec les vêtements d'adultes. Les garçons porteront des "modèles réduits", des costumes de leurs pères: vestes de forme tailleur, plus ou moins cintrées, à fentes latérales, et poches en biais. Il y a même des gilets assortis à la veste où la couleur de la cravate et des pantalons droits, qui se portent taille basse, les knickers, pourvus d'une large bande sous le genou et d'une sangle à boucle en guise de ceinture, occupent une bonne place au rayon "garçonnets".

Au rayon "fillettes," deux tendances se dégagent: le style sport et le style romantique. Le premier s'adapte aux jours de classe — il se caractérise par des manteaux garnis de surpiqûres, coupés dans des lainages à carreaux "fenêtre", couleur bleu canard, bronze, vieux vert ou gris classique, ou dans du velours uni ou imprimé, tissu vedette de la saison.

Enfin, nouveau vent au royaume des fillettes: le jersey, pour des robes un peu habillées garnies de smoks ou de noeuds.

De même, les accessoires occupent une place essentielle dans la mode adulte, de même, pour les juniors, ils sont d'une extrême importance. Plus que les vêtements, sans doute, ils excitent la convoitise. Les magasins leur en offriront donc un choix où figurent en bonne place le sac dorsal en vinyl blanc imité de celui des parachutistes, le cartable coussin sur lequel on s'asseoit et les tabliers de cosmonautes en skai imitant le cuir, ornés de motifs pop'art.

Pas de révolution chez Givenchy

PARIS (AFP) — Un mois après les autres couturiers, mais précédant son confrère et voisin Balanciaga d'une journée, Hubert de Givenchy a présenté sa collection devant une assistance en majorité française, donc restreinte.

Pas de révolution chez le couturier préféré d'Audrey Hepburn, tous les modèles pourraient convenir à l'actrice américaine, bien que la collection, pour une fois, ait été présentée par des mannequins de petite taille.

La ligne est étroite et droite pour les robes, ample et évasée pour les manteaux. L'ourlet couvre la moitié du genou. Détail omniprésent : la ceinture en liens étroits ou larges bandeaux, qui indique toujours la taille.

Conçues pour être portées sous une veste ou un manteau, les robes adoptent le même principe de coupe : manches courtes raglan et buste long coupé par une ceinture. Elles sont généralement en jersey, portées avec des bas et des bottes de couleurs assorties.

L'ampleur des manteaux raglan est souvent retenue par une martingale, elle permet de porter des tailleurs au dessous pourtant volumineux, à jupes animées par un panneau tablier et à vestes-blousons.

Il y avait pour le cocktail des ensembles en soie ou satin cloqué, gauffré, broché, à robes décolletées, et pour le soir des fourreaux drapés et enroulés, moulant le corps.

A signaler : les chapeaux habillés, toujours loufoques, à pompons empilés, à queues de vison multicolores, à cocardes de papier métallique pour cadeaux de Noël.

Courant de solidarité sur le Côte d'Azur

NEW YORK. (AFP) — Une fillette française de dix ans, Kim Ton That Tre, atteinte d'une très grave malformation cardiaque, est arrivée lundi à New York à bord du navire italien "Michelangelo", en provenance de Cannes.

La petite Kim, dont le père d'origine vietnamienne, travaille comme garçon de restaurant à Nice, subira une délicate intervention chirurgicale à la clinique "Mayo" de Rochester, dans le Minnesota.

Son voyage aux Etats-Unis a été rendu possible par un courant de solidarité sur la côte d'Azur, le maire de Villefranche-sur-Mer et plusieurs organismes de la Croix Rouge ayant pris en charge les frais de l'opération. La compagnie italienne de navigation, pour sa part, a assuré gratuitement le transport de la petite malade et de son père.

CONSERVATOIRE LASSALLE

DICTION FRANÇAISE — PHONETIQUE
EXPRESSION ORALE — LECTURE

Vendredi soir 16 septembre, 7 h. — Adolescents: 13 à 15 ans
Samedi matin, 17 septembre, 10 h. — Enfants: 6 à 12 ans

Ecole Jeanne-Mance	325 est, rue Demontigny
Ahuntsic-Sault	10,590, rue Hamelin
Rosemont	3955, rue Bellechasse
Ville St-Laurent	635, boul. Ste-Croix
Cartierville	12,055, rue Dépatie
Candiac	30, rue Handel

INSCRIPTIONS : Suzanne P. Goyette, Directrice générale
RENSEIGNEMENTS : Tél. : 523-2675 ; Jour : 2 à 4 h. — Soir : 7 à 9

6500 ST-HUBERT — angle Beaubien

CORBEIL SUR LA PLAZA

"New Look"

Ce n'est plus la jupe sous la jaquette mais la robe.
Ensemble fait dans un lainage épais à bordures contrastantes,
pour la jaquette. Robe de ligne A, deux tons, sans manches.
Petit chapeau "à la Dior" de même tissu. Couleur : gris,
caramel et vert. Gr. : 7 à 13. Costume : $89.95 — Chapeau : $12.95.

En vente à la "Jeune Couture", rez-de-chaussée

Commandes téléphoniques :
279-4581 — local : 40
Facile d'ouvrir un compte
Plan de mise de côté
Plans budgétaires variés
Corbeil fait aussi la livraison
6500, rue SAINT-HUBERT (angle Beaubien)

Le Seal d'Alaska:
le plus beau de tous

Le riche chatoiement du luxueux seal d'Alaska teint Matara** ou Kitovi** convient aux occasions heureuses . . dans une ambiance de luxe. Les manteaux de notre collection d'avant-garde exclusive pour 1967 sont garnis de: chinchilla; zibeline russe; le vison dans toutes les teintes naturelles, y compris Pearl, Ranch, Azurene† et Lutetia†; ou garnis de seal. Choisissez le vôtre maintenant, pendant que la grande vente d'été de fourrures H.R. se poursuit. Prix à partir de $1448.

†Emba Mink Breeders **Reg. Fouke Fur Co.

La griffe H.R. est votre garantie

HOLT RENFREW

Egalement au magasin H.R. Fairview — Pointe-Claire

Station gratuit, 1 hr. — Sherbrooke et de la Montagne

OGILVY A 100 ANS

GAGNEZ
Un weekend pour deux à New York
Chaque jour un nouveau gagnant...
Avec chaque achat une nouvelle chance de gagner. Renseignez-vous auprès de nos vendeurs chez Ogilvy-en-ville ou à Fairview — Pointe-Claire.

LA GAGNANTE DU PREMIER JOUR EST :
Mlle BIRGIT PEDERSEN,
3605 Ave Ridgewood, Montréal

OGILVY

Une vedette de notre Vente du Centenaire

Ogilvy

EPARGNEZ 50% SUR LITS CONTINENTAUX DE UNITED

Rég. 164.50
Maintenant à ½ prix :
82.25

- Matelas super-ferme et sommier-caisse sur 6 pieds.
- 3 largeurs : 30", 36" et 39".
- 837 ressorts bien équilibrés pour assurer un support ferme, bien réparti.
- Sommier caisse à cadre de bois dur, séché au four.
- Coutil de damas bleu piqué sur une couche de mousse et de feutre blanc.

(Le même lit continental en 48" ou 54" de large : Rég. 184.50 Maintenant 92.25)

Ecrivez ou téléphonez chez Ogilvy : 842-7711
OGILVY, lits, au troisième

OGILVY

Le pont-tunnel sera ouvert dès février; l'autoroute Décarie sera prête en juin

Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine sera ouvert à la circulation automobile dès février prochain, mais l'autoroute Décarie ne sera prête qu'en juin.

Le ministère québécois de la Voirie en a réitéré l'assurance hier à la suite de prétentions contraires du directeur-administrateur du Royal Automobile Club, M. John M. Mackenzie, prétentions selon lesquelles ni le pont-tunnel ni l'autoroute Décarie ne seraient prêts à temps pour l'Expo.

Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine reliera l'est de l'île de Montréal à la rive sud, à la hauteur des limites de Boucherville et de Jacques-Cartier. L'autoroute Décarie, large de ses 10 voies, courra en direction nord-sud dans l'ouest de la ville de Montréal.

Dans sa réponse aux déclarations de M. Mackenzie, le ministère de la Voirie se dit étonné de ce que des personnes extérieures aux cadres du ministère puissent se permettre de tenir de tels propos, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des travaux de voirie en cours dans la région métropolitaine.

On affirme donc, dans le communiqué gouvernemental, que le pont-tunnel sera accessible aux automobilistes plus de deux mois avant l'ouverture de l'Expo 67 et l'on ajoute que les automobilistes pourront circuler sur les voies rapides de l'autoroute Décarie en juin 1967, soit au moment où commencera à augmenter de façon sensible le nombre des visiteurs à l'Expo. Ces pistes de roulement, recouvertes d'un pavage temporaire pour la durée de l'Expo, recevront un revêtement permanent après octobre 1967.

Enfin, dès novembre 1966, les automobilistes pourront circuler sur les six voies de service de l'autoroute Décarie, qui seront recouvertes d'un pavage permanent. Ces voies à sens unique suffiront à améliorer considérablement les conditions de la circulation nord-sud dans l'ouest de l'île de Montréal.

Le ministère de la Voirie soutient par ailleurs que les autres projets de voirie reliés à ceux que nous avons mentionnés seront également complétés avant l'Expo. Citons notamment l'aménagement du Chemin Côte-de-Liesse et la construction de la Montée St-Léonard.

Trois importantes enquêtes du coroner

Trois enquêtes du coroner, l'une sur la mort d'une femme de 65 ans tuée dans un attentat à la bombe survenu en mai dernier dans les locaux administratifs d'une usine en grève de la métropole, la seconde sur le meurtre d'un avocat montréalais dont le cadavre a été retrouvé au mois de février dernier dans le coffre de son automobile, et la troisième sur l'obscur assassinat d'un regrattier du bas de la ville, en mars 1964, s'instruiront respectivement aujourd'hui et demain au Palais de justice de Montréal et seront présidées par le coroner, Me Laurin Lapointe.

Mme Thérèse Morin, l'employée de La Grenade

Après de longs mois de travail assidu, les détectives du Bureau des enquêtes criminelles de Montréal, et peut-être surtout ceux de l'escouade dite "antiterroriste", semblent donc avoir fait la lumière sur l'assassinat crapuleux de Mme Thérèse Morin, une secrétaire de 65 ans qui a été tuée le 5 mai dernier par la violente explosion d'une bombe à retardement déposée vers midi dans les bureaux de la fabrique de chaussures H.-B. La Grenade Ltée, au 2496 est, rue Rachel.

La fabrique de chaussures H.-B. La Grenade, en proie à de graves conflits ouvriers, était alors paralysée par la grève depuis plusieurs semaines, et l'attentat meurtrier, dans les jours qui suivirent, fut officieusement attribué à une recrudescence de terrorisme séparatiste dans la province.

L'engin de mort, suivant plusieurs témoins oculaires, dont les personnes qui furent plus ou moins grièvement blessées par l'explosion (notamment une femme enceinte de 8 mois, qui faillit perdre et la vue et son enfant), avait été apporté par "un grand jeune homme aux cheveux foncés" qui s'était présenté à l'usine comme un messager venant livrer un colis.

Le 14 juillet dernier, soit trois mois plus tard, vers 10 h. du soir, un écolier montréalais de 16 ans, Jean Corbo, fils de notaire, dont la description, de l'avis de plusieurs, répondait assez bien au signalement de l'auteur de l'attentat à l'usine La Grenade, trouva lui-même la mort lors de l'explosion d'une bombe que l'on croit qu'il était en train d'installer contre la filature de Dominion Textiles Ltd, dans le quartier de St-Henri.

Cette entreprise éprouvait elle aussi de graves conflits ouvriers lors de l'explosion qui déchiqueta le jeune Corbo, mais les détectives ont refusé, au cours de leur enquête, de faire une relation immédiate entre les deux bombes. "Il est cependant possible que les deux explosions aient été le fait de membres d'une seule et même cellule terroriste", se sont bornés à déclarer les policiers.

L'enquête du Coroner, prévue pour mercredi, devrait permettre d'en apprendre plus long. Mme Thérèse Morin, la victime, comptait 40 années de service à l'usine H.-B. La Grenade Ltée.

Me François Payette: 4 balles dans le corps

Avocat prospère, père de famille, occupant d'une somptueuse villa discrètement située boulevard Gouin, dans le quartier Saraguay, Me François Payette était âgé de 33 ans lorsque, le 22 février 1966, son cadavre fut découvert dans le coffre de sa luxueuse voiture abandonnée sur un terrain de stationnement de la rue Laverdure, dans le nord de la métropole. L'autopsie, pratiquée par un pathologiste de l'Institut médico-légal de Montréal, attribua la mort à 4 balles tirées à faible distance et provenant de 2 armes à feu de calibre différent.

Mme Payette avait signalé la disparition de son mari depuis le 19 février, trois jours plus tôt, jour auquel l'avocat aurait été aperçu pour la dernière fois dans un restaurant de Montréal-Nord.

Par la suite, on apprit que Me François Payette, qui occupait un bureau rue St-Jacques, dans le centre des affaires, et un autre boulevard Pie-IX, avait plaidé plusieurs causes de faillite et prêtait accessoirement de l'argent à des taux élevés. L'avocat, en fait, se serait doublé d'un homme d'affaires des plus intransigeant.

Les policiers ont d'ailleurs commencé leur enquête sur sa mort en examinant soigneusement les volumineux documents qu'ils avaient saisis dans ses bureaux, ce qui aurait permis de constater que peu de ses débiteurs déploraient profondément sa disparition.

Quelques semaines plus tard, deux Montréalais d'origine italienne, des frères, furent appréhendés et subséquemment relâchés par les policiers. Ensuite, des instructions spécialement données par des officiers supérieurs de la police de Montréal jetèrent un silence complet sur les résultats du travail des détectives.

L'enquête du coroner, dans le cas de Me François Payette, doit s'instruire aujourd'hui.

La 3e enquête du Coroner, prévue elle aussi pour aujourd'hui, porte sur la mort violente de M. Israel Harris, 69 ans, un regrattier montréalais dont le crâne a été fracassé dans la boutique qu'il exploitait rue Craig, dans le bas de la ville, en mars 1964.

Auprès du corps de la victime, les policiers ont trouvé le marteau dont se serait servi l'agresseur pour commettre l'attaque funeste.

Dans les poches du vieillard, on a aussi découvert une somme d'argent prêtant à l'exclusion du vol comme mobile de l'attentat.

Après plus de deux ans de recherches, les détectives montréalais, qui, on le voit, ne manquent pas de travail, semblent avoir assemblé les preuves nécessaires à l'inculpation d'un suspect enfin appréhendé.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Un doctorat en sagesse au maire Drapeau

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans son bureau de l'hôtel de ville, le maire Jean Drapeau a reçu, hier matin, un doctorat en sagesse décerné par l'Institut Boswell, de La Nouvelle-Orléans, une société internationale fondée en vue de l'avancement des affaires publiques, de l'éducation et des lettres et ainsi baptisée en mémoire de James Boswell, biographe de l'écrivain anglais Samuel Johnson. C'est le Dr Brendan F. Brown (au centre), chancelier de l'Institut Boswell, qui, en compagnie du R.P. Jules Emery, s.j., régent de l'Institut Boswell, a remis le doctorat en sagesse au maire Drapeau.

L'industrie du meuble ne sait pas tirer profit de l'occasion qu'offre Habitat 67

par Raymond GRENIER

S. Exc. le commissaire de l'Expo, M. Pierre Dupuy, a reconnu, hier, que le Compagnie de l'Exposition ignore tout encore des intentions, plans ou desseins (et, à plus forte raison, des dessins) de l'industrie canadienne de la décoration et du meuble en ce qui concerne l'occasion unique qui lui est offerte de présenter, l'an prochain, dans "Habitat 67", ce que notre pays peut créer d'original ou d'intéressant comme cadre familial de la vie moderne.

C'était la première conférence de presse de M. Dupuy depuis son récent retour à Montréal. Il doit repartir, la semaine prochaine, pour une conférence du Bureau des commissaires généraux à Moscou, puis se rendre à Léningrad assister à une autre conférence, cette dernière du Comité international des beaux-arts.

— Ayant abordé ma tâche avec le sourire, en 1963, lorsque l'exposition n'était qu'un acte de foi, je ne vais pas le perdre aujourd'hui que je vois, après une mission de quelques semaines à l'étranger, les progrès étonnamment rapides de la réalisation de nos projets d'il y a trois ans.

"Ajustements budgétaires"

M. Dupuy parlait ainsi parce que les journalistes, sans mettre en doute la réalisation du projet national et international "Expo", évoquaient des "difficultés de détail" dont ils demandaient si elles étaient sérieuses : la grève du rail, par exemple, la trésorerie peut-être serrée de la Compagnie de l'Exposition, la publicité de l'Expo à l'étranger auprès des visiteurs sur lesquels il faut compter pour assurer le succès de l'entreprise.

Ou bien, encore, cette ignorance dans laquelle on se trouve : qui et comment, au Canada, va meubler "Habitat 67".

Pauvre "Habitat 67", il a bien des malheurs.

La Compagnie de l'Expo, comme l'a dit M. Dupuy, veut en faire un témoignage de ce que peut faire notre pays, aussi éclatant que ce que fut la Tour Eiffel à l'Exposition de Paris, en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution française.

Les entrepreneurs canadiens commencèrent par refuser de se lancer dans l'affaire, forçant ainsi la Compagnie de l'Expo à en assumer les frais.

Et maintenant c'est l'industrie canadienne de la décoration et du meuble, dûment invitée à se faire valoir et à meubler la pyramide des cellules d'habitation, qui semble vouloir tirer au flanc.

Il y a à peine un mois, on la sommait, cette industrie, de manifester son empressement avant une date précise. Aujourd'hui, il n'est pas dit qu'on ne sera pas obligé, sinon de faire appel à l'étranger, du moins de grever encore le budget de l'Expo en achetant du matériel, en somme, "publicitaire".

Ça ne pourrait plus mal tomber.

Pour terminer l'extérieur de l'ensemble "Habitat 67", il a déjà fallu, avant-hier, travailler le dimanche — à prix double de main-d'oeuvre. (On a dû le faire aussi pour les deux pavillons thématiques à tétraèdres légèrement tronqués, "l'Homme producteur" et "l'Homme explorateur").

Ce travail du dimanche, dans ces seuls cas, alors qu'on en voyait venir la nécessité, a déjà amené la Compagnie de l'Expo à inviter les trois gouvernements d'Ottawa, de Québec et de Montréal à se repencher sur le budget de l'entreprise (porté à quelque $383 millions en avril dernier).

M. Dupuy a confirmé, hier, à ce propos, ce qu'avait laissé entendre le directeur de l'Aménagement de l'exposition, le col. Edward Churchill, le lundi précédent.

Ce diplomate chevronné, qui est, en outre, un écrivain, sait choisir ses mots.

Il s'agit, en l'occurrence, d' "ajustements" budgétaires — "modestes", du reste, compte tenu de l'envergure de l'entreprise, tout comme sont "normales", dans cette optique, les quelques difficultés de détail et de dernière heure de la réalisation d'un tel projet.

Il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres donnant un ordre de grandeur des "ajustements" budgétaires demandés aux gouvernements intéressés.

La publicité de l'Expo

Le commissaire général de l'Expo avoue que l'entreprise se sent un peu serrée aux entournures, côté budget.

Ainsi, par exemple, il ne croit pas, comme un vain peuple, qu'Expo 67 est mal connue des visiteurs étrangers possibles de l'exposition, surtout pas aux Etats-Unis. Les témoignages individuels, qui se multiplient pour exprimer une inquiétude à ce sujet et qui ont été rappelés à la conférence de presse, ne lui paraissent pas convaincants à côté de la masse de découpures de presse qu'il se fait un devoir d'examiner tous les jours (quelque 28,000 articles, actuellement, dans le monde entier).

Lui-même a multiplié discours, exposés et conférences de presse partout où ses missions l'ont conduit. Certains d'entre eux ont été diffusés par 763 postes de radio-télévision aux Etats-Unis.

Vers la fin de septembre et en octobre, il doit d'ailleurs retourner aux Etats-Unis, porter la bonne parole dans les milieux gouvernementaux des Etats, dans les universités et partout où il lui sera possible de le faire.

De France, l'Association France-Canada — dont il s'est activement occupé lorsqu'il était ambassadeur de notre pays à Paris — se fait forte d'envoyer quelque 40,000 visiteurs.

— Quelle valeur précise, a-t-il demandé, faut-il accorder, à côté de tout cela et de bien d'autres initiatives de l'Expo pour se faire connaître, à l'ignorance d'un nombre restreint d'individus interrogés au hasard, de place en place ?

Il n'empêche qu'il serait souhaitable de voir les compagnies canadiennes de transport exposer dans leurs bureaux, à l'étranger, non pas uniquement, comme c'est trop souvent le cas actuellement, des affiches invitant leur clientèle à la Jamaïque ou à Hong-kong, mais aussi l'invitant à venir voir l'Expo !

Cela n'a pas été contesté, hier, et il paraît que cela se prépare. De même que les formidables "explosions publicitaires", dans les Etats voisins du Canada, promises depuis déjà quelque temps. Elles imminent.

De tout cela, il est ressorti une chose, hier : avec un budget publicitaire de quelque $12 millions, l'Expo peut atteindre efficacement déjà le nombre de personnes nécessaires pour obtenir plus des 30 millions de visites prévues.

M. Dupuy n'a pas caché qu'il serait possible et souhaitable de faire mieux, de toucher plus de personnes et d'obtenir plus de visiteurs... avec un budget publicitaire plus considérable.

Il y a de l' "ajustement" budgétaire dans l'air de ce côté-là aussi.

De quelle importance, si tant est qu'Ottawa, Québec et Montréal y consentent ? $5 millions? — Encore ici, impossible d'obtenir de chiffres même indicatifs sur ce que les gouvernements responsables ont été invités à envisager par l'Expo.

M. Dupuy a observé la même discrétion diplomatique en ce qui concerne "un pays important" qui, la semaine dernière, a demandé à quelle condition il pourrait envisager, à huit mois de l'ouverture, participer à l'Expo 67. La seule condition, c'est d'être prêt pour le 28 avril 1967. L'accord n'étant pas encore conclu, le commissaire général n'a pu révéler le nom du pays.

Il a révélé, par contre, son intention de se rendre, à l'occasion de sa prochaine mission à l'étranger, en Arabie séoudite, pour tenter de convaincre ce pays de permettre, par sa participation, la réalisation d'un Pavillon de la Ligue arabe. L'Arabie séoudite avait déjà dit oui; puis, elle est revenue sur sa décision à la suite de frictions entre membres de la Ligue.

Le nombre des pays participants étrangers n'est donc pas encore arrêté, même si l'on sait déjà qu'il battra tous les records. Il est toujours de 70 "et quelques".

Les caisses de retraite privées devraient s'inspirer des régimes gouvernementaux

— Un actuaire de Seattle

"Les régimes de retraite privés pourraient tirer de nombreux avantages à étudier les plans de pension gouvernementaux, notamment ceux du gouvernement canadien et du gouvernement du Québec". C'est ce qu'a affirmé hier matin M. Kenneth T. Clark, un actuaire de Seattle, Washington, au cours d'un séminaire sur les plans de pension canadiens organisé dans le cadre du congrès de la "National Foundation of Health, Welfare and Pension Plans".

M. Clark a expliqué que plusieurs régimes de retraite privés accordaient à leurs bénéficiaires ou à leurs parents un montant d'argent global qui faisait l'objet d'un seul versement. Ainsi lorsqu'un travailleur devient invalide ou meurt, les membres de sa famille reçoivent un certain montant qu'ils peuvent administrer comme ils l'entendent. "Les régimes privés, a noté l'actuaire américain, devraient considérer qu'il existe d'autres façons de distribuer les fonds de pension. Dans certains cas, il est peut-être plus avantageux de payer les bénéficiaires par versements mensuels plutôt que de leur remettre plusieurs milliers de dollars d'un coup".

M. Clark a également mentionné que dans plusieurs cas, les pensions de certains retraités ou invalides ne tenaient pas compte de leur situation familiale et sociale. "Les régimes privés prévoient très souvent une même pension pour des gens de conditions différentes. Si un employé, père d'un enfant, devient invalide, il recevra un montant égal à celui qui est père de quatre enfants". C'est là un des aspects des régimes de retraite gouvernementaux qui mériterait d'être étudié par les régimes privés a-t-il conclu, car les plans de pension des gouvernements canadien et québécois tiennent compte des besoins particuliers de chaque individu."

Quelque 3,400 délégués américains et canadiens participent au congrès de la National Foundation qui se terminera demain. La fondation réunit les curateurs et les administrateurs des fonds provenant des programmes privés de retraite, de santé et de bien-être. Il s'agit en l'occurrence de représentants des syndicats et des entreprises où existent de telles mesures de sécurité.

Aujourd'hui, les délégués étudient les régimes de bien-être, et plus particulièrement les conséquences de l'assurance-santé sur les fonds privés de bien-être.

Reprise des pourparlers à la Canada Packers

Les pourparlers entre la Canada Packers et les représentants de ses 5,300 employés en grève dans huit usines du Canada reprendront jeudi. La nouvelle a été annoncée par M. Roméo Mathieu, coprésident du comité de négociations des Travailleurs-unis des abattoirs-conserveries.

La grève, qui dure depuis le 19 juillet dernier, touche le personnel des usines de la Canada Packers à Montréal, Hull, Charlottetown, St-Boniface, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Le syndicat demande une augmentation de salaire de 30 pour cent et d'autres bénéfices sociaux. La compagnie offre une augmentation horaire de 40 cents.

Le salaire de base actuel est de $2.10 l'heure et le salaire moyen est de $2.30.

TARZAN

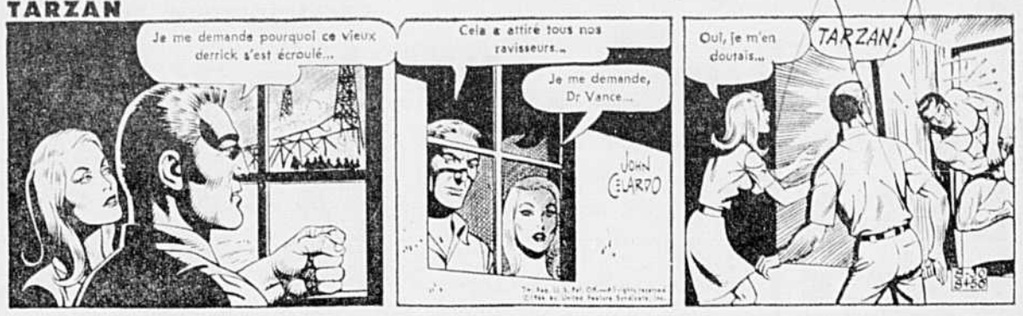

PHILOMÈNE

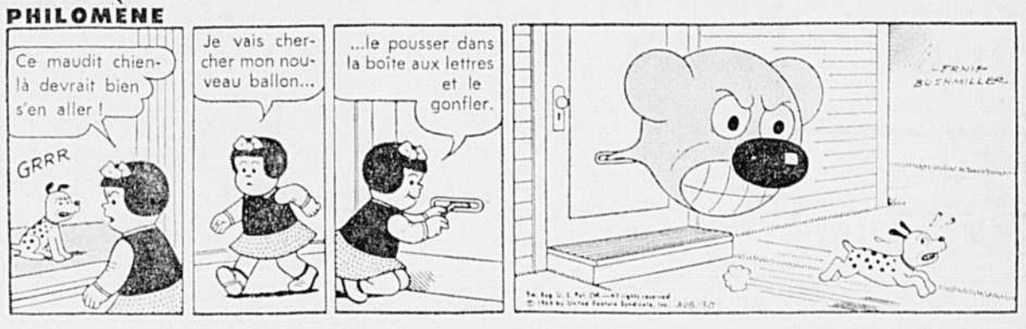

MOCO

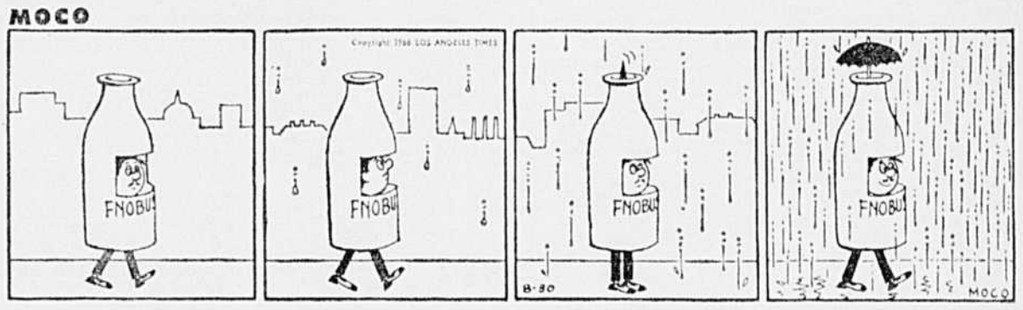

PILOTE TEMPÊTE

ROGER LA GUIGNE

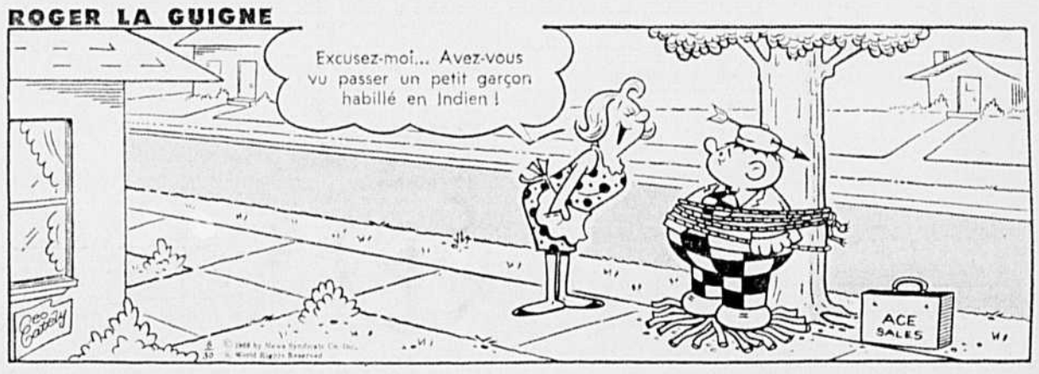

LARRY BRANNON

BOZO

PEANUTS

LE PAPA DE LILI

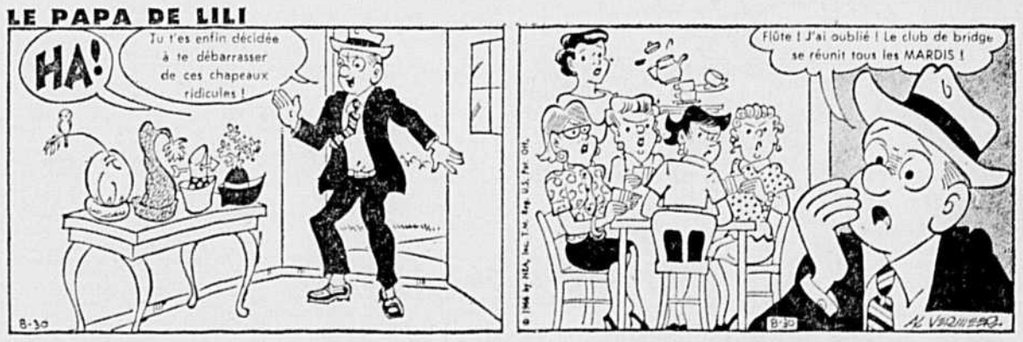

MON ONCLE

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AMIGORENA (Martin) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Martin Amigorena, époux de feu Adrienne Sautet, demeurant 6702 rue Chabot. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
318 est, rue Rachel
à 8 h. pour se rendre à l'église St-Barthelemy ou le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANNAN (Laruy) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 27 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé Mlle Laruy Bannan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux,
à Ste-Philomène de Châteauguay, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène de Châteauguay ou le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Gilles) — Accidentellement à St-Donat, le 28 août 1966 à l'âge de 18 ans est décédé M. Gilles Bastien, fils de Raymond Bastien et de Pierrette Simard, demeurant 7217 Iberville. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3234 rue Bellechasse
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Mathieu ou le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUVAIS (Virginie) — A Chambly, le 29 août 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Gérard Beauvais, née Virginie James, demeurant 626 rue St-René, mère de Marie-Louise (Mme Réal Belanger), Lucienne (Mme Roland Boyer) et 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
175 Boul. Ste-Marie ouest
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri - de - Mascouche ou le service sera célébré à 10 hres et on là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEROSE (Raymond) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé Raymond Bellerose, époux de feu Alice Fogarty, demeurant au 1653 Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 8 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELVAL (Maurice) — Subitement, à St-Calixte, le 27 août 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Maurice Belval, époux de Luce Martel, ex-sergent major des Fusiliers Mont-Royal, demeurant au 5676 Delarcher. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Edienne ou le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Antonio) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Antonio Boismenu, époux en 1eres noces de Corsinie Lacombe et en 2èmes noces de Maria Poirier, demeurant au 2455 boul. Henri-Bourassa Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645, boul. Henri-Bourassa Est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret ou le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNEVILLE (Gérald) — Subitement, à Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé Gérald Bonneville, époux de Berthe Beaulieu, père de Mme Pierre St-Germain (Jeannette), Alain, Nicole, Gaétan, Micheline, Pierre et Guy. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAU (Edmond) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Edmond Boudreau, époux de Jeannette Voisard, demeurant rue Pontiac. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 rue Laurier Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Denis, ou le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Emilienne) — A Pointe-Claire, le 30 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Irène Jean Baptiste Carrière, née Emilienne Daoust. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
281 rue du Bord du Lac,
Pointe-Claire
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim ou le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMBERLAND (Aldéo) — A Rivière-des-Prairies, le 27 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Aldeo Chamberland, époux d'Emilia Trudel, demeurant à 9471, 63ème Ave, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ile-du-Pas, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Edouard) — A St-Henri-de-Mascouche, le 29 août 1966 à l'âge de 43 ans est décédé Edouard Côté, époux de Pauline Paré, demeurant au chemin Laplaine (Mascouche). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
175 Boul. Ste-Marie ouest
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri - de - Mascouche ou le service sera célébré à 10 hres et on là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Ovila) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Ovila Cournoyer, époux de feu Antoinette Dufort, demeurant 6875 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée
2548 est, rue Beaubien
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Marc, ou le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A. Jules d'Acantara Inc.
FLEURISTE
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

COURTEMANCHE (Georgine) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Joseph-Euclide Courtemanche, née Georgine Vezina. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUIERRIER (Eugène) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Eugène Cuierrier, époux de Laurence Ouimet, demeurant 2140 Galt Crescent, appt 3, père de Francine et Gaétan. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk,
à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin de Tours, Glen Robertson, Ontario, ou le service sera célébré à 11 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE FELLEFEUILLE (Diane) — Subitement à Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Diane Julien, épouse de feu Jules De Bellefeuille. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3234 rue Bellechasse
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Mathieu ou le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DERY (Blanche) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 85 ans est décédée Mlle Blanche Dery, fille de feu Edouard Dery, et de feu Véléda Béland demeurant à l'hôpital St-Joseph Artisan, rue Berri. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
318 est, rue Rachel est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Gaétan) — Accidentellement, le 27 août 1966, à l'âge de 18 ans, est décédé Gaétan Desmarais, fils de Marcel Desmarais et de feu Henriette Brown demeurant au 1670 McGill, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 11 hres, pour se rendre à l'église St-Charles-Borromée, où le service sera célébré à 11.15 hres et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Hermine) — A Verdun, le 29 août 1966, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Zénon Desmarais, née Hermine Tessier, demeurant 45 Lafleur, appt 7. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5351 rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESNOYERS (Emilien) — A L'Assomption, le 27 août 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé Emilien Desnoyers, époux de Laurette Lavoie, demeurant au 850 boul. L'Ange-Gardien, L'Assomption. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée,
11,813, rue Notre-Dame Est,
Pointe-aux-Trembles.
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église de L'Assomption où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHES (Charles-Eugène) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 65 ans est décédé Charles-Eugène DesRoches, époux de Jeannette Robillard, demeurant 4298 Dorchester ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Leon-de-Westmount ou le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les heures de visite au salon sont de 1 h. à 10 h. p.m.

DUBOIS (Albert) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 72 ans est décédé M. Albert Dubois, époux en 1ères noces de Bernadette Grignon, et en 2èmes noces de Cora Boulay, demeurant 7091, 8e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251 rue Jean-Talon est
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu ou le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FASCIO, Marguerita — Le 28 août 1966, à l'Hôtel-Dieu, est décédée Marghenta Moiso, veuve d'Ernest Fascio, mère bien-aimée de Victor, Louis, et Mme A. Senécal (Rose). Exposée au
Salon mortuaire Clarke,
5580 rue Sherbrooke ouest.
Service funèbre en l'église St-Léon de Westmount, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

FAVRE (Amédée) — A St-Philippe de Laprairie, le 27 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Amédée Favre, époux de Laurence Godin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant et Fils,
St-Philippe de Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAVREAU (Annette) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Wilfrid Favreau, née Annette Brunet, demeurant 3725 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa, est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERRIS (Violet) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 36 ans, est décédée Mlle Violet Ferris, fille de Nabeha Shaar et de feu Alexandre Ferris, demeurant au 7288 Marquette, soeur de Mme Henri Chapuis (Adeline), Mme Evelyne Saliba, soeur de Georges et Edouard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
6821 rue St-Hubert,
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église orthodoxe St-Georges, ou le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là, au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Dollard) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Dollard Fontaine, époux de Germaine Marsolais demeurant à 7154 Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Barthélemy ou le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARNEAU (Léonidas) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Léonidas Garneau, époux de Gabrielle Lavoie, demeurant 367 rue de l'Eglise, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault, Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et ré-expose à Québec mercredi soir aux salons Cloutier, 120 rue St-Jean, on libera jeudi en l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Philippe) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Philippe Gauthier, époux de feu Anna Lamarche, demeurant au 6534 Chambord, père de Jeannine, Marcel, Jacqueline. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise ou le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Delphis) — A Ste-Barbe, le 28 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé Delphis Girouard, époux de feu Marie-Louise Cuierrier, demeurant au 5 Rochefort. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin & Fils,
317 rue Victoria
pour se rendre à l'église Ste-Barbe ou le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (Stéphane) — Accidentellement à Jacques-Cartier, le 28 août 1966 à l'âge de 6 ans est décédé Stéphane Guindon fils de André Guindon et de Aline Lussier demeurant 63 Guy. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & fils Inc,
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Fatima ou la cérémonie des anges sera celebrée à 2 hrs p.m. et de là au cimetière de St-Georges lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Fabiola) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme veuve Lucien Guillemette, née Fabiola Moreau, demeurant 1668 est boul. St-Joseph, apt 1. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228 rue Papineau,
à 8 hres 30 pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, ou le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (J.-Roméo) — A Hawkesbury, le 28 août 1966 à l'âge de 30 ans est décédé M. le Chanoine J.-Romeo Guindon ex-curé de la Paroisse St-Alphonse de Liguori re Hawk. Il laisse 5 frères et 5 soeurs, ainsi que 39 neveux et nièces. Exposé mardi, le 30, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m., au presbytère St-Alphonse de Liguori. Mercredi, le 31 août, à 3 h., translation des restes en l'église St-Alphonse de Liguori, où le service sera chanté pour les enfants, à 9 heures. Un autre service aura lieu, jeudi matin, à 11 heures. Direction: Noël Ltée, d eHawkesbury.

HEBERT (Georges) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 75 ans et 1 mois, est décédé Georges Hébert, époux de feu Blandine Perreault, demeurant 50, 88e Avenue, Chomedey, autrefois de Côte-St-Paul (2019 Le Caron), père de Cécile, Georges et Aimé. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul ou le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JETTE (Ernest) — A Longueuil, le 29 août 1966 à l'âge de 60 ans est décédé Ernest Jetté époux d'Yvonne Rheaume demeurant 81 Chemin Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira de la nouvelle Résidence Funéraire
Ed. Darche & Fils Inc,
86 rue Longueuil ouest
St-Charles, St-Charles
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine ou le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Jules) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Jules Laberge, époux de Michèle Tremblay. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
11,630, rue Notre-Dame est
pour se rendre à l'église St-Marcel, Pointe-aux-Trembles, ou le service sera célébré, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJEUNESSE (Marcel) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé Marcel Lajeunesse, fils de feu Siméon Lajeunesse et de Célina Clermont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, ou le service sera célébré à 9 h. et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAFORTUNE (Félix) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé Félix Lafortune, époux d'Etiennette Lafrance, demeurant au 7900 Boyer. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, ou le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Placide, lieu de la sépulture, ou un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Telmont) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Telmont Lafortune, époux d'Alice Henri, père de Mme E. Gastonguay (Cécile), Real, Mme J. Fortin (Gabrielle), Roger, Jean-Guy, Jean-Paul, Mme De Passilé (Gisèle). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 Boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix ou le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs.

LAFRENIERE (Eugène) — Accidentellement à Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Eugène Lafreniere, époux de feu Yvonne Cadorette, demeurant chez son fils Marcel, 4857 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
19 rue Laurier Est
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Aliette) — A St-Célestin, comté Nicolet, le 29 août 1966 à l'âge de 31 ans est décédée Aliette Gagné épouse du Dr Bruno Laliberté demeurant à St-Célestin. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira de la maison
Lauziere
à St-Célestin
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Célestin où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPLANTE (François) — A Verdun, le 28 août 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé François Laplante, époux de Mérilda Bélanger, père de Gerard, Gilbert, Mme Alfred Vigneault (Florence), Mme Oliet Asselin (Laurette), Mme Albert Fortier (Dora), Mme Roger Bélanger (Pauline), Mme Romeo Fontaine (Gisele), ainsi que 22 petits-enfants, demeurant à 3826 rue Gertrude. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512, rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Jean) — Subitement à Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 57 ans est décédé M. Jean Larocque époux d'Hélène McGregor, père de Guy. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Av., Rosemont
pour se rendre à l'église St-François-Solano ou le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Georges) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Georges Laverdure, époux de Gabrielle Pelletier, père de André et Lise. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, ou le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Alice) — A Ile Perrot, le 29 août 1966, à l'âge de 77 ans, est décédée Mlle Alice Leduc, fille de feu Joseph Leduc, demeurant 3265 Boul. Perrot, Ile Perrot. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
98 Boul. Perrot, Ile Perrot,
à 9 hres 30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne de Chantal, ou le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Rosedelima) — Subitement, à Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Hosanne Leroux, née Rosedelima Leclerc, demeurant au 6960 Des Ecores. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse, coin 11e av
à 10 h. 15 pour se rendre à l'église St-Barthélemy ou le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOCAT (Fortina) — A Lafleche, le 29 août 1966 à l'âge de 69 ans est décédé Fortina Locat époux de Laura Labelle demeurant 1919 rue Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
3219 rue Grande Allée
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption ou le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANNINGHAM (Gaston) — Accidentellement à Oswego, N.Y., le 27 août 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Gaston Manningham, fils de Maurice Manningham et de Madeleine Badeau. Il laisse trois soeurs, Yvette, Nicole, Yolande, ainsi que cinq frères, Roger, Yvon, Roland, Gaetan et Ronald. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Deslauriers Ltée,
790, Boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent,
pour se rendre à l'église St-Laurent, ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Arthur) — A St-Isidore de Laprairie, le 28 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Arthur Martin, époux de Dolorès Lalumière. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Elie Primeau et Fils
pour se rendre à l'église St-Isidore, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Joseph Ovila) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Joseph Ovila Martineau, époux de feu Eva Valcourt, demeurant 1733 Iberville. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.,
2521 rue Ste-Catherine Est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONASTESSE (Cordelia) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Tancrède Monastesse, née Cordelia Prud'Homme. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Verchères, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREL (Louis-Philippe) — A Laval-des-Rapides, le 28 août 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé Louis-Philippe Morel, époux de Germaine Dagenais, demeurant à 13A, Boul. Des Prairies. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, Boul. Henri-Bourrassa est,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Pontmain où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Pierre) — Accidentellement, à Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 20 ans, est décédé Pierre Ouimet, fils de Roger Ouimet et de Germaine Despuiteau. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, ave Laurier
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette Soubirous ou le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE (Maurice) — A Montréal, le 26 août 1966, à l'âge de 32 ans, est décédé M. Maurice Page, époux de Emilia Lascelles. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 hres, et de la au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PANNETON (Rosario) — A Montréal, le 30 août 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Rosario Panneton, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de Geramine Morand, père de Gérald, Jean-Paul, Mme Jean-Claude Bernier (Pauline). La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraires
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis.
Avis des funérailles plus tard.

PELISSIER (Suzanne) — A Yamaska, le 28 août 1966, à l'âge de 45 ans, est décédée Mlle Suzanne Pelissier, capitaine de l'armée Canadienne cantonnée en Allemagne, fille de feu Joseph-Louis Pelissier et de feu Stephanie Morvan. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Pilon
à Yamaska
pour se rendre à l'église paroissiale d'Yamaska, ou le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Menasippe) — A l'hôpital des vétérans, Ste-Anne de Bellevue, le 29 août 1966 à l'âge de 88 ans est décédé M. Menasippe Piché, époux de feu Juliette Meunier. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7768 rue St-Hubert
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Cécile ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIN (Lauretta) — A Montréal, le 30 août 1966 à l'âge de 57 ans est décédée Mme Emile Poulin, née Lauretta Leblanc demeurant 5657 Mignault. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee
4955 rue Adam
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Fabien ou le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAIL (Arthur) — A Montréal, le 28 août 1966 à l'âge de 72 ans est décédé Arthur Rail, époux de feu Marguerite Daraiche, demeurant à 1817 Plessis. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 est, rue Ontario,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Sacre-Coeur, ou le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Germaine Irène) — A Fabreville, le 29 août 1966 à l'âge de 67 ans est décédée Mme Joseph Edouard Richard, née Germaine Irène Morin, demeurant 1261, 45e avenue, Fabreville. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est
pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville ou le service sera célébré et de là au cimetière de Fabreville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBITAILLE (Arthur) — Subitement, à Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé Arthur Robitaille, maître de chapelle de St-Marc de Rosemont, gérant d'Unité de la Compagnie Metropolitan Life Insurance, époux de Gisèle Phaneuf, demeurant au 8655 Marjolaine, St-Leonard. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse
coin 11ème Ave, Rosemont
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Ambroise ou le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mardi 30 août 1966 / sainte Rose de Lima / 82e année, No 201 / 3 cahiers / 44 pages / La météo: ensoleillé demain / Minimum 55 / Maximum 75

Un économiste suggère: front commun des épiciers contre les coopératives • **En page 11**

Rail: Ottawa amenderait le bill à cause de l'opposition soulevée

par Jacques Pigeon et Luc Beauregard

OTTAWA — L'opposition à la solution mise de l'avant hier par le gouvernement fédéral pour régler le conflit ferroviaire est si grande tant du côté des syndicats que du côté de la Chambre qu'à midi, on soulevait l'hypothèse d'un important amendement au projet déposé hier.

Les porte-parole syndicaux n'ont pas tardé à faire connaître leur mécontentement.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a déclaré pour sa part ce matin que la législation était mauvaise et qu'elle ne réglerait rien.

Aux Communes, les conservateurs et les néo-démocrates fourbissent leurs armes et s'apprêtent à soumettre de nombreux amendements.

Ce matin, le premier ministre Pearson a dirigé une séance du cabinet et a eu des entretiens avec les représentants syndicaux.

Ces derniers semblaient plutôt pessimistes et ne voulaient rien divulguer de ce qui s'y était discuté.

L'un d'eux, R. C. Smith, a déclaré qu'un rapide sondage parmi les grévistes avait démontré que les cheminots ne sont pas du tout disposés à obtempérer aux directives du gouvernement, et que tous estiment discriminatoire la solution du gouvernement.

Autres réactions

Le projet de loi a été accueilli par tous le pays comme une "insulte".

A Montréal, plusieurs grévistes ont déclaré qu'ils n'accepteront jamais ce projet de loi qui, selon eux, en plus de n'offrir qu'une mince augmentation de salaires, ne semble rien prévoir au chapitre des congés de maladie et d'autres bénéfices marginaux tout aussi importants.

Pour les chefs syndicaux, le remède imposé est pire que la maladie elle-même.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a déclaré hier soir, à la suite d'un entretien de 50 minutes avec M. Pearson et le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, qu'aucune loi ne saura mettre fin à la grève. Il a fait des objections au projet de loi.

M. Jodoin a précisé ce matin que la loi proposée "ignore complètement les recommandations de la commission Freedman qui auraient protégé, à la fois les travailleurs et les centres desservis par les chemins de fer, contre les effets néfastes de l'automatisation et les changements technologiques.

Hier également, M. Smith, dans un communiqué, disait que le gouvernement tentait de toute évidence d'imposer l'arbitrage obligatoire, "ce qui aura pour effet de détruire les principes fondamentaux de la négociation collective".

Le communiqué émis au nom des syndicats précisait que le gouvernement avait démontré beaucoup d'anxiété devant la perspective de mettre en vigueur certaines recommandations de la commission royale sur le transport visant à permettre aux compagnies d'abandonner l'exploitation de lignes non rentables.

"Mais cette mesure n'aurait pour effet que d'aggraver le problème des emplois disponibles sur les chemins de fer.

"Cependant, le gouvernement n'a fait preuve d'aucun empressement quant à l'application des mesures préconisées dans le rapport Freedman et recommandant la protection des ouvriers dont l'emploi est menacé."

La plus importante manifestation contre le projet de loi s'est déroulée, hier, à Toronto, où 1,000 grévistes rassemblés devant la gare Union ont chanté et lancé des mots d'ordre, tandis que le Parlement était réuni en session spéciale.

A London, Ontario, 300 cheminots venus de London, Stratford, Brantford et Kitchener ont paradé dans les rues. Une centaine ont déambulé dans les rues de Windsor.

En Chambre

A l'ajournement, à 10 heures, hier soir, M. Diefenbaker n'avait pas terminé sa tirade et l'on croyait qu'il présenterait aujourd'hui un premier amendement au projet Pearson. C'est le caucus conservateur qui en a déterminé la forme ce matin. On dit, dans les coulisses, qu'il peut s'agir de sanctions légales, imposées à ceux qui défieraient l'ordre du Parlement forçant les grévistes à retourner au travail.

Les néo-démocrates ne sont pas, non plus, d'humeur facile. Ils ont déjà fait connaître leur farouche opposition à la plupart des articles de la loi, principalement à celui qui décrète l'arbitrage obligatoire, et ont eux aussi préparé au moins deux amendements.

Il faut donc prévoir la tenue de votes sur tous ces amendements. Chaque fois qu'un nouvel amendement est présenté, tous les députés peuvent recommencer à parler.

C'est dans ce contexte qu'ont pris fin les travaux de la Chambre hier soir, exactement à l'heure prévue.

John Diefenbaker était le dernier orateur de la journée. Plusieurs fois, il a demandé au gouvernement des garanties assurant le public que les syndicats obéiront à l'ordre du Parlement.

Le premier ministre a également touché ce point dans un

Voir OPPOSITION en page 2

La possibilité d'un contrôle des prix et des salaires a surpris les provinces

OTTAWA, (PC) — Un mouvement de surprise a accueilli l'annnonce faite hier aux Communes par le premier ministre, M. Lester B. Pearson, voulant que les ministres des Finances fédéral et provinciaux doivent discuter la semaine prochaine la possibilité d'une loi sur le contôle des prix et des salaires.

Une réunion des ministres est prévue à Ottawa, les 14 et 15 septembre, pour discuter le partage fiscal entre le fédéral et les provinces.

Le trésorier de l'Ontario, M. James Allan, a déclaré lundi soir : "C'est toute une nouvelle. Je vais laisser au premier ministre, M. John Robarts, le soin de l'évaluer."

M. Allan qui a affirmé n'avoir jamais songé au contrôle des salaires et des prix, a souligné qu'un tel contrôle relevait de la juridiction provinciale et qu'il pouvait être imposé seulement dans le cadre d'une entente entre le fédéral et chacune des provinces.

Pour sa part, le trésorier provincial du Manitoba, M. Gurney Evans, a déclaré qu'il déploierait tous ses efforts pour assister à la conférence que le premier ministre Pearson projette de convoquer pour étudier la possibilité d'une législation sur le contrôle des prix et des salaires.

"J'aimerais prendre part à toutes délibérations sur le sujet" a dit M. Evans, qui vient incidemment d'accéder au cabinet de M. Duff Roblin à la suite d'un remaniement ministériel.

M. Evans a néanmoins affirmé qu'il n'avait pas encore été officiellement informé de la rencontre projetée.

Première nouvelle

M. A. O. Aalborg, trésorier provincial de l'Alberta, a noté pour sa part qu'il n'avait jamais reçu d'invitation à participer à une discussion sur ce sujet.

Jusqu'ici, il a été invité à la reunion du comité national de la fiscalité, prevue pour le 14 septembre. Il lui fera toutefois plaisir de participer à tout examen de la situation des prix et des tendances inflationnistes actuelles avec les autres trésoriers provinciaux.

Pour sa part, la Saskatchewan participera avec plaisir à un entretien des ministres fédéral et provinciaux des Finances pour considérer le problème des prix et des salaires, a indiqué M. Ross Thatcher, premier ministre de cette province.

"Mais c'est la première fois que j'entends dire que nous devions discuter ce point au cours de la prochaine réunion du comité national de la fiscalité," a ajouté M. Thatcher, qui est également trésorier provincial.

"J'espère bien que M. Pearson pourra faire coincider cette discussion sur les prix et les salaires avec la réunion du comité sur la fiscalité."

Loi coopérative

C'est le chef de l'opposition conservatrice, M. John Diefenbaker, qui a poussé le premier ministre Pearson à faire sa déclaration, hier, alors que les Communes étaient réunies en session spéciale pour régler la grève des employés des chemins de fer.

M. Diefenbaker a d'abord demandé si le gouvernement devait présenter un budget supplémentaire pour lutter contre l'accélération de l'inflation.

M. Pearson a répondu qu'un débat traiterait prochainement de cette question importante et troublante.

Le chef conservateur a insisté

Voir CONTROLE en page 2

Surprise et satisfaction à Québec

par Pierre O'Neil

QUEBEC — Le premier ministre Johnson s'est dit d'accord en principe pour que les ministres des Finances fédéral et provinciaux discutent ensemble de la politique des salaires et des prix.

Les autorités provinciales ont pourtant manifesté une grande surprise ce matin en prenant connaissance de la déclaration de M. Lester B. Pearson voulant que les ministres des Finances d'Ottawa et des provinces étudient les 14 et 15 septembre la possibilité d'établir au Canada une politique des prix et des salaires.

Au ministère des Finances, aussi bien qu'à celui des affaires fédérales-provinciales, c'est la première fois qu'on entend parler de cette possibilité qui à date n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la conférence.

Les autorités gouvernementales à Québec ont paru surprises de constater que d'autres leaders provinciaux avaient déjà commenté une nouvelle aussi importante.

"Nous ne serons pas en mesure de le faire nous-mêmes tant que M. Pearson n'aura pas fourni de détails sur ses projets, a-t-on laissé entendre ce matin.

Toutefois, c'est le secret de polichinelle que le Québec se réjouit de la déclaration faite par le premier ministre et de son appel à la collaboration

Voir QUEBEC en page 2

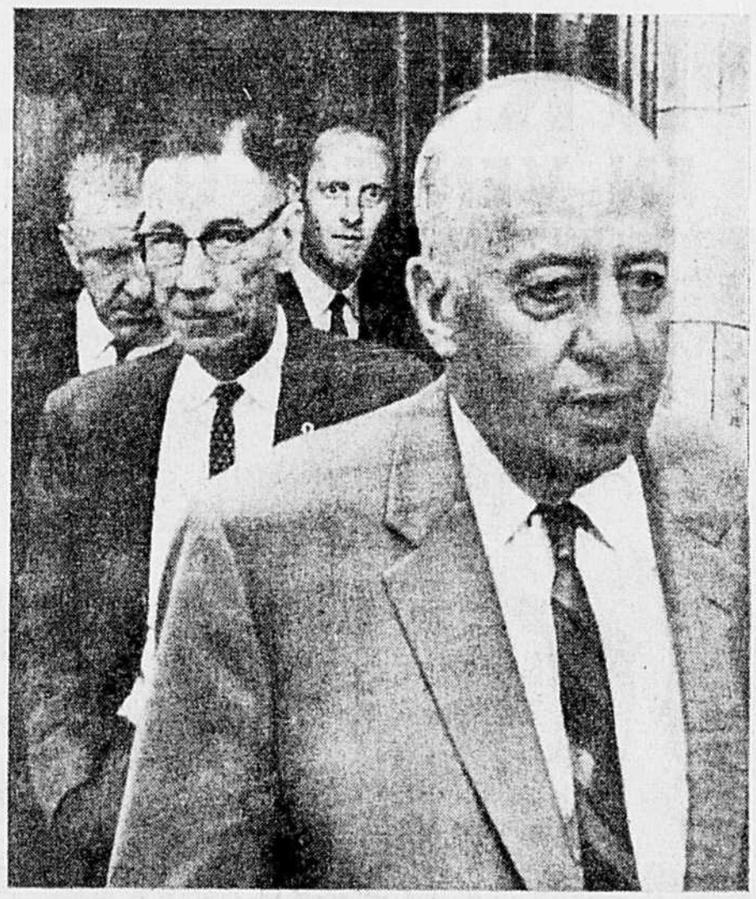

Téléphoto PC

Quatre leaders des syndicats groupant les employés de chemin de fer ont rendu visite au premier ministre Pearson hier afin de protester contre les mesures législatives mises au point par le gouvernement fédéral pour mettre un terme à la grève du rail. MM. W. P. Kelly, W. J. Smith et Frank Hall quittent ici le bureau du premier ministre.

Le rapport Rand accable le juge Landreville qui sera relevé de ses fonctions

par Luc Beauregard

OTTAWA. — En rendant public un rapport extrêmement accablant pour le juge Léo-Albert Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, le ministre de la Justice du Canada, M. Lucien Cardin, a annoncé hier que le Parlement serait appelé à relever le magistrat de ses fonctions, mais qu'auparavant, ce dernier aurait la possibilité de témoigner et de produire une défense devant un comité du Parlement.

Il s'agit là d'une procédure peu commune, mais on connaît peu de précédents au Canada à l'affaire que le juge Ivan Cleveland Rand, anciennement de la Cour suprême du Canada, a été chargé d'éclaircir en janvier dernier.

Son rapport au comité McQuaid, qui a été déposé à la Chambre peu après la découverte de la session hier,

Le commissaire enquêteur n'y va pas de main-morte à l'endroit du juge ontarien à qui il reproche :

— de ne pas avoir établi son innocence de façon satisfaisante alors que des soupçons pesaient contre lui ;

— de s'être livré à un outrage évident à l'endroit des tribunaux dans sa manière de rendre témoignage ;

— d'avoir manqué tout aussi bien à son devoir de haut fonctionnaire qu'à son devoir de juge en n'apaisant pas les rumeurs de scandale, compromettant ainsi de façon permanente son emploi comme juge.

Telles sont les trois conclusions du juge Rand.

Sudbury et le pipeline

L'affaire remonte à l'époque de la construction du gazoduc durant les années '50 par la Trans-Canada Pipe Line. Cette opération, qui consistait à amener le gaz de l'Ouest jusqu'au marché ontarien, était [illegible] la NONG, la distribution du gaz [illegible] distincte du transport principal dit gaz.

De longs pourparlers se déroulèrent afin que Sudbury, dont le juge Landreville était maire en 1955, acceptât de faire appel aux services de la NONG. Sudbury accepta de même que plusieurs autres municipalités du nord de l'Ontario.

Quelques années plus tard, les rumeurs de scandale allaient bon train. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario tint des audiences en 1958 puis en 1962 sur les transactions de la NONG, tandis que des accusations de corruption étaient portées contre des maires devant les tribunaux.

Dans le cas du juge Landreville (il acceda à la magistrature en 1956), il y eut non-lieu à l'enquête préliminaire, la poursuite ne pouvant prouver hors de tout doute que les 10,000 actions de la NONG que le juge, alors maire de Sudbury, avait acquises sans débourser un cent, — et qui lui rapportèrent $117,000 au total — constituaient en fait un pot-de-vin.

Voir DEFENSE en page 2

"Rapport inique, injuste et malicieux", dit le juge

Le juge Léo Landreville, de la Cour suprême de l'Ontario, a qualifié hier soir le rapport Rand d'"inique, malicieux, injuste et rempli de préjugés".

Le rapport Rand, déposé aux Communes hier, accuse le juge Landreville d'avoir manqué à son devoir tant comme juge qu'à titre de maire de la ville de Sudbury, en réalisant des profits dans une transaction d'actions de Northern Ontario Natural Gas, société qui a obtenu une franchise de la ville de Sudbury, en 1956.

Le juge Landreville a déclaré hier qu'il était prêt à comparaître devant un comité parlementaire ou à suivre toute procédure que le parlement établira, afin de se justifier.

Le juge Landreville a déclaré qu'il existe des éléments de preuve qui n'ont pas été présentés au cours de l'enquête Rand, et qu'il les fera connaître lui-même. Il reproche aussi au rapport Rand de contenir des éléments qui n'ont pas été présentés en preuve au cours des dépositions.

Le juge Landreville, menacé d'être destitué, reproche particulièrement au rapport de contenir en appendice un document qui ne devrait pas s'y trouver. "Ce qu'il y a de plus malicieux dans tout cela, dit-il, c'est l'appendice", document rédigé par la Law Society of Upper Canada, et que cette société "n'a pas jugé utile" de rendre public.

Voir INIQUE en page 2

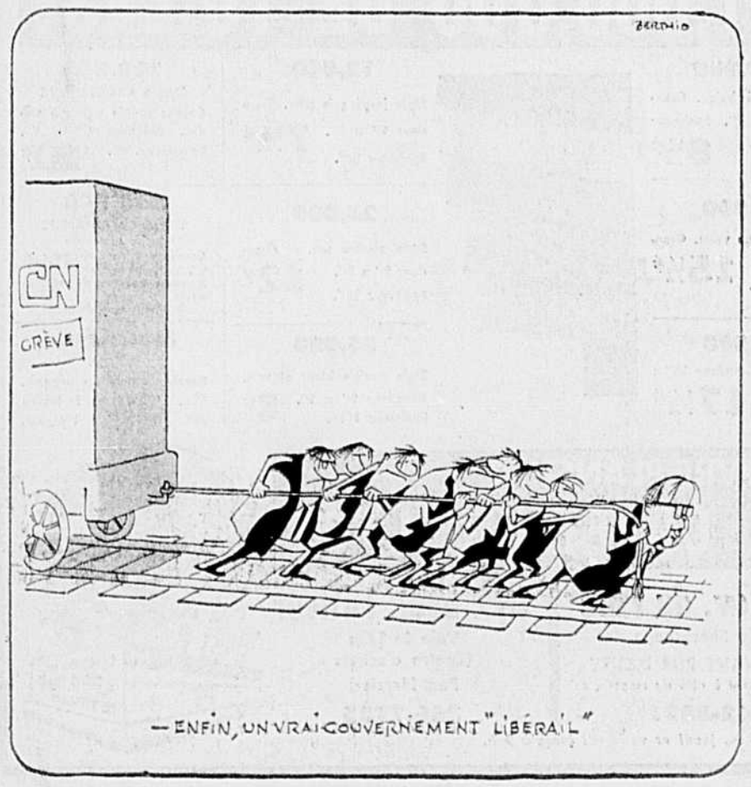

Inauguré le 14 octobre, le métro sera mis en service le 17

par Claude MASSON

L'inauguration officielle du métro de Montréal aura lieu le vendredi 14 octobre prochain, tandis que la mise en service aura lieu le lundi suivant, soit le 17 octobre.

Cette nouvelle, apprise en primeur par LA PRESSE ce matin, a été confirmée par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, donnera bientôt tous les détails de ces deux événements. On croit savoir qu'il en profitera alors pour annoncer la venue à Montréal du premier ministre français Georges Pompidou ou du ministre des Affaires culturelles de France, M. André Malraux.

L'imposante cérémonie d'inauguration fera suite à trois soirées de fêtes populaires qui se dérouleront à la Place des Arts les 11, 12 et 13 octobre.

Durant la fin de semaine qui suivra la cérémonie d'inauguration, soit samedi le 15 et dimanche, le 16 octobre, les stations de métro seront ouvertes au public et les trains rouleront. Lundi le 17, le service régulier commencera sur une étendue d'environ 14 des 16.3 milles du métro.

Quelque temps avant la mise en service, la Commission de Transport de Montréal, responsable du métro, fournira aux milliers de Montréalais qui seront appelés à utiliser le métro tous les détails utiles.

Une conférence de presse devait avoir lieu à quatre heures cet après-midi au bureau de M. Saulnier relativement à l'inauguration du métro, mais elle a été contremandée.

Voyage gratuit

L'inauguration officielle de ce moyen de transport en commun souterrain, neuf jours avant les élections municipales du 23 octobre, permettra à des milliers de Montréalais d'effectuer gratuitement la première balade en métro de leur vie.

La décision d'inviter une haute personnalité française pour inaugurer le métro a été prise par les autorités municipales de la métropole en se basant sur le fait que la technique française a joué un grand rôle dans la construction de cette "merveille".

Jean Gascon abandonne la direction du TNM

Le comédien et metteur en scène bien connu Jean Gascon vient de démissionner du poste de directeur du Théâtre du Nouveau Monde, la compagnie qu'il a lui-même fondée il y a 15 ans.

C'est ce qu'il a annoncé, hier, au cours d'une interview télévisée qu'il a accordée à l'émission "Aujourd'hui".

Visiblement découragé et passablement fatigué, Gascon, qui revient du Festival de Stratford où il a fait la mise en scène de l'opera "Don Giovanni", en plus de jouer dans "Henry V" de Shakespeare et dans "La danse de mort" de Strindberg, a justifié cette décision en précisant qu'il avait besoin de repos. Il a ajouté qu'il en avait assez de travailler dans les conditions qui ont été siennes (et celles du TNM) au cours des 15 dernières années.

On sait que, depuis la démolition de l'Orphéum, le Théâtre du Nouveau Monde n'a plus de salle à sa disposition. Pendant la prochaine saison, qui devrait débuter en octobre, le TNM fera au moins deux tournées et présentera des productions au Gesù, à la Comédie-Canadienne et à la Place des Arts.

Au cours de l'interview, Jean Gascon a précisé que la direction du Théâtre du Nouveau Monde avait eu des pourparlers avec la Régie de la Place des Arts afin que le TNM puisse s'établir à demeure dans l'une des salles de théâtre actuellement en construction. On en était, semble-t-il, arrivé à un accord de principe.

Mais en mai dernier, la Régie de la Place des Arts a averti le TNM qu'elle était dans l'impossibilité de donner suite à ce projet. D'après Gascon, il semble que le veto soit venu des autorités municipales de la ville de Montréal.

D'après les renseignements dont nous disposons, il appert que la Régie de la Place des Arts avait recommandé que la location d'une des salles soit accordée en permanence au TNM. Mais cette recommandation n'a pas eu de suite, les deux gouvernements en cause (le municipal et le provincial), ayant décidé que les nouvelles salles seraient uniquement des salles de location, à la disposition de tous les groupes intéressés.

D'autre part, nous avons appris aujourd'hui que tout n'était pas perdu pour le Théâtre du Nouveau Monde, les pourparlers ayant repris entre toutes les parties en cause.

Jean Gascon, qui doit partir ce soir pour un voyage de plusieurs mois en Europe, a laissé entendre qu'il voulait désormais travailler dans des conditions plus satisfaisantes. Il a dit qu'il était prêt à accepter plus de responsabilités au Festival de Stratford.

Jean Gascon est présentement directeur artistique adjoint du Festival de Stratford. Il se pourrait fort bien qu'il succède au directeur artistique actuel, Michael Langham, qui doit quitter son poste à la fin de 1967. On doit annoncer le nom de son successeur à la fin de la présente saison.

Par ailleurs, Gascon dont la réputation de metteur en scene n'est plus à faire, a déjà, par les années passées, reçu certaines offres alléchantes, en particulier du Metropolitan de New York.

Les syndicats soumettront le projet à leurs membres

Les syndicats qui groupent les cheminots de la région de Montréal ont l'intention de réunir le plus tôt possible leurs membres afin que ces derniers se prononcent sur la loi gouvernementale.

Ce sera le cas demain soir des membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (succursale 561), des usines Angus du Canadien Pacifique et de celles du Canadien National de Pointe-St-Charles.

Le président local, M. Francis Bertrand, a dit que les membres seront appelés à se prononcer pour ou contre le projet de loi.

On sait par ailleurs, par une visite sur les piquets de grève que les cheminots ne sont pas du tout satisfaits de l'offre formulée par le gouvernement, et tout laisse croire qu'un vote sera un geste symbolique pour démontrer au gouvernement que "les cheminots veulent plus que des miettes", a dit un gréviste.

On ne connait pas encore les dates et les endroits où se réuniront les autres syndiqués. Les électriciens se réuniront demain soir au 3,560 rue St-Laurent.

Chrysler met l'accent sur la sécurité

LOS ANGELES, (UPI) — La Chrysler Corporation a dévoilé ses projets pour 1967 en montrant aux journalistes ses nouveaux modèles où l'accent a été mis sur la sécurité.

Toutes les voitures 1967 de Chrysler seront équipées d'une colonne de direction télescopique, du système de freinage à double action et de signaux de direction à quatre positions.

Ces mesures de sécurité ont été expliquées à plus de 300 journalistes par M. Lynn A. Townsend, président de Chrysler Corp., qui avait invité la presse à venir jeter un coup d'oeil sur les modèles 1967.

M. Townsend a révélé que la société avait dépensé près de $370 millions pour mettre au point les modeles 1967 et pour couvrir les frais occasionnés par ces éléments de sécurité.

C'est plus que la compagnie n'a jamais dépense pour ses nouveaux modèles dans le passé, a-t-il dit et ceci permettra à Chrysler d'offrir autant que n'importe quel autre compagnie compétitrice.

Dans le domaine des "compactes", la compagnie offrira une Valiant légèrement plus grosse, une Barracuda "entièrement dessinée" et la Dodge Dart.

La Dodge Charger conservera son rang de voiture luxueu-

Voir CHRYSLER en page 2

Brinco-Hydro: Johnson affirme que rien encore n'a été décidé

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé aujourd'hui que rien n'avait été décidé au sujet de la vente d'électricité en provenance des chutes Churchill à l'Hydro-Québec et qu'aucun accord n'a encore été signé à cet effet.

LA PRESSE a révélé, hier, que l'Hydro-Québec avait soumis au cabinet provincial une lettre d'intention, que le gouvernement en étudiait les termes et qu'il pourrait faire connaître son avis au cours des prochains jours. Les négociations entre l'Hydro et British Newfoundland Corporation se poursuivent depuis plus de deux ans.

Protestations

Par ailleurs, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, dans une lettre adressée ce matin au premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, demande au gouvernement québécois de ne pas approuver l'entente entre l'Hydro-Québec et Brinco, entente vivement souhaitée par le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joe Smallwood.

Le télégramme se lit comme suit : "Suite à nos prises de position antérieures, prions instamment le gouvernement de ne pas autoriser l'entente entre l'Hydro-Québec et Brinco. Inconcevable que le Québec achète d'une compagnie étrangère l'électricité produite sur les terres publiques d'un territoire qu'il revendique comme sien, et favorise, à son propre détriment, un développement industriel considérable."

Le président du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, M. Pierre Bourgault, a pour sa part sommé M. Johnson de rendre publics les résultats des négociations entre les gouvernements de Terre-Neuve et de Québec concernant l'aménagement des chutes Churchill au Labrador.

"Nous avons le droit de savoir ce qui se passe", a dit M. Bourgault.

"Est-il vrai, a-t-il demandé, que l'Hydro-Québec a obtenu la semaine dernière un prêt de $40 millions sur le marché américain à la condition expresse que le Québec signe l'entente ? Que M. Johnson nous réponde."

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 27, 36 à 41
Bandes dessinées / 35
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 43
Editorial / 4
Finance / 22 et 23
Horoscope / 28
La bonne table / 29 à 31
Mots croisés / 37
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 8, 9, 11 et 15
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 18 à 20
Tribunaux / 21
Vie féminine / 32 et 34
Vie mondaine / 33

CKAC 73

Les effets de la grève

LES TELEGRAMMES : Il est impossible de transmettre un télégramme au pays ; ceux qui veulent communiquer outre-mer doivent s'adresser au bureau de Montréal de la Canadian Overseas Telecommunications ou de Commercial Cables. Pour expédier un télégramme aux Etats-Unis, il faut communiquer par téléphone avec la Western Union et l'Anglo-American Telegraph dans n'importe quelle ville américaine.

LES POSTES: Le courrier de première classe est acheminé, mais avec quelque retard. Toutes les autres catégories de courrier, y compris les colis, peuvent être livrées si le destinataire habite la même région que l'expéditeur. Si les expéditions portent une adresse extérieure à la région, elles doivent d'abord parvenir aux bureaux de postes choisis à cet effet.

L'ARGENT : Il est impossible de télégraphier de l'argent au pays ou à l'étranger. Les expéditeurs doivent d'abord se procurer des traites à la banque qui communique avec la banque du destinataire. L'expéditeur assume les frais de communication et de service.

LES MAGAZINES : La livraison en est suspendue ou sérieusement retardée, à moins que ces publications ne soient transportées par avion ou par courrier de première classe.

Augmentation de 6 p.c. et retrait du droit de grève jusqu'en 1968

OTTAWA. (J. P.) — Les cheminots ont appris hier ce que le premier ministre entendait par une hausse raisonnable de salaire : c'est une augmentation de 6 p. 100 par année.

Moins de la moitié de ce qu'exigeaient les négociateurs syndicaux.

Elle est pourtant rétroactive. Le gouvernement accorde aux employés du rail 4 p. 100 pour les six premiers mois de l'année et ajoute une augmentation identique pour les six derniers mois de la même année, évidemment 1966.

C'est dire qu'au 31 décembre de cette année, le salaire moyen de l'employé du rail aura été accru, progressivement, jusqu'à 8 p. 100.

Quatre plus quatre ne font pas six, dira-t-on. Il faut niveler ces deux augmentations successives de 4 p. 100 pour établir qu'à la fin de l'année, les cheminots auront eu un salaire de 6 p. 100 plus élevé qu'en 1965.

Le projet de loi Pearson (cinq maigres pages), qui de plus est strictement illisible dans le texte français, enlève également le droit de grève à ces ouvriers et ce jusqu'à 1968.

La loi qu'étudie le Parlement est donc rétroactive au 1er janvier 1966 et laisse de côté toutes les autres questions aux négociateurs.

Pour faciliter l'entente, le gouvernement promet la nomination d'un ou de plusieurs médiateurs qui devront lui présenter un premier rapport, au plus tard le 15 novembre. Les deux parties pourront négocier toutes les questions, y compris les augmentations de salaire. On imagine mal cependant que les sociétés ferroviaires consentent à leurs employés des augmentations supérieures à celles que vient de décréter législativement le gouvernement.

Si le gouvernement juge que des progrès satisfaisants ont été accomplis en présence du médiateur il permettra que se poursuive la médiation. Sinon, ce sera l'arbitrage obligatoire.

C'est une nouvelle forme d'arbitrage que le gouvernement soumet aux Chambres. En effet, s'il décide d'utiliser cette procédure, le gouvernement se verra forcé de la soumettre au véto de la Chambre.

Ce sont là, en résumé, les articles essentiels du projet de loi. Dans son discours de présentation, le premier ministre a affirmé que son gouvernement soumettra, plus tard, une nouvelle législation du Travail dans le domaine du rail.

L'étude du projet de loi concernant les sociétés ferroviaires ne sera entamée qu'après la fin du présent débat.

Inauguration prochaine de la nouvelle Cour provinciale

par Jean Dénéchaud

On fait des prodiges actuellement, au vieux Palais, pour transformer la Cour de magistrat en Cour provinciale, dont la création a été fixée au 1er septembre.

Selon le juge en chef adjoint Alan B. Gold, ce nouveau tribunal avec sa juridiction portée à $1,000, constituera, indépendamment du montant des litiges, l'un des plus importants tribunaux de la province. C'est à Bedford, lors de la cérémonie de prestation du serment d'office d'un nouveau magistrat de district, que le juge Gold faisait cette affirmation en soulignant les juridictions que possédait le tribunal précédent (la Cour de magistrat) dans les divers domaines: contestations d'élections municipales, annulation de rôles d'évaluation, ayant quelquefois pour objet des millions de dollars, contestation de taxes, de qualification de conseillers municipaux au moyen de Quo Warranto, etc.

La transformation que l'on fait subir en ce moment à ce qui était autrefois la Cour de circuit rendrait, à n'en pas douter, très difficile à un justiciable du temps passé de s'y reconnaître, s'il s'aventurait dans les nouveaux locaux.

L'ancienne Cour de circuit

Il n'y retrouverait plus l'ancien greffe spacieux, où à l'arrière du comptoir tout membre du personnel avait un pupitre particulier; la juridiction n'étant alors, à cette époque, que de $100, les procédures se faisaient quelque peu "à la bonne franquette", chacun des employés, à l'occasion de l'émission d'un bref ou d'une procédure quelconque, se permettant un petit discours sur la température ou sur "la vie, les hommes et les choses".

Cet ancien justiciable n'y retrouverait plus les tables bancales installées le long du mur, ni les autres tables vétustes, à un seul tabouret, qui obligeait d'emprunter le tabouret d'une autre table lorsque l'on procédait à l'interrogatoire d'un débiteur.

C'était à cette époque, un tribunal pittoresque ressemblant quelque peu à cet autre tribunal à juridiction restreinte que l'on désignait sous le nom de Cour des Commissaires, laquelle est disparue depuis longtemps, mais dont la mention était demeurée jusqu'en ces derniers temps dans notre code de procédure civile.

La nouvelle Cour provinciale comptera une installation semblable à celle de la Cour supérieure: six tables pour les interrogatoires au rez-de-chaussée et il y en a autant au sous-sol, où l'on a aménagé également quatre cabinets particuliers pour les juges ainsi que quatre salles d'audience. Le greffe de la Cour de magistrat possède maintenant cinq caisses, au lieu de trois, et le nombre des plumififs qui était de cinq a été porté à dix avec un comptoir qui traverse la salle complètement.

Chacun des préposés aux plumififs enregistre toutes les procédures d'une affaire; celles avant jugement comme celles d'après jugement.

Création d'une division de pratique

Selon le greffier du tribunal, M. Jean Leduc, on tente d'améliorer de toute façon la qualité du travail. Depuis 1961, on a créé, comme en Cour supérieure, une division de pratique, où les incidents des procès sont décidés.

On a créé, de plus, une salle de rédaction des jugements, à l'endroit où se trouvait, en premier lieu, le service de la Loi Lacombe; un nouveau système de dossiers a été constitué, lequel prévoit une conservation plus sûre des pièces de procédures.

En portant la juridiction de la Cour de magistrat à $500, on avait intégré à ce tribunal à peu près 20 pour cent des causes de la Cour supérieure et l'on prévoit aujourd'hui que la nouvelle Cour provinciale qui possédera une juridiction jusqu'à $1,000 héritera probablement d'un autre 20 pour cent.

Comme nous l'avons mentionné plus haut les besoins ont nécessité une modification considérable du local du tribunal et nécessiteront également la nomination de trois ou quatre nouveaux juges qui devront prêter main-forte aux quatorze juges de la présente Cour de magistrat qui siègent actuellement dans le district de Montréal.

CHRYSLER

SUITE DE LA PAGE 1

se dans la classe des automobiles de catégorie moyenne.

Les familiales Valiant et Dart n'existent plus et seront remplacées par des familiales de la famille Plymouth Belvedere et Dodge Coronet. Ces deux familles auront une version à haute performance également.

La Plymouth Fury garde sa place de voiture à bas prix standard. Dans la catégorie "medium", on retrouve les Dodge Polara et Monaco.

Chrysler conserve également la Newport, la 300 et la série New Yorker tandis que l'Imperial sera équipée de freins à disques à l'avant.

La nouvelle colonne de direction se télescope à l'occasion de collisions de face ou si le conducteur est projeté contre le volant de direction. Le nouveau système de freinage consiste au doublage et des conduits et du réservoir de fluide hydraulique. Un des deux conduits agit sur les roues avant tandis que l'autre agit sur les roues arrière; l'un des deux systèmes peut tomber en panne sans que la voiture soit totalement dépourvue de frein.

Kaunda n'ira pas à la conférence du Commonwealth

LUSAKA (Reuter) — Le président Kenneth Kaunda de Zambie a dit aujourd'hui qu'il n'assistera pas à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui sera tenue à Londres la semaine prochaine.

Le président a expliqué, au cours d'une conférence de presse, qu'il n'assistera pas à la réunion de Londres parce qu'il se dit dégoûté de la manière avec laquelle le gouvernement britannique traite la crise de l'indépendance rhodésienne.

Il a dit que la délégation de la Zambie à la Conférence (laquelle ouvre mardi prochain) sera dirigée par le ministre des Affaires étrangères, M. Simon Kapwepwe, actuellement en visite de bonne entente au Danemark.

M. Kaunda a dit, par ailleurs, que la question de savoir si oui ou non la Zambie se retirera du Commonwealth, comme il en a fait fréquemment la menace récemment, va dépendre de ce qui ressortira de la Conférence du Commonwealth en ce qui concerne l'action à prendre en rapport avec la Rhodésie.

Pas de réfrigérateur

Sandy demanda à son ami McNepp : "Pourquoi n'achètes-tu pas de réfrigérateur pour ton petit restaurant. Il te serait vraiment d'une grande utilité."

—"Je ne suis quand même pas fou", ronchonne Mac. "Dois-je peut-être faire don de cet argent que je gagne à la sueur de mon front à l'usine d'électricité ? Car qui me dira si la lumière s'éteindra dans le réfrigérateur dès que j'en fermerai la porte ? !"

CHARNESS & CHARNESS
AVOCATS
615 ouest, Boul. Dorchester
suite 970 UN. 8-1808
I. J. Charness, C.R.
Gerald N. F. Charness, B.A., B.C.L.

OPPOSITION

SUITE DE LA PAGE 1

de ses deux discours. Tout ce qu'il a dit, c'est espérer que les syndicats obéiront à la loi.

Cette première journée parlementaire, rendue nécessaire par l'urgence de la situation, a débuté comme toujours par un long débat sur la procédure. Les chefs des cinq partis l'ont finalement vaincue, et le gouvernement a pu déposer ses deux projets de loi qui ont été par la suite adoptés en première lecture.

Le premier ordonne aux cheminots de retourner au travail le jour de la sanction de la loi, leur accorde une augmentation de salaire de 6 p. 100 et fait planer sur eux la menace de l'arbitrage obligatoire.

La loi sur les sociétés ferroviaires est dix fois plus longue et prévoit la mise en place d'un super-organisme qui gouvernera presque tous les modes de transport public. A première vue, ce bill ne semble pas prêter à controverse, car le gouvernement fait savoir qu'il soumettra presque toutes les questions litigieuses à des commissions d'enquête. Au cours des prochains jours, le bill ne franchira que les toutes premières étapes, après quoi il sera envoyé à un comité de la Chambre pour étude.

Le projet de législation s'appuie sur le principe que la concurrence, plutôt que le contrôle gouvernemental, devienne le régulateur normal des tarifs de fret et de transport par chemin de fer; cette façon de considérer le problème a été mise de l'avant par la Commission royale McPherson, il y a plus de cinq ans.

Le projet de loi que présente M. Pearson fera du chemin de fer un système de transport concurrentiel aux autres modes de transport. Libérée des exigences gouvernementales et des subsides, l'industrie du chemin de fer se trouvera parfaitement libre d'agir à sa guise.

C'est ce que redoute l'Opposition, les chemins de fer obtenant du même coup l'autorisation d'abandonner les réseaux de communication dont l'exploitation est déficitaire.

Ce sont décidément messieurs Pearson et Diefenbaker qui ont tenu la vedette au cours de cette première journée de session. Le premier ministre a d'abord justifié sa conduite en affirmant que le gouvernement s'est montré décisif, face à une situation des plus critiques.

Il a souligné les interventions de deux gouvernements précédents, placés dans une situation identique, et noté qu'ils ont tous deux présenté à la Chambre des mesures identiques à celles qu'il a déposées.

Le premier ministre a passé en revue tous les événements qui ont donné naissance à cette décision et promis pour bientôt un grand débat sur les questions économiques, c'est-à-dire l'inflation. De plus, le premier ministre a dit que son gouvernement légiférera, encore dans un avenir rapproché, sur les questions de technologie et d'automation, vis-à-vis l'employé du rail.

Le discours du chef du gouvernement n'a ému personne et n'a provoqué que très peu d'applaudissements de la part des ministériels.

Le leader tory n'était pas non plus à son meilleur. D'ailleurs, il a présenté, en 1960, une législation identique pour prévenir une grève du rail. Mais il a su, comme d'habitude, ridiculiser le gouvernement qui, selon lui, commet bourde après bourde.

Les néo-démocrates ne sont guère plus enthousiastes : ils détestent le projet de loi. M. T. C. Douglas a pu s'exprimer durant quelques minutes en fin d'après-midi mais n'avait cependant pas encore le bill en main. A ce moment, il a cependant affiché une attitude absolument incompatible avec les principes mêmes du projet de loi.

Le gouvernement Pearson entreprend donc une dure lutte. Il a vu, hier, s'effriter l'optimisme qui l'avait conduit, quelques heures auparavant, à tenir les sénateurs sur un pied d'alerte. Ces derniers doivent, en effet, ratifier la loi qu'auront adoptée les Communes, après quoi le gouverneur-général sera appelé à y apposer sa griffe.

C'est à ce moment que les dirigeants syndicaux devront, s'ils se conforment à la loi, annuler leur ordre de grève.

Qui achète une cage veut un oiseau.

Proverbe polonais

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

des provinces en matière de politique économique.

On sait que depuis longtemps la province tente de persuader Ottawa que toutes les provinces devraient être consultées dans l'élaboration des grandes politiques économiques du gouvernement.

On estime ici en effet qu'il devrait exister des organismes de coordination entre les deux niveaux de gouvernement pour que les budgets des provinces et du gouvernement d'Ottawa ne dirigent pas l'économie dans des sens inverses.

Mais c'est Ottawa qui a la juridiction sur les grands instruments de la politique économique et le gouvernement fédéral s'est toujours refusé à partager les secrets de politique économique avec les provinces.

Aujourd'hui face à l'inflation le gouvernement fédéral se voit dans l'obligation d'exiger des provinces une collaboration qu'il n'a pas toujours souhaitée, que les provinces ne seront que trop heureuses de lui accorder ne serait-ce que pour avoir voix au chapitre des affaires économiques du pays.

Ce serait aller trop loin que d'affirmer que le Québec se réjouit du pétrin dans lequel se trouve M. Pearson à ce moment-ci mais il y a certainement de cela dans l'attitude du gouvernement provincial.

D'ailleurs, la semaine dernière, le ministre des finances du Québec, M. Paul Dozois, avait légèrement réprimandé M. Pearson au sujet de sa détermination de faire régler une partie du problème de l'inflation par le monde du travail.

Il avait également déclaré que le gouvernement canadien seul ne pourrait pas régler le problème actuel de l'économie si les Etats-Unis ne prenaient d'abord des mesures radicales pour réduire l'inflation.

On croit savoir qu'à un moment donné, durant la conférence de presse, M. Dozois avait, en réponse aux questions d'un journaliste, affirmé qu'il aurait des suggestions à faire à Ottawa au sujet de l'inflation, si jamais Ottawa consultait le Québec.

Pour l'instant, on ne voit pas comment le gouvernement fédéral pourrait demander aux provinces, lors de la conférence des ministres des finances les 14 et 15 septembre, de réduire leurs dépenses sans avoir d'abord pris des mesures radicales pour réduire les siennes.

Au milieu de l'été, le gouvernement fédéral annonçait une nouvelle hausse de 9 pour cent de ses propres dépenses et qu'il envisageait encore des dépenses très considérables, notamment en matière d'assurance médicale et de revenu annuel garanti aux vieillards.

M. Johnson pourra dire qu'il a peut-être devancé les hommes du gouvernement fédéral en matière de politique de salaire. Il a en effet annoncé récemment qu'il établirait une politique des salaires au gouvernement provincial. On croit savoir que des hauts fonctionnaires ont commencé l'élaboration de cette politique des salaires.

INIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Le juge Landreville fera aussi connaître une lettre du magistrat Albert Mark, qui l'a jugé dans l'affaire de la transaction mobilière, en 1964, lettre qui qualifie le rapport de la Law Society d'"inexact et injuste".

Le juge Landreville affirme que si le juge Rand a jugé bon de publier le rapport de la Law Society, il aurait aussi dû inclure la lettre du magistrat Mark.

Il a déclaré enfin qu'il n'a pas du tout l'intention de démissionner comme juge ni de céder à aucune pression.

DEFENSE

SUITE DE LA PAGE 1

C'est après l'échec des procédures devant les tribunaux que "The Law Society of Upper Canada" fit sa propre enquête et en vint à la conclusion que beaucoup de questions demeuraient sans réponse et qu'il était déplorable que le juge Landreville continuât d'exercer sa charge de juge. Le gouvernement fédéral ordonna finalement une enquête.

Le juge Rand rapporte que les divers témoignages du juge Landreville révèlent "un esprit inquiet qui cherche à se justifier d'à-côtés".

Le commissaire convient que les faits, compte tenu des exigences du droit pénal, ne démontrent pas hors de tout doute que la conduite du juge Landreville était malhonnête.

Mais il ne se lasse pas de souligner que le juge Landreville "est tout à fait capable de dissimuler et qu'à l'occasion il ne lui répugne pas de mentir".

L'enquêteur qualifie même une déposition de "théâtrale", d'autres de "vagues, nébuleuses, mitigées, peu compromettantes, émaillées de demi-vérités".

Ce sont, dit-il, des récits amplifiés, des digressions oiseuses, l'ensemble tendant à présenter un tableau foncièrement fallacieux des faits dominants.

Selon les faits étalés dans le Rapport Rand, le juge Landreville acquit les 10,000 actions de la NONG à $2.50 l'action, sans les payer immédiatement. Le prix de ces actions grimpa rapidement et le juge en céda bientôt 2,500 à $10 pièce, ce qui servit à payer son achat initial.

La transaction se fit par l'intermédiaire d'une autre société, la Convesto, ce qui fit que le nom du juge ne figura jamais dans les livres de la NONG proprement dite.

Le principal élément de défense du juge Landreville réside dans une lettre adressée au président de la NONG, M. Ralph Farris, dans laquelle l'ex-maire de Sudbury écrit qu'il s'intéresse vivement à la NONG et qu'il aimerait en être le procureur une fois son mandat terminé à la mairie.

C'est en tant que tel qu'on lui aurait donné la chance d'acquérir les actions.

CONTROLE

SUITE DE LA PAGE 1

sur la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le sujet.

Le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas, a voulu savoir si un comité de revision des prix serait institué.

Le premier ministre a expliqué que le Conseil économique du Canada étudiait la question et que le gouvernement ferait connaître ses vues durant le débat sur l'inflation.

M. Pearson a répondu que les ministres fédéral et provinciaux des Finances se réunissaient la semaine prochaine et que justement cette question d'un contrôle était à l'ordre du jour.

Une injure soufferte en prépare bientôt une nouvelle.

Publilius Syrus

Il est plus coûteux de venger les injures que de les oublier.

Thomas Wilson

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 55

MAXIMUM DEMAIN : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Cantons de l'Est; région de Québec :** Nuageux sauf éclaircies, averses très dispersées aujourd'hui; éclaircies ce soir; demain, ensoleillé, températures à peu près normales. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles après-midi; brises légères cette nuit et demain. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 55 et 75; Ottawa, Sherbrooke et Québec, 50 et 70.

Laurentides, Mauricie et région du Lac Saint-Jean : Généralement nuageux, averses éparses aujourd'hui; ciel dégagé, frais cette nuit et demain. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Sainte-Agathe, 45 et 70; La Tuque et Chicoutimi, 45 et 65.

Pontiac-Témiscamingue et Abitibi: Nuageux et frais, bruine intermittente ce matin; ciel dégagé, frais cette nuit; demain, généralement ensoleillé, températures à peu près normales. Vents du nord de 15 milles après-midi; brises légères cette nuit et demain. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, 45 et 70; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 40 et 65.

Régions de Rimouski, de Gaspé, de Baie-Comeau et de Sept-Iles : Nuages et averses aujourd'hui; ciel généralement dégagé cette nuit; demain, ensoleillé sauf intervalles nuageux. Frais. Vents du nord de 15 à 20 milles après-midi; brises légères cette nuit; vents d'ouest de 15 milles demain. Minimum cette nuit et maximum demain : Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Gaspé et Baie-Comeau, 45 et 65; Sept-Iles, 45 à 60.

EXCELLENTE OCCASION
PLACE STE-THERESE
Espace pour restaurant, nettoyeur, salon de beauté, barbier, autres.
Coin très important.
Près General Motors.
Population : 22,000
Ville en pleine expansion
Tél. : 484-8477

LE CENTRE DU COUVRE-PLANCHER
BROADLOOM
EN VENTE A UN SEUL BAS PRIX

VOICI UNE LISTE INCOMPLETE ; VERIFIEZ ET APPORTEZ CETTE LISTE A LA VENTE

	VER.	CAR.	DESCRIPTION	REG.	MAINT.
A	50		Tory, poil de nylon bouclé 501, rouge, motif de ronces.	$612	$399
B	46		Tweed commercial à poil bouclé tout laine bleu vert.	$598	$399
C	42		Tweed à poil de laine tricolore à tons rouges.	$588	$399
D	45		Poil de velours coupé orange plaquemine.	$585	$399
E	37		Poil acrylique pelucheux coupé mousse foncé.	$592	$399
F	50		Poil de nylon 501 retors bleu royal à motif de ronces.	$612	$399
G	49		Tweed 100% laine bouclé, tons rouges.	$588	$399
H	45		Velours souple tout acrilan vert avocat.	$585	$399
I	51		Texture bouclée Olefin Herculon rhum doré.	$638	$399
J	33		Texture nylon 501 coupé orange brûlée.	$589	$399
K	50		Nylon 501 bouclé vert mélodie à motif à ramages	$612	$399
L	46		Texture bouclée tout laine rouge.	$598	$399
M	51		Poil tout nylon or automnal fini velours souple.	$585	$399
N	49		Poil bouclé à texture tweed vert émeraude.	$589	$399
O	42		Poil tout orlon ciselé, or temple.	$603	$399
P	50		Poil nylon 501 or tendre, motif de ronces.	$612	$399
Q	47		Texture tweed, poil acrylique vert Woodland bouclé.	$588	$399
R	48		Poil de nylon blanc fini velours souple.	$585	$399
S	51		Texture bouclée, Olefin Herculon vert aqua.	$638	$399
T	50		Texture bouclée, poil tout laine rouge foncé.	$589	$399
U	50		Texture bouclée, nylon 501 beige pâle.	$612	$399
V	35		Poil orlon 33 acrylique, pelucheux avocat foncé.	$577	$399
W	33		Poil velours pelucheux tout laine or foncé.	$589	$399
X	46		Tweed de nylon 501 tricolore bleu vert.	$616	$399
Y	42		Poil tout acrylique olive bronzée, motif sculpté.	$603	$399
Z	50		Tout nylon 501 beige miel, motif à ramages.	$612	$399
AA	46		Poil tout laine bouclé de ton pépite d'or.	$598	$399
BB	35		Nylon 501 à tisture retors rouge bourgogne.	$608	$399
CC	33		Velours pelucheux tout laine bleu saphir.	$589	$399
DD	51		Olefin Herculon à texture bouclée bambou doré.	$638	$399
EE	50		Poil tout nylon pelucheux mousse foncée.	$612	$399
FF	49		Nylon à filament continu beige à motif sculpté.	$603	$399
GG	35		Nylon 501 à texture retors serrée, or espagnol.	$608	$399
HH	37		Peluche d'orlon vert ressac pâle.	$603	$399
II	48		Poil commercial tout laine brun et beige.	$598	$399
JJ	48		Poil comercial tout laine brun motif à ramages.	$612	$399

BROADLOOM, SOUS-TAPIS, INSTALLATION

VISITEZ UN DE NOS 3 MAGASINS POUR VOIR ET RESERVER LE TAPIS CI-HAUT
(Aucune offre raisonnable refusée) Appelez notre service d'achat à domicile 273-9983
BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS
Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais.

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!

60,000 — Style "rouge travertin." Grandeur 12" x 12" x .080. 13½¢
90,000 — Style brique romaine blanche. Grandeur 12" x 12" x 1/16" 12½¢
30,000 — Style mosaique blanche. Grandeur : 12" x 12" Epaisseur 1/16". 14¢
190,000 — Motif marbré beige. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/16" 8½¢
70,000 — Style mosaique verte. Grandeur : 12" x 12" x 1/16". 15½¢
60,000 — Beige clair. Grandeur 12" x 12" x 1/16". 17½¢

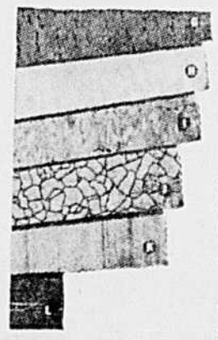

12,000 — Style jaspé gris pâle. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/8". 7½¢
25,000 — Style marbre tan. — Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/8". 12¢
55,000 — Style marbre blanc et veit. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/16. 8¢
100,000 — TUILES CAOUTCHOUC. Coloris foncés variés à solder. Grandeur 9" x 9". Epaisseur .080. 10¢
250,000 — TUILES CAOUTCHOUC. Beige seulement. Grandeur 9" x 9". Epaisseur 1/8". 5 autres nuances de beige. Quelques seconds parmi 13½¢ 17¢
Mosaïque — GLACEE. Derniers modèles espagnols. Rég. 62¢ 39¢ la feuille 1 pi. car.

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTREAL FLOOR COVERING, LTEE

Samedi 8 a.m. à 2 p.m. — Lundi fermé toute la journée

15 est, Bernard — angle St-Laurent — Stationnement autour du magasin — 273-9983

3424 av. du Parc — angle Sherbrooke — AUPARAVANT RUE BLEURY — Stationnement à côté du magasin — 842-8871

392 boul. Lafleur — Ville La Salle (Centre d'achats Pont-Mercier) — 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Les cheminots sont décidés : inflation ou pas, obtenir de meilleurs salaires

par Jacques Lafrenière

L'épouvantail — réel ou fictif — de l'inflation a été brandi devant le peuple canadien à l'occasion de la grève du rail. Pour les grévistes, il importe peu de savoir que les augmentations de salaires qu'ils réclament prennent une allure inflationniste : "Ce que nous voulons, c'est un salaire décent pour rencontrer la hausse du coût de la vie," a dit l'un d'eux.

Il semble bien que les dirigeants syndicaux qui auront à se prononcer les premiers sur le projet de loi du gouvernement fédéral tiendront compte de la volonté de leurs membres. Ces derniers ne veulent pas servir de cobayes"—comme a dit un chef ouvrier — dans cette lutte contre la spirale inflationniste.

Ce qui importera avant tout, c'est d'obtenir un règlement satisfaisant, semblable à celui intervenu récemment dans la grève des débardeurs du Québec et le conflit des employés de la Voie maritime du St-Laurent, soit une hausse de 30 pour cent en deux ans.

D'ailleurs les grévistes ont reçu l'appui de tous les chefs ouvriers du Canada, y compris ceux de la Confédération des syndicats nationaux.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a pour sa part insisté particulièrement sur l'injustice pour les cheminots de brandir sur eux la menace de l'inflation "pour empêcher ces travailleurs de faire disparaître semblable inégalité de traitement".

Il ajoute que "l'inflation ne semble inquiéter personne tant que les travailleurs ne demandent pas leur part d'une économie encore plus prospère. Les augmentations de salaires que certains groupes de travailleurs ont obtenues cette année vetaient à la suite d'énormes augmentations des profits des compagnies et d'une hausse du coût de la vie. Un coup d'oeil général sur l'économie du Canada révèle que, de 1961 à 1965, les profits des compagnies, après déduction des impôts, ont augmenté de 67 pour cent, alors que dans la même période, les salaires hebdomadaires moyens n'ont augmenté que de 16 pour cent."

La situation, sous certains aspects, ressemble à celle des Etats-Unis. Le président Johnson a révélé la semaine dernière qu'au cours des récentes années, le coût de la vie avait augmenté de 10 pour cent, les salaires de 17 pour cent et les profits des compagnies de 87 p. 100.

Pour les grévistes, il apparaît que ce sont là des théories qui ne les intéressent que dans la mesure où elles sont interprétées en leur faveur. Les économistes et les gouvernants ont de quoi se creuser les méninges, si vraiment l'inflation est à nos portes.

La sécurité de l'emploi

Un autre aspect important dans les négociations en cours en vue de mettre fin à cette grève des 120,000 cheminots, grève qui entre aujourd'hui dans sa cinquième journée, est celui de la sécurité de l'emploi.

Les entreprises ferroviaires recherchent une plus grande liberté dans la fixation des taux de fret, ce qu'elles obtiendront par voie de législation au cours des prochains jours.

Les travailleurs, eux, veulent obtenir une plus grande sécurité d'emploi. Lors de la grève de 1950, il y avait 200,000 employés des chemins de fer au Canada. Il y en a 140,000 environ aujourd'hui. Depuis 1953, c'est par 24,000 qu'on établit le nombre des employés des Chemins de fer nationaux qui ont été mis à pied ou n'ont pas été remplacés à leur licenciement ou mise à la retraite.

Tout en obtenant de meilleurs salaires, les cheminots veulent s'assurer qu'ils continueront de conserver leur emploi. Ce sont là des points de vue qui s'opposent bien souvent lorsqu'ils sont pris dans les optiques patronale et syndicale.

Les cheminots suivent avec anxiété le développement de leur conflit. Les rumeurs qui circulent ici et là leur donnent l'espoir qu'ils n'auront pas fait la grève inutilement. "Mais une grève, c'est une grève, a dit fataliste, un gréviste. Nous avons pris un risque, et il faut savoir jouer. Les compagnies aussi ont pris un risque. On verra qui sera vainqueur !"

Judy LaMarsh est victime de la grève

OTTAWA. (PC) — La grève du rail n'a pas porté chance au secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh.

Obligée de quitter son chalet pour se rendre à Ottawa à la session d'urgence convoquée par le premier ministre Pearson, Mlle LaMarsh devait traverser un lac dans son embarcation à moteur.

Elle n'avait pas parcouru la moitié de la distance que son moteur se brisa. Il faisait froid et une forte pluie s'abattait sur la région du nord de l'Ontario à ce moment-là. Elle fut obligée de ramer pour le reste du trajet.

Ajoutée à d'autre fatigue accumulée, cet effort a beaucoup affaibli le ministre qui s'est présenté au caucus libéral, hier, soutenu par une canne.

photo LA PRESSE

Pour parer aux inconvénients de la grève du rail, quelque 450 employés de la compagnie de téléphone Bell qui avaient l'habitude de réintégrer leur domicile par train, ont loué 10 autobus scolaires pour voyager. Ces véhicules sont disponibles en grand nombre en période de vacances.

Les lignes de piquets ne sont que symboliques; les portes sont closes

Les lignes de piquets des cheminots de la région de Montréal ne sont que symboliques; les portes des entreprises ferroviaires sont closes. Jamais grève aussi importante, impliquant 120,000 travailleurs, n'aura occasionné si peu de difficulté à la police.

Les affaires pourraient cependant se gâter si le Parlement adopte une loi obligeant les cheminots à retourner au travail. Un porte-parole de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers (CTC) a déclaré hier que jamais les cheminots accepteront de se conformer à un tel ordre, même s'il émane de la plus haute autorité du pays.

Dans ce cas-ci, a-t-il dit, il pourrait arriver que les entreprises ferroviaires ouvrent les portes de leurs établissements, ce qui amènera la levée de piquets de grève massifs de la part des seize syndicats impliqués dans le conflit.

Présentement, chaque gréviste doit faire le piquet deux ou quatre heures par jour, selon que l'unité syndicale dont il fait partie est petite ou grande. Tous les syndicats, à l'exception d'un ou deux, ne versent aucune allocation de grève.

Bien plus, les dirigeants de la Fraternité canadienne des cheminots ont cessé de recevoir leur salaire et n'obtiendront pas un sou comme rémunération — sauf pour défrayer leurs dépenses — tant que durera l'arrêt de travail. Au moment d'une grève, tout le monde dans ce syndicat est sur un pied d'égalité : aucun traitement pour personne.

Entre leurs relèves sur les piquets de grève, les employés des entreprises ferroviaires se rendent à des locaux temporaires loués pour cette occasion afin d'y rencontrer les copains, boire un café et manger quelques sandwichs au frais du syndicat.

Chaque syndicat compte une infinité de petits locaux. La Fraternité précitée en a 141 à elle seule dans le transport ferroviaire au Canada, dont huit à Montréal.

Les syndicats impliqués dans ce conflit et qui groupent 120,000 membres environ sont :

chez les syndicats d'employés non-itinérants : la Fraternité des travailleurs de l'entretien de la voie; la Fraternité des commis de chemins de fer, de navires à vapeur, de manutenteurs de marchandises et d'employés de messageries et de gares, la Fraternité internationale des chauffeurs et graisseurs; l'Union des télégraphistes du commerce; la Fraternité des signaleurs de chemins de fer; le Syndicat des employés du transport et des communications; la Fraternité des préposés au service des voitures-lits, des trains, des voitures-salons et des voitures-coach;

chez les syndicats d'ateliers : l'Association internationale des machinistes; l'Association unie des ouvriers qualifiés et apprentis des métiers de plombiers et de tuyauteurs des Etats-Unis et du Canada; la Fraternité des wagonniers de chemins de fer; le Syndicat international des mouleurs et des employés de fonderie d'Amérique du Nord; l'Union internationale des tôliers et la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité.

Deux autres syndicats, la Fraternité canadienne des cheminots et la Fraternité des agents de train sont aussi impliqués dans le conflit. Cette dernière, qui groupe des chefs de trains, des serre-freins et des employés des cours de triage, est le seul syndicat d'employés itinérants.

Les deux principales entreprises touchées par l'arrêt de travail sont les Chemins de fer nationaux et le Canadien Pacifique. Il y a également les cinq entreprises suivantes : Algoma Central and Hudson Bay Railway; Ontario Northland Railway; Toronto, Hamilton and Buffalo Railway; Midland Railway Company of Manitoba et Cumberland Railway Company (division de Sydney et Louisbourg).

Le piquetage continue près des bacs de l'I.-du-P.-E.

HALIFAX — Les grévistes du rail ont placé une ligne de piquetage impressionnante tôt ce matin devant la gare des bacs à Borden, Ile-du-Prince-Edouard. Ils reviennent ainsi sur une décision qu'ils avaient prise hier de maintenir le service des bacs entre la province insulaire et le Nouveau-Brunswick, du moins pour le trafic non commercial.

A Ottawa, un porte-parole de la Fraternité des agents de train s'est dit surpris d'apprendre que les grévistes de l'Ile-du-Prince-Edouard avait organisé ce piquetage.

Le gouvernement du premier ministre Campbell a délégué un agent de la Gendarmerie Royale sur les lieux pour prévenir les grévistes de la décision de son cabinet de se prévaloir de la loi des mesures d'urgence et d'ordonner aux piqueteurs de cesser leurs manoeuvres d'obstruction et de se retirer de l'endroit où ils s'étaient postés.

Un représentant du syndicat, M. Barry Hould, a annoncé que les grévistes avaient reçu l'ordre de leur quartier général de se conformer à la décision.

Les grèves entravent les préparatifs en vue des élections à Terre-Neuve

ST-JEAN, TERRE-NEUVE, (PC) — La grève des employés du rail qui paralyse également les communications télégraphiques, jointe à un arrêt de travail des employés de la compagnie de téléphone Avalon de l'île de Terre-Neuve, cause des problèmes au président de l'élection de cette province.

Les élections ont lieu le 8 septembre. Les terreneuviens auront à choisir 42 députés. Hier, c'était la mise en candidature. Le président de l'élection, M. R. G. Trickett, a déclaré cependant qu'il lui manquait encore les résultats dans 10 circonscriptions. Il s'attendait de les recevoir aujourd'hui.

M. Trickett a dû faire preuve d'imagination pour obtenir les résultats afin de préparer les listes. Il a utilisé des navires, des taxis, le radio de la Gendarmerie royale et l'aide du service d'urgence de la compagnie de téléphone pour tenter de compléter son travail.

Le premier ministre, M. Smallwood, libéral, cherche à se faire élire pour la cinquième fois. Au moment de la dissolution des Chambres, il y avait 33 députés libéraux, six conservateurs ; trois sièges étaient vacants.

On s'attend que M. Smallwood ait comme adversaire dans son comté de Huber West le chef du Nouveau parti démocratique à Terre-Neuve, M. Calvin Normore, de Corner Brook. Le comté de M. Smallwood est un de ceux dont on ne connait pas encore le résultat de la mise en candidature, à cause des grèves dans les télécommunications.

Le CTC et la CSN sont encore à couteaux tirés

Le président du Congrès du travail du Canada a déclaré récemment qu'il ne trouvait aucun précédent dans l'histoire syndicale canadienne pour expliquer l'intention de la Confédération des syndicats nationaux de recruter les employés des entreprises ferroviaires du Canada à ce moment-ci.

"Jamais une organisation reliée de quelque façon au mouvement ouvrier ne s'est livrée à semblable méthode pour briser une grève, a-t-il déclaré. En plongeant ce couteau dans le dos des cheminots en grève, par ce coup de jarnac par excellence, la CSN fait enfin voir son second visage en pleine lumière. Elle vient de poser un geste carrément favorable aux employeurs. Cette tactique absolument contraire à toute éthique syndicale ne recevra certes aucun appui de la part des cheminots qui ont toujours respecté les principes du véritable syndicalisme."

Cette sortie de M. Jodoin fait suite à une nouvelle voulant que la CSN songe à étendre son recrutement dans les chemins de fer à l'échelle du pays tout entier, alors que jusqu'ici elle s'était confinée à la province de Québec.

La CSN dit appuyer les grévistes

Dans une déclaration de son secrétaire, M. Robert Sauvé, la CSN affirmait en fin de semaine appuyer tous les grévistes du rail dans leurs revendications.

M. Sauvé précisait que la CSN avait accepté que soit remise à plus tard l'audition de la demande en accréditation qu'elle a préparée au nom des employés des usines Angus du Canadien Pacifique à Montréal. Cette audition devait avoir lieu le 31 août.

Il ajoute que la CSN "ne veut d'aucune manière susciter des polémiques, durant la grève, qui nuiraient aux travailleurs.

"L'organisation de la CSN aux usines Angus et à Pointe-Saint-Charles remonte à plus d'un an. Dans le premier cas, la demande d'accréditation a été faite en janvier et dans le deuxième, le 28 juillet.

"Ce qui compte, à l'heure actuelle, c'est que les employés en grève remportent le morceau et c'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre dans cette direction."

La dolce vita des films européens...

Après quelques heures à regarder Mastroianni et Karina faire la belle vie, vous n'allez pas rentrer tout bêtement chez vous. Pour être à la hauteur, venez donc à Altitude 737 ... Consommations, musique, danse, tout y est à la mesure de la métropole à vos pieds. C'est l'endroit rêvé pour finir la soirée en beauté, jusqu'à 2 heures du matin.

...vous la retrouverez à

ALTITUDE 737

A la Place Ville-Marie
Administré par l'hôtel Reine Elizabeth

Tanqueray

Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille de gin ordinaire.

DISTILLÉ, EMBOUTEILLÉ ET IMPORTÉ DE LONDRES, ANGLETERRE

$3000?
OBTENEZ LE GRAND O.K.!

DE L'ARGENT POUR DES VACANCES ... et pour toute autre bonne raison ... est tout autant à portée de votre main que votre téléphone! Appelez simplement Beneficial où vous obtenez rapidement le GRAND O.K. pour de l'argent comptant! Et c'est vous qui choisissez les conditions ... c'est vous qui fixez les paiements. Un coup de téléphone vous le prouvera!

Beneficial
FINANCE CO. OF CANADA

NOUVEAU BUREAU DE BENEFICIAL
ST. LAMBERT — 664 Avenue Victoria 672-4810

PLUS DE 215 BUREAUX

Pour votre commodité, quel que soit le lieu où vous habitez ou travaillez, la BENEFICIAL FINANCE CO. OF CANADA met à votre disposition plus de 215 bureaux d'un bout à l'autre du Canada ... 20 ici à Montréal et 57 dans toute la Province de Québec.

POUR TELEPHONER: Consultez les pages blanches de VOTRE annuaire du téléphone pour trouver le bureau le plus proche de BENEFICIAL FINANCE CO. OF CANADA

NE SOYEZ PLUS SEUL ... JAMAIS !

A tous les hommes et femmes du Québec, de tout âge ... A tous les "trop occupés", les "solitaires", les "timides", les "déçus", les "exigeants" ...

A tous ceux qui recherchent la compagnie, la camaraderie, l'amitié, l'amour, le mariage ou simplement la sincérité, cette réclame s'adresse à vous.

Le Centre Scientifique National reçoit, d'un océan à l'autre, des milliers de demandes pour ses services.

Tous nos membres masculins et féminins ont eu leur personnalité et leurs caractéristiques physiques analysées et déterminées par un ordinateur IBM.

Ces méthodes scientifiques et ultra-modernes de juger la compatibilité des gens sont employées avec grand succès à travers le monde occidental et sont utilisées au CSN avec une discrétion totale.

Chassez la solitude à tout jamais !

Joignez-vous aux milliers de personnes du Québec et du Canada tout entier qui ont recours à ce service et qui en sont heureuses.

Le Centre Scientifique National Inc.
THE NATIONAL SCIENTIFIC CENTRE INC.
50 ouest, Place Crémazie, Suite 404, Montréal 11

Veuillez m'envoyer (envoi discret et cacheté) votre documentation sans aucun engagement de ma part.

NOM (M. Mme, Mlle) .....
(lettres moulées)
RUE .....
VILLE .....
COMTE ..... PROV. .....
PR. 30-8-66

Remplissez ce coupon et postez. Dans quelques jours vous recevrez une documentation fascinante, gratuite, expédiée discrètement (sans aucun signe à l'extérieur).

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !

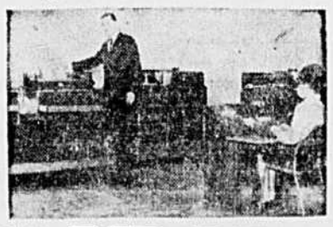

Inscrivez-vous aux cours de machine IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, RUE PEEL, MONTREAL, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
AGE ..... DIPLOME .....

Profitez de vos soirées

pour transformer votre talent en un bon métier

Inscrivez-vous le plus tôt possible à l'un des instituts hautement spécialisés du ministère de l'Education !

INSTITUT DES ARTS APPLIQUÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
1430, rue Saint-Denis, Montréal
Céramique, décoration d'intérieurs, émaux sur cuivre, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS COMMERCIAUX
1265, rue Saint-Denis, Montréal
Coiffure pour dames (perfectionnement), confection pour hommes, couture élémentaire, etc.

INSTITUT AÉROTECHNIQUE DU QUÉBEC
Aéroport international de Montréal, Dorval
Dessin aéronautique, dessin industriel, ferblanterie-tôlerie, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS FÉMININS
1097, rue Berri, Montréal
Art culinaire, confiserie, coupe et confection, etc.

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL
3744, rue Saint-Denis, Montréal
Électricité d'automobile, mécanique d'automobile, moteur diesel, etc.

INSTITUT DES TEXTILES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
2255, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe
Armure et tissage, filature du coton, identification des tissus, mathématiques appliquées aux textiles, etc.

INSTITUT DES ARTS GRAPHIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
8955, rue Saint-Hubert, Montréal
Caméra (photomécanique), encres d'imprimerie, impression, linotypie, etc.

INSTITUT DE MARINE
25, rue Saint-Louis, Rimouski
Administration et lois maritimes, matelotage pratique, matelotage théorique, navigation côtière, etc.

INSTITUT DE PAPETERIE
2250, rue Saint-Olivier, Trois-Rivières

ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE DE QUÉBEC
125 ouest, rue des Commissaires, Québec 8
Electricité d'automobile (fonctionnement), électricité d'automobile (réparation), transmissions automatiques, débosselage, etc.

ÉCOLE DES PÊCHERIES
C.P. 220, Grande-Rivière, Comté de Gaspé

NOUVEAU — NOUVEAU

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE CAPLAN
Caplan, Comté de Bonaventure
Cours de foresterie

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE CHICOUTIMI
624, rue Lafontaine, Chicoutimi

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

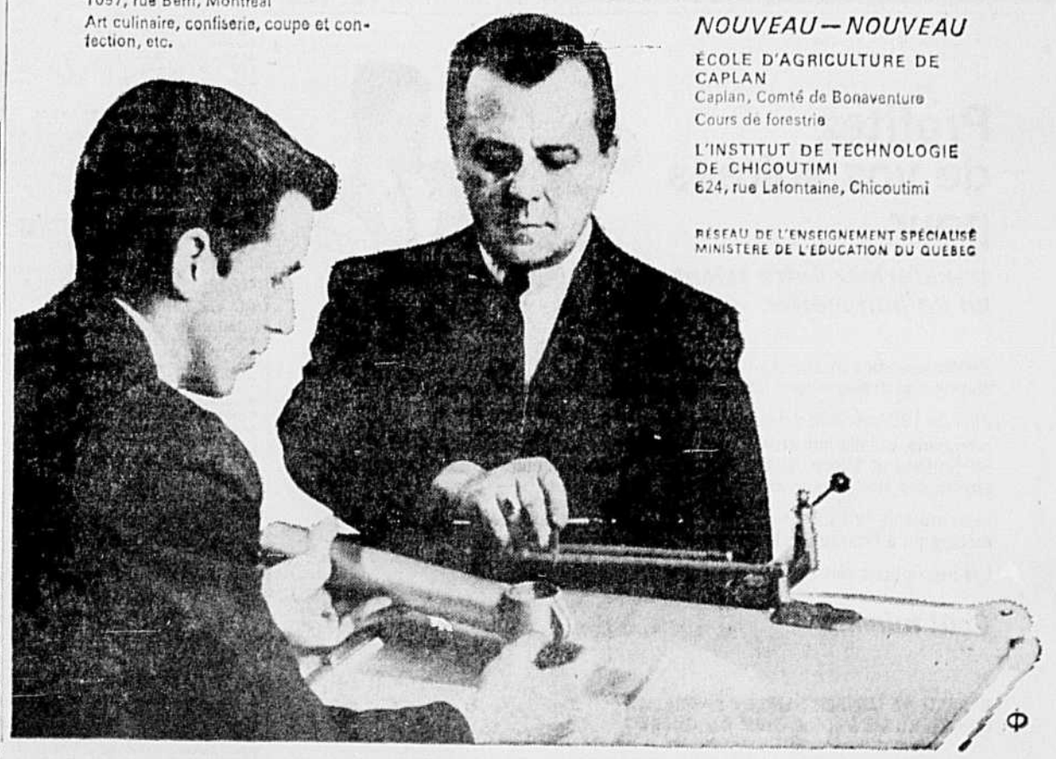

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
4600	Abitibi	10½	10½	10½
200	Algoma	26¾	26¾	26¾
6000	Alean	29¾	28¾	28¾
325	Alcan 4¼	36¼	36	36¼
50	An T 4½Pr	36	36	36
—	Arg C Pr	10¾	10¾	—
—	Asbestos	21½	21½	—
—	Atl Sug	9¼	9¼	—
—	Bque C N	57	57	—
250	Bque Imp C	56½	55	56¼
175	Bque Mont	54¼	53¾	54¼
—	Bque N E	63½	63½	—
100	Bque P C	43½	43½	43½
180	Bque Rov	68¼	68	68
100	Bque T D	56	56	56
25	Bathurst P	26	26	26
100	Bath Wts	10½	10½	10½
—	Bath P A	56	56	—
1150	Bell Phone	49¾	49¼	49¼
75	BowMer Pr	50¾	50¾	50¾
—	Bovril	81¾	81¾	—
300	BA Oil	29¼	28¼	28¾
—	BC Forest	21½	21¼	—
—	BC Phone	60	60	—
26800	Brinco	5¾	5¾	5¾
200	CAE	8	8	8
—	Cal Pow	22½	22½	—
100	Can Cem	39	39	39
—	CD Sugar	20	20	—
300	Can Iron	18¾	18¾	18¾
—	Can Malt	18	18	—
—	C S L	34	34	—
3500	C Brew	6¾	6¾	6¾
—	CBAL A w	620	620	—
500	C Chem w	505	505	505
700	C F L	16½	16¾	16¾
405	CI Pow	25¾	25¾	25¾
—	CI Pow 5.2Pr	17¾	17¾	—
400	C Marconi	5	5	5
1800	C P R	55¾	54½	54¾
—	CPR 4% Pr	7¾	7¾	—
200	C Pfina	10¼	10¼	10¼
—	Central Del	990	985	—
—	Chemcell	14¼	14¼	—
200	Col Cell	6¾	6¾	6¾
500	Cominco	35½	35¾	35¾
200	Cons Paper	36	35¾	35¾
—	Cons Textl	21	21	—
2300	Cons Glass	11½	11½	11½
—	Couvrett A	455	450	—
—	Cr Cork	124¼	123¾	—
100	Cr Zell A	21½	21½	21½
200	Denison	53½	53	53½
400	Dist Seag	29½	29	29¼
100	D Bridge	18¾	18¾	18¾
100	Do Fasco	21¼	21¼	21¼
600	D Glass	13¾	13¾	13¾
100	Dosco	10½	10½	10½
200	D Stores	18¾	18¾	18¾
400	Domtar	16¾	16¾	16¾
—	D Text	29	29	—
200	Donohue	7¾	7¾	7¾
700	Falcon	89¼	88¼	88¼
—	Fam Play	25½	25½	—
100	Fraser	23	23	23
100	Fr Pete	375	375	375
4800	Glengair	150	145	150
400	GL Paper	23¾	23¾	23¾
600	Hawk Sid	410	410	410
200	Home A	20¼	20¼	20¼
100	id B	21	21	21
—	Horne Pf	235	235	—
—	H Smith pr	36	36	—
1200	HBC	14¼	14¼	14¼
—	Hud Bay M	71	70¾	—
1000	Husky Oil	12	12	12
100	Imp Oil	51¾	51¾	51¾
100	Ind Accep	20¼	20¼	20¼
—	Inglis	75	75	—
600	Int Nickel	84¼	84	84¼
100	Int Util P	27	27	27
25	Inter Pl	75¾	75¾	75¾
—	Inv Group	11½	11½	—
—	Inv Gr A	10½	10½	—
400	Labatt	16¾	16¾	16¾
—	Laur Fin	6¼	6	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
700	Loblaw B	9½	9½	9½
300	Loeb M	11¼	11¼	11¼
400	MacLare A	22	22	22
200	MacMillan	24¼	24¼	24¼
—	Marit Tel	23½	22¾	—
900	Massey F	27	26½	26½
—	Met Stores	15¾	15¾	—
—	Miron 6%	8½	8½	—
—	MitchR A	15¾	15½	—
200	Molson A	15½	15¾	15½
—	Mt Loco	16½	16	—
—	Mtl Trust	14¾	14¾	—
—	More Corp	78½	77½	—
—	MorseR A	18½	18½	—
—	NFLD Light	9½	9½	—
1120	Noranda	48¾	48¾	48¾
10100	North C G	11¾	11	11¾
100	NS LP	11	11	11
—	Ocean Fish	10¼	10¼	—
—	Oilvie	13¾	13¾	—
2800	Pac Pete	9¾	9¾	9¾
150	Phillips C	33¾	33¾	33¾
200	Pow Corp	9¾	9¾	9¾
300	Price	13¾	13¾	13¾
600	QN Gas	12¼	12¼	12¼
100	Que Phone	19¾	19¾	19¾
1900	Rio Algom	22½	22	22
100	Rolland A	11	11	11
800	Rothmans	30¼	29¾	29¾
—	Salada F	10¼	10¼	—
1700	Shell Can	19¼	19	19
—	Shop Save	12¾	12¾	—
383	Simpsons	26¾	26¾	26¾
—	Sogemines	11	11	—
1400	Steel Can	22¼	22¼	22¼
500	Steinbg (A)	21¾	21	21
—	T Grp A	10	10	—
—	Tr-C Corp	6½	6½	—
800	Tr-C Pf	27	27	27
—	Tr-C P P	46¼	46	—
100	Tr Mt P	16¾	16¾	16¾

Ventes		Haut	Bas	3 h.
100	Un Carbide	23¼	23¼	23¼
100	Walk GW	27½	27½	27½
1000	W Coast T	25¾	25	25
—	Zeller's	24¼	24¼	—
—	Zeller's P	42	42	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
4500	Azassiz	33	31	31
500	Ajax	14	14	14
6200	Alscope	165	160	160
1000	Alsof	7	7	7
—	Amg B Rel	18	18	—
400	Amer Met	180	170	170
—	Anthonian	19	18	—
—	Atlanta	28	28	—
1500	Auzustus	57	57	57
4000	Baker Talc	11	11	11
1000	Band-Ore	15	15	15
—	Bateman	5½	5½	—
—	Bethlem-C	623	623	—
3000	Bl River	16½	16	16½
2400	Bl Bon	305	300	300
1000	Bornite	5½	5½	5½
—	B Carpets	9	9	—
—	Brunswick	10½	10½	—
—	Burnt Hill	30	30	—
1123	Cadamet	6½	6½	6½
100	C Interurb	280	280	280
—	C Mazneuk	63	60	—
—	C Securit A	200	200	—
65300	Carbec	40	37	37½
800	Ceasland	340	330	330
300	Chemalloy	100	100	100
—	Chib Copper	5	5	—
13500	Chipman	35	33	34
1000	Coastal M	16	16	16
—	Com O G	30	29½	—
300	Commodor	100	100	100
—	C Manitoh	20	20	—
—	C Mogador	19	19	—
—	CQ Smelt	66	65	—
—	C Virginia	38	38	—
3000	Conpstream	7	6½	7
1500	Crownsbrida	27	27	27
—	Crusade	13	13	—
2000	Dauphin	15½	15½	15½
200	Delta El	250	250	250
—	Delta Min	10	10	—
—	Dev Elbow's	25	25	—
16100	Dolsan	28	27	27½
1000	Dom Exp	14	14	14
50	D Oilcloth	20	20	20
5000	Dumont	24	24	24
1000	Empire Min	14	14	14
6000	Equity Ex	67	66	66
3500	Fano	6	6	6
—	Flint Rock	16	16	—
1500	Fontana	4½	4½	4½
1000	FT Reliance	28	28	28
6500	Fox Lake	15	14½	14½
2000	Fundy	4	4	4
5000	Futurity	42	40	42
—	Furlong	395	395	—
—	Garney	34	30	—
6100	Gle nLake	171	160	160
1000	Grt W Min	87	87	87
1500	Grissel	210	195	195
1000	Guardian	15½	15	15½
4000	Inspiratn	165	165	165
—	Int Ceram	6½	6½	—
3000	Int. Norvali	26	26	26
—	Intp Dredg	12½	12½	—
1000	ames Bay	29	29	29
2903	Jubilee	155	150	150
2000	Keltic Mng	17	17	17
10500	KDM	¼	¼	¼
—	K Desmond	42	42	—
500	Kiena	23	23	23
500	Kodiac Pet	135	135	135
1000	Ladubora	58	58	58
100	Lait Lec A	8½	8½	8½
2000	Lingside	4½	4	4½
—	Lithium	8	8	—
13500	Louanna G	26½	24½	24½
—	Massval	6½	6½	—
—	Matachewa	35	33	—
400	Merc Chip	6	6	6
—	Mid-Chib	17	17	—
300	Midepsa	325	325	325
2000	Miro Mines	18	18	18
2000	Mistanco	16½	15½	15½
—	Moly Hill	17½	17	—
3000	Molyb	105	105	105
—	Mt Costigan	19	19	—
—	Monpre	7	7	—
300	Mt Pleast	29	29	29
—	MR Dairies	155	150	—
—	MR Rice pr	22½	22½	—
500	Native Min	11	11	11
—	N Formaque	4½	4½	—
1300	N Imperial	145	142	143
11500	Newrich	16	15	16
9000	NW Amul	6	6	6
1500	NA Rare	41	40	40½
—	NW Canal	10	10	—
4000	Opem Ex	10½	10	10
7900	Pat Silver	34	32½	32½
58000	Pennbec	28	25	25
1467	Phoenix O	335	30	330
1000	Q Cobalt	215	215	215
4000	RM Bear A	31	30	31
8000	Rexspar	10	9½	10
1000	RA Pete B	145	145	145
—	Rusty L	24	22	—
200	SIL Colum	180	180	180
300	St Lucie Ex	16	16	16
—	Sangamo	14½	14½	—
6000	Sapawe	26	26	26
—	Silver Reg	28	28	—
2000	Silver Sum	15	15	15
2500	Silver T	35	35	35
1000	Sogena	11	11	11
2000	S Dufault	8	8	8
—	Spartan Air	45	45	—
—	Spartan k	½	½	—
2000	Stairs Ex	16½	16½	16½

Ventes		Haut	Bas	3 h.
300	Std Gold	32	32	32
2500	Sturgeon	75	75	75
—	Tache	12	11	—
—	Tib Expl	5½	5	—
5000	Titan	5	5	5
3500	Trsterre	28	28	28
300	V Der Ho	255	245	245
—	Westburne	100	100	—
7000	Westairs	10	9	9
36600	West Hill	85	83	83
11500	West Tin	66	59	60
22350	Wisconsin	52	51	52

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 26 AOUT 1966

	Achat	Vente
Adanac	2.57	2.81
Andrée Equity	3.01	3.29
All Can Com	6.55	7.18
All Can Div	8.09	9.20
American Growth	5.02	5.49
Assoc Investors	5.31	5.36
Beaubrun	36.95	40.12
Canada Growth	5.37	5.90
Canada Security	4.78	5.25
Cdn Gas Energy	9.33	10.22
Cdn Investment Fund	3.63	4.00
Cdn Trusteed	4.60	5.03
Canafund	47.49	49.86
Champlain Mutual	6.48	7.04
Collective Mutual	5.38	5.85
Commonwealth Intl	9.38	10.28
Commonwealth Intl Leverag	8.81	9.65
Corporate Investors	—	—
Diversified Income A	1.31	1.44
Diversified Income B	5.22	5.74
xDividend Shares	3.30	3.62
Dominion Compound	4.08	4.44
Dominion Equity	5.45	5.67
xDreyfus	11.98	12.97
Entarey Investment	13.67	13.81
European Growth	6.06	6.62
Federated Financial	4.13	4.45
Federated Groth	5.82	6.36
Fonds Collectif A	6.60	7.17
Fonds Collectif B	5.31	5.48
Fonds Collectif C	7.45	8.10
Fonds Desjardins A	4.57	—
Fonds Desjardins B	4.73	—
Fraser	9.91	9.96
Gis Inc	3.59	3.92
Gis Compound	7.49	8.19
Growth Equity	4.70	5.14
Growth Oil and Gas	11.69	—
Guardian Growth	4.60	5.00
Harvard	9.26	10.46
Investors Growth	8.37	9.10
Investors Intl Mutual	5.21	5.66
Investors Mutual	4.55	4.95
xKeystone Cust S	22.26	24.28
xKeystone Cust S-4	5.26	5.75
xKeystone Cust K-2	6.34	6.92
Molson M Fund	3.59	3.66
Mutual Bond	8.16	8.53
Mutual Accumulating	4.76	5.21
Mutual Income	5.73	6.27
Natural Resources	5.26	5.74
One William Stee	14.55	—
Fo J P.E.P.	3.97	4.31
Pret et Revenu Mutual	6.54	7.15
Provident Mutual	4.65	5.08
xPoutnam Growth	10.77	11.77
Raddison	4.38	4.81
Regent Fund	7.48	8.17
Research Investment	13.28	14.51
Savings Investment	6.54	7.15
Exec Fund of Canada	6.41	7.02
xTV Electronics	9.18	10.01
Time Investment Fund	6.13	6.59
United Accumulative	8.45	9.23
Universal Svgs Equity	4.66	5.31
Western Growth	4.84	5.31

x—Fonds americains

ameri CAINE

	Haut	Bas	2 hrs
300 Allegh CP	6¾	6¾	6¾
5800 Atlas CP wt 2	1¾	1¾	
4300 Barnes Eng 24	22¾	22¾	23¼
15100 Brazil Lt B	7½	7¾	
500 Breeze Corp B	—	—	—
600 Brit Am Oil 27	26¼	26¾	
1200 Brit Pet 8.9/16	8.7/16	8.9/16	
4800 Can Javelin 7½	6¾	6¾	
500 Can Marconi 4¾	4½	4½	
200 Cott Corp 7½	7¾	7½	
3000 Creole Pet 30½	30	30	
9000 Dynalectron 4¾	3¾	4¼	
1500 Felmont Pet 6¾	6½	6½	
1100 Hazel Mishe 6½	6¾	6¾	
200 Hunt Chem 24¾	24¾	24¾	
2000 Impchem 4.13/16	4¾	4.13/16	
600 Imp Oil 47½	47¼	47¾	
7600 Mead John 21¾	21	21¾	
2700 Pancoastal vt 1	15/16	15/16	
1900 Philips Ele 27¼	23¾	27	
7600 Scurry Rain 19¾	18	18¾	
900 Seeman Br 4½	4¼	4½	
2500 Seven Arts 18¼	17¾	17¾	
600 Shatt Denn 7¼	7¼	7¼	
31700 Syntex 75¾	69¾	70	
4900 Tech Oper 24	22¾	22¾	
200 Tri Cont 32¾	32¾	32¾	
100 U S Filter 7¾	—	—	

denrées AGRICOLES

MONTREAL — Cours de denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : Prix moyens en carton une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra-gros .71.5, A-gros .68.8, A-moyens .63.4, A-petits .41.4.

Beurre : Arrivages courants 92 points, .59, 93 points, .59.

Fromage : Livré à Montréal cire, arrivages courants, québecois blanc en gros .42½, coloré .42¾.

Pommes de terre : Prix de gros Québec .70 à .75 les 50 livres ; .25 à .27 les 10 livres ; N.B. .55 à .60 les 25 livres, .26 à .28 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation no 1 en sacs : .18 à .19 ; procédé pour rouleau, no 2 en sacs : .15 à .16½, autre catégorie pour nourrissage .12½ à .13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage .12 à .12½. Poudre le lait de .04 à .04½ cents.

Le nazi Rockwell arrêté à Chicago

George Lincoln Rockwell, chef du parti nazi américain, qui a déclenché des contre-manifestations à Chicago la semaine dernière, a été arrêté hier soir, quand il a rendu visite au bureau du shérif Richard Ogilvie.

En pénétrant dans le bureau le shérif lui a demandé : "Etes-vous George Lincoln Rockwell ?" "C'est moi," a répondu Rockwell. Alors, le shérif a dit à deux de ses adjoints : "Arrêtez cet homme". "Sous quel chef d'accusation ?" a demandé Rockwell. Le shérif a répondu : "Pour conduite désordonnée."

Reprise de courte durée à New York

La cote était mixte en début de séance sur la Bourse de **MONTREAL,** mais à la suite de la reprise assez vive du marché newyorkais en matinée les cours regagnent du terrain en fin de matinée.

La banque Royale s'élève de 1 point à 68 et Rothmans gagne 1 point à 30 à la suite de l'annonce de l'augmentation du prix de ses cigarettes.

Parmi d'autres gagnants, Inco hausse de 1½ à 85 et Alcan de ⅞ à 29½. Bell, Price Paper et Home Oil "B" progressent de ¼ à 49⅜, 13¼ et 21 respectivement.

D'autre part, Shell fléchit de ⅞ à 19¼, Du Pont de ½ à 38½ et Hudson Bay Co. de ⅝ à 14⅛.

L'industrielle la plus activement transigée, Brinco, gagne ¼ à 5¾. Carbec, parmi les minières sur la Bourse Canadienne, fléchit de 2½ à 37 cents.

* * *

Une reprise se manifeste également à **TORONTO** en fin de matinée, après les deux dernières séances de baisse accentuée.

Du côté des industrielles, Alcan hausse de 1¾ à 29¾, CPR de ⅞ à 55⅝ et Massey de ½ à 27.

Parmi les métaux, Inco gagne 1¼ à 84½, Denison ¾ à 53½ et Noranda ½ à 48¾.

Les pétroles de l'ouest sont aussi plus forts, notamment Scurry-Rainbow, en hausse de 1½ à 20¾. Banff gagne ½ à 10¾ mais Home A fléchit de ¼ à 20.

* * *

La reprise a été vive et assez accentuée en matinée à **WALL STREET** mais de courte durée.

L'indice industriel Dow Jones qui s'était haussé de 8.91 dès

la fin de la première heure ne marquait plus qu'un gain de 3.90 à 770.93 à midi et à mi-di trente, était en baisse de 0.83 à 776.20. L'activité demeure très forte.

Plusieurs transactions - bloc importantes ont été marquées en matinée, notamment par les groupes des électroniques, des télévisions en couleurs, des aérospatiales et mainte autres titres spéculatifs.

En début de matinée, la hausse rapide de plusieurs titres était attribuable aux achats de couverture et également aux achats effectués par les fonds mutuels en raison de leurs prix attrayants à ces niveaux.

* * *

LONDRES. — Lourde à l'ouverture la cote au Stock Exchange s'est progressivement redressée en cours de séance mais s'inscrivait toujours en baisse de 0.6 point à l'indice peu avant la clôture. La chute à Wall Street la veille, ainsi que les répercussions sur l'économie d'une politique d'austérité en Grande-Bretagne ont engendré la prudence et les plus-values n'apparaissent que ci et là, aux sidérurgiques et bâtiments notamment. Elles disparaissent aux pétrolières après une légère avance durant la matinée.

* * *

PARIS. (AFP) — Pas d'amélioration dans le comportement général du marché. La forte accentuation de la baisse à Wall-Street ajoutée à un climat déjà bien peu favorable et de nouveaux reculs sont enregistrés dans les compartiments de valeurs françaises sans que l'on puisse observer d'intervention de soutien.

La tendance est au glissement aux rentes françaises comme aux obligations indexées. Des déchets généralement modérés sont constatés aux banques ou l'U.C.B. reste l'un des points faibles.

cote des grains

29 - 8 - 66

WINNIPEG

Marché à terme :

LIN :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.02¾	4.01	3.03	3.01¾
Dec.	3.05¼	3.05¼	3.04	3.04¼
Mai	3.13½	3.13¾	3.12	3.12¾
Juil.	—	—	3.11	—

GRAINE DE COLZA :

Nov.	2.91½	2.91½	2.83¾	2.91
Jan.	2.88¼	2.88¼	2.81	2.88¼
Mars	2.86½	2.86½	2.81	2.87
Mai	—	—	—	—

AVOINE :

Oct.	93¼	93¾	93¼	93¾
Déc.	—	—	—	91¾
Mai	93	93	92½	92¾
Juil.	—	—	—	—

ORGE :

Oct.	1.36¼	1.36½	1.34¾	1.35½
Déc.	1.31¾	1.32¾	1.31¼	1.31¾
Mai	1.35¼	1.35¾	1.35¼	1.35¾
Juil.	—	—	—	—

SEIGLE :

Oct.	1.34	1.34¾	1.31¾	1.33¾
Déc.	1.36	1.36	1.33¼	1.34¾
Mai	1.43¾	1.43¾	1.39¼	1.42½
Juil.	—	—	—	—

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91¾, ex 3 cw 90¼, ex 1 fourragère 90¼, 2 fourragère 86½, 3 fourragère 82½, fourragère mélangée 56.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.33¾, 1 cw 2-rang 1.33¾, 2 cw 2-rang 1.31¾, 3 cw 6-rang 1.32¾, 3 cw 2-rang 1.30¾, 1 fourragère 1.30¾, 2 fourragère 1.28¾, 3 fourragère 1.23¾.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.30¼, 3 cw 1.24¾, 4 cw 1.25¾, ergot 1.09¾, sur voie 1.29¾.

LIN : 1 cw 2.99¾, 2 cw 2.94½, 3 cw 2.69¼, sur voie 2.99¾.

GRAINE DE COLZA : No 1 cdn 2.80¼, No 2 cdn 2.65¼.

Marché du lin : Prix comptant : $2.86¼.

CHICAGO

SEIGLE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Sep.	1.27	1.28	1.28	1.26¾
Déc.	1.33¼	1.34	1.32½	1.32¾
Mars	1.39½	1.39¾	1.38½	1.38¾
Mai	1.39¾	1.41¼	1.39¾	1.40¾
Juil.	—	—	—	—

FEVES SOYA :

Sep.	3.48	3.48½	3.43¾	3.43¾
Nov.	3.19	3.20¼	3.17½	3.17¾
Jan.	3.22¼	3.24	3.21½	3.21½
Mars	3.27¼	3.28¼	3.25½	3.25¾
Mai	3.29	3.30¼	3.28	3.28½
Juil.	3.30	3.31¾	3.29	3.29½

BLE :

Sep.	1.87	1.88¼	1.87	1.87¾
Déc.	1.93½	1.95¼	1.93½	1.94¾
Mars	1.99¾	2.00	1.99	2.00
Mai	1.98	1.99	1.98	1.98¾
Juil.	1.86	1.86½	1.85	1.86

MAIS :

Sep.	1.45¼	1.46½	1.44¾	1.44¾
Déc.	1.46¾	1.48¾	1.46½	1.46¾
Mars	1.51¾	1.53½	1.51¾	1.51¾
Juil.	1.56¼	1.57¾	1.56¼	1.56¼

AVOINE :

Sep.	74½	74¾	73½	73½
Déc.	79	79¾	78	78
Mars	81¾	82½	81¾	81¾
Mai	83¾	84	82¼	82¾
Juil.	—	—	—	—

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

POMMES : jaune transparente $1.25 à $2, Melba $2.25 à $3, duchesse $1.50, McIntosh hâtives $3, Hume $3.50 la boîte.

AUBERGINES : $4 à $4.50 le minot.

BLUETS : $6.50 le cageot de 16 pintes, $3.50 à $3.75 le panier de 11 pintes, $2.75 le cageot de 12 chopines.

BETTERAVES : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

BLE D'INDE : .15 à .22 la douzaine.

BROCOLI : $2.25 à $2.50 la douzaine.

CAROTTES : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.75 les 50 livres.

CHICOREE ET ESCAROLE : $1 à $1.25 la douzaine.

CELERI : $1.25 à $2 la douzaine, $3.50 à $3.75 le cageot de 24.

CHOUX DE BRUXELLES : $5 les 16 pintes.

CHOUX ROUGES OU VERTS : $2.00 à $2.25 pour 16.

CHOUX-FLEURS : $3 à $4 la douzaine.

CHOUX CHINOIS : $2.25 à $2.50 la douzaine.

CITROUILLES : $6 à $7 la douzaine.

CONCOMBRES : $1.25 à $1.50 les 6 douzaines.

COURGES : marrow $2 à $2.50 le minot, $1 à $1.25 le demi-minot, Hubbard $3 la douzaine.

EPINARDS : $2 le minot, $1.75 à $2 les 12 cellos de 10 onces.

FEVES VERTES : $2 à $2.50 pour 20 livres.

FEVES JAUNES : $1.75 à $2 pour 20 livres.

LAITUE : en feuilles $1 à $1.50, Boston ou Romaine $1.50 à $2, les deux douzaines, Iceberg, $3.25 à $4.25 le cageot de 18.

NAVETS : .50 à .60 le paquet de six, $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres et $2.25 le minot.

POIREAUX : .75 à .85 la douzaine.

OIGNONS : échalotes .70 à .80, gros .75 à .90 la douzaine, $3.50 les 50 livres.

PANAIS : $3.50 à $4.50 le minot, $3 la douzaine de cellos de 24 onces.

PERSIL : .75 à $1 la douzaine de paquets.

PIMENT : vert doux $2 à $3 la boîte.

POMMES DE TERRE : nouvelles lavées $1.75 le minot, .70 à .75, terre noire .60 à .65 les 50 livres.

RADIS : .40 à .50 la douzaine de paquets, $2 les 30 cellos de 8 onces.

TOMATES : rouges $1.25 à $1.50, roses $1.75 à $2 la boîte, .90 à $1 le panier de 11 pintes.

NEWyork

par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	2300	42½	40½	41½	+ ¾
Address	3600	56⅞	54½	55	+ ¾
Admiral	16600	45	43½	43¾	+1¾
Alcan Alm	8900	27⅝	27	27½	+1
Allegany	1450	8¾	8⅛	8¼	
Allis Ch	5400	23⅛	23⅛	23¼	+ ⅛
Amerada	2450	70⅜	69½	70⅜	+ ⅝
Am Can	2400	4	45⅞	46	— ⅛
Am Cyan	5500	34⅞	34	34¼	+ ⅛
Am Home	1500	62¾	62¼	62¾	+ ⅛
Am Mot	10400	9	8⅞	8⅞	— ⅛
Am Smlt	1900	53¼	52⅞	53	+ ⅛
Am Std	1800	15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅛
Am Tel T	54300	50⅛	50¼	50⅜	+ ⅛
Am Tob	9300	30⅜	29⅝	30	+ ¼
Amsted	1200	40½	40	40¼	+ ¼
Ancnda	15100	67⅜	65½	66½	+1⅛
Armco Stl	4400	49⅞	49⅛	49¾	+ ¾
Armstg CK	700	46¾	46⅜	46⅝	+ ⅛
Avco Crp	5600	21¼	20⅝	21	+ ⅛
Babcock	1600	32¼	31⅞	32⅛	+ ⅛
Bell How	4700	42¼	40½	41⅜	+ ⅜
Bth Steel	14200	29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Boeing	31300	53½	51½	52	+2
Borden	2900	32¼	31⅜	31⅞	+ ⅝
Borg War	1300	39½	39	39	— ¼
Bos Edis	1100	36	35	36	+1
Brunswk	9200	7½	7⅜	7⅜	
Bucy Erie	5500	25	24¾	25	
Burl Ind	4200	33½	32½	33¼	+ ½
Burrghs	29400	71⅞	69⅞	70½	+1⅛
Calumet xd	4200	23¼	23⅛	23	— ⅛
Campb RL	4200	23	22¼	22⅜	— ⅛
Cmp Sp	3700	27¼	26

Naissances Décès Remerciements In memoriam

AMIGORENA (Martin) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Martin Amigorena, époux de feu Adrienne Sautet, demeurant 6702 rue Chabot. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518 est, rue Rachel
à 8 h. pour se rendre à l'église St-Barthelemy où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANNAN (Laruy) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 27 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé Mlle Laruy Bannan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux,
à Ste-Philomène de Châteauguay, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène de Châteauguay où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASTIEN (Gilles) — Accidentellement à St-Donat, le 28 août 1966 à l'âge de 18 ans est décédé M. Gilles Bastien, fils de Raymond Bastien et de Pierrette Simard, demeurant 7217 Iberville. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
5254 rue Bellechasse
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUVAIS (Virginie) — A Chambly, le 29 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Gérard Beauvais, née Virginie James, demeurant 626 rue St-René, mère de Marie-Louise (Mme Réal Bélanger), Lucienne (Mme Roland Boyer) et 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils
330, rue Martel
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 9 hres 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEROSE (Raymond) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé Raymond Bellerose, époux de feu Alice Fogarty, demeurant au 1653 Dufresne. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 8 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELVAL (Maurice) — Subitement, à St-Calixte, le 27 août 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Maurice Belval, époux de Luce Martel, ex-sergent major des Fusiliers Mont-Royal, demeurant au 5676 Delaroche. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Antonio) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé Antonio Boismenu, époux en 1ères noces de Corsinie Lacombe et en 2emes noces de Maria Poirier, demeurant au 2455 boul. Henri-Bourassa Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645, boul. Henri-Bourassa Est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNEVILLE (Gérald) — Subitement, à Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 44 ans, est décédé Gérald Bonneville, époux de Berthe Beaulieu, père de Mme Pierre St-Germain (Jeannette), Alain, Nicole, Gaétan, Micheline, Pierre et Guy. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 8 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAU (Edmond) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Edmond Boudreau, époux de Jeannette Voisard, demeurant rue Pontiac. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 rue Laurier Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Emilienne) — A Pointe-Claire, le 30 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Jean-Baptiste Carrière, née Emilienne Daoust. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
281 rue du Bord du Lac,
Pointe-Claire
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMBERLAND (Aldéo) — A Rivière-des-Prairies, le 27 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Aldéo Chamberland, époux d'Emilia Trudel, demeurant à 9471, 63ème Ave, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
5001 boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ile-du-Pas, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Edouard) — A St-Henri-de-Mascouche, le 29 août 1966 à l'âge de 43 ans est décédé Edouard Côté, époux de Pauline Paré, demeurant au chemin Laplaine (Mascouche). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
175 Boul. Ste-Marie ouest
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri - de - Mascouche où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Ovila) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Ovila Cournoyer, époux de feu Antoinette Dufort, demeurant 6675 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 est, rue Beaubien
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Emilienne) — A Pointe-Claire, le 30 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Jean-Baptiste Carrière, née Emilienne Daoust. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
281 rue du Bord du Lac,
Pointe-Claire
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMBERLAND (Aldéo) — A Rivière-des-Prairies, le 27 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Aldéo Chamberland, époux d'Emilia Trudel, demeurant à 9471, 63ème Ave, Rivière-des-Prairies. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
5001 boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ile-du-Pas, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Edouard) — A St-Henri-de-Mascouche, le 29 août 1966 à l'âge de 43 ans est décédé Edouard Côté, époux de Pauline Paré, demeurant au chemin Laplaine (Mascouche). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
175 Boul. Ste-Marie ouest
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri - de - Mascouche où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Ovila) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Ovila Cournoyer, époux de feu Antoinette Dufort, demeurant 6675 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 est, rue Beaubien
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Georgine) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Joseph-Euclide Courtemanche, née Georgine Vézina. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUIERRIER (Eugène) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Eugène Cuierrier, époux de Laurence Ouimet, demeurant 2140 Galt Crescent, appt 3, père de Francine et Gaétan. Les funérailles auront lieu jeudi, le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259 boul. Monk,
à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin de Tours, Glen Robertson, Ontario, où le service sera célébré à 11 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Hermine) — A Verdun le 29 août 1966, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Zénon Desmarais, née Hermine Tessier, demeurant 45 Lafleur, appt 7. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551 rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESNOYERS (Emilien) — A L'Assomption, le 27 août 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé Emilien Desnoyers, époux de Laurette Lavoie, demeurant au 850 boul. L'Ange-Gardien, L'Assomption. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée,
11,813, rue Notre-Dame Est,
Pointe-aux-Trembles
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église de L'Assomption où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHES (Charles-Eusène) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 85 ans est décédé Charles-Eusène Desfloches, époux de Jeannette Robillard, demeurant 4288 Dorchester ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Léon-de-Westmount où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les heures de visite au salon sont de 1 h. à 10 h. p.m.

DUBOIS (Albert) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 72 ans est décédé M. Albert Dubois, époux en 1ères noces de Bernadette Grignon, et en 2èmes noces de Cora Boulay, demeurant 7091, 8e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251 rue Jean-Talon est
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE BELLEFEUILLE (Diane) — Subitement à Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Diane Julien, épouse de feu Jules De Bellefeuille. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415, rue Fleury est
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul de la Croix, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DERY (Blanche) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 85 ans est décédée Mlle Blanche Dery, fille de feu Edouard Dery et de feu Véléda Béland demeurant à l'hôpital St-Joseph Artisan, rue Berri. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518 rue Rachel est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Gaétan) — Accidentellement, le 27 août 1966, à l'âge de 18 ans, est décédé Gaetan Desmarais, fils de Marcel Desmarais et de feu Henriette Brown demeurant au 1670 McGill, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 11 hres, pour se rendre à l'église St-Charles-Borromée, où le service sera célébré à 11.15 hres et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Hermine) — A Verdun le 29 août 1966, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Zénon Desmarais, née Hermine Tessier, demeurant 45 Lafleur, appt 7. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551 rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESNOYERS (Emilien) — A L'Assomption, le 27 août 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé Emilien Desnoyers, époux de Laurette Lavoie, demeurant au 850 boul. L'Ange-Gardien, L'Assomption. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée,
11,813, rue Notre-Dame Est,
Pointe-aux-Trembles
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église de L'Assomption où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHES (Charles-Eusène) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 85 ans est décédé Charles-Eusène Desfloches, époux de Jeannette Robillard, demeurant 4288 Dorchester ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Léon-de-Westmount où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les heures de visite au salon sont de 1 h. à 10 h. p.m.

DUBOIS (Albert) — A Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 72 ans est décédé M. Albert Dubois, époux en 1ères noces de Bernadette Grignon, et en 2èmes noces de Cora Boulay, demeurant 7091, 8e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251 rue Jean-Talon est
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FASCIO, Margherita — Le 28 août 1966, à l'Hôtel-Dieu, est décédée Margherita Moiso, veuve d'Ernest Fascio, mère bien-aimée de Victor, Louis, et Mme A. Senécal (Rose). Exposée au
Salon mortuaire Clarke,
5580 rue Sherbrooke ouest,
Service funèbre en l'église St-Léon de Westmount, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

FAVRE (Amédée) — A St-Philippe de Laprairie, le 27 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Amédée Favre, époux de Laurence Godin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant et Fils,
St-Philippe de Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAVREAU (Annette) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Wilfrid Favreau, née Annette Brunet, demeurant 3723 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa, est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERRIS (Violet) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 36 ans, est décédée Mlle Violet Ferris, fille de Nabeha Shaar et de feu Alexandre Ferris, demeurant au 7286 Marquette, soeur de Mme Henri Chapuis (Adeline), Mme Evelyne Saliba, soeur de Georges et Edouard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J. S. Vallée Ltée,
6821 rue St-Hubert,
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église orthodoxe St-Georges, où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là, au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Dollard) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Dollard Fontaine, époux de Germaine Marsolais demeurant à 7134 Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARNEAU (Léonidas) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Léonidas Garneau, époux de Gabrielle Lavoie, demeurant 367 rue de l'Eglise, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
312 rue de l'Eglise
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et ré-exposé à Québec mercredi soir aux salons Cloutier, 120 rue St-Jean, un libera jeudi en l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Philippe) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Philippe Gauthier, époux de feu Anna Lamarche, demeurant au 6534 Chambord, père de Jeannine, Marcel, Jacqueline. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Delphis) — A Ste-Barbe, le 28 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé Delphis Girouard, époux de feu Marie-Louise Cuierrier, demeurant au 5 Rochefort. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin & Fils,
317 rue Victoria
pour se rendre à l'église Ste-Barbe où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (Stéphane) — Accidentellement à Jacques-Cartier, le 28 août 1966 à l'âge de 6 ans est décédé Stéphane Guindon fils de André Guindon et de Aline Lussier demeurant 63 Guy. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & fils Inc.
1370 Chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Fatima où la cérémonie des anges sera célébrée à 2 hrs p.m. et de là au cimetière de St-Georges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Fabiola) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme veuve Lucien Guillemette, née Fabiola Moreau, demeurant 1668 est boul. St-Joseph, apt 1. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228 rue Papineau,
à 8 hres 30 pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON (J.-Roméo) — A Hawkesbury, le 28 août 1966 à l'âge de 80 ans est décédé M. le Chanoine J.Roméo Guindon ex-curé de la Paroisse St-Alphonse de Liguori re Hawk. Il laisse 5 frères et 5 soeurs, ainsi que 59 neveux et nièces. Exposé mardi, de 30 de 1 h. p.m. à 11 h. p.m., au presbytère St-Alphonse de Liguori. Mercredi, le 31 août, à 3 h., translation des restes en l'église St-Alphonse de Liguori, où le service sera chanté pour les enfants, à 4 heures. Un autre service aura lieu, jeudi matin, à 11 heures. Direction: Noel Ltée, d eHawkesbury.

HEBERT (Georges) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 75 ans et 1 mois, est décédé Georges Hébert, époux de feu Blandine Perreault, demeurant 50, 88e Avenue, Chomedey, autrefois de Côte-St-Paul (2019 Le Caron), père de Cécile, Georges et Aimé. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JETTE (Ernest) — A Longueuil, le 29 août 1966 à l'âge de 60 ans est décédé Ernest Jetté époux d'Yvonne Rhéaume demeurant 81 Chemin Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira de la nouvelle Résidence Funéraire
Ed. Darche & Fils Inc.
86 rue Longueuil ouest
angle St-Charles
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Jules) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 26 ans, est décédé Jules Laberge, époux de Michèle Tremblay. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
11,630, rue Notre-Dame est
pour se rendre à l'église St-Marcel, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Félix) — A Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé Félix Lafortune, époux d'Etiennette Lafrance, demeurant au 1900 Boyer. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6320 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Placide, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Telmont) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Telmont Lafortune, époux d'Alice Henri, père de Mme E. Gastonguay (Cécile), Réal, Mme J. Fortin (Gabrielle), Roger, Jean-Guy Jean-Paul, Mme De Passillé (Gisèle). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 Boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs.

LAFRENIERE (Eugène) — Accidentellement, à Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Eugène Lafrenière, époux de feu Yvonne Cadorette, demeurant chez son fils Marcel, 4857 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
19 rue Laurier Est
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAJEUNESSE (Marcel) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 31 ans, est décédé Marcel Lajeunesse, fils de feu Simeon Lajeunesse et de Célina Clermont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église StEdouard, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LALIBERTE (Aliette) — A St-Célestin, comté Nicolet, le 29 août 1966 à l'âge de 31 ans est décédée Aliette Gagné épouse du Dr Bruno Laliberté demeurant à St-Célestin. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira de la maison
Laurière
à St-Célestin
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Célestin où le sevice sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés s'y assister sans autre invitation.

LAPLANTE (François) — A Verdun, le 28 août 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé François Laplante, époux de Mérilda Bélanger, père de Gérard, Gilbert, Mme Alfred Vigneault (Florence), Mme Ollier Asselin (Laurette), Mme Albert Fortier (Dora), Mme Roger Bélanger (Pauline), Mme Roméo Fontaine (Gisèle), ainsi que 22 petits-enfants, demeurant à 3826 rue Gertrude. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512, rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Jean) — Subitement à Montréal, le 29 août 1966 à l'âge de 37 ans est décédé M. Jean Larocque époux d'Hélène McGregor, père de Guy. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Av., Rosemont
pour se rendre à l'église St-François-Solano où le service sera célébré et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Georges) — A Montréal, le 27 août 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Georges Laverdure, époux de Gabrielle Pelletier, père de André et Lise. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Alice) — A Ile Perrot, le 29 août 1966, à l'âge de 77 ans, est décédée Mlle Alice Leduc, fille de feu Joseph Leduc, demeurant 2265 Boul. Perrot, Ile Perrot. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
98 Boul. Perrot, Ile Perrot,
à 9 hres 30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne de Chantal, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Rosedelima) — Subitement, à Montréal, le 28 août 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Hosanna Leroux, née Rosedelima Leclerc, demeurant au 6860 Des Ecores. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse, coin 11e av.
à 10 h. 15 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOCAT (Fortina) — A Laflèche, le 29 août 1966 à l'âge de 69 ans est décédé Fortina Locat époux de Laura Labelle demeurant 1919 rue Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc,
3219 rue Grande Allée
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANNINGHAM (Gaston) — Accidentellement à Oswego, N.-Y., le 27 août 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Gaston Manningham, fils de Maurice Manningham et de Madeleine Badeau. Il laisse trois soeurs, Yvette, Nicole, Yolande, ainsi que cinq frères, Roger, Yvon, Roland, Gaetan et Ronald. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Deslauriers Ltée,
790, Boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent,
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Arthur) — A St-Isidore de Laprairie, le 29 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Arthur Martin, époux de Dolorès Lalumière. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Elie Primeau et Fils
pour se rendre à l'église St-Isidore, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Joseph Ovila) — A Montreal, le 27 août 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Joseph Ovila Martineau, époux de feu Exa Valcourt, demeurant 1733 Iberville. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.,
2521 rue Ste-Catherine Est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONASTESSE (Cordelia) — A Montréal, le 29 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Tancrède Monastesse, née Cordelia Prud'Homme. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Verchères, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREL (Louis-Philippe) — A Laval-des-Rapides, le 28 août 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé Louis-Philippe Morel, époux de Germaine Dagenais, demeurant à 13A, Boul. Des Prairies. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, Boul. Henri-Bourrassa est,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Pontmain où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Pierre) — Accidentellement, à Monfréal, le 28 août 1966, à l'âge de 20 ans, est décédé Pierre Ouimet, fils de Roger Ouimet et de Germaine Desputeau. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, ave Laurier
à 9 hrs 45 pour se rendre à l